

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15263 – 7 F

MERCREDI 23 FÉVRIER 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Helmut Kohl dans l'arène

RIEN ne sied mieux au chancelier Kohl que l'adversité : à huit mois d'une échéance électorale décisive, sa détermination à conquérir un quatrième mandat n'est entamée ni par les sondages désastreux pour son parti, l'Union chrétienne-démocrate (CDU), ni par la popularité insolente de son principal adversaire, le social-démocrate Rudolf Scharping.

Son discours d'ouverture du congrès de la CDU, lundi 21 février, a, de l'avis général, donné le signal de la remobilisation de militants en proie jusque-là au doute et à la morosité. Ces derniers ont été rappelés à une évidence : plus que la défense d'un bilan ou d'un projet pour l'Allemagne de l'an 2000, c'est la mise en avant, auprès des électeurs, de la personnalité du chancelier qui doit être la ligne de force du combat politique de la droite modérée d'outre-Rhin.

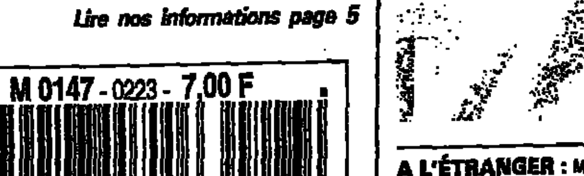
LES premiers affrontements de cette année électorale ont d'ailleurs révélé un pan de la tactique de la CDU : il s'agit de présenter Helmut Kohl comme un homme placé par ses mérites historiques à l'égal des plus grands dirigeants de ce monde, et de vilipender ses adversaires directs, qualifiés de politiciens « provinciaux », et, de plus, suspects d'avoir eu, dans le passé, des relations ambiguës avec les dirigeants de la RDA.

Le premier volet de cette tactique se justifie sans peine : en dépit de la désillusion dominant dans les nouveaux Länder, il y a encore quelques dividendes électoraux à tirer d'un rappel du rôle décisif joué par le chancelier dans l'unification du pays en 1990. En revanche, le jeu de massacre contre les dirigeants sociaux-démocrates, vivants où morts, à l'aide d'archives douteuses puisées dans les cartons jaunis du SED, le défunt Parti communiste de la RDA, risque de se retourner contre ses initiateurs, lesquels n'ont pas boudé non plus, naguère, les contacts avec les hiérarques de Berlin-Est.

METTRE la CDU en ordre de bataille est une condition nécessaire, mais pas suffisante pour assurer le maintien au pouvoir de l'actuelle coalition composée des chrétiens-democrates, des libéraux du FDP et des chrétiens-sociaux bavarois. Le FDP a perdu, avec la retraite de Hans-Dietrich Genscher, une puissante « locomotive » électorale. Il donne en ce moment l'image d'un parti indécis, incapable de trouver ses marques pour le marathon électoral qui s'annonce.

Les Bavarois, battus en brèche sur leurs terres par l'extrême droite de Franz Schönhuber et les nouvelles formations populistes et anti-européennes, ont perdu beaucoup de l'influence qui était la leur du temps de Franz-Josef Strauss. Dans ce qui sera peut-être son dernier combat politique, Helmut Kohl ne pourra compter que sur lui-même. Mais c'est déjà beaucoup.

Lire nos informations page 5



La relance des négociations sur la Bosnie

La France demande que Sarajevo soit administrée par l'ONU

La France va demander au Conseil de sécurité de l'ONU de « placer Sarajevo sous l'administration des Nations unies », a annoncé, lundi soir 21 février, François Mitterrand dans son allocution télévisée. Une réunion devait, d'autre part, se tenir mardi à Bonn sur la Bosnie-Herzégovine, à laquelle devaient prendre part les membres permanents du Conseil de sécurité – moins la Chine – ainsi que les pays de l'Union européenne.

Sur le terrain, un officier supérieur de la force de protection de l'ONU a assuré que celle-ci aurait, mardi, sous son contrôle l'ensemble des armements lourds serbes encore présents dans la zone d'exclusion décrétée par l'OTAN dans un rayon de 20 kilomètres autour de Sarajevo. Un responsable de la FORPRONU a estimé que les Serbes avaient déplacé environ 40 % de leurs armes lourdes au-delà des vingt kilomètres et placé le reste sous le contrôle des « casques bleus ».



De l'« armée rouge » aux « casques bleus »

LES « cocoricos » russes sont un peu bruyants, mais le résultat est là tout de même. En *octobre 1973*, au lendemain de la guerre du Kippour à laquelle *Moscou avait contribué, à sa* mesure, à mettre fin, Brejnev avait *projeté d'envoyer un* contingent soviétique dans la « force d'urgence » *mise sur pied* par les Nations unies pour s'interposer entre Arabes et Israéliens dans le Sinaï et sur le Golan. L'idée avait paru si incongrue et dangereuse à Richard Nixon que le président des Etats-Unis avait mis en alerte les forces américaines partout dans le monde...

On n'avait évité la crise qu'au prix d'une reculade soviétique, le contingent se transformant en un tout petit nombre d' « *observateurs* » envoyés sur place « *à l'invitation du président Sadate* » et qui n'eurent de surcroît qu'une existence fantomatique.

A fortiori, et sans parler de Staline, qui semble bien avoir préparé, en 1951, une opération militaire pour mettre au pas le « *révisionniste* » Tito, excommunié trois ans plus tôt, l'idée d'une présence russe dans ce *haut lieu du monde non aligné* que fut pendant trois décennies la Yougoslavie était-elle inconcevable jusqu'à Gorbatchev inclus.

C'est dire à quel point l'entrée à Sarajevo de l'ancienne « armée *rouge* » – dût-elle être coiffée de casques bleus – marque une date importante. D'abord celle d'un succès quasiment imposé (si une intervention diplomatique russe auprès des Serbes était souhaitée par les Occidentaux, ceux-ci semblent avoir été pris de court par la décision de *dépêcher un contingent sur* place), un succès d'autant plus *bienvenu qu'il fait suite à une* longue période d'humiliation.

Ensuite, celle d'un retour dans les Balkans après le recul histori*que des années 89 et 90.*

MICHEL TATU

Lire la suite page 4

Les « autoroutes de l'information » en chantier

L'émergence d'un monde « multimédia » où les frontières sont abolies entre le téléphone, la télévision, les jeux vidéo, les banques de données... passe par la mise en chantier d'« autoroutes de l'information » et par la connexion de chacun, particulier ou entreprise, à ces réseaux électroniques. Conscient des perspectives de croissance de ces nouveaux marchés, soucieux de donner aux investisseurs une visibilité réglementaire et financière maximum, le gouvernement vient de confier à Gérard Théry, ancien directeur général des télécommunications, le soin d'élaborer un rapport sur les grands axes d'une réforme législative assortie d'un calendrier.

page 17

Lire également page 2 l'article de Georges Nahon : « L'Europe face au défi des autoroutes de l'information »

Des mesures pour les villes

La relance de la politique de la ville était à l'ordre du jour du comité interministériel des villes (CIV) qui devait se tenir, *mardi 22 février, sous la présidence* d'Edouard Balladur. Cette réunion se tient à un moment où des maires, comme le président de la République, dénoncent l'insuffisance des efforts de l'Etat. Elle *devait être l'occasion de rendre* publique l'affectation des 5 milliards de francs du « plan d'urgence » décidé en juillet dernier. Plusieurs mesures concernant la sécurité et l'accès aux services publics *devaient être annoncées, ainsi* que la décision d'inclure les abords du futur grand stade de Saint-Denis dans le programme des « grands projets urbains ».

page 7

Le pape défend la famille

Dans la lettre apostolique qu'il publie à l'occasion de l'Année internationale de la *famille*, le pape Jean-Paul II revient une fois de plus sur la *doctrine chrétienne du mariage*, de l'amour et sur la morale sexuelle. Le texte du souverain pontife accorde cependant moins de place aux condamnations que ses nombreuses déclarations précédentes sur le *sujet*. Sans rien *céder à la « saine doctrine »*, approfondissant *même sa rupture avec le* modernité, le pape traduit en fait une profonde anxiété devant les dangers qu'une « *civilisation malade* » fait peser sur la famille.

page 8

Algérie : l'exode des esprits libres

Pour échapper aux violences islamistes, des intellectuels quittent, de plus en plus nombreux, leur pays. Beaucoup se sont installés en France

« *Je n'ai jamais reçu de menaces. Je ne me suis jamais vraiment sentie en danger. Ce n'est pas pour cela que j'ai fait ma valise. Ce n'est pas parce que j'ai peur, mais... Comment dire? Parce que je suis déçue. Il y a tellement longtemps que j'en parlais, de cette envie de partir! Plus de dix ans...* » Yamina baisse la tête. Ses yeux sont pleins de larmes. Il y a trop de monde, soudain, dans ce restaurant parisien. Yamina fixe la nappe, ses doigts émiettent machinalement un petit bout de pain. Elle pense à son village, près d'Oued-Rhiou, où vit encore sa mère et où elle-même est née il y a un peu plus de quarante ans. Elle pense à la petite école de son enfance, qu'elle a eu « *la chance inouïe* » de pouvoir fréquenter, malgré les réserves de son père – cette école qui lui a permis de « *sortir du bled* », de trouver un métier, et de « *faire librement* [sa] *vie* ». Elle pense à la guerre, celle des années 50, aux « *espoirs de la révolution* » et à son frère « *tombé au maquis* ». Il avait été au même lycée, « *dans la même classe* », que le docteur Djilali Benkhéchir, décédé lui aussi de mort violente, le 10 octobre dernier, à Alger, victime d'un commando terroriste.

Ce jour-là, pour Yamina, un chapitre de plus de trente ans d'histoire a été tragiquement refermé. « *Moi qui ne pleurais jamais, j'ai pleuré Djilali pendant des semaines entières. J'ai compris peu à peu que je portais, à travers lui, le deuil de l'Algérie.* » Pour cette militante sans parti, cette « *laïque de culture musulmane* », comme elle se définit, le dernier fil d'espoir s'est soudainement rompu. Trois mois plus tard, Yamina débarquait à Paris.

Quitte à partir, confie-t-elle, l'idéal aurait été de se fixer « *en Italie ou en Espagne* ». Les blessures d'amour-propre auraient été moins rudes. Mais il y a la barrière de la langue. Pourquoi Yamina n'a-t-elle pas choisi le Maroc ou la Tunisie? « *Aller dans un* « pays frère »*? Sûrement pas!* » rétorque-t-elle avec une violence furtive. Mieux vaut encore, fierté oblige, se retrouver en France, chez les anciens colonisateurs, que parmi des cousins maghrébins vis-à-vis desquels l'Algérie, forte de sa rente pétrolière et de son « socialisme » triomphant, a longtemps affiché une arrogance quasi prussienne.

Tous les Algériens fraîchement « exilés » n'ont pas cette douloureuse franchise. Parce qu'ils ont réellement été menacés, ou parce que le prétendre rend les choses plus commodes, beaucoup, en arrivant en France, embouchent la *même trompette. Dans un cas* comme dans l'autre, on les croit sur parole.

Et, dans un sens, on n'a pas tort : la mue sanglante que connaît l'Algérie ne vise-t-elle pas, au nom du Coran et de l'arabité, à « purifier » la nation algérienne de ses reliquats exogènes? Dans cette douteuse « guerre sainte », l'élite francophone est une cible de choix. A travers elle, c'est un peu de la France – celle de De Gaulle et de Massu, mais aussi celle de Sartre et de Jeanson – qu'on menace et qu'on tue.

« *Les Français ont une vision des choses un peu manichéenne* », rétorque un universitaire, Abdelkader Yefsah. « *C'est noir d'un côté, blanc de l'autre : les islamistes sont forcément des obscurantistes, et ceux qui les fuient sont forcément des républicains et des démocrates* », s'irrite-t-il. Professeur de sciences politiques à l'université d'Alger, ce fort en gueule d'origine *kabyle, marié à une Française*, a pourtant fini par se résigner à franchir la Méditerranée.

CATHERINE SIMON

Lire la suite page 5

Un sixième Français assassiné à Alger

page 5

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH; Tunisie, 850 m; Allemagne, 3 DM; Autriche, 25 ATS; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 560 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 95 p. ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 550 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

COMMUNICATION

L'Europe face au défi des « autoroutes de l'information »

par Georges Nahon

DEPUIS le début de 1993, l'administration américaine prêche en faveur de son programme technologique des « super-autoroutes de l'information », le National Information Infrastructure (NII), qui apparaît de plus en plus comme l'équivalent pour le président Clinton du programme spatial lancé par le président John Kennedy. Il s'agit de super-réseaux télématiques ouverts à tous les citoyens, donnant accès à la connaissance avec des services qui permettront le mélange de textes, de sons et d'images fixes ou animées.

En décembre 1993, la Commission européenne publiait le Livre blanc de M. Delors (1), qui propose notamment le lancement de grands projets d'infrastructure de réseaux d'information en Europe.

Au début janvier 1994, le ministère japonais des postes et télécommunications, *« alarmé par la perspective d'une avance américaine en matière de réseaux multimédia »* (2), a annoncé, pour stimuler le développement d'autoroutes électroniques, une série de mesures visant notamment à assouplir les réglementations japonaises en matière d'audiovisuel.

Coïncidence ou nécessité universelle pour l'avenir des économies occidentales ?

Pour la Commission européenne, l'économie décentralisée est source de dynamisme et de créativité, que doivent amplifier les nouvelles technologies de l'information. L'économie se dématérialise... les services dominent, la détention comme la circulation de l'information deviennent décisives. Ce n'est pas nouveau : le fondement du programme Minitel et de la création de nouveaux réseaux de télécommunications en France, c'était déjà l'informatisation de la société française mais aussi la création de nouveaux marchés.

Il est intéressant de remarquer ici que le « modèle Minitel » cité dans le Livre blanc de M. Delors a probablement également inspiré le projet de M. Gore dont l'un des jeunes conseillers a fait sa thèse de doctorat à l'université Cornell sur le thème *le Minitel en France et le social*. C'est ainsi que M. Gore fait constamment référence à l'Internet, un projet technologique américain lancé et réussi par l'administration. Ce réseau télématique réservé à la recherche et aux universités a été entièrement financé il y a plus de vingt ans par le département de la défense américain. Il est toujours largement subventionné et donc quasiment gratuit à l'utilisation.

Pourtant, à côté, il n'y a « que » quatre millions d'abonnés à des services télématiques commerciaux aux Etats-Unis contre 6,5 millions de Minitel et environ un demi-million de micro-ordinateurs télématiques en France.

Dans le programme NII, l'administration Clinton propose en réalité des participations financières modestes, face aux énormes investissements que seuls pourront consentir les grands opérateurs du téléphone ou du câble.

Mais il se trouve qu'aux Etats-Unis les compagnies de téléphone locales ne peuvent légalement ni exploiter le téléphone interurbain, ni fournir des services d'informations, ni vendre des programmes audiovisuels sur leur propre territoire (Cable Act de 1984). Réciproquement, les opérateurs télécom longue distance ne peuvent pas exploiter des réseaux téléphoniques locaux. Les câblo-opérateurs, qui jusqu'alors ne pouvaient vendre des services téléphoniques, commencent à investir ce marché. Pour se protéger, des compagnies de téléphone achètent des réseaux câblés ou construisent elles-mêmes des réseaux large bande.

Aussi le plan Gore apparaît-il comme une aubaine pour ces sociétés, qui proposent, en échange de l'allègement des réglementations, la construction à leurs frais de réseaux large bande interactifs. En Europe, l'environnement est différent, même si la Commission européenne a établi notamment dans le secteur des télécommunications une déréglementation progressive.

Une déréglementation encore plus vigoureuse en Europe serait-elle, comme aux USA, de nature à encourager les investissements massifs dans des infrastructures d'autoroutes électroniques télémédiatiques ? Ce n'est pas évident dans la mesure où l'on ignore si les nouveaux services envisagés rencontreront l'intérêt des consommateurs. D'autant que de façon plus économique on peut sûrement faire évoluer les infrastructures existantes pour permettre le développement de ces nouveaux services. Plusieurs projets de ce genre sont déjà engagés en Europe.

Il y a autoroutes et autoroutes

En réalité, on parle de deux choses différentes lorsqu'on évoque les autoroutes électroniques, qu'il s'agisse du Gore-Net ou du Delors-Net.

Il y a d'une part le super-réseau télématique de type Internet/Renater, et d'autre part des réseaux interactifs large bande (type réseaux de télévision par câble) permettant de consulter à distance, comme sur Minitel, des services télémédiatiques, qui viendraient compléter la télématique classique.

Pour les réseaux de type Internet, l'Europe dispose déjà de plusieurs équipements bien avancés dans ce domaine dont la manifestation en France est Renater, le réseau dédié jusqu'à présent à la recherche. Il est interconnecté avec d'autres réseaux nationaux européens du même type et avec l'américain Internet. L'ouverture probable à brève échéance de ce réseau à des utilisateurs individuels en ferait vraiment l'équivalent de l'Internet. Il faudrait y ajouter systématiquement et en temps réel l'information produite ou détenue par le secteur public plutôt que de constituer d'inaccessibles silos d'informations. Dans ce domaine donc, l'Europe et la France en particulier ne semblent pas du tout en retard.

Le réseau Minitel lui-même voit sa vitesse multipliée par huit, ce qui va permettre la création de services comportant images, graphiques, photos et sons. Les microordinateurs vont de plus en plus communiquer et seront vraisemblablement les terminaux communicants privilégiés de demain.

Toutefois, il est regrettable qu'en Europe les modems, adaptateurs téléphoniques de microordinateurs, soient bien plus chers qu'aux Etats-Unis en raison de procédures d'agrément que beaucoup trouvent désuètes et inutilement protectionnistes.

L'Europe est également beaucoup plus avancée que les Etats-Unis au plan des réseaux numériques tels que Numéris en France. Ces réseaux pourraient, avec une tarification appropriée, permettre le déploiement rapide de services télémédiatiques, voire, avec une baisse des prix des terminaux, atteindre le marché résidentiel.

Le deuxième type de réseaux est celui qui donne lieu à toutes les agitations américaines, toutes les grandes alliances de ces derniers mois. Il s'agit de donner à l'utilisateur la possibilité d'interagir, *via* des consoles intelligentes connectées par exemple à son téléviseur, avec de véritables serveurs vidéo pour obtenir des programmes de cinéma à la demande, des jeux vidéo, des catalogues électroniques, des services de télééducation, de vidéoconférence, etc.

Ce qui suppose des réseaux de grosse capacité avec un mélange de fibres optiques et de câbles coaxiaux complètement interactifs où se raccordent des serveurs vidéo. Même dans ce domaine, dès aujourd'hui en France, certains réseaux de télévision par câble peuvent être « remotorisés » avec des technologies numériques pour permettre la diffusion de services télémédiatiques. Avec ces réseaux câblés on pourra effectivement « s'adresser » individuellement à chaque utilisateur et répondre à ses demandes.

On trouve aussi depuis quelques années la combinaison télévision classique et téléphone/télématique en France et en Europe, qui permet à faible coût la fourniture de programmes interactifs mais pas « à la demande ». L'arrivée prochaine de satellites de diffusion directe de télévision avec 150 canaux peut aussi donner lieu à une forme d'interactivité limitée, de services « quasi à la demande », avec des temps d'attente de quelques minutes acceptables.

Par ailleurs, une bonne partie des services télémédiatiques envisagés par le Livre blanc ou le plan Gore existent déjà ou peuvent être développés sur la base de la modernisation des infrastructures de réseaux existantes en Europe.

Le temps des expérimentations

C'est donc bien presque uniquement la « vidéo interactive à la demande » qui justifierait de nouveaux projets technologiques dans cette mouvance des autoroutes électroniques. Mais les investissements correspondants peuvent être considérables. La Commission européenne prévoit de financer à hauteur de 33 milliards de francs pour les cinq prochaines années le développement des autoroutes électroniques européennes le reste, c'est-à-dire 410 milliards de francs, devra être financé par le secteur privé.

Le besoin de financement est évalué à 990 milliards de francs en dix ans. Un calcul sommaire renvoie à quarante ans l'espérance de retour de cet investissement... On peut comprendre l'hésitation des investisseurs privés.

Par comparaison, les projets de M. Gore représentent des besoins d'investissements de 560 milliards de Francs. Si l'administration américaine n'entend apporter qu'une impulsion à des projets innovants pour 12 milliards de francs, elle dispose d'un levier d'intervention impressionnant en proposant d'alléger les réglementations.

Il ne semble pas que la Communauté ou les Etats membres disposent d'un levier aussi puissant. Et pourtant, bien des obstacles restent à lever, par exemple dans la gestion des droits sur les œuvres dont des parties ou la totalité seront exploitées dans les services télémédiatiques.

L'Europe dispose d'un patrimoine culturel et informationnel considérable qu'il faudrait exploiter d'urgence, avant que nous en soyons réduits à consulter exclusivement avec des logiciels américains sur des lecteurs de CD-ROM fabriqués en Asie l'histoire culturelle de l'Europe revue et corrigée.

L'incertitude qui pèse sur le succès des nouveaux services des autoroutes électroniques a conduit les Américains à se lancer dans une série d'expérimentations dont les plus connues sont celles d'Orlando avec Time Warner Cable associé à US West, celle de Castro Valley en Californie avec Viacom et ATT et celle de Omaha avec US West, partenaire de France Télécom dans la télématique.

En Europe aucune expérimentation de ce genre n'est encore connue du marché. En France pourtant, cela évoque quelque chose. La télématique a démarré à Vélizy et à Saint-Malo, la télémédiatique à Biarritz.

Dans ce contexte, l'impulsion donnée par le Livre blanc de M. Delors est à saluer si elle contribue à établir une vision globale et à mobiliser en les unifiant les nombreux talents européens jusqu'à présent dispersés dans les différents mondes qui convergent aujourd'hui : l'audiovisuel, l'édition, l'informatique et les télécommunications

Tous les ingrédients sont disponibles. Il faut une vision, il faut relever le défi américain avec pragmatisme en se lançant dans les expérimentations.

Après l'ère des télématiciens doit s'ouvrir l'ère des « télé-visionnaires ».

(1) *Croissance, compétitivité et emploi : les défis et les pistes pour entrer dans le vingt et unième siècle.*

(2) *Cf.* l'article du *Wall Street Journal Europe* du 7-8 janvier 1994.

▶ **Georges Nahon est conseil en télé-interactivité, président d'honneur de l'Association française de télématique (AFTEL), vice-président du Club de l'Arche.**

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi, Bertrand Le Gendre, Jacques-François Simon, Michel Tatu

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH *de l'Académie française*

Aux confins de l'absolu

DES raisons de croire en Dieu, on ne dispute pas plus que des motifs de se donner la mort. Le secret de sa foi d'enfance retrouvée, Jacques Fesch, guillotiné en 1957 pour le meurtre d'un policier, l'a emporté dans le panier où la République a fait rouler sa tête, en notre nom. Tout le reste est affaire d'hommes, donc offert à notre jugement : le crime, le procès, le verdict, le refus de gracier et, aujourd'hui, l'éventuelle béatification du supplicié, dont le cardinal Lustiger a annoncé en décembre dernier qu'elle entrait dans sa phase préliminaire.

C'est la première fois, semble-t-il, que l'Eglise envisage d'auréoler un « droit commun ». Jusqu'au début du siècle, elle donnait plutôt en modèles des dévouements extrêmes, des adolescents que la mortalité infantile avait fauchés en pleine ferveur de communiant. Les textes qu'a écrits Fesch et que republie Fayard (*Dans cinq heures je verrai Jésus*) ne laissent aucun doute quant à un retour vers ces ferveurs et au courage qu'elles ont inspiré au condamné. Moins convaincant est l'argument des partisans de la béatification selon lequel celle-ci aiderait les jeunes détenus à reprendre espoir et le droit chemin. Même si les descendants de la victime s'y ralliaient, cette logique ne ferait que retourner, à son avantage posthume, la notion d'exemplarité de circonstance que l'accusé refusait avec raison lorsqu'on l'invoquait contre lui pour décourager toute violence à policier.

Les grandes affaires criminelles se reconnaissent à ce que le destin, où certains verront la Providence, pèse son poids, à l'antique. Ce fils de grands bourgeois désunis qui décide d'assommer un changeur pour s'offrir un voilier et tirer un trait, aux antipodes, sur sa bamboche de tricheur à la Carné, aurait connu la simple correctionnelle s'il n'avait emporté une arme avec lui et ne l'avait déchargée pour protéger sa fuite, sans viser (il était myope, maladroit, affolé) mais atteignant au cœur un des poursuivants.

Malgré le temps passé (trente-cinq ans), il est impossible d'oublier le procès (un des premiers dont j'eus à rendre compte dans ces colonnes), tant la loyauté de l'accusé tranchait sur les imperfections inhérentes à la machine judiciaire et qui auraient dû entraîner, bien avant 1981, l'abolition de peines irréversibles.

Le duel d'avocats illustrait à l'excès l'écart entre deux conceptions du métier. La famille de l'agent victime du devoir parlait par la voix de Me Floriot, une voix métallique, coupante, glaçante de logique. *« Seulement voilà », « l'ennui, c'est que »*, avait coutume de lancer le ténor du barreau en remontant brusquement ses manches, quand il voulait anéantir d'un coup sec les constructions de la partie adverse. Les jurys ne détestent pas un peu de cynisme, quand trop d'attendrissement s'étale de l'autre côté de la barre. *« Que voulez-vous qu'on fasse d'autre en prison ? »*, réplique férocement Floriot-le-chasseur à Baudet-le-moine évoquant la piété renouvelée de son client.

Baudet venait lui-même de retrouver la foi. Le rigorisme de l'Eglise exigeait alors que le converti renonce à son homosexualité, comme la société l'avait contraint à une certaine discrétion honteuse. Fines lunettes, cheveux soignés, ce quadragénaire aux airs de clergyman faisait partie des avocats pour qui la défense est un sacerdoce, même chez les incroyants, et la plaidoirie un genre littéraire. Les frustrations affectives et l'ascension mystique de Fesch furent décrites à l'audience avec des mots d'écrivain, selon une élévation à la fois limpide et trouble, comparable à celle de l'abbé de Pradts dans *la Ville dont le prince est un enfant*, la pièce de Montherlant actuellement reprise au Théâtre Hébertot. Un modèle d'éloquence presque sacrée, sinon d'efficacité, face aux arguments terrestres, terriens, de la partie civile.

Un autre avocat du genre préfet des études amateur d'âmes, Stephen Hecquet, révéla que, la veille du verdict, Floriot et le président des assises de la Seine dînaient gaiement en ville. Cette désinvolture, à l'approche d'une peine capitale annoncée, fut ressentie comme indigne mais non comme un motif de cassation. Vint l'audience de grâce à l'Elysée. Les syndicats de police avaient menacé de faire grève si la justice s'élevait au-dessus de l'esprit de vengeance. Le « bon » M. Coty vit là une raison d'Etat, comme il le fit des dizaines de fois pour faire fonctionner la guillotine. Par la suite, il osa exprimer le regret que des pétitions inverses ne lui aient pas permis l'indulgence, violant ainsi le secret de son piètre délibéré, ce dont un juré eût été puni.

Quelques mois après l'exécution, les assises de Nancy jugeaient un prêtre, le curé d'Uruffe, convaincu d'avoir assassiné sa maîtresse et l'enfant dont elle était enceinte. On lui épargna l'échafaud, au motif inavoué mais évident qu'on ne tue pas un homme de Dieu, aussi vrai qu'avait joué contre Fesch une autre règle non écrite, à savoir qu'on n'épargne pas le meurtrier d'un représentant de l'ordre. Sans malice, on brûlait de se demander tout haut ce qui se passerait si un religieux tuait un agent !

Question déplacée. Il n'y a pas de jurisprudence en matière criminelle. Les jurés populaires rendent la justice la moins inique, dans la mesure où ils assument son caractère relatif, tout de circonstance, ce caractère que l'Eglise elle-même s'apprête à imiter dans son procès en béatification.

Seul Fesch s'est hissé aux confins de l'absolu en écrivant, à quelques heures du supplice auquel il avait consenti : *« Ce sera la première chose que je réussirai dans ma vie ! »*

مكبرا من الاصل

■ LIMITES. Au lendemain du succès remporté par les Etats-Unis et leurs alliés de l'OTAN – mais aussi par la Russie – dans l'opération « Ultimatum à Sarajevo », le président Clinton a laissé entendre, lundi 21 février, qu'il n'était guère enclin à étendre l'expérience aux autres villes de Bosnie assiégées par les Serbes et les Croates.

■ DIPLOMATIE. Les rencontres diplomatiques se multiplient, Américains et Européens cherchant à relancer des négociations en vue d'un règlement de paix, tandis que la Russie revendique un role éminent dans la gestion internationale de la crise bosniaque.

■ SUSCEPTIBILITÉS. Les onze partenaires européens de la Grèce ont dénoncé l'embargo imposé par Athènes à la République de Macédoine, jugé par Jacques Delors comme étant en infraction avec les règles régissant le commerce extérieur de l'Union. Les onze ont toutefois ménagé les susceptibilités grecques.

[redacted]

Après le succès de l'ultimatum

La diplomatie internationale veut marquer d'autres points en Bosnie

Américains et Européens souhaitent mettre à profit le succès de l'opération qu'ils ont menée en fin de semaine à propos de Sarajevo pour marquer d'autres points en Bosnie et relancer des négociations en vue d'un règlement de paix. Les Russes, qui se flattent d'avoir obtenu des Serbes le retrait ou la mise sous contrôle de l'ONU de leurs armes lourdes, revendiquent aussi, désormais, un rôle de premier plan dans la gestion internationale de la crise bosniaque.

Des rencontres diplomatiques ont ainsi commencé, dès lundi 21 février, et doivent se multiplier au cours de cette semaine. Un débat s'est tout de suite engagé sur l'opportunité d'étendre la menace militaire à d'autres zones de Bosnie où les populations civiles sont assiégées. Il paraissait clair cependant dès lundi que si cette menace est maintenue sur Sarajevo, au cas où les termes de l'ultimatum seraient violés, elle ne devrait en revanche pas être étendue à d'autres zones.

Dans son intervention télévisée de lundi soir, François Mitterrand a annoncé que la France allait saisir le Conseil de sécurité *« pour lui demander de placer Sarajevo sous l'administration des Nations unies »*. Cette proposition est l'un des éléments du plan de paix que MM. Owen et Stoltenberg, les médiateurs internationaux, tentent depuis des mois de faire accepter par les représentants des trois parties bosniaques. La Russie l'avait reprise à son compte la semaine dernière. Elle figure aussi parmi les objectifs assignés par Boris Eltsine à la réunion de diplomates européens, russes et américains qui devait se tenir à Bonn mardi.

Dans un entretien téléphonique avec le chancelier Kohl, M. Eltsine a également cité parmi les objectifs de cette réunion *« les mesures à adopter pour renforcer d'autres zones de sécurité en Bosnie et les moyens d'obtenir la signature par les trois parties bosniaques d'un accord de paix sur la base du plan mis au point par l'Union européenne »*. Enoncée sous cette forme, la démarche de la Russie rejoint tout à fait celle de la France.

Des consultations franco-britanniques ont commencé lundi à New-York, dans le but de proposer un projet commun de résolution au Conseil de sécurité, tandis qu'à Paris Alain Juppé recevait le secrétaire au Foreign Office, Douglas Hurd, et faisait état ensuite d'une *« très large convergence de vues »* avec lui. Le ministre français a indiqué qu'il fallait obtenir la levée du siège de Sarajevo (liberté de circulation et d'approvisionnement) et *« s'attaquer à toutes les autres zones de sécurité »*.

Enfin, le secrétaire d'Etat américain Warren Christopher a invité son homologue russe Andreï Kozyrev pour des consultations à Washington sur la Bosnie. Seules quelques dizaines d'armes lourdes serbes échappaient encore, lundi 21 février dans l'après-midi, au contrôle des « casques bleus », qui comptaient maîtriser totalement mardi l'armement restant dans la zone d'exclusion autour de Sarajevo, a indiqué un officier de la FORPRONU.

« Aux limites de l'effectif »

Selon cet officier de haut rang, qui a requis l'anonymat, *« quelques dizaines de pièces sont encore dans la nature, mais elles sont en voie d'être repérées et placées sous* monitoring. *Les Serbes ne facilitent pas vraiment les choses, mais ne s'y opposent pas non plus »*. Une source militaire française a, pour sa part, estimé que les Serbes avaient déplacé environ 40 % de l'armement dont ils disposaient hors de la zone de 20 kilomètres définie dans l'ultimatum de l'OTAN, et en avaient placé 60 % sous contrôle de l'ONU. Une quarantaine de vols de reconnaissance étaient prévus lundi, ce qui devrait permettre de guider les patrouilles de « casques bleus » au sol, selon cette même source.

Le dispositif de contrôle de la FORPRONU requiert actuellement 900 « casques bleus », dont 150 observateurs militaires, en plus des 300 qui occupent les six points d'interposition et de contrôle du cessez-le-feu. Dans ces conditions, et étant donné les nécessités de relève des soldats soumis à des *« conditions climatiques très dures »*, *« nous sommes aux limites de l'effectif et ne pouvons plus rien faire d'autre »*, a déclaré un officier supérieur. *« Il faut reconnaître que les Serbes ne tentent pas de dissimuler des armes*, a-t-il poursuivi. *Mais, après un moment de panique dimanche après-midi, ils se plaisent à nous induire en erreur, à nous faire perdre du temps, à multiplier les petites embûches qui ne sont pas en elles-mêmes suffisantes pour être qualifiées de violations des conditions de l'ultimatum. »*

Objectif : Tuzla

Des unités de « casques bleus » se sont vu ainsi indiquer des itinéraires où il était certain que leurs blindés allaient s'embourber ; d'autres ont cherché pendant des heures des positions d'artillerie imaginaires ; d'autres sont arrivées après des heures de route dans un mètre de neige, dans des cours de ferme désertes où on leur avait assuré que les attendaient des chars ; d'autres sont parties, sur indication des soldats serbes du cru, sur des itinéraires menant droit à des culs-de-sac. *« Alors que dimanche, à partir de la mi-journée, ils ont été pris d'une sacrée trouille*, s'est amusé le même officier. *Dans des endroits reculés, des capitaines serbes tiraient nos lieutenants par la manche en leur disant « Il y a trois canons ici ! » ou « N'oubliez pas ce char-là ! »*.

D'autre part, la réouverture de l'aéroport de Tuzla (nord-est de la Bosnie), à laquelle s'opposent les Serbes, est prévue pour le 7 mars dans le cadre d'une opération qui pourrait faire appel, le cas échéant, à une procédure d'appui aérien rapproché de l'OTAN, a indiqué lundi à New-York un haut fonctionnaire des Nations unies. *« Notre plan est de procéder à la réouverture de l'aéroport de Tuzla le 7 mars »*, a déclaré à la presse Kofi Annan, chef du département des opérations de maintien de la paix de l'ONU, à l'issue d'une réunion avec des pays fournissant des troupes à la FORPRONU.

Le mois dernier, à l'issue d'un sommet de l'OTAN à Bruxelles, il avait été décidé que les Nations unies devaient d'une part obtenir la réouverture de l'aéroport de Tuzla à des fins humanitaires, d'autre part assurer la rotation des contingents de l'ONU à Srebrenica. – *(AFP, Reuter.)*

Washington ne souhaite pas étendre l'expérience à d'autres villes

WASHINGTON

de notre correspondant

Au lendemain du succès remporté – par les Etats-Unis et leurs alliés de l'OTAN mais aussi par la Russie – dans l'opération « Ultimatum à Sarajevo », le président Bill Clinton a laissé entendre, lundi 21 février, qu'il n'était guère enclin à étendre l'expérience aux autres villes de Bosnie assiégées par les Serbes et les Croates.

Toute la presse interprétait comme un succès pour M. Clinton le déroulement de la journée de dimanche qui vit les Serbes, largement sous la pression des Russes, déménager ou confier à l'ONU l'essentiel des armes lourdes avec lesquelles ils terrorisent la population de Sarajevo depuis vingt-deux mois. Contrairement à ce que disaient péremptoirement nombre de responsables politiques occidentaux, la preuve a été apportée – au moins dimanche – que les Serbes répondaient à la menace de la force (celle de l'OTAN) et aux pressions diplomatiques (celles de la Russie). Et, à l'instar de William Safire du *New York Times*, nombre de commentateurs posaient la même question : que n'y a-t-on pensé plus tôt ?

Si ce premier succès relance la recherche d'un règlement négocié, l'administration va se retrouver devant des choix difficiles. Avant la conclusion d'une paix définitive, les Etats-Unis n'envisagent pas de dépêcher des troupes au sol en Bosnie. Or, la mise en application de deux des suggestions les plus fréquemment avancées aujourd'hui pourrait requérir de tels renforts américains. Il s'agit d'étendre la formule appliquée à Sarajevo à d'autres villes de Bosnie assiégées par les Serbes et les Croates, ou bien de placer la capitale bosniaque sous le contrôle total de l'ONU.

L'hypothèse de la partition

Lors d'une brève conférence de presse, lundi, le président Clinton a promis que la diplomatie américaine resterait mobilisée pour mettre fin à la guerre dans les Balkans. Mais il a manifesté une extrême prudence alors qu'on l'interrogeait sur les suites à donner à l'opération de dimanche. Evoquant une éventuelle extension du modèle Sarajevo à d'autres cités martyres de Bosnie, M. Clinton est resté aussi évasif que précautionneux : *« Si nous décidons d'adopter cette stratégie, il est important que l'OTAN n'entreprenne pas une mission qu'elle ne serait pas vraiment capable d'assumer »*, a-t-il indiqué.

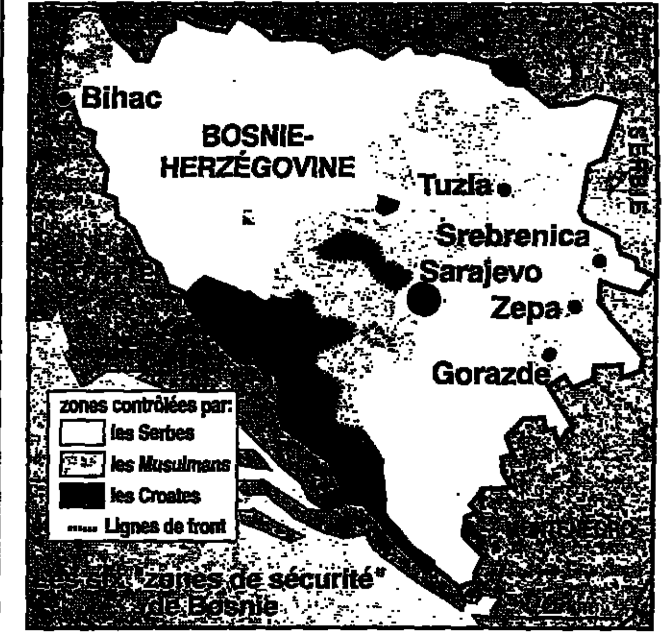
Il s'est borné à espérer que les Russes feraient pression sur les Serbes pour les empêcher de braquer sur d'autres populations civiles les canons qu'ils ont retirés de Sarajevo. A vrai dire, le message qui semblait filtrer de la Maison Blanche, du département d'Etat et du Pentagone est que les Etats-Unis ne sont guère enthousiastes à l'idée d'étendre la *formule de l'ultimatum*. A l'ONU, le secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, aurait déjà fait savoir qu'il s'y opposerait sauf à disposer des renforts *en effectifs nécessaires pour* épauler la FORPRONU (la force des Nations unies dans l'ex-Yougoslavie) dans une telle entreprise.

Ces deux suggestions devaient être débattues cette semaine à Bonn lors de la mini-conférence internationale à laquelle les Etats-Unis ont dépêché leur ambassadeur itinérant pour la crise bosniaque, Charles Redman, mais aussi Stephen Oxman, le sous-secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes. Le secrétaire d'Etat, Warren Christopher, a, pour sa part, reçu, lundi à Washington, le premier ministre bosniaque Haris Siladjic. La conversation a porté sur la perspective de solutions politiques *« viables et durables »* pour la Bosnie. *« Nous sommes prêts à accepter l'accord le moins injuste*, a déclaré M. Siladjic, *prêts à faire des compromis, pas à capituler. »*

Même si elle affirme toujours ne pas faire pression sur les Musulmans, l'administration s'est rangée à l'idée de la partition de la Bosnie. Cela lui vaut une bordée de critiques dans la presse et au Congrès, où on la soupçonne d'être prête à récompenser l'agression serbe. Pour obtenir un découpage de la Bosnie qui soit plus favorable aux Musulmans que celui suggéré par les négociateurs européens, l'équipe Clinton aurait repris un projet déjà ancien : convaincre Musulmans et Croates de faire alliance, voire de former à l'avenir une confédération, et de présenter un front commun face aux Serbes.

ALAIN FRACHON

Les six « zones de sécurité »



Le Conseil de sécurité des Nations unies a érigé, les 16 avril et 6 mai 1993, six enclaves à majorité musulmane en « zones de sécurité ». Il s'agit de Srebrenica, Zepa, Gorazde, Bihac, Tuzla et Sarajevo.

■ **Srebrenica** est devenue « zone de sécurité » au moment où sa chute aux mains des Serbes paraissait imminente. C'est une enclave dont la partie démilitarisée est longue de 4 km et large de 1,5 km. Située dans l'est de la Bosnie, à proximité de la rivière Drina, frontière entre la Bosnie et la Serbie, elle abritait en septembre 1993 45 000 personnes dont 22 000 réfugiés. Le 11 janvier, l'Alliance atlantique a menacé de bombarder des positions serbes pour dégager Srebrenica – ainsi que l'aéroport de Tuzla.

■ **Zepa**, un gros bourg d'accès difficile, perdu dans une vallée, est situé à quelque 40 km à vol d'oiseau au sud de Srebrenica, près de la frontière entre la Bosnie et la Serbie. Cette enclave musulmane abritait l'an passé quelque 40 000 personnes, dont de nombreux réfugiés ayant fui des localités proches, victimes de la purification ethnique.

■ **Gorazde** est la plus grande des enclaves de l'est de la Bosnie (à 70 km à l'est de Sarajevo), sur la Drina. Selon certaines estimations, la ville abritait en juillet quelque 60 000 habitants, dont de nombreux rescapés de la purification ethnique de l'est du pays. La situation sanitaire y est jugée critique. Le HCR n'a pu fournir qu'une aide très irrégulière en raison des obstacles posés par les forces serbes.

■ **Bihac**, une ville de 70 000 habitants (avant guerre) dont 48 000 Musulmans, est le plus grand centre d'un territoire de 1 500 km2 et de 300 000 habitants, situé à l'extrême nord-ouest de la Bosnie et enclavé entre des régions de Bosnie et de Croatie contrôlées par les Serbes. Depuis septembre, la zone est partagée entre sécessionnistes (musulmans) au nord et partisans du président bosniaque Alija Izetbegovic au sud. Plus de mille « casques bleus » français sont stationnés dans la région.

■ **Tuzla**, dans le nord de la Bosnie, était un grand centre industriel. La population, quelque 130 000 personnes avant guerre, s'est accrue de plusieurs dizaines de milliers de réfugiés. Des « casques bleus » du bataillon nordique (Suédois, Danois et Norvégiens) s'efforcent d'assurer la sécurité des convois d'aide et de l'aéroport, à la réouverture duquel les Serbes s'opposent.

■ **Sarajevo**, la capitale de la Bosnie-Herzégovine, abrite quelque 380 000 habitants, assiégés depuis vingt-deux mois. Trois mille « casques bleus », dont deux mille Français, y sont déployés pour assurer notamment la sécurité de l'aéroport ainsi que l'acheminement de l'aide humanitaire et contrôler le retrait des armes lourdes des belligérants.

Tout en dénonçant l'embargo contre la Macédoine

L'Union européenne a ménagé la susceptibilité de la Grèce

BRUXELLES
(Union européenne)

de notre correspondant

« Nous nous trouvons dans une phase de traitement de la crise yougoslave particulièrement sensible, où la priorité va à la Bosnie. Nous souhaitons ne pas affaiblir la position de l'Union », a déclaré, lundi 21 février, Alain Lamassoure, le ministre français des affaires européennes, à l'issue du déjeuner au cours duquel les Douze ont délibéré des mesures d'embargo récemment décidées par la Grèce à l'encontre de la République de Macédoine.

Autrement dit, les Grecs ont bénéficié de la situation et leur attitude intempestive, si elle a été dénoncée par tous, n'a pas fait l'objet d'éclat spectaculaire. Les pays partenaires ont jugé les mesures prises par les autorités d'Athènes, politiquement inopportunes en pleine crise yougoslave, la victime de leurs courroux étant de surcroît, comme l'a souligné M. Lamassoure, un pays déjà placé, du fait de ce conflit, *« dans une situation difficile »*. Facteur aggravant, la Grèce assure la présidence des travaux des Douze, si bien que son action ne peut qu'affaiblir l'influence de l'Union européenne.

Comment marquer le coup ? Sur le plan juridique, Jacques Delors, le président de la Commission européenne, a expliqué que les mesures prises étaient clairement en infraction avec les règles qui régissent le commerce extérieur de l'Union. Au terme du traité, un État membre ne peut agir de la sorte qu'en cas de menace grave pesant sur l'ordre public et c'est à lui d'apporter la preuve qu'une telle situation existe.

Mission de bons offices

Les Grecs vont tenter de justifier leurs décisions, sur ce terrain juridique, et la Commission appréciera s'il y a lieu de porter l'affaire devant la Cour européenne de justice. Sur le plan politique, la Commission a annoncé son intention de tenter une médiation : Hans van den Broek, le commissaire (néerlandais) chargé des relations extérieures se rendra à Skopje et à Athènes afin d'essayer de rétablir le dialogue entre les deux parties. *« Jacques Delors a pris contact avec* [le président macédonien] *Gligorov et* [le premier ministre grec] *Andréas Papandréou ; il a constaté de bonnes dispositions des deux côtés pour sortir de l'impasse et il essaie de profiter de la situation pour faire bouger les choses »*, a raconté Jacques Poos, le ministre luxembourgeois des affaires étrangères.

Les griefs des Grecs portent sur le drapeau macédonien (ils ne veulent plus y voir figurer le soleil qui était l'emblème de la dynastie macédonienne de Philippe et d'Alexandre) et sur certains passages de la Constitution de la jeune République qui lui font devoir de protéger les Macédoniens de l'étranger. Le Conseil a laissé faire la Commission, sans toutefois donner sa caution à cette mission de bons offices, peu soucieux de donner l'impression qu'il manifestait une quelconque compréhension pour l'embargo décrété par la Grèce.

Voici deux semaines, le Conseil des Douze – en traînant les pieds et uniquement parce que la France et les Etats-Unis s'étaient auparavant mis d'acord – avait exigé la levée du siège de Sarajevo et demandé une réunion de l'OTAN afin que des décisions opérationnelles soient prises. Sa réunion avait représenté une étape importante dans le processus qui vient de conduire au retrait de l'artillerie serbe des abords de la capitale bosniaque.

Cependant, lundi, il n'a pas délibéré de la situation en Bosnie. Au-delà des arguments expliquant que, compte tenu du cours des choses, il est logique que les Douze se retrouvent plutôt mardi, à Bonn, pour examiner la situation avec les Américains et les Russes, il est difficile de ne pas trouver que l'Union européenne et ses velléités de politique étrangère et de sécurité commune se trouvent aujourd'hui passablement dévaluées. Le Conseil de l'Union, sur de tels sujets, n'est pas une enceinte qui compte. Le scandaleux épisode grec n'a fait qu'aggraver une situation déja très détériorée.

PHILIPPE LEMAITRE

Après le succès de l'ultimatum

François Mitterrand : « La France saisira le Conseil de sécurité »

Voici le texte de la déclaration radio-télévisée faite, lundi 21 février, par le président de la République :

« Mes chers compatriotes, la nuit dernière à Sarajevo la guerre de Bosnie-Herzégovine est entrée dans une phase nouvelle. Les Serbes, qui assiègent la ville au prix de milliers de morts, de terribles souffrances dans la population, ont retiré la plupart de leurs armes lourdes, canons, mortiers, chars, dans un rayon de vingt kilomètres. Celles qui ne l'ont pas été sont aujourd'hui regroupées sous le contrôle des forces des Nations unies.

» Ainsi a été remplie dans le délai voulu la première condition posée par le Conseil atlantique du 9 février dernier, à la demande de la France et des Etats-Unis, qui s'adressait à la fois aux Serbes et au gouvernement de Bosnie.

» Hier soir, j'ai réuni à l'Elysée le premier ministre, les ministres de la défense et des affaires étrangères et le chef d'état-major des armées afin de faire le point de la situation. Là, j'ai appelé le général Cot, qui commande sur place les forces de protection des Nations unies dans l'ancienne Yougoslavie. Il nous a dit que le retrait des armes serbes s'accélérait. J'ai ensuite demandé Washington, où le président Clinton, qui venait de s'entretenir avec M. Eltsine, m'a confirmé les indications fournies par le général Cot. Nous avons été d'accord pour estimer que si les événements suivaient normalement leur cours jusqu'à l'heure fixée il ne serait pas nécessaire d'utiliser nos moyens militaires. Les renseignements qui nous parvenaient de nos propres services allant dans le même sens, la frappe aérienne, comme vous le savez, n'a pas eu lieu.

» Le retrait des armes lourdes a été obtenu grâce à la détermination des alliés et à l'intervention modératrice des Russes auprès des Serbes. Insisterai-je sur le rôle de la France qui, depuis le début, est à l'origine de toutes les initiatives d'entente ou de règlement du conflit et qui a fourni à l'ONU le plus fort contingent de soldats de la paix ?

» Pour m'en tenir aux plus récents événements, je rappellerai que c'est à la suite des entretiens qui ont eu lieu il y a quinze jours entre M. Juppé et le secrétaire d'Etat américain Christopher qu'il a été possible d'aboutir.

» Mais il reste beaucoup à faire. A Sarajevo, il faut consolider la levée du siège. Le cessez-le-feu est pour le moment respecté, mais la libre circulation des personnes et des convois humanitaires n'est pas encore restaurée. La population continue de vivre dans l'angoisse.

» Il est clair que toutes violations des décisions de l'Alliance atlantique seront ou seraient sanctionnées demain comme nous avions prévu de le faire aujourd'hui.

« Elargir la pression »

» J'espère que ce temps gagné, que ce premier succès de la raison sur tant de passions meurtrières seront mises à profit pour élargir la pression alliée en faveur des autres villes de Bosnie, des autres zones de ce pays livrées à la violence. Nous donnerons par là une impulsion nouvelle à la recherche d'un règlement politique car il n'y aura de solution que négociée.

» Des consultations auront lieu dans les jours qui viennent. Dès cette semaine, la France saisira le Conseil de sécurité pour lui demander de placer Sarajevo sous l'administration des Nations unies. Nous ne relâcherons pas nos efforts.

» Le ministre de la défense et le ministre des affaires étrangères, sous l'autorité du premier ministre, suivent la situation comme moi-même d'heure en heure. Je présidais cet après-midi un conseil restreint, comme je l'ai fait hier. Il en sera de même au cours des jours prochains.

» Et si certains, parmi ceux qui m'écoutent, s'interrogent, je leur dirai : ce qui se passe dans les Balkans nous regarde, regarde la France. Au-delà de la solidarité même qu'impose l'ampleur de ce drame, oui, cela nous regarde comme en d'autres temps. Des conflits du même type peuvent éclater à tout moment, nés de la dislocation de l'Union soviétique. Et de la solution qui prévaudra en Bosnie découleront beaucoup de choses.

» Au moment de conclure, mes chers compatriotes, dirigeons nos pensées vers les dix-huit soldats français tués, vers les deux cent quatre-vingt un blessés dans cette région du monde, et mesurons ensemble la valeur de leur sacrifice au service de la paix.

» *Vive la République !*

» *Vive la France !* ».

Croates et Musulmans se sont engagés dans des négociations politico-militaires

Le chef des forces croates bosniaques, le général Ante Roso, et celui de l'armée fidèle au président Alija Izetbegovic, le général Rasim Delic, devaient se rencontrer, mardi 22 février, à Zagreb pour tenter de signer *« un accord durable sur l'arrêt des hostilités »* entre les deux camps, a annoncé le général Roso.

Cette rencontre intervient après une réunion, samedi à Francfort, entre le ministre croate des affaires étrangères, Mate Granic, et le premier ministre bosniaque, Haris Siladzic. A la suite de ces pourparlers, qui ont duré huit heures, M. Granic a assuré que les dirigeants bosniaques étaient intéressés par l'idée d'une confédération avec la Croatie. Les deux parties sont parvenues à réduire leurs divergences, a-t-il ajouté. Les deux dirigeants ont, en outre, indiqué que les discussions croato-bosniaques se poursuivraient entre experts.

D'autre part, le président croate Franjo Tudjman s'est entretenu lundi à Zagreb avec Charles Redman, l'émissaire spécial du président Bill Clinton pour la Bosnie, a-t-on appris à l'ambassade des Etats-Unis dans la capitale croate. Le quotidien *Vecernji list*, proche du pouvoir, a, pour sa part, fait état de *« pressions »* américaines sur la Croatie pour l'amener à conclure la paix avec les Musulmans, première étape vers la création en Bosnie d'une *« communauté croato-musulmane liée politiquement et juridiquement à la Croatie »*. – *(AFP, Reuter.)*

COMMENTAIRE

Acte de présence

LE chef de l'Etat a usé, lundi soir, d'un ton très solennel pour présenter aux Français l'opération menée par la France, avec ses partenaires de l'OTAN, à Sarajevo et expliquer à ceux que les bruits de bottes indisposent que *« ce qui se passe dans les Balkans* [les] *regarde »*. Cette solennité aurait peut-être été plus justifiée 24 heures plus tôt, alors que les Français ne savaient pas encore comment les choses tourneraient en Bosnie à l'échéance de l'ultimatum. Le président a tenu à souligner qu'à ce moment-là, il était aux commandes, entouré des représentants des autres instances de l'Etat, en liaison avec Washington, indirectement avec Moscou, et avec le chef des « casques bleus » à Sarajevo.

Sa déclaration, hormis ce rappel de sa propre présence, et le cadrage de l'action qu'entend maintenant mener la France, contient une série d'hommages. Hommage aux « casques bleus » qui ont péri ou qui ont été blessés en Bosnie. Hommage appuyé à la Russie, pour son rôle *« modérateur »*, qui témoigne des espoirs, peut-être un peu risqués, que place désormais la France dans la bonne volonté coopérative de Moscou. Après l'épisode, assez exceptionnel, de l'initiative franco-américaine, on revient ainsi à un schéma plus classique de la diplomatie française : les Nations unies redeviennent pour Paris le centre de la légitimité internationale et Moscou fait pendant à Washington.

Hommage à Alain Juppé, nommément cité par le président, pour la façon dont il a enclenché toute l'opération en y mêlant les Américains. Si, depuis des mois, il n'a pas pris d'initiative à propos de la Bosnie, M. Mitterrand ne s'est pas opposé à celles que prenait le ministre des affaires étrangères, y compris la dernière, qui rompait pourtant avec la politique suivie par l'Elysée et les précédents gouvernements dans l'ex-Yougoslavie.

Le dernier des hommages de M. Mitterrand, celui qu'il rend à sa propre action, est en effet le plus discutable. Car s'il est vrai que la France est à l'origine de toutes les propositions qui ont été faites pour tenter de mettre un terme au drame bosniaque, il n'est pas moins vrai que toutes, jusque-là, ont échoué. Sans même revenir au refus de la France de prendre position pour aucun camp au début du conflit (ce qui équivalait, alors qu'était engagée une guerre d'agression, à ménager les Serbes), la politique humanitaire qu'elle avait parrainée a fait pendant des mois obstacle à une attitude plus ferme des Occidentaux, du type de celle qui s'est manifestée dimanche dernier. Les soldats français ont été, c'est vrai, les plus nombreux à tenter d'alléger sur place les souffrances des populations bosniaques. Mais leur mission devenait impossible, M. Mitterrand en avait convenu lui-même il y a quelques semaines.

C'est seulement parce que le chef de l'Etat a accepté de faire ce constat d'échec que la première opération réussie de la Communauté internationale a pu être menée en Bosnie.

CLAIRE TRÉAN

De l'« armée rouge » aux « casques bleus »

Suite de la première page

Après la liquidation du pacte de Varsovie et l'éclatement de 1991, la Russie avait paru quasiment confinée, au moins dans un premier temps, aux frontières de la Moscovie... Ces deux dernières années, à la faveur des affrontements ethniques et du désarroi de Républiques en proie à une situation encore plus chaotique que la sienne, elle avait repris pied en Transcaucasie, raffermi ses positions en Asie centrale et en Ukraine, bref reconquis partiellement cet « étranger proche » dont l'Occident n'est d'ailleurs pas fâché de la voir se mêler. La voici aujourd'hui ramenée à la table des « Grands » pour régler un conflit « hors zone », et dont elle avait été en fait tenue à l'écart jusqu'à présent au profit de l'Union européenne d'abord, de l'OTAN ensuite.

Un « rétablissement » spectaculaire

Bien entendu, ce succès est aussi celui de l'organisation atlantique, plus précisément des Etats-Unis, l'autre partenaire familier du jeu bipolaire de naguère. Même si l'initiative en appartient à la France, l'ultimatum de l'OTAN n'est devenu crédible qu'à partir du moment où l'Amérique de Bill Clinton l'a appuyé de toute sa puissance militaire. Mais le « rétablissement russe » n'en est que plus spectaculaire. D'une part, il traduit l'excellence d'une diplomatie servie par des professionnels de haute qualité, formés à l'école soviétique et qui, même s'ils ne sont pas tous russes, se sont presque tous mis au service de la Russie : aucune autre des anciennes Républiques de l'URSS ne dispose d'un corps équivalent. D'autre part, il illustre une adaptation réussie aux nouvelles circonstances : c'est moins désormais en marquant sa différence et en attisant la méfiance que Moscou réussit à gagner des points, mais plutôt par une attitude constructive, en exploitant habilement les avantages de la coopération et du « partenariat » avec l'Ouest.

« Solidarité slave » ?

Le rôle futur de la Russie – dont la présence sera désormais incontournable, tant dans les négociations que sur le terrain – dépendra du maintien ou non de cet équilibre. S'il consiste à ménager ou à protéger systématiquement l'agresseur au nom d'une douteuse *« solidarité slave »* (on oublie vite, même à Moscou, que les adversaires des Serbes sont aussi des Slaves, il est vrai non *« orthodoxes »* et non *« cyrilliques »*), il ne pourra que faire resurgir la méfiance, avec des conséquences négatives pour la Russie elle-même : celle-ci a beau s'abriter derrière les plus ou moins « beaux restes » de l'armée rouge, elle n'est pas en mesure de s'opposer à une ferme volonté américaine ni même à – d'éventuelles – positions communes de l'Union européenne.

Cela est d'autant plus vrai que ni les Balkans ni l'Europe centrale ne se réduisent à la seule Serbie. L'arrivée des Russes à Sarajevo n'a rien pour réjouir les Polonais, les Tchèques, les Hongrois et d'autres peuples qui n'ont que trop connu la pesante tutelle de l'ancien « grand frère ». Surtout après le veto que ce dernier a opposé, avec succès, à leur adhésion à l'OTAN. Or, en laissant entendre que des attaques aériennes contre les positions serbes autour de Sarajevo auraient signifié une « rupture » du partenariat proposé par l'OTAN à la Russie, les diplomates de Moscou ont confirmé l'interprétation spécieuse qu'ils donnent de ce partenariat : celle qui leur conférerait un droit de regard sur la situation en Europe centrale. Le moins qu'on puisse dire est que les autres « partenaires », à l'Est comme à l'Ouest, ne partagent pas ce point de vue.

MICHEL TATU

Après ses rencontres avec les dirigeants des partis

M. Balladur se félicite de la cohésion des Français

Le premier ministre informe. Il ne consulte pas. C'est le week-end dernier, alors que la possibilité de frappes aériennes était encore envisagée, qu'Edouard Balladur a décidé de proposer aux dirigeants des partis politiques français de venir le rencontrer à Matignon pour qu'il leur explique la position de la France. L'évolution – heureuse – de la situation à Sarajevo ne l'a pas fait renoncer à ce projet. Bien lui en a pris, puisqu'il a pu, lundi, avant de se rendre à l'Elysée pour un nouveau conseil de défense, constater que *« l'action qui est celle de notre pays semble être comprise, et bien comprise, par une très large majorité de nos concitoyens »*.

Effectivement, seul Robert Hue, le secrétaire national du PC, a émis clairement un avis divergent à la sortie du bureau du premier ministre, où il avait été reçu, comme tous ses homologues chefs de parti, par M. Balladur, entouré de François Léotard et de Alain Juppé. *« Des bombardements de l'OTAN ruineraient les chances d'une solution politique »*, estime le successeur de Georges Marchais. Or, pour lui, *« la menace »* d'une telle intervention, existe toujours, et avec elle *« les risques de l'embrasement »*. M. Hue a aussi réaffirmé son souhait d'une convocation du Parlement en session extraordinaire, et cela sans succès. En effet, Philippe Séguin, le président de l'Assemblée nationale, à sa sortie de Matignon, a simplement annoncé que le chef du gouvernement lui avait donné son accord pour l'organisation *« dès la reprise des travaux »* parlementaires, donc en avril, d'un débat *« sur la politique de la France dans l'ex-Yougoslavie et le pacte de stabilité en Europe »*.

La politique de « la tache d'huile »

Même Jean-Marie Le Pen, tout en réaffirmant son opposition *« à la politique de l'ultimatum »* qui, d'après lui, *« marque les échecs successifs de la diplomatie »* et peut *« entraîner l'Europe dans un conflit de grande dimension »*, s'est déclaré *« un peu plus rassuré »*, une fois entendues les explications du premier ministre.

Pour le reste, en dehors de Jacques Chirac qui, fidèle à sa règle de conduite en semblable circonstance s'est refusé à toute déclaration sur le perron de Matignon, tous les autres interlocuteurs du chef du gouvernement ont approuvé l'attitude de la France. Michel Rocard s'est félicité que *« l'action de la France ait été exemplaire par sa fermeté et par son caractère unanime »*. Brice Lalonde a fait part de son *« profond soulagement de voir enfin la communauté internationale et la France intervenir pour faire reculer l'agresseur »*, mais il a aussi évoqué devant le premier ministre *« le sort des autres enclaves »*.

Valéry Giscard d'Estaing a eu la même attitude, en soulignant qu'il y avait *« d'autres situations inacceptables »* en Bosnie en dehors de Sarajevo. Il a donc souhaité que l'on pratique *« une politique de la tache d'huile »* afin que *« l'acte de paix que constitue le retrait des armes lourdes de Sarajevo s'étende peu à peu aux autres zones du pays »*. Mais même pour la capitale bosniaque il a estimé qu'il restait à obtenir *« la levée du siège »*.

Comme l'a souligné l'ancien président de la République, cette analyse est celle du gouvernement. En effet, M. Balladur, en rendant compte devant la presse de ses entretiens (Dominique Voynet, porte-parole des Verts, devait être reçue mardi), a souligné qu'il fallait *« rester extrêmement vigilant »*, ce qui implique de se préoccuper des *« localités et des régions »* de Bosnie où la situation n'a pas changé, et parvenir *« à un règlement durable de l'ensemble des problèmes de Bosnie-Herzégovine »*. Pour celui-ci, il a rappelé que le plan élaboré par l'Union européenne était *« sur la table »*, et que la France était prête à en discuter *« avec ses partenaires »*.

ITALIE : un Tunisien victime d'une agression. – Un travailleur immigré tunisien a été grièvement blessé au cours du week-end à Ostie, près de Rome, par un groupe de quatre-vingts jeunes Italiens, dont les plus âgés avaient à peine dix-huit ans, a rapporté, lundi 21 février, la presse. Quelques heures plus tard, deux Egyptiens ont été attaqués par un autre groupe de jeunes, mais ont réussi à s'échapper. Les agressions de ce type, généralement perpétrées par de jeunes skinheads, sont de plus en plus fréquentes dans les grandes villes italiennes. – *(AFP.)*

ROUMANIE : un journaliste libéré sous caution. – Le journaliste Nicolae Andreï, arrêté il y a une semaine pour deux articles jugés *« offensants envers le chef de l'Etat »*, a été libéré sous caution vendredi, a affirmé, lundi 21 février, la rédaction de son journal. Il a été relâché après avoir payé une caution de 100 000 lei (65 dollars), selon le rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Conflict*, dans lequel M. Andreï avait publié, en décembre, des articles satiriques sur le président Iliescu *(le Monde daté 20-21 février)*. – *(AFP.)*

هكذا من الاهل

EUROPE

ALLEMAGNE

Le chancelier Kohl tente de remobiliser la CDU

Le congrès de l'Union chrétienne-démocrate (CDU), le principal parti de la coalition gouvernementale allemande, s'est ouvert à Hambourg lundi 21 février. Le chancelier Helmut Kohl s'est employé à mobiliser ses troupes, affectées par la baisse continue de leur parti dans les sondages.

HAMBOURG

de notre envoyé spécial

« Nous allons nous battre pour chaque voix, nous devons défendre notre politique avec courage et ne pas avoir peur du vent debout ! » Dans son long discours, ponctué de nombreuses ovations, à l'ouverture du congrès de la CDU qui se tient jusqu'au 23 février à Hambourg, Helmut Kohl a d'abord voulu « mobiliser » et remonter le moral de ses troupes, lancées dans une série de campagnes électorales régionales et fédérales pour le moins difficiles.

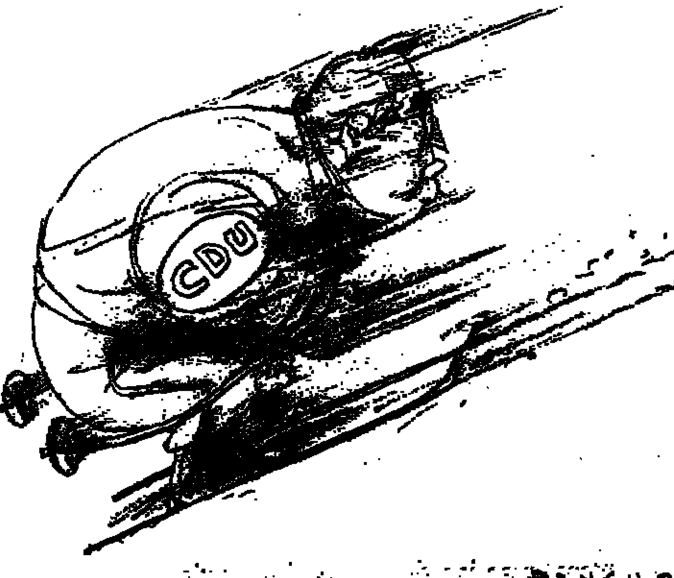
Les quelque mille délégués présents sur les bords de l'Elbe s'habituent mal à la lecture de sondages qui, depuis plusieurs mois, leur donnent des frissons : environ 30 % des intentions de vote pour la CDU et près de 45 % pour les sociaux-démocrates (SPD) de Rudolf Scharping. Dans les cinq nouveaux Länder de l'Est, les chrétiens-démocrates sont en passe de perdre parfois le tiers de leurs électeurs de 1990. Dans cette ambiance morose, frôlant la résignation, beaucoup comptent sur la personnalité du chancelier, au pouvoir depuis 1982, pour les sortir de l'ornière.

« Liberté et responsabilité »

« Nous devons combattre les mauvais prophètes (...), lutter contre les sentiments d'inquiétude et de doute qui se répandent, marquer notre différence et l'expliquer avec fermeté. » En dépit de la récession, le chancelier de l'unité allemande – *« nous sommes heureusement de nouveau ensemble dans notre patrie », « réjouissons-nous du fait que la réunification nous ait coûté de l'argent et pas de sang »* – a estimé que le gouvernement n'avait pas à rougir de son bilan dans l'est du pays : 435 000 entreprisés privées créées depuis 1990, qui emploient près de trois millions de personnes ; un salaire moyen, dans l'ex-RDA, qui atteint 71 % de celui de l'Ouest, une stabilisation du chômage, un niveau de production dans le bâtiment supérieur de 11 % en 1993 par rapport à 1992, tandis que la production industrielle augmentait de 8 %. Selon le rapport présenté au congrès, *« les paysages florissants »*, promis un peu hâtivement à l'Est par Helmut Kohl au lendemain de la réunification, sont en vue *« mais pas partout »*.

C'est néanmoins sur le terrain de la politique étrangère que la CDU veut, dans les mois à venir, amener le débat électoral en soulignant – face à un Rudolf Scharping qui sera décrit, à n'en pas douter, comme un débutant en la matière – la dimension internationale du chancelier : les relations de confiance qu'il entretient avec Washington, Moscou, Paris et Londres ; son rôle dans la conclusion des accords du GATT ; Francfort siège de la Banque centrale et, enfin, l'Union européenne. Sur ce dernier point, le nouveau programme de la CDU, qui doit être adopté à Hambourg, parle d'une Europe *« démocratique et fédérale »*. Pour Helmut Kohl, les deux axes de la politique d'Adenauer sur le continent demeurent inchangés : l'amitié avec les voisins de l'Ouest et le partenariat avec les voisins de l'Est. A ses yeux, le SPD au pouvoir entraînera l'Allemagne dans la voie dangereuse de l'isolationnisme.

Ce nouveau programme, intitulé « Liberté et responsabilité », remplace celui de Ludwigshafen (1978) dont le titre était *« Liberté, justice et solidarité »*. Certains membres de la CDU, notamment au sein de l'Association des salariés chrétiens-démocrates (CDA), ont regretté la suppression du dernier mot, qui peut laisser augurer, à leurs yeux, une dérive libérale *« thatchérienne »* d'un grand parti *« populaire »*.



Il est clair en tout cas pour la CDU qu'à l'avenir les citoyens devront davantage prendre leur situation en main et moins compter sur l'« Etat social ». Si le programme met l'accent sur la nécessité de réformer l'aide à la famille, le chancelier a indirectement rejeté la proposition faite, à la fin de la semaine dernière, par le ministre des affaires familiales, Hannelore Rönsch (CDU), qui voulait infliger un impôt spécial aux couples sans enfants.

Par aiilleurs, la récente controverse sur les rapports que les formations ouest-allemandes entretenaient avec les dirigeants du Parti communiste (SED) de l'ex-RDA n'est apparemment pas close, et Helmut Kohl a, une fois de plus, reproché aux sociaux-démocrates du SPD de s'être comportés, dans des périodes décisives de l'histoire récente, comme des *« traîtres »* à la cause de l'unité allemande.

Au plan économique, le chancelier, sans illusion, n'a guère proposé de remède à la lutte contre le sous-emploi (quatre millions de chômeurs), sinon une vague *« nouvelle croissance »* prenant en compte les soucis écologiques, la réduction des taxes professionnelles et la flexibilité du temps de travail. *« Les partenaires sociaux, dit-il à ce sujet, feraient mieux d'arrêter d'en discuter et de la réaliser ! »*

Durant une heure et demie, Helmut Kohl s'est d'abord présenté – et c'était l'objectif – comme le patron de la CDU réclamant le rassemblement, l'esprit d'offensive et, à l'adresse de ceux qui dans le parti ne sont pas toujours d'accord avec lui, la fin des petites querelles internes ou celles qui se produisent avec les chrétiens-sociaux (CSU) de Bavière, ou encore avec les libéraux, partenaires de la coalition. *« Mercredi soir,* a-t-il lancé aux délégués, *quand nous serons de retour à la maison après ce congrès, tout cela doit être terminé ! Nous devrons nous battre tous ensemble ! »* Première étape du marathon électoral 1994 : le 13 mars dans le Land de Basse-Saxe.

ALAIN DEBOVE

AFRIQUE

ALGÉRIE

Sixième assassinat d'un Français

Un Français, Joaquim Grau, âgé de cinquante-deux ans, connu sous le nom de Vincent, a été assassiné par balles, lundi 21 février, dans la librairie, à l'enseigne des « Beaux Arts », qu'il tenait en plein cœur d'Alger, rue Didouche-Mourad (ex-rue Michelet). Il est le sixième Français et le premier « pied-noir » tué dans le pays depuis le début des affrontements entre groupes armés islamistes et forces de l'ordre, il y a deux ans.

M. Grau a été atteint au thorax et à l'abdomen sur le seuil de sa librairie par des hommes armés qui ont réussi à prendre la fuite. Il a succombé à ses blessures lors de son admission à l'hôpital. L'attentat a eu lieu à un moment de grande affluence. La « Librairie des Beaux Arts » est proche d'une des stations de bus les plus fréquentées du centre de la capitale.

Le 23 janvier, Raymond Louzoum, un juif tunisien âgé de soixante-quatre ans, dont la boutique d'optique était située en face de la « Librairie des Beaux Arts », avait été assassiné dans des circonstances presque identiques.

Vincent, « pied-noir » d'origine espagnole, avait travaillé pour l'entreprise Hachette avant l'indépendance, puis avait intégré l'entreprise locale qui lui a succédé, la SNED. Il avait ensuite été embauché par la propriétaire d'une grande librairie d'Alger, qui avait fini par lui laisser son commerce en gérance. Dans un entretien avec le correspondant local du *Parisien*, il y a un mois, il avouait *« ne pas arriver à se sentir concerné par toute cette violence, à avoir vraiment peur »*. Il se considérait comme un *« atypique »* et en concluait que c'était peut-être sa *« meilleure protection »* ...

M. Grau avait fait de la « Librairie des Beaux Arts » la librairie la mieux fournie de la capitale et un rendez-vous du « Tout-Alger » des arts et des lettres. Il se préparait à mettre le sous-sol de son établissement à la disposition de jeunes peintres, après avoir fait de la soupente un hall d'exposition gratuit pour ses amis peintres connus et moins connus.

Vingt-huit étrangers ont été assassinés en Algérie depuis deux ans, dont six Français. Par la voix d'un porte-parole du Quai d'Orsay, la France a condamné ce *« crime odieux »* et renouvelé ses *« conseils de vigilance à tous les ressortissants français résidant en Algérie ou de passage dans ce pays »*. – *(AFP, Reuter.)*

L'exode des esprits libres

Suite de la première page

Profondément bouleversé par l'assassinat d'un de ses neveux, Smaïl, journaliste à la télévision algérienne, Abdelkader Yefsail n'en a pas moins longuement hésité. Parti en France au lendemain de l'enterrement, *« juste pour prendre du champ »*, il comptait rentrer à Alger *« dans les deux ou trois mois suivants »*. Les meurtres en série, commis contre des étrangères, dont une ressortissante russe tuée sur un marché, l'en ont dissuadé. *« Je n'ai pas envie que ma femme se fasse descendre, en allant chercher un kilo de carottes... »*, commente-t-il sombrement.

« Si j'étais sûr qu'aucune menace ne pèse plus sur la tête de ma femme et sur la mienne, je rentrerais tout de suite. Mais comment être sûr ? Comment savoir d'où viennent les coups ? C'est toute la question... », soupire-t-il. Pour la première fois de sa vie, Abdelkader se sent *« l'âme en exil »*. Tout lui manque : ses sœurs, ses amis, les rues d'Alger, son village kabyle. *« Même le froid, ici, est plus froid que là-bas ! »* lâche-t-il en souriant.

Pour cet autre Algérien, ancien cadre de l'administration, les choses sont plus terribles encore : *« Une bonne partie de la violence vient des rentiers du système, et non des islamistes. Ces clans de la nomenklatura ne veulent ni de la paix civile ni de la démocratie, qui supposent une certaine transparence, en contradiction avec leurs intérêts »*, assure-t-il. Ce discours a, de ce côté-ci de la Méditerranée, bien du mal à passer : *« Ceux qui ne diabolisent pas le Front islamique du salut* [FIS], *on les regarde comme des martiens »*, reconnaît l'ancien fonctionnaire.

Emplois précaires

A ces quelques malentendus près, côté français, les bonnes volontés ne manquent pas. Mais, en ces temps de chômage et d'austérité, les miracles sont rares. Les *« charges de cours temporaires »* accordées aux universitaires algériens ne durent pas plus de deux ou trois mois. Ce sont donc des emplois précaires, distillés au compte-gouttes. Comment faire autrement, alors que des centaines de diplômés français, titulaires d'une thèse d'Etat, sont en liste d'attente ?

Quant à ceux qui tenteraient de décrocher un emploi dans l'enseignement secondaire, les choses ne sont guère plus faciles : en tant qu'étrangers, ils ne peuvent pas espérer mieux que des vacations – avec le problème récurrent des retards de paiements. *« Et encore, ça ne marche que dans certaines matières, pas trop saturées, comme les mathématiques, la biologie ou la physique »*, précise une militante du Comité international de soutien aux intellectuels algériens (CISIA).

Créé à la fin du printemps dernier, le CISIA a « traité » déjà plus de deux cents dossiers, aidant essentiellement des universitaires, mais aussi des journalistes ou des médecins, à obtenir travail, papiers, ou logement. *« Ce sont toujours des solutions fragiles, bricolées. Mais ceux qui arrivent maintenant le savent. Ils sont beaucoup plus réalistes »*, souligne cette militante.

Moins *« réalistes »* peut-être, sont les journalistes algériens candidats à l'exil. *« Depuis environ deux mois, nous recevons en moyenne un appel téléphonique par jour d'un journaliste nous annonçant qu'il vient d'arriver en France, et qui sollicite notre aide*, indique le président de Reporters sans frontières (RSF), Robert Ménard. *Quatre-vingt-quinze pour cent d'entre eux sont des francophones, et la plupart ont de la famille ici. »*

Là encore, la solidarité a ses limites : *« Généralement, on intervient auprès du Quai d'Orsay pour essayer de faire prolonger les visas jusqu'à six mois. Compte tenu du marché du travail, on ne peut pas faire plus. Mais c'est aussi un choix. Nous ne voulons pas répéter l'erreur de la Bosnie : nous avions aidé plusieurs journalistes à partir, et nous nous le sommes vu reprocher par la suite, les rédactions nous accusant à demi-mot d'avoir soutenu des* « déserteurs » *et de les avoir indirectement affaiblies. »*

Qu'ils soient universitaires, journalistes, médecins ou avocats, il est difficile de mesurer le nombre exact de ces nouveaux « exilés » algériens. Toutes les estimations dont on dispose restent parcellaires et fluctuantes. Celles de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) n'en sont pas moins révélatrices d'une vraie angoisse : entre 1989 et 1993, le nombre des demandeurs d'asile algériens a été multiplié par dix, passant de 101 à 1 099.

Artistes en tournée

Chez les artistes, l'exode n'a pas ces allures dramatiques. C'est une noria régulière, voire saisonnière. *« Pendant le mois de ramadan, la plupart des musiciens algériens viennent* « cachetonner » *dans les cabarets de la région parisienne. Il y a des boîtes de raï super, non seulement à Paris, mais aussi à Enghien, ou à Melun. Certains font de véritables tournées à travers la France*, explique le journaliste Rabah Mezouane. *Il est vrai que je n'avais jamais vu autant de musiciens arriver en même temps à Paris. »*

Contrairement aux « intellectuels », les musiciens font rarement état d'intimidations dont ils seraient victimes. Il y a bien, ici ou là, un chanteur de *chaabi* (musique populaire) à qui des « barbus » plus ou moins menaçants ont demandé de suspendre ses activités. Mais ce genre de pressions est rare, et généralement sans effets.

En théorie, aux oreilles des islamistes « purs et durs », il n'existe pas d'autre musique que les psalmodies religieuses. En réalité, comme le note Rabah Mezouane : *« Le raï et l'islamisme chassent sur le même terrain : les jeunes. Que les « barbus » s'attaquent à une vedette du raï, c'est comme s'ils s'en prenaient à leur propre clientèle. »* Cruel dilemme, que l'on résout à l'algérienne : *« Les jeunes ont leurs cassettes, et ça ne les empêche pas d'aller à la mosquée ! »*

Plus pesantes et plus pernicieuses que l'ordre moral islamiste, le couvre-feu et l'insécurité ont bouleversé l'activité musicale. Les concerts publics, en nombre déjà limité, ont quasi disparu. *« Depuis environ un an, Tizi-Ouzou a pris, peu ou prou, la place d'Oran »*, gagnée par les turbulences terroristes, assure Rabah Mezouane. Et Tizi-Ouzou, fief de la puritaine mais relativement calme Kabylie, a ainsi été élu par tous les amateurs de bières à la pression et de grandes soirées musicales.

Avec ou sans état d'urgence, la musique algérienne n'a jamais manqué d'amoureux éclairés. Ces hérauts les plus populaires, Hasni à Khaled, en passant par Cheba Zaounia ou Nasro, vedette du « raï-love », continuent de vendre des tombereaux de cassettes sur les deux rives de la Méditerranée. Le poète-musicien Aït Menguellet, qui doit se produire, en mai, à l'Olympia, en sait quelque chose. Alors que ses concerts n'ont pas encore été officiellement annoncés, toutes les places ont déjà été réservées.

CATHERINE SIMON

EN BREF

CAMBODGE : un ancien ministre arrêté pour trafic d'armes. – L'ancien ministre cambodgien des transports et des communications, Ros Chhun, a été arrêté pour trafic d'armes et vol de voiture, a déclaré, lundi 21 février, la police cambodgienne. Un véhicule volé et une importante cache d'armes ont été découverts à son domicile. Les deux fils du ministre et deux policiers ont été également arrêtés. La police avait été alertée par une Française, qui avait repéré sa voiture volée près d'un marché de Phnom-Penh. L'ancien ministre avait été révoqué en 1991 pour corruption et détournement de fonds publics. – *(Reuter.)*

GABON : rétablissement de l'état de mise en garde. – Décrété le 10 décembre et levé le 13 février, l'état de mise en garde, qui interdit les manifestations et prévoit l'instauration d'un couvre-feu, a été rétabli, lundi 21 février, à la fin de la première journée d'une grève générale, a annoncé le porte-parole du gouvernement, Patrice Nziengui. Des incidents ont eu lieu lundi à Libreville, au début d'une grève lancée par la Confédération gabonaise des syndicats libres (CGSL) pour réclamer des augmentations de salaires après la dévaluation du franc CFA. – *(AFP.)*

LIBAN : protocole d'accord pour la construction d'une technopole près de Beyrouth. – A l'initiative de l'association Medeas, que dirige Edgard Pisani, président de l'Institut du monde arabe, à Paris, un protocole d'accord a été signé, lundi 21 février, à Valbonne-Sophia-Antipolis, près de Nice, entre le gouvernement libanais et la société anonyme d'économie mixte de Sophia-Antipolis, pour la réalisation d'une technopole près de Beyrouth. Ce projet, qui sera financé par des capitaux franco-euro-libanais, arabes et internationaux, vise à faire de Beyrouth et de sa région une « tête de réseau » technologique régionale. – *(Corresp.)*

MALAWI : ouverture de la conférence constitutionnelle. – La conférence constitutionnelle, chargée d'adopter une nouvelle Constitution, a commencé ses travaux lundi 21 février à Blantyre, en présence des dirigeants des principaux partis et de diplomates africains et occidentaux. Vingt experts internationaux participent à un secrétariat mis en place par l'ONU, dans le cadre de la transition du Malawi vers la démocratie. Des élections générales sont prévues pour le 17 mai. – *(AFP.)*

QUÉBEC : le Parti québécois gagne un siège au parlement provincial. – Le candidat du Parti québécois, Marcel Landry, a remporté, lundi 21 février, une élection partielle à Montréal, dans une circonscription qui était détenue par les Libéraux depuis trente-sept ans. Des élections générales auront lieu à l'automne. Le premier ministre libéral, Daniel Johnson, a promis que si le Parti québécois, actuellement en tête dans les sondages, en sortait vainqueur, un référendum sur la souveraineté serait organisé. – *(Reuter.)*

RWANDA : assassinat du ministre des travaux publics. – Le ministre des travaux publics et de l'énergie, Félicien Gatabazi, secrétaire exécutif du Parti social-démocrate (PSD, opposition), a été assassiné par balles dans la nuit du lundi 21 au mardi 22 février à Kigali, a annoncé Radio Rwanda. Le ministre a été tué à son retour d'un conseil des ministres réuni pour tenter de sortir de l'impasse politique dans laquelle se trouve le pays, qui devait se doter, mardi, avec beaucoup de retard, de nouvelles institutions de transition. Des barricades ont été dressées sur plusieurs grands axes de la capitale. – *(AFP.)*

TOGO : l'opposition serait en tête aux élections législatives. – Selon un premier résultat partiel officiel, rendu public lundi 21 février, et portant sur 77 des 81 circonscriptions, l'opposition est arrivée en tête aux élections législatives des 6 et 20 février, avec deux sièges d'avance (39 contre 37) sur le Rassemblement du peuple togolais (RPT, ex-parti unique). Le RPT a accusé le Comité d'action pour le renouveau (CAR, principal parti d'opposition) de *« fraude massive »*. – *(AFP.)*

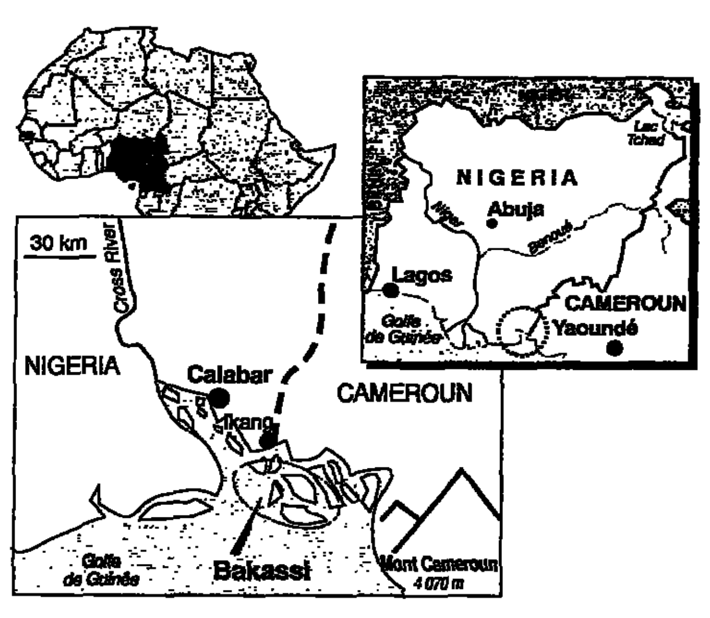
YÉMEN : combats malgré l'accord de paix. – Des combats entre unités rivales de l'armée ont éclaté, lundi 21 février, dans le sud du pays, quelques heures après la signature, à Amman, d'un accord de paix, ont rapporté des témoins (*le Monde* du 22 février). Au moins dix soldats auraient été tués lors de ces affrontements entre nordistes et sudistes, qui auraient eu lieu à Zinjubar, à 70 kilomètres à l'est d'Aden. D'autre part, trois ingénieurs chinois, enlevés le 12 février alors qu'ils travaillaient sur un chantier, ont été libérés sains et saufs par leurs ravisseurs. – *(Reuter.)*

DIPLOMATIE

Le contentieux entre Abuja et Yaoundé à propos de la péninsule de Bakassi

Le Cameroun porte devant la communauté internationale sa querelle de frontières avec le Nigéria

La querelle qui oppose le Nigéria et le Cameroun au sujet de la péninsule de Bakassi, sur le golfe de Guinée – une zone d'intérêt économique revendiquée par les deux pays –, va être portée devant la communauté internationale. Le gouvernement camerounais a annoncé, dimanche 20 février, son intention de saisir la Cour internationale de justice de La Haye, l'Organisation de l'unité africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU.



LAGOS

de notre correspondante

La tension est montée dans la région depuis que le Nigéria y a envoyé des troupes fin décembre (un demi-millier d'hommes, stationnés à l'ouest de la péninsule, dispositif qui a été doublé et redéployé ces derniers jours), afin de *«protéger»* ceux qu'il considère comme ses *«ressortissants»*, des pêcheurs ibibios qui se plaignent des graves et incessantes exactions commises par les gendarmes camerounais (*le Monde* du 8 janvier).

Le chef de la diplomatie nigériane, Babagana Kingibe s'efforçait alors de dédramatiser l'affaire. Au retour d'une visite éclair à Yaoundé, il annonçait la création de *«patrouilles mixtes»*. Mais, tandis que se poursuivait le dialogue diplomatique, la présence militaire était renforcée sur le terrain. Fin janvier, les pêcheurs d'Atabong et Abana, à l'ouest de la péninsule, qui dressent la liste de vingt-sept morts pour la seule année 1993, réclamaient la *«protection»* du chef de l'Etat nigérian, le général Sani Abacha. Une semaine plus tard, l'agence de presse nigériane NAN mentionnait une nouvelle *«invasion»* des gendarmes camerounais qui auraient contraint des milliers d'habitants à fuir leurs villages.

Enjeu économique

Interrogé lundi par la BBC, à la suite de la décision du Cameroun de saisir les instances internationales, M. Kingibe s'est déclaré *«surpris»* et *«déçu»* par la démarche camerounaise, motivée, selon Yaoundé, par des *«attaques»* lancées les 17 et 18 février dans la péninsule par des *«détachements de l'armée nigériane»*, qui ont été *«repoussés»* par les soldats camerounais.

Le statut de Bakassi, une péninsule de mille mètres carrés près de l'embouchure de la Cross River, a été âprement discuté depuis l'indépendance. Si sa population se rattache sans conteste au Nigéria par des traits ethniques, culturels et linguistiques, le Cameroun peut plaider son dossier en s'appuyant sur le traité anglo-allemand de 1913 et sur les résultats du référendum d'autodétermination conduit en 1960 dans sa partie anglophone. En revanche, la *«Déclaration de Maroua»*, par laquelle le général Yakubu Gowon aurait *«cédé»* en 1975 la péninsule au Cameroun en remerciement de sa neutralité durant la guere du Biafra, n'a jamais été ratifiée. Jusqu'à une période très récente, la plupart des cartes de la région attribuaient Bakassi au Cameroun. Ce n'est qu'en 1991 que la version nigériane a été modifiée, la frontière passant dès lors sur le Rio del Rey, plus à l'est. Ce bout de territoire représente un enjeu à la fois «patriotique» et économique.

Les eaux de la péninsule sont très poissonneuses, et son sous-sol recèle, au large des côtes, d'importants gisements de pétrole et de gaz – particularité non négligeable aux yeux des Camerounais, dont les réserves d'hydrocarbures seront épuisées à la fin du siècle. Pour sa part, le Nigéria chercherait avant tout à mieux contrôler l'accès au port de Calabar, la capitale de son Etat de Cross River, qui peut devenir un débouché pour certaines compagnies pétrolières.

Actives des deux côtés de la frontière, Shell et Elf suivent de près le développement de la querelle, leurs intérêts au Nigéria dépassant largement aujourd'hui ceux qu'elles ont au Cameroun. La France se trouve de ce fait dans une situation délicate : il lui faut ménager un partenaire puissant, dont l'influence ne peut que croître sur l'échiquier africain, sans avoir l'air de renier un vieil allié – surtout au moment où les pays francophones en sont encore à digérer le choc de la dévaluation du franc CFA. Lors d'une semblable poussée de fièvre à Bakassi, en 1981, Paris avait aussitôt fait valoir, à titre d'avertissement, ses accords de coopération militaire avec le Cameroun. Aujourd'hui on espère que les Nigérians, auxquels on reconnaît désormais le rôle de «gendarmes» régionaux, notamment en raison de leur engagement dans la Force d'interposition interafricaine au Libéria, sauront jusqu'où ne pas aller «trop loin».

MICHÈLE MARINGUES

FRANCE-CHINE : René Monory en visite à Pékin. – Le président du Sénat français, René Monory, est arrivé, mardi 22 février, à Pékin pour une visite officielle de cinq jours, à l'invitation du Parlement chinois. Il devait avoir un entretien dans l'après-midi avec le premier ministre Li Peng, suivi d'un banquet. Mercredi, il rencontrera le vice-président de la République, Rong Yiren, et le président de l'ANP, Qiao Shi. Il se rendra jeudi à Shanghai et vendredi à Canton. Il visitera samedi la zone économique spéciale de Shenzhen avant de gagner Hongkong. – *(AFP.)*

IRAK-FRANCE : Paris confirme la prochaine visite de responsables pétroliers irakiens. – Le ministère français des affaires étrangères a confirmé, lundi 21 février, la prochaine visite à Paris de responsables pétroliers irakiens, à l'invitation des compagnies pétrolières françaises Total et Elf Aquitaine. La revue *Middle East Economic Survey* (*MEES*) avait indiqué, lundi, que *«la délégation irakienne sera conduite par un sous-secrétaire au ministère irakien du pétrole». «Cette visite, qui se situe à un niveau technique, n'est en aucun cas en contradiction avec les résolutions des Nations unies»*, relatives à l'embargo pétrolier contre l'Irak, a souligné le Quai d'Orsay.

REPÈRES

AFRIQUE DU SUD

Prorogation du délai d'enregistrement aux élections

Le délai d'enregistrement des partis politiques aux élections multiraciales de fin avril, initialement fixé au 12 février, a été prorogé, lundi 21 février, au 4 mars. Cette prorogation fait partie des concessions du gouvernement et du Congrès national africain (ANC), destinées à convaincre l'Alliance de la liberté de se rallier au processus électoral. Le gouvernement et l'ANC ont également proposé des amendements à la Constitution, selon lesquels un Etat afrikaner pourrait être créé en Afrique du Sud, mais pas immédiatement, et à la condition que l'extrême droite blanche accepte de participer aux élections. D'autre part, au moins 46 personnes ont été tuées au cours du week-end, l'un des plus sanglants de ces derniers mois en Afrique du Sud, où les observateurs étrangers relèvent le caractère de plus en plus «politique» des violences. – (*AFP.*)

CHYPRE

Un ministre grec réclame un embargo contre la Turquie

Selon le ministre grec des affaires européennes, Théodore Pangalos, qui s'exprimait dans un entretien publié, lundi 21 février, par le quotidien grec *Messimvrini*, *«l'heure est arrivée»* d'imposer un embargo à la Turquie, à cause de son attitude dans l'affaire chypriote. *«Je ne comprends pas pourquoi la communauté internationale ne prendrait pas des mesures contre la Turquie, des mesures d'embargo économique, d'interdiction de ventes d'armes et de matériel de haute technologie, des mesures que l'on prend contre les malfaiteurs»*, a-t-il estimé, jugeant que *«la communauté internationale devra prendre des mesures comme elle en prend contre les Serbes en Bosnie et comme elle en a pris contre l'Irak». «Quelqu'un doit rappeler aux Turcs qui occupent Chypre depuis vingt ans que la situation ne peut durer à l'infini.»* – *(AFP.)*

PAKISTAN

Un commando tue les trois preneurs d'otages afghans

Les trois Afghans qui retenaient des enfants et leur instituteur en otage depuis trente-six heures ont été tués, lundi 21 février, en soirée, lors d'un assaut donné par un commando de la sécurité pakistanaise dans l'ambassade afghane à Islamabad. Les otages, qui n'étaient plus que huit lors du dénouement en raison de libérations successives, sont sains et saufs. Les ravisseurs, armés de revolvers et de grenades, s'étaient rendus maîtres d'un car transportant soixante-dix élèves près de la frontière afghane. Ayant amené le véhicule dans la capitale du Pakistan (*le Monde* du 22 février), ils réclamaient une rançon de 5 millions de dollars, l'acheminement de 3 000 camions de vivres à Kaboul et un hélicoptère pour revenir dans leur pays. Ils disaient appartenir à un groupe formé pour aider les habitants les plus démunis de la capitale afghane, où des combats ont fait 900 morts et 11 000 blessés depuis le 1er janvier, et où un demi-million de personnes sont menacées de famine. Les trois hommes seraient des sympathisants du président Rabbani. Pourtant, le général Massoud, bras armé du chef de l'Etat afghan, a condamné la prise d'otages. Le premier ministre Gulbuddin Hekmatyar s'est, lui aussi, élevé contre cet acte de *«terrorisme»*. – *(AFP, Reuter.)*

PÉROU

Les militaires impliqués dans le massacre de La Cantuta ont été condamnés

Les dix militaires accusés d'avoir enlevé, torturé et assassiné neuf étudiants et un professeur de l'université de La Cantuta en juin 1992, ont été condamnés à des peines allant de deux à vingt ans de prison à l'issue d'un procès à huis clos devant un cour martiale. L'état-major de l'armée, malgré ses efforts, n'a pas pu empêcher la tenue de ce procès. Il avait obtenu début février du gouvernement et du Parlement le vote d'une loi spéciale, qui a permis aux accusés d'être traduits devant un tribunal militaire, et donc d'échapper à un procès public devant la justice civile.

Cette mesure avait provoqué l'indignation des partis d'opposition et des associations de défense des droits de l'homme, et même une crise ministérielle, puisque le premier ministre, M. Bustamante, a démissionné jeudi 17 février pour marquer son désaccord. A présent, l'opposition craint qu'au lieu de purger réellement leur peine, les condamnés ne mènent une vie confortable dans un camp militaire, ou bénéficient de libérations anticipées. Les familles des victimes réclament un nouveau procès, cette fois devant un tribunal civil. – *(AFP, Reuter, UPI, AP.)*

UKRAINE

M. Kravtchouk ne veut pas d'élection présidentielle en juin

M. Léonide Kravtchouk a déclaré qu'il a *«fermement décidé de ne pas être candidat»* à l'élection présidentielle prévue en Ukraine pour juin, soulignant qu'un tel scrutin n'était pas souhaitable dans la situation économique *«catastrophique»* du pays (9 000 % d'inflation en 1993). Interrogé dimanche 20 février par des journalistes de *Radio Svoboda*, le président ukrainien a précisé que les élections législatives qui se tiendront fin mars seront *«certainement suivies par un second tour en avril»* et que le nouveau Parlement ne pourra fonctionner avant le mois de mai. Il faudra alors, ajoute-t-il, *«éviter d'aggraver la politisation»* de la société par une nouvelle élection. Des observateurs à Kiev estiment que le futur Parlement pourrait annuler l'élection présidentielle, ce qui permettrait à M. Kravtchouk de rester en fonction jusqu'en 1996.

AMÉRIQUES

MEXIQUE

Guérilleros et autorités veulent un règlement «entre Mexicains»

SAN-CRISTOBAL

de notre envoyé spécial

«Le dialogue a commencé. C'est un moment historique», s'est borné à déclarer, lundi 21 février, l'évêque de San-Cristobal, Mgr Samuel Ruiz, qui fait office de médiateur dans les négociations entamées dimanche après-midi dans l'Etat du Chiapas entre le gouvernement mexicain et les guérilleros de l'Armée zapatiste de libération nationale (AZLN). Les dix-neuf délégués zapatistes, y compris le «sous-commandant» Marcos, ont conservé leur passe-montagne et leurs armes au cours de la conférence de presse qui s'est déroulée, après une fouille minutieuse des journalistes, dans la cathédrale de San-Cristobal, en présence de Manuel Camacho, le représentant du gouvernement. De la tribune, installée devant l'autel, les zapatistes se sont présentés à la presse en donnant leur origine ethnique (tzotzil, tzeltal, chol et tojolabal), non sans ajouter, pour chacun d'entre eux : *«100 % Mexicain!»* Outre «Marcos», dont on savait déjà qu'il n'était pas indien, on a appris qu'un autre dirigeant zapatiste était, lui aussi, *«espagnol»*, selon le qualificatif utilisé par Mgr Ruiz. Le surréalisme a atteint son apogée lorsque «Marcos», pistolet à la ceinture et cartouchière en bandoulière, a déplié un drapeau mexicain avec l'aide de M. Camacho, qui, sous le regard attendri de Mgr Ruiz, a souligné l'importance de régler le conflit sur le territoire mexicain, *«entre Mexicains»*.

B. de la G.

«SuperMarcos» ou le fantôme de Zapata

SAN-CRISTOBAL

de notre envoyé spécial

«Je suis un mythe génial...» A l'abri de son passe-montagne de laine noire, le «sous-commandant» Marcos peut se permettre de parler de lui dans ces termes sans s'exposer à la contradiction ni au ridicule : le Mexique tout entier, partagé entre l'admiration sans bornes et la curiosité, s'interroge en effet sur l'identité de celui qui a réussi, en quelques semaines à peine, à ébranler le régime en place depuis 1929.

Son anonymat, rigoureusement maintenu depuis son entrée dans San-Cristobal, le 1er janvier, à la tête de l'Armée zapatiste de libération nationale (AZLN), a fait de lui un nouveau héros de la geste politique mexicaine, s'inspirant plus particulièrement d'Emiliano Zapata, un des pères de la révolution de 1910. Comme Zapata, «Marcos» porte, croisée sur la poitrine, une volumineuse cartouchière qui semble surtout destinée à évoquer le parallèle historique, car les guérilleros des temps modernes n'utilisent plus depuis longtemps ce genre de munitions.

Dans l'abondant courrier adressé aux médias et à diverses organisations populaires, «Marcos» n'a certes pas l'audace de se comparer à Zapata ou à l'autre héros révolutionnaire, Pancho Villa. Quelques jours avant l'ouverture des négociations à San-Cristobal, il évoquait pourtant l'*«ombre de Chinameca»*, dans une allusion au lieu où Zapata fut assassiné en avril 1919 après avoir été invité à une réunion. Dans un des deux entretiens qu'il a accordés à la presse, «quelque part dans la forêt lacandone», selon l'expression consacrée, il revendique aussi l'influence de Pancho Villa, expliquant qu'il a *«copié»* sa stratégie militaire, ce qui lui permet de démentir l'influence attribuée aux anciens guérilleros salvadoriens du Front Farabundo Marti pour la libération nationale.

Outre son aspect pratique – il fait froid sur les hauts-plateaux du Chiapas –, l'usage du passe-montagne fait inévitablement penser à un autre personnage politique devenu très célèbre au cours des dernières années, «Superbarrio», le défenseur des laissés-pour-compte. Déguisé en lutteur – sport très populaire au Mexique –, «Superbarrio» est à la tête de toutes les manifestations importantes, ne quittant jamais son masque ni sa grande cape jaune et rouge. Mélange de Robin des Bois et de Superman, auquel «Marcos» a rajouté Zapata pour créer un personnage composite, une sorte de «Supermarcos» avec, bien sûr, ses références «machistes».

Un symbole sexuel

Comme ses illustres prédécesseurs – Fidel Castro dans les années 60 et, vingt ans plus tard, le Nicaraguayen Eden Pastora, le «commandant Zéro» – le dirigeant zapatiste est devenu un symbole sexuel et se complaît visiblement dans ce rôle. A défaut de pouvoir approcher leur héros, ses «groupies» en sont réduites à acheter des polos avec son effigie ou des petites poupées masquées vendues par des Indiennes aux pieds nus. Les plus fanatiques, comme ces deux jeunes filles posant face à un grafitti de l'AZLN, vont jusqu'à imprimer leurs lèvres sur le nom de leur idole griffonné sur un mur de San-Cristobal.

«Marcos» serait un ancien jésuite, un anthropologue, un ex-journaliste... Toutes ces hypothèses ont été avancées dans la presse mexicaine qui, sur la base de renseignements fournis «confidentiellement» par les autorités, n'a pas hésité à publier les noms de plusieurs personnes, y compris un haut-fonctionnaire et un prêtre, «soupçonnées» d'être le dirigeant zapatiste. Les intéressés ont dû démentir publiquement ces rumeurs.

On sait, puisque lui-même l'a déclaré, que «Marcos» est arrivé en 1983 dans le Chiapas pour faire du «travail politique» dans les communautés indiennes (auparavant, il avait fait des études qui l'avaient conduit jusqu'au doctorat dans une matière qu'il se garde bien de préciser). Ils étaient douze, comme les apôtres, mais seuls trois d'entre eux combattent aujourd'hui dans les rangs de l'AZLN.

Le contraste physique est saisissant : le «sous-commandant», peau blanche et yeux marron clair, domine les minuscules Indiens qui, ne cesse-t-il de répéter, sont les vrais dirigeants de l'insurrection. Lui, ne serait que le stratège militaire et le porte-parole des Indiens, leur interprète auprès de la société mexicaine.

Pourtant, tous les yeux sont tournés vers cet homme de quarante ans environ, qui préfère parler de littérature mexicaine (Carlos Fuentes, Carlos Monsivais) ou latino-américaine (Gabriel Garcia Marquez, Julio Cortazar) que de ses lectures marxistes et de sa formation idéologique. Ses déclarations et le personnage qu'il incarne ont déclenché une polémique au sein des milieux intellectuels mexicains qui sont profondément divisés sur l'analyse des objectifs réels de l'insurrection zapatiste.

Le Prix Nobel de littérature Octavio Paz et quelques autres écrivains dénoncent la manipulation des Indiens par des organisations marxistes et reprochent aux intellectuels favorables aux zapatistes de ne pas avoir tiré les leçons de la chute du mur de Berlin. Carlos Fuentes, en revanche, affirme qu'il s'agit de *«la première rébellion postcommuniste»*. Il en veut pour preuve *«le langage beaucoup plus frais et neuf»* qui a remplacé *«le langage pétrifié et dogmatique»*.

Commentant les tics littéraires et l'humour mordant, parfois sarcastique, de «Marcos», un ancien dirigeant du mouvement étudiant de 1968 au Mexique, Luis Gonzalez de Alba, retrouve le style des conversations «sophistiquées» et «pédantes» des «cafés de Coyoacan», le Quartier latin de Mexico. Il ne manque plus, dit-il, que *«la citation de Lacan»*.

BERTRAND DE LA GRANGE

La réunion du comité interministériel à Matignon

Le gouvernement cherche à apaiser les critiques portées contre sa politique de la ville

■ QUARTIERS EN DIFFICULTE. Le comité interministériel des villes (CIV), qui devait se réunir, mardi 22 février sous la présidence d'Edouard Balladur devait annoncer plusieurs mesures destinées à assurer la sécurité et à favoriser l'insertion professionnelle dans les quartiers en difficulté.

■ CRITIQUES. Cette réunion devait être l'occasion, pour le premier ministre, de réaffirmer la préoccupation gouvernementale à l'égard des cités de banlieue au moment où la politique de la ville est critiquée tant par des élus, de gauche et de droite, que par le président de la République.

Sept mois après avoir multiplié les effets d'annonce à *propos* de la réhabilitation des quartiers en difficulté, le gouvernement est amené à relancer la machine lourde mais indispensable qu'est la politique de la ville.

Entre temps, les milliards de francs dégagés par l'Etat n'ont guère produit d'effets concrets, tandis que se sont multipliés, ici et là, des incidents. Le débat sur l'aménagement rural animé par Charles Pasqua a pu faire passer au second plan les préoccupations urbaines, au grand dam des élus des villes concernées qui, à l'approche des élections municipales, jugent insuffisant l'effort de l'Etat.

Dans ce contexte, le conseil interministériel des villes (CIV) du 22 février devait, d'abord, dresser un bilan de la mise en œuvre des mesures décidées en juillet dernier : le «plan d'urgence pour la ville», qui doit notamment aider à la réimplantation de services publics dans les quartiers, et les «grands projets urbains» (GPU), qui prévoient une profonde restructuration des «grands ensembles» les plus dégradés.

Prudemment rebaptisé «plan de relance», le plan d'urgence de 5 milliards de francs, financé par *l'emprunt Balladur, a en effet* tardé à produire ses effets. Moins de la moitié de l'enveloppe – 2,339 milliards de francs – a déjàété transférée aux ministères concernés, et le CIV devait annoncer que le reste serait engagé avant le 1er juin, générant au total 10 milliards de francs de travaux, compte tenu de la participation des collectivités territoriales.

Devait surtout être précisée l'affectation des fonds : réhabilitation des logements sociaux, protection phonique, aménagements des transports collectifs, construction ou modernisation de commissariats de police, de tribunaux, quartiers pénitentiaires pour *mineurs,* bureaux de poste, crèches, lieux d'accueil pour toxicomanes, maisons de quartier, gymnase, ANPE, centres universitaires, etc. Près d'un tiers des sommes dégagées seront consacrées à l'Ile-de-France.

Le comité interministériel devait aussi décider d'adjoindre à la liste des dix grands projets urbains (GPU) plusieurs cités *proches du futur Grand Stade, en* Seine-Saint-Denis, à Saint-Denis (Les Francs Moisins), La Courneuve (Les 4000), et Aubervilliers. D'autre part, le GPU prévu à *Tourcoing sera étendu à Roubaix.*

Affichage plus clair des mesures

Le comité, présidé par Edouard Balladur, et qui réunira, outre Simone Veil, une dizaine de ministres, devait aussi rappeler et *préciser des mesures prises* dans le domaine de la sécurité : 4 500 appelés du contingent pourront effectuer un «service national-ville» en 1994 (au lieu de 2 500 en 1993), dont la majorité dans les établissements scolaires ; 3 000 policiers auxiliaires sont en cours de recrutement afin de développer l'îlotage ; les crédits consacrés à la prévention de la délinquance et de la toxicomanie, ainsi qu'à des opérations «anti-été chaud» sont augmentés ; 18 000 fonctionnaires travaillant dans les quartiers en difficulté bénéficieront d'une nouvelle tranche de bonification indiciaire. Les opérations «Ecole ouverte» qui permettent l'utilisation des locaux scolaires pendant les congés, seront multipliées.

A cet affichage plus clair de mesures en cours, le CIV devait ajouter quelques mesures concernant *l'emploi*, le commerce et le logement. Ainsi, à titre expérimental, tous les services sociaux et de l'emploi (ANPE, ASSEDIC, Sécurité sociale, RMI) de certains quartiers pourraient être regroupés en un lieu unique. De plus, la moitié des dotations du Fonds régional d'initiatives locales pour l'emploi seront affectées dans les quartiers prioritaires des régions Ile-de-France, Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais.

Aux commerçants et artisans dont la survie est aléatoire dans certaine cités, le gouvernement propose de nouvelles commissions départementales de prévention et de traitement des difficultés associant élus, sous-préfets à la Ville et représentants professionnels. Aux copropriétaires de logements sociaux qui ne parviennent plus à entretenir leur immeuble, on proposera des aides améliorées. Enfin, une nouvelle phase de simplification de la présentation budgétaire de la politique de la ville pourrait, d'autre part être engagée avec la création d'un Fonds unique d'intervention sur la Ville. Ce fonds, géré par la délégation interministérielle à la ville (DIV), regrouperait des dotations budgétaires aujourd'hui «éclatées» entre différents ministères. Il n'est pas sûr que ces mesures timides apaiseront l'impatience des élus qui saisissent l'occasion du comité *interministériel pour faire* connaître leur mécontentement à l'égard des nouveaux contrats de ville. Ces conventions, qui concernent 185 sites, prévoient d'impor*tants financements de l'Etat en* contrepartie d'engagements financiers et sociaux des collectivités territoriales pour les cinq ans à venir.

La fronde des élus

Des élus *affirment que* les dotations prévues sont inférieures à celles qu'ils percevaient jusqu'à présent, avec l'ancienne formule du «développement social des quartiers» (DSQ). Trente et un maires de gauche de la banlieue parisienne qui attendaient, depuis un mois, de soumettre leurs doléances à ce sujet, ont été reçus *par le ministre de la ville à la* veille du CIV.

Mme Veil estime qu'il n'existe aucune diminution des crédits aux quartiers si l'on tient compte des crédits d'Etat, y compris ceux qui sont attribués hors contrat. Le mécontentement des maires pourrait découler de leur propre insistance à augmenter le nombre de quartiers candidats aux contrats : plus d'un millier au lieu de six cents pour le DSQ. Le Comité interministériel pouvait néanmoins reconnaître la gravité de la situation en annonçant une rallonge budgétaire.

Mais la fronde ne se limite pas aux maires. Certaines régions rechignent à financer les projets à parité avec l'Etat comme ce dernier l'exige, estimant par exemple que le logement ne figure pas parmi leurs attributions. D'où un sérieux retard pour la mise en place d'un dispositif qui assure la survie de certaines cités. Alors que les 185 contrats auraient dû être paraphés en décembre, seuls une trentaine sont aujourd'hui signés. S'adressant aux préfets le 9 février, Simone Veil n'avait pas caché que *«environ la moitié»* des contrats de ville en cours de négociation était, *«en l'état»*, non satisfaisants. Le ministre avait menacé les élus qui *«ne veulent pas financer un contrat avec l'Etat»*, de redéployer ailleurs les crédits prévus pour leur région.

PHILIPPE BERNARD

CLÉS/ *Chronologie*

■ **1977** : Jacques Barrot, secrétaire d'Etat au logement sous le *septennat de Valéry Giscard* d'Estaing, lance les programmes «Habitat et vie sociale», liant rénovation des HLM et réalisations d'équipements collectifs.

■ **1981** : Hubert Dubedout, maire (PS) de Grenoble, prône une intervention globale dans les quartiers, appuyée sur les élus et *les habitants. A partir de 1983,* Gilbert Bonnemaison, maire (PS) d'Epinay-sur-Seine, anime le Conseil national de prévention de la délinquance. Le traitement de cent vingt quartiers en difficulté est inscrit dans les contrats de plan Etat-région (1984-1989).

■ **1988** : Michel Rocard crée la délégation interministérielle à la *ville (DIV), confiée à Yves Dauge,* maire (PS) de Chinon, qui regroupe des fonctionnaires et les architectes de la mission «Banlieues 89» de Roland Castro et Michel Cantal-Dupart.

■ **1990** : Après les émeutes de Vaulx-en Velin, François Mitterrand annonce, à Bron, la création d'un ministère de la ville. Confié à Michel Delebarre, il multiplie les contrats de développement social des quartiers (DSQ) et *lance les contrats de ville.*

■ **1992** : Bernard Tapie accède au ministère de la ville, puis est remplacé de façon éphémère par François Loncle, avant de *réapparaître, à la faveur d'un* non-lieu dans l'affaire Toshiba. Son idée de faire parrainer les cités par de grandes entreprises du bâtiment se heurte à des obstacles administratifs.

■ **1993** : Edouard Balladur confie le portefeuille de la ville à Simone Veil, ministre d'Etat. Il ouvre la législature par un débat à l'Assemblée nationale où s'exprime l'attachement des élus de droite à la politique de la ville. Un plan d'urgence pour les banlieues, doté de 5 milliards de francs, est lancé.

Dans un entretien accordé au «Spiegel»

M. Séguin affirme que M. Balladur dirige un «gouvernement de transition»

«Malgré la victoire de la droite en mars 1993 le gouvernement Balladur ne peut être qu'un gouvernement de transition», affirme Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, dans un entretien publié par l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel* paru lundi 21 février.

Pour le député (RPR) des Vosges, une nouvelle politique *«ne pourra pas»* être mise en place avant l'élection présidentielle. *«Pour l'instant, nous restons à l'intérieur du cadre fixé en 1988»*, explique-t-il.

Ce n'est donc pas, selon M. Séguin, sa politique qui explique la popularité d'Edouard Balladur, mais, plutôt, son apparence. *«Il a un discours extrêmement raisonnable, qui ne cherche pas à faire des promesses,* explique-t-il, *et il bénéficie du rejet de la politique. On peut se demander s'il n'est pas une valeur-refuge de la crise morale des Français.»*

M. Séguin profite de l'occasion pour regretter la *«dérive au fil des années»*, de l'institution présidentielle *«vers une pratique un peu plus monarchique du pouvoir»*, et pour souhaiter un retour *«vers une pratique ancienne»*. Il exprime également sa préférence pour le maintien du mandat présidentiel de sept ans : *«Si nous* [le] *révisons, nous partirons forcément vers un régime présidentiel à l'américaine* (...), *avec simultanéité de l'élection du président de la République et du Parlement. Alors que notre Constitution a été voulue Constitution parlementaire et non présidentielle.»*.

Parallèlement M. Séguin déplore *«une dérive tout à fait regrettable du gaullisme vers la droite»*, cette orientation n'étant *«pas du tout l'essence du gaullisme»*.

M. Giscard d'Estaing confirme son hostilité aux «primaires» présidentielles

Valéry Giscard d'Estaing, président de l'UDF, a déclaré, lundi 21 février, au «Club de la presse d'Europe 1», qu' *«il est normal qu'une grande formation politique comme l'UDF ait un candidat à l'élection présidentielle, comme elle aura des candidats à toutes les élections». «L'UDF va faire deux choses : dire qu'elle aura un candidat et préparer une plateforme,* a-t-il expliqué. *Le choix des personnes viendra en son temps.»* Hostile aux «primaires» souhaitées par Charles Pasqua, dans la majorité, afin que celle-ci présente un seul candidat dès le premier tour de l'élection, l'ancien président de la République a exprimé le souhait que s'instaure *«un esprit d'alliance, pour que le candidat de la majorité qui sera en tête* [au premier tour] *soit assuré du soutien de l'autre* [au second]». Il estime, d'autre part, que *«le gouvernement travaille avec compétence et honnêteté»*, mais qu'une *«action plus forte pour régler les problèmes»* du chômage est nécessaire.

Pour les élections cantonales et européennes

L'inscription sur les listes est encore possible pour certains citoyens

Cinq catégories de citoyens peuvent encore s'inscrire sur les listes électorales et participer aux élections cantonales et européennes, a rappelé, lundi 21 février, le Centre d'information civique.

Ces citoyens, qui doivent *déposer leurs demandes* d'inscription à la mairie jusqu'au 10 mars inclus pour les élections cantonales et jusqu'au 2 juin inclus pour les élections européennes, sont les fonctionnaires et agents des administrations publiques mutés ou admis à faire valoir leurs droits à la retraite après le 31 décembre 1993, ainsi que les membres de leurs familles domiciliés avec eux à cette date ; les militaires renvoyés dans leurs foyers ; les jeunes ayant atteint ou atteignant l'âge de dix-huit ans entre le 1er mars et le 19 mars 1994 au plus tard à minuit pour les cantonales, la limite étant fixée au 11 juin 1994 au plus tard, à minuit, pour les européennes ; les Français et Françaises naturalisés après le 31 décembre 1993 ; les personnes ayant recouvré l'exercice du droit de vote après en avoir été privées par une décision de justice.

Après la mort de Charles Ornano

Le parti bonapartiste conservera la mairie d'Ajaccio

AJACCIO

de notre correspondant

La disparition de Charles Ornano, sénateur (non inscrit) de Corse-du-Sud et maire d'Ajaccio, qui était âgé de soixante-quinze ans (*le Monde* daté 20-21 février), est venue rappeler que le chef-lieu de la Corse-du-Sud est la seule commune de France à être encore administrée par une municipalité se réclamant du bonapartisme.

Lundi 21 février, les obsèques du maire ont revêtu un caractère solennel : chapelle ardente dressée dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville, corps exposé dans la bière ouverte, musique municipale et drapeau ; sept discours, messe qu'on célébrait en l'église-cathédrale par l'évêque Sauveur Casanova et dix officiants.

Si les hommages à la qualité de l'homme et à la fermeté de ses convictions ont été appuyés et appréciés, les allusions au bonapartisme n'ont guère dominé, exception faite, naturellement, des discours du président du vieux parti, Dominique Arbori, et du doyen du conseil municipal, Jean Appietto.

Le successeur de Charles Ornano à la mairie (1) n'en sera pas moins bonapartiste. Il s'agit de Marc Marcangeli, âgé de cinquante ans, actuel premier adjoint, conseiller territorial, vice-président du conseil général et président de l'office d'HLM de Corse-du-Sud, ainsi que suppléant de José Rossi, député (UDF-PR).

Ce mouvement local a survécu aux rudes batailles qui l'avaient opposé aux républicains tout au long de la IIIe République. Il fut même boulangiste avant de se rallier à la République, en 1910, et il n'a plus varié depuis.

Les clivages des temps modernes ont progressivement effrité son influence, qui a souffert davantage, d'ailleurs, de la concurrence de la droite que de l'opposition de ses adversaires.

Un mariage de raison

D'où la conclusion, en 1980, d'un mariage de raison entre le comité central bonapartiste, d'une part, le PR de José Rossi *et le RPR, d'autre part,* ces derniers parvenant à obtenir de désigner eux-mêmes leurs propres candidats au conseil municipal.

Aujourd'hui, la majorité du conseil est composée de dix-huit bonapartistes, neuf PR et huit RPR, mais le RPR est très divisé et l'on se demande s'il va résister à l'épreuve du choix des adjoints.

Ce sera un test, assurément, à un mois des élections cantonales qui, dans le deuxième canton d'Ajaccio, verront le fils du maire défunt, Dominique Ornano, contesté par Marie-Paule Mancini-Neri, conseiller territorial RPR.

PAUL SILVANI

(1) Louis-Ferdinand de Rocca Serra (UDF-PR), âgé de soixante-quatre ans, succédera à Charles Ornano au Sénat. Comptable de profession, il est maire de Levie et conseiller général depuis 1963. Il est premier vice-président du conseil général de Corse-du-Sud et président de l'association des maires du département. Il a siégé à l'Assemblée de Corse de 1984 à 1992. Il est également président du Centre régional de la fonction publique territoriale.

RELIGIONS

Dans une lettre apostolique publiée à l'occasion de l'Année internationale

Le pape dénonce les dangers qu'une « civilisation malade » fait peser sur la famille

A l'occasion de l'Année internationale de la famille, le pape a rendu publique, mardi 22 février à Rome, une lettre apostolique – plus d'une centaine de pages – rappelant la doctrine chrétienne sur l'amour et le mariage. Il entend ainsi répondre à la *« crise »* de la famille, dont il estime qu'*« elle est attaquée dans ses fondements mêmes »* (1).

Par analogie avec sa première encyclique, *Redemptor Hominis* (1979), dans laquelle il écrivait que *« l'homme est la route de l'Eglise »*, le pape élargit aujourd'hui cette formule à la famille. La famille, écrit-il, est *« la première des routes de l'Eglise »*. *« Servir la famille »* est une tâche prioritaire pour tous les catholiques. Une tâche que Jean-Paul II, dès son introduction, situe d'emblée comme défensive, face aux entreprises de *« désagrégation »* menées, dit-il, *« par diverses organisations soutenues par des moyens puissants »* présentant comme normales et même *« attrayantes »* des situations familiales tout-à-fait *« irrégulières »*. Le ton est donné. Dans sa très longue première partie (soixante-treize pages), l'auteur de la *Lettre aux familles* reprend l'enseignement le plus traditionnel de l'Eglise sur l'*« indissolubilité »* du mariage. Le *« consentement »* conjugal fonde le *« bien commun »* du couple et de la famille. Il a pour obligations la fidélité, le respect, la durée de l'union *« jusqu'à la mort »*, l'accueil et l'éducation des enfants. La famille est définie comme *« une communauté de personnes »*, qui ne prend son vrai sens que dans la paternité et la maternité, c'est-à-dire dans la participation à l'œuvre de la Création. Elle est donc aussi *« communauté de générations »* et, à cet égard, Jean-Paul II critique la tendance naturelle à *« restreindre le noyau familial à deux générations »* (parents-enfants, à l'exclusion des grands-parents).

« L'union et la procréation ne peuvent être séparées »

Sans *« le don désintéressé de soi »*, qui s'épanouit dans la conception et la naissance d'un enfant – lui-même *« premier don du Créateur à la créature »* – le mariage est *« vide »*, écrit encore le pape, qui s'inquiète de la tendance moderne à ne plus considérer la natalité que comme *« une simple donnée statistique »* et, dans les sociétés riches, à ne plus vouloir, ni faire d'enfants. L'enfant, dit-il, est considéré comme *« une contrainte pratique »*, *« une charge économique »*. *« L'enfant vient prendre de la place, alors que, dans le monde, l'espace semble se faire toujours plus rare. Mais est-il vrai que l'enfant n'apporte rien à la famille, rien à la société ? »*, interroge Jean-Paul II.

Il reprend l'enseignement controversé de son prédécesseur Paul VI, dans *Humanae Vitae* (1968), sur la contraception, prohibée si elle n'est pas naturelle (pilule, préservatif) : *« L'union et la procréation ne peuvent être séparées artificiellement sans altérer la vérité intime de l'acte conjugal même. »* *« Responsabilité »* est le mot qui convient quand il s'agit de donner la vie.

Le pape n'ignore pas les critiques que suscite un tel discours sur l'indissolubilité du mariage, la contraception, l'avortement. Mais l'Eglise est convaincue, affirme-t-il, qu'elle doit *« demeurer absolument fidèle à la vérité sur l'amour humain. Autrement, elle se trahirait »*. *« On reproche souvent au magistère de l'Eglise*, ajoute-t-il, *d'être dépassé et fermé aux requêtes de l'esprit des temps modernes, de mener une action nocive pour l'humanité et plus encore pour l'Eglise elle-même. En s'obstinant à rester sur ses positions, dit-on, l'Eglise finira par perdre de sa popularité et les croyants s'éloigneront d'elles. Mais comment soutenir que l'Eglise, l'épiscopat en communion avec le pape, est insensible à des problèmes si graves et si actuels ? »*

Cet enseignement sur le couple et la famille n'a pour but que de faire naître *« une civilisation de l'amour »*. Mais celle-ci se heurte à forte partie, à une *« contre-civilisation destructrice »*, ajoute Jean-Paul II, où *« la femme devient objet pour l'homme, l'enfant une gêne, la famille une institution encombrante »*. Le pape s'en prend à *« certains programmes d'éducation sexuelle »*, *« aux tendances* pro choice *qui favorisent l'avortement »*, à l'illusion du *« sexe en sécurité »*. Au chapitre des valeurs perverties, selon lui, il cite l'*« amour libre »* qui a *« brisé »* tant de familles et fait de tant d'enfants des *« orphelins de leurs parents vivants »*. Il écrit qu'*« une civilisation inspirée par une mentalité de consommation et antinataliste n'est pas, ou ne peut jamais être, une civilisation de l'amour »*.

Concluant que *« la famille est attaquée dans ses fondements mêmes »*, Jean-Paul II en appelle à la responsabilité de l'Etat, invité à défendre les droits de la famille contre une *« permissivité morale »* qui s'attaque à l'*« essence »* même du mariage. L'Etat doit notamment veiller aux ressources des familles.

La deuxième partie est une sorte de méditation, plus dense et ramassée, sur la crise de la modernité et *« le grand mystère »* dont parle l'apôtre Paul dans l'épître aux Corinthiens (5, 32). Le *« grand mystère »*, c'est celui de la création de l'homme et de la femme, de leur vocation commune à l'amour conjugal, à la paternité, à la maternité. Les *« exigences radicales »* de l'amour humain ne sont compréhensibles que rapportées à la foi en cet *« amour »* supérieur, celui de Dieu pour l'homme, manifesté dans l'Incarnation. Le pape oppose cette loi divine au rationalisme moderne qui a provoqué la rupture entre l'esprit et le corps réduit à une pure matière : *« Lorsque le corps humain considéré indépendamment de l'esprit et de la pensée est utilisé comme matériel au même titre que le corps des animaux – c'est ce qui advient dans la manipulation sur les embryons et les fœtus – on va inévitablement vers une terrible dérive éthique. »*

Aussi dénonce-t-il le *« manichéisme »* moderne dans lequel le corps et l'esprit sont mis en opposition, où l'homme cesse de vivre comme *« personne »* et comme *« sujet »*.

En conclusion, le pape parle d'une *« civilisation malade »*. Malade, parce qu'elle s'est détachée de la *« vérité première »* sur l'homme et sur la femme, qu'elle est devenue incapable de comprendre *« ce que sont réellement le don des personnes dans le mariage, l'amour responsable au service de la paternité et de la maternité, l'authentique grandeur de la procréation et de l'éducation »*. Cette *« vérité sur l'homme »*, *« falsifiée »*, dit-il, par les médias, explique pourquoi l'avortement est un *« attentat »* contre la vie de l'enfant à naître. Et Jean-Paul II de renouveler ses attaques contre toute légalisation de l'avortement et de saluer comme *« un réveil des consciences »* l'existence de mouvements qui militent contre l'avortement.

H. T.

(1) La Lettre du pape aux familles (110 pages) est publiée en France en coédition chez Plon-Mame (49 F avec une préface de Mgr Jacques Jullien), aux Editions du Centurion (25 F à partir du 5 mars, avec une préface de Xavier Lacroix) et du Cerf (18 F).

COMMENTAIRE

A contre-courant

QUE pouvait-on attendre de nouveau d'un document du pape sur la famille ? Aucun autre thème – au risque de devenir répétitif – n'a fait l'objet d'autant de discours, écrits, parlés, d'interventions au cours de ses audiences et de ses voyages. Cette fois pourtant, l'écriture est très différente. En 1981, l'exhortation apostolique *Familiaris Consortio*, qui clôturait un synode épiscopal sur la famille, était de portée plus « pastorale ». Quant au *Catéchisme universel* de 1992, il entrait davantage dans le détail des prescriptions à suivre par les couples chrétiens.

Même si elle est pugnace, on ne retrouve pas, dans la *Lettre aux familles* que publie aujourd'hui Jean-Paul II, la volée d'anathèmes qui, dans le discours du magistère catholique, frappe régulièrement tout ce qui touche, de près ou de loin, au divorce, à la contraception, à la cohabitation juvénile, à l'avortement. Non pas que le pape veuille céder quoi que ce soit à la *« saine doctrine »*. Mais il sait qu'il s'engage ici sur un terrain miné, pavé de désaccords et de ruptures, y compris chez les couples et les théologiens catholiques et qu'il ne peut s'en tenir à un rappel sommaire de principe. Le discours sur la famille ne peut plus se réduire à une série de prescriptions et de condamnations.

L'intérêt principal de ce nouveau texte est donc apologétique. Pour justifier un enseignement, aussi traditionnel que contesté, sur l'amour, le mariage, la famille, le pape puise dans toutes les ressources de l'Ecriture (le récit biblique de la Création, les Evangiles de l'enfance du Christ et surtout les épitres de saint Paul) et d'une philosophie qui en est restée au personnalisme que, jeune professeur de morale, Karol Wojtyla, enseignait déjà après-guerre à l'université catholique de Lublin.

Ce texte est pourtant moins un plaidoyer *pro domo* que l'expression d'une profonde anxiété – et c'est son principal mérite – ressentie par le pape devant la crise de l'institution familiale, pilier de la vie en société. Si ses foucades anti-modernistes ne sont pas nouvelles, on est frappé par son pessimisme croissant à l'égard d'une *« fausse civilisation du progrès »*, d'une *« civilisation malade »*, avec laquelle il s'interdit tout *« accommodement »*, tout compromis, même si l'Eglise devait en tirer un bénéfice en terme d'image.

Crise de la famille ? C'est plutôt d'une crise de la liberté et de la vérité qu'il s'agit. Ce sont les *« concepts »* même d'amour, de don de soi, de personne, de gratuité, de fidélité, de fécondité qui, pour Jean-Paul II, sont aujourd'hui brouillés, voire pervertis. On retrouve dans la *Lettre aux familles* les mêmes accents inquiets que ceux de la dernière encyclique *Véritatis Splendor* sur les effets pervers d'une liberté déliée de toute norme éthique, de toute *« vérité »*.

On pourra estimer que ses exigences sont trop radicales et donc inaccessibles, que son anthropologie et sa philosophie du mariage sont passablement datées, qu'il ne tient pas compte des acquis les plus récents des sciences humaines. Sur le terrain de la famille et de la morale sexuelle, le pape approfondit en effet sa rupture avec la modernité. Et pourtant, c'est précisément parce qu'il va à contre-courant que ce discours dérangeant, intransigeant, mais stimulant, mérite au moins d'être écouté.

HENRI TINCQ

En présence du nonce et de quatre cardinaux

Les funérailles du cardinal Marty ont eu lieu à la cathédrale de Rodez

RODEZ

de notre correspondant

Le cardinal François Marty, mort le 16 février d'un accident de la circulation à Villefranche-de-Rouergue (Aveyron), repose à Pachins le petit village aveyronnais où il était né le 18 mai 1904. Avant l'inhumation, pour la messe de funérailles, la cathédrale de Rodez était pleine, lundi 21 février, celle-là même où il avait été ordonné prêtre en 1930 et sacré évêque, le 1er mai 1952. Mgr Lorenzo Antonetti, nonce apostolique, les cardinaux Roger Etchegaray, représentant le pape Jean-Paul II, Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris, Albert Decourtray, archevêque de Lyon et Robert Coffy, archevêque de Marseille, trente évêques, plus de deux cents prêtres étaient présents.

De nombreuses personnalités aussi étaient là, Valéry Giscard d'Estaing, Jean Puech, aveyronnais, ministre de l'agriculture et de la pêche représentant le gouvernement, et des assistants moins connus, quand ils avaient pu entrer. Beaucoup de Rouergats, croyants ou non, de toute condition, étaient allés saluer la dépouille mortelle à l'évêché. *« Les saules pleureurs, c'est bon pour les cimetières. Et encore là, je ne les aime pas : ils n'ont pas l'air de croire à la résurrection. »* Après avoir rappelé ce mot du cardinal Marty, le cardinal Etchegaray a ajouté : *« Nous ne sommes pas des saules pleureurs, nous sommes de ces prophètes de la joie que vous avez cherché à faire lever tout au long de votre route, nous sommes des témoins vivants de la venue du Seigneur. »* Devant le cercueil posé au milieu du chœur, et comme l'avait demandé François Marty, à même le sol, sans fleurs ni couronnes mais accompagné de deux cierges *« rappelant l'immortalité de l'âme et la résurrection des corps »*, le cardinal Lustiger a parlé de *« cette intuition de l'homme de la terre »* pour qui *« agir, c'est aimer, c'est aimer aussi nos ennemis et prier pour ceux qui nous persécutent. Voilà comment nous pouvons comprendre la manière d'agir du Père Marty dans les années si difficiles d'après le Concile. Son tempérament a servi au Seigneur pour dire à nouveau l'Evangile aux impatients que sont les Parisiens »*.

YVON PUECH

JUSTICE

Les mystères de Bridoire

Un vieux château périgourdin, qui appartient à une société sénégalaise est laissé à l'abandon et pillé par les casseurs

RIBAGNAC (Dordogne)

de notre envoyé spécial

Au pays, on l'appelle encore *«le château»*. En insistant bien sur ce *«le»* chargé de respect et d'histoire. Il faut dire qu'il a toujours été là, *«le château»* médiéval de Bridoire, enraciné en terre périgourdine entre Ribagnac et Rouffignac-de-Sigoulès. Depuis le quatorzième siècle, il dresse ses tourelles crénelées et ses remparts de pierres blanches sur une colline boisée. Un seigneur brigand l'a habité. Des calvinistes l'ont occupé lors des guerres de religions. Henri IV y a séjourné, de même que le Père Charles de Foucauld dont la famille a été propriétaire des lieux de 1806 à 1938.

On l'appelle encore *«le château»*, mais pour combien de temps? Voilà quinze ans que cette bâtisse classée *«monument historique»*, n'est plus habitée, une douzaine d'années qu'elle n'est plus entretenue. Les herbes folles l'assaillent, le toit menace de s'effondrer, l'humidité gangrène les poutrelles. De son élégance passée, il ne reste que des parquets défoncés, des vitres brisées, des tapisseries déchirées. Antiquaires et brocanteurs ont raflé le monnayable. De pleins camions de meubles et de ferronneries. D'autres pillards se sont chargé de souiller le reste. Aux seigneurs ont succédé les casseurs.

Certains soirs, Bridoire devient cour des miracles. Les pièces obscures se peuplent d'une faune interlope qui vient festoyer à sa façon, avec des canettes de bière et des «joints», parfois des seringues. Des nuits à boire et à fumer, à brûler les morceaux de boiseries, à lancer des pierres contre les vitraux de la chapelle, pour s'éclipser ensuite en abandonnant les débris de beuveries : des boîtes de conserve, des bouteilles, des excréments...

L'affaire dure depuis douze ans. Elle fait grand bruit dans les villages. Les anciens, ceux qui portent bérets et taillent la vigne, s'en émeuvent. Ils se souviennent, eux, du temps où *«le château»* resplendissait. A l'époque, avant-guerre, le marquis était maire de Ribagnac. Il se déplaçait en calèche, mais tutoyait son monde. Il y avait des pigeons dans le pigeonnier, des chevaux dans les écuries. Le propriétaire suivant, un Suisse fortuné du nom de Lecher, organisait des fêtes. Une fois l'an, les gamins dansaient sous les remparts...

«Retour à l'envoyeur»

L'histoire bascule le 4 août 1978 quand M. Lecher cède le château pour 700 000 francs à la «société civile immobilière et agricole» (SCIA) Roume-Boufflers dont le siège est à Dakar (Sénégal). Le représentant en France de cette société sénégalaise est Léon Boissier-Palun. Cet avocat né en 1916 au Dahomey (Bénin) est une personnalité en Afrique francophone. Entre autres fonctions, il a été président du Grand Conseil de l'AOF, ambassadeur du Sénégal en Grande-Bretagne, puis en France, président du Conseil économique et social sénégalais, responsable de nombreuses missions de l'ONU. Il est aujourd'hui ambassadeur du Bénin auprès de l'UNESCO.

Pourquoi la SCIA Roume-Boufflers a-t-elle acquis Bridoire? Nul ne l'a jamais su. Divers travaux ont été effectués, de 1978 à 1982, mais personne n'a habité les lieux durablement. Et depuis 1982, l'endroit est délaissé. Les grillages posés pour la forme et divers travaux de colmatage n'ont pas dissuadé les pillards et les casseurs.

Créée en 1989, l'association historique de Ribagnac lutte pour la sauvegarde du château. Les cent trente adhérents, parmi lesquels des enseignants, des retraités, des châtelains et même le curé de Sigoulès, ont entrepris de multiples démarches auprès de l'administration, des élus et, bien sûr, du propriétaire. Rien n'y a fait. Dans une lettre adressée en 1993 à l'association, le maire de Périgueux Yves Guéna qualifiait ce dossier de *«très compliqué»*. Il l'est toujours, au point de receler bien des mystères.

Le premier concerne Roume-Boufflers. A en croire divers documents officiels, son adresse à Dakar est *«l'angle des rues Roume et Boufflers»*. Or, lorsque l'association a écrit à la SCIA, sa lettre est revenue frappée de l'inscription *«Retour à l'envoyeur»*. Il n'y avait pas de «SCIA Roume-Boufflers» à cette adresse. Mis à contribution, le ministre des affaires étrangères de l'époque, Roland Dumas, demanda à l'ambassade de France au Sénégal d'effectuer des recherches.

Après ces vérifications, le directeur de cabinet de M. Dumas, Gérard Pardini, écrivit au maire de Ribagnac, le 3 juillet 1991 : *«La SCIA Roume-Boufflers a fermé ses portes en 1984 et n'a plus aucune activité au Sénégal»*. Quelques jours plus tard, dans une lettre adressée au Quai d'Orsay, l'avocat de M. Boissier-Palun, Mᵉ Lucien Sberro, s'insurgeait contre ce qu'il appelait des *«affirmations totalement fausses»* et s'inquiétait de la *«campagne raciste»* menée contre son client.

Stratégie du blocage

Aujourd'hui encore, Mᵉ Sberro évoque une *«affaire montée en épingle»*. *«Je ne comprends pas pourquoi l'on accorde tant d'importance à ce château»*, demande-t-il avant d'affirmer : *«cette société existe, elle est connue à Dakar»*. L'enquête du *Monde* au Sénégal n'a pas permis de le confirmer : il nous a été impossible de trouver une trace quelconque de Roume-Boufflers, inconnue chez les professionnels de l'immobilier.

Le second mystère concerne M. Boissier-Palun, gérant de la SCIA. Il n'a jamais accepté de recevoir les responsables de l'association. L'administration elle-même s'étonne de son attitude. Dans un courrier du 19 octobre 1988, un architecte des bâtiments de France, écrivait déjà *«il ne donne plus signe de vie»*. Au mieux, on le dit *«insaisissable»*, au pire *«invisisible»*. Joint par l'intermédiaire de son avocat, il a refusé de répondre au *Monde*. A l'instar de son épouse, qui semble en faire une question de principe, il reste sur ses positions : Bridoire est un lieu privé et nul n'a le droit de lui imposer quoi que ce soit.

Cette stratégie du blocage contribue à alimenter les rumeurs. Ne dit-on pas, en pays gascon, que le diplomate bénéficie de *«hautes protections»*? Ne raconte-t-on pas que Bridoire pourrait avoir appartenu à Jean-Bedel Bokassa, dont il fut le défenseur dans une affaire de «châteaux» (en 1980 contre M. Tapie)? En fait, tout indique que l'ancien empereur centrafricain n'est nullement concerné par les querelles de Ribagnac, mais le silence de M. Boissier-Palun favorise les fausses informations.

Les interventions de l'association ont toutefois abouti au classement de Bridoire parmi les monuments historiques, (décret du 31 juillet 1992). Une décision contestée par le propriétaire qui a engagé un recours devant le Conseil d'Etat. En théorie, ce classement aurait dû permettre de débloquer quelque peu la situation, mais l'architecte des Monuments historiques désigné pour élaborer un programme des travaux indispensables, n'a pas encore pu, faute d'accord du propriétaire, pénétrer dans les lieux.

Le préfet de Dordogne, Eric Degrémont, qui a rencontré le couple Boissier-Palun le 13 octobre 1993 à Paris – mais n'a pas eu de nouvelles depuis – paraît décidé à agir après avoir vainement espéré un accord à l'amiable. Au nom de l'Etat, il a assigné la société Roume-Boufflers en référé afin de permettre à l'architecte de pénétrer dans le château. L'ancien ambassadeur du Sénégal en France n'ayant pas donné suite à cette assignation, le 9 février, l'affaire a été renvoyée au 23 février devant le tribunal de grande instance de Bergerac. Elle risque, dès lors, d'entrer dans une phase décisive sur le plan juridique. Peut-être connaîtra-t-on enfin les intentions de l'énigmatique «seigneur de Bridoire»...

PHILIPPE BROUSSARD

Le responsable d'une collision mortelle entre deux skieurs devant le tribunal d'Albertville

Les «chauffards des neiges» en procès

Le substitut du procureur de la République d'Albertville, René Ternoy, a requis, lundi 21 février, six mois d'emprisonnement avec sursis et trois mille à cinq mille francs d'amende à l'encontre d'un skieur allemand, Lenon Kerian, vingt-cinq ans. Le 7 mars 1993, sur un surf des neiges, il était entré en collision sur une piste de ski de la station de Val-Thorens (Savoie), avec une fillette de sept ans. L'enfant devait décéder quelques heures plus tard.

ALBERTVILLE

de notre envoyé spécial

Le choc avait été d'une extrême violence, au carrefour de deux pistes, l'une verte (facile), l'autre rouge (difficile), réputé dangereux en raison du nombre élevé des personnes qui l'empruntent. Le surfeur évoluait à plus de soixante kilomètres à l'heure sur cette pente moyennement inclinée, godillant, les oreilles recouvertes d'un «baladeur». La mort brutale de Marie-Clothilde Richard avait suscité un grand émoi dans les Alpes. Le surf avait alors été montré du doigt, sauf par les responsables des stations. Ceux-ci placent en effet de grands espoirs dans ce nouveau sport de glisse pour relancer la pratique du ski et la fréquentation de leurs pistes.

Le parquet d'Albertville avait, pour l'exemple, placé en garde à vue le «chauffard des neiges». Quelques jours plus tard, Lenon Kieran était mis en examen pour homicide involontaire et placé sous contrôle judiciaire. *«Nous voulons créer un choc et faire réfléchir certains skieurs»*, explique aujourd'hui le substitut du procureur de la République, René Ternoy. Avant l'accident de Val-Thorens, deux autres skieurs avaient également été tués à la suite de collisions sur les pistes de Tignes et de Val-Cenis. A l'issue de la saison hivernale 1992-1993, le magistrat avait dénombré quarante morts en Savoie, contre en moyenne quinze les autres années. De nombreux skieurs avaient été emportés par des avalanches, d'autres avaient été victimes de chutes sur des barres rocheuses ou projetés contre des obstacles à la suite de longues glissades sur de la neige durcie par le gel. Les collisions avaient fait, en plus des trois morts, près d'une centaine de blessés.

Une affiche controversée

Afin de ralentir cette hécatombe, le parquet d'Albertville proposa, au début de cet hiver, de faire éditer une affiche pour attirer l'attention sur les dangers de la neige. *«Le parquet d'Albertville exercera, sans faiblesse, les poursuites pénales à l'encontre des skieurs imprudents qui occasionnent blessures et mort»*, prévenait le document qui devait être placardé au départ des principales remontées mécaniques.

L'association nationale des maires des stations de sports d'hiver n'apprécia pas l'initiative. *«On ne vient pas à la montagne pour se faire sanctionner»*, devait déclarer un maire. Comme plusieurs de ses collègues il a fait connaître son mécontentement auprès de la Chancellerie. La campagne de prévention souhaitée par les magistrats savoyards a donc été différée.

De son côté l'association «ski, sécurité, protection», lancée à la suite des accidents meurtriers de l'hiver dernier, et que préside l'ancienne championne olympique Marielle Goitschel, réclame la mise en place d'une véritable législation sur la pratique du ski. *«Le lobby montagnard ne veut pas entendre parler d'une loi qui sanctionnerait les actes inconséquents de certains skieurs. Pourtant, il faudra bien, un jour, en finir avec les skieurs-fous qui détruisent des vies»*, clame Marielle Goitschel.

Au cours de son procès, le surfeur allemand a tenté de «diluer» sa propre responsabilité. Il a fait citer le maire de Val-Thorens, Georges Cumin, et le directeur des pistes de la station, Gilbert Hudry, pour blessures et homicide involontaires. Il estime, en effet, que le lieu où s'est produit l'accident était mal signalé et insuffisamment protégé. Le procureur a demandé leur relaxe et il a réclamé la condamnation de M. Kerian à six mois de prison avec sursis.

L'affaire a été mise en délibéré jusqu'au 7 mars.

CLAUDE FRANCILLON

Au tribunal administratif de Nice

L'obligation d'assiduité scolaire prime sur l'exercice de la religion

NICE

de notre correspondant régional

Le tribunal administratif de Nice a rendu, récemment, un jugement appelé à faire jurisprudence en ce qui concerne les limites de la liberté de conscience et de l'exercice de la religion, par rapport aux obligations scolaires auxquelles est tenu tout élève de l'enseignement public. Ce jugement fait suite à un recours déposé par un élève du lycée Masséna de Nice, Yonathan Koen, de confession israélite, tendant à l'annulation de diverses mesures prises à son encontre par le chef d'établissement en raison de ses absences aux cours du samedi matin justifiées par la pratique de sa religion. Le lycéen contestait, notamment, une appréciation figurant sur son livret scolaire du premier trimestre de l'année scolaire 1991-1992, dans laquelle le proviseur relevait *«des absences dommageables à une scolarité normale»*, ainsi qu'une décision d'expulsion dont il avait fait l'objet au titre de l'année scolaire 1992-1993.

Dans son jugement, le tribunal rappelle que le principe de laïcité de l'enseignement public, *«impose que l'enseignement soit dispensé dans le respect, d'une part de la neutralité, par l'ensemble des programmes et par les enseignants, d'autre part, de la liberté de conscience des élèves»*. Mais il considère que cette liberté reconnue aux élèves *«ne doit pas moins s'exprimer dans le respect du pluralisme et de la liberté d'autrui, sans qu'il soit porté atteinte aux activités d'enseignement, au contenu des programmes et à l'obligation d'assiduité»*. De la même manière, il estime que les dispositions du règlement intérieur du lycée, relatives à l'obligation d'assiduité et dont le jeune homme demandait également l'annulation *«n'ont pas été prises en méconnaissance de ces principes»*, ni des règles du droit communautaire.

G. P.

RECTIFICATIF : le titre du livre d'entretiens avec Henri Leclerc, consacré aux souvenirs du célèbre avocat et publié aux éditions La Découverte, est *Un combat pour la justice* et non pas «Ecouter Henri Leclerc», comme nous l'avons indiqué par erreur dans nos premières éditions du 22 février.

MÉDECINE

Selon un essai thérapeutique franco-américain

L'AZT permet de diminuer le risque de transmission du virus du sida entre la mère et le fœtus

Selon une étude franco-américaine réalisée sous la responsabilité de médecins de l'Institut américain des maladies allergiques et infectieuses (NIAID), de l'INSERM et de l'Agence nationale de recherche sur le sida (ANRS), l'administration d'AZT aux femmes enceintes séropositives permet de réduire de manière significative le taux de transmission materno-foetale du VIH. Les résultats de cette étude pourraient avoir de très importantes conséquences non seulement dans les pays occidentaux, mais également en Afrique où, dans certaines grandes villes, la proportion de femmes enceintes séropositives est de l'ordre de 40 %. D'ores et déjà, le National Institute of Health américain recommande l'administration d'AZT aux femmes enceintes séropositives.

« Ces résultats sont à marquer d'une pierre blanche. C'est la première fois depuis bien longtemps que nous avons l'occasion d'annoncer une bonne nouvelle. » Le professeur Jean-Paul Lévy, directeur de l'ANRS, ne cachait pas, lundi 21 février, en rendant public les résultats de cet essai thérapeutique franco-américain (1), une grande satisfaction. Trois jours auparavant, il avait appris que l'administration d'AZT à une femme enceinte séropositive et à son nouveau-né permet, selon un protocole bien précis, de réduire des deux tiers le risque de transmission materno-fœtale.

L'essai franco-américain visait à étudier la tolérance de l'AZT (zidovudine) lorsqu'il est administré à des femmes enceintes et à des nouveau-nés au cours de leurs premières semaines de vie, ainsi que l'efficacité éventuelle de ce médicament antiviral pour prévenir la transmission du VIH de la mère au fœtus. Randomisé en double aveugle contre placebo – un groupe de femmes et de nouveau-nés tirés au sort avait reçu de l'AZT, un autre groupe un placebo –, cet essai a porté au total sur 477 femmes enceintes. Aucune d'entre elles n'avait auparavant été traitée par de l'AZT. Aucune n'avait d'indication clinique pour recevoir un traitement par l'AZT. Leur taux de lymphocytes CD4 était d'au moins 200/mm³ au début de l'essai.

Résultats intermédiaires

Les femmes traitées par placebo recevaient le médicament à la dose de 100 mg cinq fois par jour. Elles débutaient ce traitement entre la 14ᵉ et la 34ᵉ semaine de gestation et le continuaient pendant toute la durée de la grossesse. Pendant l'accouchement, les femmes de ce groupe recevaient par voie intraveineuse une dose de charge de 2 mg/kg d'AZT pendant le travail, suivie d'une d'une perfusion continue d'1mg/kg et par heure d'AZT jusqu'au clampage du cordon ombilical. L'enfant de ces femmes traitées par AZT recevait ensuite par voie orale un sirop de zidovudine à la dose de 2 mg/kg toutes les six heures pendant les six premières semaines de la vie.

Afin de déterminer si une transmission virale avait eu lieu, des cultures virales étaient réalisées chez les nouveau-nés et les nourrissons à la naissance, ainsi qu'à la 2ᵉ, 24ᵉ et 78ᵉ semaines après l'accouchement. La sérologie VIH était réalisée au 15ᵉ et au 18ᵉ mois chez l'enfant. Comme cela se fait classiquement en pareil cas, plusieurs analyses intermédiaires avaient été prévues durant l'essai de manière, d'une part, à vérifier l'absence de toxicité du traitement, d'autre part, de déterminer, au vu de résultats intermédiaires, s'il était éthique de continuer un tel essai contre placebo et s'il n'était pas nécessaire de mettre toutes les femmes enceintes et leur nouveau-nés sous AZT.

Jeudi dernier, le comité scientifique indépendant chargé de ces analyses a estimé que les résultats intermédiaires étaient tellement positifs qu'il convenait d'arrêter l'essai. Ce sont ces résultats intermédiaires qui ont été rendus publics aux Etats-Unis et en France, lundi 21 février.

Le taux moyen de lymphocytes CD4 des femmes ayant participé à l'étude était de 550 par mm³. Au total, 421 enfants sont nés (dont six couples de jumeaux). Ont été inclus dans l'essai 364 enfants pour lequels toutes les données nécessaires pour exercer un jugement étaient disponibles (180 avaient reçu de l'AZT et 184 un placebo). Les résultats font apparaître que 13 enfants traités par AZT et 40 du groupe placebo étaient infectés par le VIH. L'estimation du taux de transmission de la mère à l'enfant à 18 mois est de 25,5 % dans le groupe placebo et de 8,3 % dans le groupe AZT. *« Il s'agit là,* indique-t-on à l'ANRS, *d'une différence hautement significative correspondant à une diminution du risque de transmission d'environ les deux tiers. »*

Fait important, le traitement a été bien toléré à la fois par les mères et par les enfants. Six mois après l'accouchement, le taux de lymphocytes CD4 était identique dans les deux groupes de femmes, et on ne trouvait pas non plus de différence d'évolution clinique de la maladie.

Devant de tels résultats, le National Institute of Health (NIH) américain a décidé qu'il fallait mettre sous AZT toutes les femmes enceintes et les nourrissons participant à cet essai. Celui-ci ne sera pas arrêté, permettant ainsi de poursuivre une surveillance rigoureuse à moyen et à long terme des enfants, de manière à déterminer l'évolution psychomotrice des nouveau-nés mis sous AZT. Enfin, le NIH a décidé de recommander la prescription d'AZT à toute femme enceinte séropositive ayant un taux de lymphocytes CD4 supérieur ou égal à 200/mm³.

Bien que l'ANRS, sur ce dernier point, n'ait pas encore fait officiellement connaître sa position, on peut penser qu'une recommandation similaire sera édictée en France à l'adresse des gynécologues et des 1 200 femmes séropositives qui, chaque année, sont enceintes (et dont environ la moitié environ donnent naissance à un enfant).

On peut donc penser que les résultats – inattendus et inespérés – de cet essai vont encourager de nombreuses femmes séropositives à mener leur grossesse jusqu'à son terme. A ce propos, il faut, d'une part, remarquer que chez les femmes ayant participé à l'étude – c'est-à-dire non malades du sida et ayant un taux de CD4 supérieur à 200 – le taux de transmission materno-fœtal du VIH n'est pas nul, de l'ordre de 8 % (l'AZT ne règle donc pas définitivement, même chez les femmes ayant plus de 500 CD4 par mm³, le problème de la transmission materno-fœtale) d'autre part, rappeler que le taux de transmission augmente à mesure que le taux de CD4 diminue (chez des femmes ayant un taux de CD4 de moins de 100/mm³, le taux de transmission est de 40-42 %).

Un espoir pour l'Afrique et l'Asie

A l'adresse des médecins, les spécialistes de l'ANRS insistent sur la nécessité absolue, pour l'instant, de se conformer au protocole établi pour cet essai. Ainsi que le précisait le professeur Jean Dormont (hôpital Antoine-Béclère, Clamart), *« on ne sait pas ce qui marche ici. Peut-être faut-il impérativement associer la prise d'AZT pendant la grossesse, durant l'accouchement et, chez le nouveau-né, après la naissance. Mais peut-être, également, une seule de ces trois administrations suffit-elle. »*

Les résultats de cet essai pourraient avoir d'importantes conséquences en Afrique ou en Asie. En effet, dans des villes comme Kigali (Ruanda), où la prévalence de la séropositivité dépasse 40 % chez les femmes enceintes, l'administration d'AZT pourrait réduire notablement le taux de transmission materno-fœtale. D'ores et déjà, les responsables de l'ANRS envisagent de proposer la réalisation d'essais thérapeutiques dans ces zones. Il restera ensuite à régler le problème de la disponibilité, à un moindre prix, de l'AZT dans ces pays.

FRANCK NOUCHI

(1) Il s'agit de l'essai ACTG 076/ANRS 024, coordonné en France par le professeur Jean-François Delfraissy (hôpital Antoine-Béclère, Clamart).

RECTIFICATIF. – Une coquille a malencontreusement diminué les montants financiers mentionnés dans notre article sur le bilan de l'association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapés (AGEFIPH) en 1993 (*le Monde* du 19 février). L'AGEFIPH a engrangé 1,613 milliard (et non million) de francs en 1993, pour des dépenses évaluées à 1,589 milliard de francs.

Après une séance mouvementée à la Chambre des communes

L'âge légal de l'homosexualité en Grande-Bretagne est abaissé de vingt et un à dix-huit ans

LONDRES

de notre correspondant

C'est sous la pression des groupes gays qui manifestaient à l'extérieur du palais de Westminster, et à la suite d'échanges verbaux parfois peu amènes entre parlementaires, que la Chambre des communes a adopté, lundi 21 février par 427 voix contre 162, un amendement abaissant l'âge légal des relations homosexuelles de vingt et un ans à dix-huit ans (*le Monde* daté 20-21 février). Ce vote a mis en lumière les profondes divisions qui existent sur ce sujet au sein de chaque parti politique. C'est d'ailleurs pour cette raison que la liberté de vote avait été accordée aux parlementaires. La proposition d'Edwina Currie (conservateur), qui visait à supprimer la *« discrimination »* frappant, selon elle, les homosexuels, en égalisant l'âge légal des relations homosexuelles avec celui des relations hétérosexuelles, c'est-à-dire 16 ans, a été repoussée par 307 voix contre 280.

Cette faible marge signifie que la défaite des groupes gays n'est peut-être que temporaire : tôt ou tard, la Chambre des communes sera de nouveau saisie d'une proposition tendant à fixer l'âge légal à 16 ans, proposition soutenue par 42 parlementaires conservateurs (dont deux ministres) mais refusée par 35 parlementaires travaillistes. Quatre ministres ont voté contre toute réduction de l'âge légal, le premier ministre, John Major, se prononçant pour la solution de compromis d'un seuil à 18 ans.

Dans le contexte politique du moment, marqué par le « retour aux valeurs fondamentales » (notamment sur le plan moral), un grand nombre de parlementaires n'ont pas voulu prendre le risque d'apparaître comme partisans d'une solution trop permissive, et ont accepté l'argument selon lequel les jeunes hommes, acquérant la maturité plus tardivement que les femmes, risquaient de devenir les proies d'hommes plus âgés.

L. Z.

A Orléans

Michel Barnier a inauguré l'Institut français de l'environnement

Créé par un décret du 18 novembre 1991 et installé à Orléans (Loiret) depuis octobre 1992, l'Institut français de l'environnement (IFEN) tardait à être officiellement « reconnu » par son autorité de tutelle. En inaugurant cet établissement public, mardi 22 février, Michel Barnier a comblé une lacune au moins administrative. Le ministre de l'environnement en a profité pour annoncer un changement à la tête de l'IFEN : Jacques Varet, quarante-neuf ans, l'actuel directeur, va prendre en charge le service de la recherche et des affaires économiques – qui « chapeaute » l'IFEN –, à la nouvelle direction ministérielle de l'administration et du développement. Son successeur – un statisticien extérieur à l'IFEN – doit être désigné dans les prochains jours.

Instrument statistique du ministère de l'environnement, l'IFEN, « correspondant » national de l'Agence européenne de l'environnement située à Copenhague, a pour mission de *« rassembler, traiter et diffuser les données sur l'environnement en France »*. Il vient de publier un « catalogue des sources de données » (1), classées en huit thèmes (biosphère et espaces naturels, eau, climat et qualité de l'air, sols et déchets...). Premier ouvrage de synthèse réalisé dans ce domaine, ce catalogue, qui sera régulièrement actualisé, est destiné aux administrations, entreprises, associations, chercheurs, enseignants, ingénieurs, etc. L'IFEN a aussi entrepris la diffusion de plusieurs collections, dont « Les données de l'environnement », qui fournissent chaque mois une information statistique rapide sur une question précise, et « Les dossiers de l'environnement », qui traitent synthétiquement d'un sujet. Enfin, l'établissement orléanais, qui emploie une quarantaine de personnes et a un budget d'environ 30 millions de francs, doit faire paraître, à l'automne prochain, son premier « Rapport sur l'état de l'environnement en France ».

(1) *Catalogue des sources de données de l'environnement*, 512 pages, 490 F. Editions Lavoisier. IFEN : 17, rue des Huguenots, 45058 Orléans Cedex 1. Tél. : 38-79-78-78. Fax : 38-79-78-70.

JOURNAL OFFICIEL

Est publié au *Journal officiel* du mardi 22 février 1994 :

UN ARRÊTÉ

– Du 18 janvier 1994 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes.

REPÈRES

CORRUPTION

Quatre élus de Saint-Denis de la Réunion en garde à vue

Quatre élus de la mairie de Saint-Denis de la Réunion ont été placés en garde à vue, lundi 21 février : Gabrielle Fontaine, ancien premier adjoint au maire, Michel Chane-Liat, deuxième adjoint, Gabriel Armoudom, dixième adjoint, André Padeau, conseiller municipal, dans le cadre de l'enquête sur l'affaire de corruption qui secoue la plus grande ville des DOM, dirigée par Gilbert Annette, député apparenté socialiste. En plus de ces quatre élus, trois autres personnes ont également été placées en garde à vue, un conseiller du maire, gérant d'un snack-bar, René Gastaldi, et sa concubine, ainsi que le consul honoraire des Seychelles à la Réunion, François-Alexandre Guyot.

Si Mᵐᵉ Fontaine semble inquiétée dans ce dossier pour ses liens financiers supposés avec Louis Nicollin, lui-même mis en examen le 8 février dernier et remis en liberté au terme de deux journées de garde à vue contre une forte caution, tous les autres protagonistes sont soupçonnés d'avoir participé à des opérations de blanchiment d'argent de la corruption dans diverses sociétés que MM. Gastaldi et Guyot exploitent à Djibouti. – *(Corresp.)*

ÉDUCATION

Fermeture de l'université Paul-Sabatier de Toulouse pour manque de postes

L'université scientifique Paul-Sabatier de Toulouse sera fermée, mercredi 23 février, en signe de protestation contre la dotation de neuf postes pour la prochaine rentrée, au lieu d'une trentaine prévue dans le contrat signé avec l'Etat en 1990. Cette décision *« symbolique »*, a été adoptée, le 17 janvier dernier, à la quasi-unanimité par le conseil d'administration de cette université qui a enregistré 1 500 inscriptions supplémentaires pour une effectif global de 28 750 étudiants. Jean-Claude Martin, son président, s'insurge également contre un important déficit en personnels ATOSS de service, *« dont le nombre n'a pas varié depuis 1984 alors que nos activités ont progressé de 30 % »*. Selon lui, ces restrictions budgétaires menacent aussi les antennes délocalisées des IUT d'Auch et d'Albi, ainsi que le jeune IUT de Tarbes où une manifestation de protestation a eu lieu mardi 15 février.

FAIT DIVERS

Une louve tuée dans l'Oise

Un sapeur-pompier vient d'éprouver ce qu'a probablement ressenti le Petit Chaperon rouge chez sa grand'mère. Une louve l'attendait, samedi soir 19 février, tous crocs dehors, dans le jardin de sa maison à Herchies (Oise). Mais ce n'était pas une grande méchante louve... Le soldat du feu a appelé à l'aide son garde-chasse de voisin qui a tout de suite vu à quel fauve ils avaient affaire. D'ailleurs, la louve tenait dans la gueule un canard qu'elle venait de dérober à une basse-cour des alentours. Le garde a fait feu et la louve est tombée raide sans lever son mystère : d'où venait-elle ? Les gardes nationaux de la chasse et de la faune sauvage sont formels. Elle n'a pu que s'échapper d'un zoo, d'un cirque ou de chez un particulier. – *(Corresp.)*

FOOTBALL

Monaco-Marseille en huitièmes de finale de la coupe de France

La rencontre Monaco-Marseille sera la tête d'affiche des huitièmes de finale de la coupe de France de football, programmés samedi 19 mars. Un seul autre match opposera des équipes de première division : Nantes-Bordeaux. Les six autres matches tirés au sort lundi 21 février sont les suivants : Laval (D2)-Montpellier (D1) ; Charleville (D2)-Lens (D1) ; Guingamp (N1)-Paris SG (D1) ; Sète (N1)-Auxerre (D1) ; Valenciennes (D2)-Alès (D2) ; Châtellerault (N1)-Racing 92 (N2).

Le logement des plus démunis à Paris

Des architectes critiquent le concours lancé pour la réalisation de « balises urbaines »

Le jury d'un concours d'architecture, organisé par la fondation Butagaz, pour la réalisation de « balises urbaines », petites habitations destinées aux sans domicile fixe, a retenu onze projets parmi la centaine de présélectionnés *(le Monde* du 19 novembre 1993). Avant même que les projets ne soient exposés au Centre Georges-Pompidou, cette initiative, déjà critiquée par les élus socialistes de Paris qui la considèrent comme une *« réponse partielle à la situation d'urgence »*, est aujourd'hui remise en cause par de nombreux architectes.

« Voilà ce que j'en fais ». D'un coup de main leste, le dossier se retrouve à la poubelle. Pourtant, Elisabeth, jeune architecte, s'était avouée intéressée par le concours organisé par la fondation Butagaz autour du projet de « balises urbaines » conçu par Paul Virilio. Mais, dit-elle, *« l'énoncé du concours déjà m'a insupporté. On prétend répondre à des situations de détresse. Écoutez en quels termes cela est fait ».*

Et de citer d'une voix ironique un passage du texte de présentation : *« Le champ contrechamp prolongé et statique dans l'intimité de l'espace clos de l'agora grecque, du forum romain ou de la place du village a disparu au profit des échanges fugaces, fragmentaires et multiples du travelling urbain »*...

Ce mouvement d'humeur s'est étendu et officialisé. Dans son dernier bulletin, la Société française des architectes (SFA), une importante association volontaire d'architectes qui regroupe parmi ses 700 membres des noms connus, comme celui de Paul Chemetov, attaque le concours sous le titre *« la balise : au vrai chic parisien ».* Plusieurs autres lettres sont parvenues au siège de l'Ordre national des architectes, qui se refuse pourtant à toute prise de position.

« C'est surtout chez les jeunes que la grogne est importante », précise François Murraciole, architecte à Montreuil et auteur d'un texte très virulent qu'il a envoyé à la fondation Butagaz et où il n'hésite pas à parler de sa *« honte aujourd'hui en tant qu'architecte ».*

« Des solutions gadgets »

Les reproches s'adressent d'abord à l'objet même du concours. *« Une phrase du projet détruit tout,* avoue Raphaël Van der Beken, qui a participé au concours mais en présentant un projet « critique ». *« Ce n'est pas un équipement précaire en attendant la fin de la crise. C'est un équipement durable adapté aux temps nouveaux ».* Selon lui on ne peut pas dire cela de bâtiments qui ne sont concevables que pour répondre à des situations d'urgence.

« Si ce n'est pas prévu pour devenir vite obsolète, c'est sans intérêt », poursuit Henri Ciriani, un enseignant de l'architecture moderne, constructeur lui même de logements sociaux. *« C'est surtout évincer complètement par des solutions gadgets le problème du logement »,* continue Sophie Rousseau, auteur de plusieurs rapports sur l'histoire du logement social. Et Henri Ciriani de conclure : *« On se retrouve partout face au même problème : faut-il baisser le prix du préservatif ou stopper le sida?.*

Deuxième élément visé par cette fronde : la publicité prévue sur chaque balise. *« Prévue et obligatoire,* précise Raphaël Van der Beken. *Le concours était sans ambiguïté : il fallait aménager un espace ».* Au-delà d'elle, c'est l'idée de la ville considérée comme un ensemble de signes où les SDF seraient ainsi désignés qui surprend. *« Beaucoup d'architectes se plaisent dans l'idée que la ville est un hologramme,* poursuit Henri Ciriani. *La balise y serait juste un spectacle nouveau ».*

Enfin, la transformation d'un nécessaire vigile en « vigie », l'installation d'un fax et l'obligation d'une carte magnétique pour entrer, apparaissent pour le moins « inadaptés ». *« On travaille sur des concepts, loin des réelles préoccupations de gens qui n'ont été consultés à aucun moment »,* poursuit François Murraciole. Olivier Nodé-Langlais, architecte participant au secrétariat « habitat-ville » d'ATD-Quart-monde, souligne qu'on ne fait que la moitié du chemin en ne proposant que des services annexes et qui existent ailleurs sans aller jusqu'à assurer l'essentiel : le repos et la convivialité.

« Marge de manœuvre réduite »

L'organisation même du concours fait l'objet de critiques : *« Beaucoup trop de choses étaient imposées,* poursuit Raphaël Van der Beken. *Notre marge de manœuvre était très réduite ». « La conception de ce concours a été purement architecturale,* continue Laurent Salomon, président de la SFA. *Les SDF étaient perdus de vue. Il fallait trouver une réponse architecturale à un problème architectural d'occupation de terrains inhabitables. »*

Nathalie Desallais, membre d'une des commissions techniques chargées de faire un premier tri des projets pour le jury, estime qu' *« il y avait une grande ambiguité au départ. Le concours était proposé comme un concours d'idées, alors qu'en fait, tout était déjà préétabli. J'ai été étonné par la pauvreté des réponses apportées par les concurrents, qui se sont pour la plupart prêtés au jeu sans contester quoi que ce soit ».*

Concurrents parmi lequels même certains des lauréats se sentent *« déçus ».* Paolo Tarabusi, l'un des onze gagnants, a peur que *« tout cela ne serve guère qu'à faire une belle exposition, voire une réeception, et avoir quelques publications. Ce concours nous a été toujours présenté comme pouvant amener à des réalisations. Maintenant, tout le monde semble reculer, et l'on entend dire que « aucun projet ne sera construit ».* Il explique que pour onze lauréats il n'y a que cinq sites prévus. Pourtant le concours demandait des projets spécifiquement adaptés à un site, alors que les projets ne sont pas transportables.

La fronde ira-t-elle au-delà du simple mouvement d'humeur? Déjà, plusieurs journaux professionnels ont évoqué ce sujet. Et la Société française des architectes, par l'envoi d'une lettre ouverte, semble bien décidée à ne pas laisser retomber l'indignation.

HUBERT PROLONGEAU

Des sans-logis occupent un immeuble de bureaux vide

Vingt-cinq personnes sans domicile fixe occupent, depuis jeudi 17 février, un immeuble de bureaux vide, situé dans le treizième arrondissement de Paris. Avec l'appui d'une association, ces occupants demandent au préfet de police de la capitale la réquisition d'urgence de ce local.

« A Paris, le logement gagne du terrain. » Non, ce n'est pas l'affiche que Jacques Chirac a fait placarder dans la capitale pour souligner l'effort de la Ville dans le secteur de la construction, mais une banderole tendue sur un immeuble de la rue Gérard, dans le treizième arrondissement de Paris. Le groupe de sans-domicile-fixe (SDF) qui, avec l'aide du Comité des sans-logis, s'est installé ici a estimé, non sans malice, que la formule du maire convenait parfaitement à leur action et la justifiait.

Le bâtiment de trois niveaux construit il y a une trentaine d'années dans cette petite rue du quartier de la Butte-aux-Cailles a longtemps abrité des bureaux. Il appartient à une société civile immobilière qui, apparemment, l'entretient et acquitte les factures d'électricité. Mais les locaux, offrant environ 300 mètres carrés, sont inoccupés depuis des mois. Jeudi dernier, Jean-Yves Cottin et quelques-uns de ses camarades groupés au sein du Comité des sans-logis n'ont eu qu'à pousser la porte pour visiter les lieux.

Ces garçons, jeunes pour la plupart et dont beaucoup travaillent, n'ont pas de toit pour l'hiver. Comme Jean-Yves, arrivé du Nord il y a un an, ils vivent en transit de foyers en havres provisoires. Leurs « boulots » temporaires n'offrent pas une garantie suffisante pour qu'ils trouvent une location en bonne et due forme.

Certains d'entre eux ont rédigé, au fichier des mal-logés, une demande de logement social. Mais ils ne se font guère d'illusions. En attendant, le froid pince. Alors, et par deux fois déjà, le 18 décembre 1993 et le 12 février, ils ont demandé au préfet de police d'user des pouvoirs que lui donne la loi pour réquisitionner en urgence des immeubles vides.

L'un d'entre eux, situé avenue d'Italie et destiné à des bureaux, a été aussitôt reconverti par son promoteur en bâtiment d'habitation. Pour l'autre, le préfet a aimablement répondu que *« la réquisition des biens privés risque d'avoir de fâcheux effets en diminuant l'investissement dans la construction ».*

Nullement découragés, les adhérents du Comité des sans-logis ont, derechef, sollicité le préfet, par l'entremise de leurs avocats cette fois, pour l'immeuble de la rue Gérard. Sans attendre la réponse, ils ont procédé à la réquisition. Ils l'ont d'ailleurs indiqué à grandes lettres sur un calicot déployé sur la façade de leur nouveau logis : *« Immeuble réquisitionné par les sans-logis. »*

Jean-Yves et ses copains font les choses avec méthode. Ils ont remis le chauffage central en fonction, ont fait livrer du fuel, se sont assurés que les sanitaires sont opérationnels, ont apporté cuisinière et matelas. Une quinzaine de studios sont bricolés dans les ex-bureaux.

« Nous sommes dans le droit-fil de la politique menée par Jacques Chirac à la mairie de Paris, qui reconvertit à grands frais des bureaux en logements », disent les occupants (le Monde *du 14 décembre 1993). La seule différence, c'est que nous le faisons pour trois fois rien. »*

MARC AMBROISE-RENDU

REPÈRES

SPECTACLE

Le seizième fait son cinéma

Comme beaucoup d'autres, les habitants des « beaux quartiers » se désolaient de voir disparaître un à un les cinémas de leur « village ». La dernière salle du seizième arrondissement avait fermé il y a six ans.

Les plaintes de ses électeurs ont décidé le maire de l'arrondissement, Pierre-Christian Taittinger (UDF), à chercher et trouver un groupe d'investisseurs prêts à tenter l'aventure. Un exploitant indépendant, Simon Simsi, qui gère déjà une salle dans le dix-septième, s'est associé à un producteur et à un distributeur pour reprendre le local d'un magasin de fourrures, rue de Passy.

Ensemble, ces investisseurs vont y dépenser 10 millions de francs et y aménager trois salles, dont une bénéficiera d'un écran de 14 mètres de large. Au total six cent soixante fauteuils très confortables seront à la disposition des amateurs de l'arrondissement et du reste de la capitale. Dans le hall, les gourmands trouveront un comptoir à confiseries. Il est même question d'un accord avec le parking voisin pour faciliter le stationnement des cinéphiles. L'ouverture du complexe est annoncée pour le 12 mai... comme le Festival de Cannes.

SEINE-SAINT-DENIS

Le nouveau schéma directeur critiqué par le conseil général

Le projet révisé du schéma directeur de la région Ile-de-France, fait l'objet de vives critiques de la part des élus communistes de Seine-Saint-Denis qui estiment qu'*« il est destructeur pour ceux qui n'ont que leur travail pour vivre et destructeur de tous les acquis qu'ils ont accumulés au cours des ans et des luttes ».*

A l'occasion d'une conférence de presse, lundi 21 février, le président du conseil général, Robert Clément (PC), a tenu à exprimer son profond désaccord avec les orientations à la baisse de ce projet.

Selon le responsable communiste, le projet *« ne prévoirait plus que 70 000 emplois pour la Seine-Saint-Denis au lieu de 95 000 initialement et des 160 000 indispensables si l'objectif était vraiment de placer l'emploi au centre de toute stratégie de développement et d'aménagement régional ».*

En ce qui concerne la formation, le projet *« supprimerait 30 des 90 départements d'IUT prévus et près de la moitié des places à créer ».*

AMENAGEMENT

Les élus vont visiter l'Atelier parisien d'urbanisme

Les conseillers régionaux d'Ile-de-France se rendront en délégation au siège de l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR), qu'ils contribuent à subventionner avec l'Etat et la Ville de Paris. Telle est à peu près la seule décision prise par les membres du conseil d'administration de l'Agence au cours de leur réunion, vendredi 18 février, après une semaine de polémiques (*le Monde* du 18 février).

Le représentant de Michel Giraud a exprimé les *desiderata* du président du conseil régional, d'ailleurs partagés par le représentant du ministère de l'équipement, souhaitant une meilleure transparence des travaux de l'APUR.

Pour que celle-ci puisse exposer ses plans il a offert la Médiathèque de l'instance régionale. Les représentants de l'Etat et de la Ville ont félicité l'Agence pour la qualité de ses services et vivement regretté que son budget ait été rendu public par des associations avant que le conseil d'administration ne l'ait approuvé.

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

Voici les films nouveaux qui seront présentés dans les salles parisiennes à partir du mercredi 23 février.

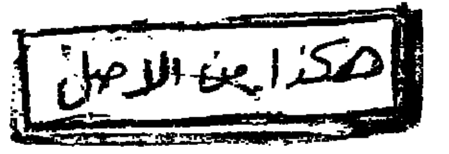
DAENS. Film belge de Stijn Coninx, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

FAUSSE SORTIE. Film polonais de Waldemar Krzystek, v.o. : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LE PRINCE DE JUTLAND. Film franco-britannique de Gabriel Axel, v.o. : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

TOMBÉS DU CIEL. Film français de Philippe Lioret : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

LES VESTIGES DU JOUR. Film américain de James Ivory, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).



LES JEUX OLYMPIQUES DE LILLEHAMMER



Parenthèse

LE sort de l'équipe de France de hockey sur glace dans le tournoi olympique avait été fixé par l'Italie. Battus alors 7-3, les Bleus pouvaient encore espérer conclure la phase qualificative avec panache. Les Slovaques ne l'ont pas entendu ainsi : dans la patinoire souterraine de Gjovik, ils se sont imposés 6-2.

Classée sixième de sa poule avec quatre défaites qui ont suivi le match nul inespéré avec les Etats-Unis, l'équipe de France ne peut plus avoir pour ambition que d'éviter la relégation dans la division mondiale inférieure, le groupe B.

Est-ce la fin de la parenthèse ambitieuse ouverte à l'occasion des Jeux d'Albertville ? Une aventure sympathique s'y était conclue par la huitième place du tournoi olympique et s'était prolongée aux championnats du monde par le maintien dans le groupe des douze meilleures formations. Le décalage était pourtant énorme entre le standing de la sélection nationale et la décrépitude des clubs hexagonaux.

Comment former des joueurs de valeur internationale sans structure de base ? Le mérite de l'entraîneur Kjell Larsson, dont le contrat avec la fédération des sports de glace arrive à expiration, aura été de tenir dans cette position de grand écart assez longtemps : il a fait progresser l'équipe pendant que le championnat national s'enlisait. Les limites de l'expérience ont maintenant été atteintes.

Un choix s'impose et une volonté doit se faire jour. Pour que le hockey français ne vive pas éternellement sous perfusion, un véritable championnat professionnel doit être mis en place. Dans le cas contraire, on ne pourra que se bercer d'illusions.

De nos envoyés spéciaux à Lillehammer et Hamar

Jérôme Fenoglio
Alain Giraudo
Bénédicte Mathieu

SKI ALPIN

Victoire suédoise devant Vreni Schneider et Alenka Dovzan dans le combiné

Pernilla Wiberg, retour en beauté

La Suède, la Suisse et la Slovénie, enfin ! Ces trois nations ont décroché, lundi 21 février, dans l'épreuve du combiné, leur première médaille dans les épreuves de ski alpin des Jeux olympiques de Lillehammer. Pernilla Wiberg a dominé Vreni Schneider et la toute jeune Alenka Dovzan, âgée de dix-huit ans. La Française Florence Masnada est septième.

Une grappe de photographes pour saisir un sourire. Pernilla Wiberg leur en donne tant. Chacun de ses gestes est un événement, cette main passée dans les cheveux blonds pour les ramener sur son épaule, cette œillade bleutée et complice. La Suédoise vient de sortir de scène. En beauté. Mais, promet-elle, cet or n'est qu'un apéritif. Elle voudrait encore croquer quelques médailles, puisqu'il lui a fallu languir pendant un an.

Pernilla Wiberg effectue un *come-back* comme le ski les aime tant. Elle compte parmi la cohorte de ces jeunes championnes dont l'avenir s'est brouillé, un jour, au détour d'une porte. Comme si sa volonté était trop forte pour son corps, la Suédoise a rompu, en janvier 1993, l'un de ses tendons d'Achille. Elle est contrainte de regarder les championnats du monde de Morioka à la télévision, sa jambe droite emprisonnée dans une attelle. Elle clopine sur des béquilles jusqu'à l'été.

Les Jeux olympiques de Lillehammer approchent. Les entraîneurs pressentent la catastrophe. Mais Pernilla est un acte volontariste à elle toute seule. Deux jours après sa blessure, elle est remontée sur un vélo d'entraînement et y a pédalé sur une seule jambe. Elle a passé ses jours dans une piscine. *« Je pensais aux Jeux olympiques pour tenir le coup »*, se souvient-elle. Elle chausse les skis en août. Tout est quasiment à refaire : *« J'ai beaucoup appris. Il faut savoir donner du temps au temps, procéder étape par étape. Apprendre à douter, à ne pas se décourager. »*

Elle est revenue, vengeresse, pleine de talents nouveaux. Désormais, elle voudra tout, la vitesse et la technique : *« Parce que j'ai compris que l'alpin était riche de quatre disciplines. Parce que c'est ainsi que l'on gagne la Coupe du monde à l'issue de la saison. »* Dimanche, elle était venue narguer les descendeuses, terminant cinquième de l'épreuve de vitesse. Lundi, il ne lui restait qu'à cueillir sa victoire au royaume du virage, là où il faut savoir attaquer et abattre les piquets d'un uppercut. Elle a battu la reine de la discipline qu'elle n'avait maté qu'une fois : Vreni Schneider. Pernilla a parlé de chance quand l'issue n'avait été que bataille, de nerfs et de volonté. *« Cette fois, les treize centièmes ont bien voulu venir de mon côté »*, a-t-elle dit.

Thérapie musicale

De leur duel et de leurs embrassades de sœurs, dans l'aire d'arrivée, est né un espoir : une revanche à l'amiable, samedi, dans le slalom. Parce que Vreni Schneider tentera d'effacer ses échecs d'Albertville. Parce que Pernilla Wiberg pourra faire mieux qu'Ingemar Stenmark, double champion olympique et, surtout, champion incontesté. *« Mais ne me comparez pas à Stenmark, c'est la classe au-dessus »*, prévient-elle.

Pour elle comme pour les autres, il serait temps d'en finir avec le complexe du grand frère Ingemar. Après les catastrophiques Jeux olympiques d'Albertville, l'équipe suédoise a enfin accepté de consulter des psychologues ou préparateurs mentaux qui semblent désormais inséparables de la victoire. Une époque de bilan et d'introspection.

Dans sa convalescence, Pernilla Wiberg a trouvé une autre thérapie. Ancienne élève d'une école de musique, où elle appris à chanter et à jouer du piano, elle était promise à un avenir de soliste avant de faire des gammes sur les pistes.

Elle s'est souvenue de son enfance. Elle a composé et enregistré une chanson, *Privilège*, qui a plus souvent fait les fermetures des boîtes de nuit suédoises que les sommets des hit-parades. Elle n'en espérait rien, elle s'est juste fait un petit plaisir, assure-t-elle. Histoire de garder le tempo avant de retrouver la musique de ses skis sur la glace. Et de gagner, lundi, une médaille d'or devant un public amoureux.

B. M.

Une première slovène

Ses mirettes se sont élargies à l'infini. Oui, Alenka Dovzan était bien troisième du combiné. Ce serait elle, cette skieuse haute comme trois pommes, qui décrocherait la première médaille slovène – le bronze – de l'histoire des Jeux olympiques. Seule Pernilla Wiberg, championne olympique, savait de quelle malice était capable Alenka. En janvier, au super-G de Cortina, la « petite » avait terminé première ex aequo avec la Suédoise, signant sa première victoire en Coupe du monde.

On écrit Slovénie sans penser à l'ex-Yougoslavie. Là-bas, la guerre n'a pas eu lieu, descendue bien vite au sud. Le ski a repris des droits qu'il n'avait perdu que quelques jours. Chaque année, la Coupe du monde fait escale à Maribor ou Kranjska-Gora. En Yougoslavie, le ski avait toujours été slovène, comme ses champions, apparus à la fin des années 70, comme Majeta Svet, trois fois médaillée aux championnats du monde. On les savait talentueux, mais trop esseulés. La relève est intarissable. Jusqu'ici, le ski slovène s'était exclusivement intéressé aux épreuves techniques, le slalom et le slalom géant. *« Nous ne pouvions pas nous offrir le luxe de « casser » des athlètes »*, explique Tone Vogrinec, directeur de l'équipe.

Il faudra changer d'avis, parce qu'une gamine intrépide, après avoir fait armes égales avec Pernilla Wiberg dans le super-G de Cortina, a avoué sa passion pour le vent en terminant quatrième de la descente du combiné avant d'arracher la médaille de bronze après le slalom, lundi. La Slovénie va sans doute attirer les sponsors qui lui faisaient défaut. Tone Vogrinec a passé l'après-midi à farfouiller dans ses poches, à la recherche de son téléphone portable qui n'en finissait plus de couiner. Sans doute n'a-t-il pas encore réalisé le tour que lui a joué Alenka Dovzan. Lui qui pensait qu'incomberait à Jure Kosir, l'un des favoris du slalom, l'honneur de porter la première médaille de son pays, a été le premier surpris de cette inédite « victoire » slovène.

B. M.

ÉCHOS

JOHANN OLAV KOSS STATUFIÉ. – Les trois médailles d'or, assorties de trois records du monde, gagnées par le patineur Johann Olav Koss, ont incité le ministre norvégien de la culture à passer commande d'une statue de son compatriote. Elle trônera dans le Drakhar, la patinoire théâtre de ses exploits. L'intéressé s'est dit honoré par cette initiative, mais il aurait préféré que l'argent consacré à cette statue soit versé à l'Aide olympique, une organisation caritative.

LES INTIMIDATIONS DE SURYA BONALY. – Les dirigeants de la fédération internationale de patinage (ISU) ont interdit à Surya Bonaly d'effectuer son saut périlleux arrière lors de ses entraînements à Hammar. Par deux fois, la patineuse française avait tenté ce saut, interdit en compétition, au début et à la fin de son premier entraînement. Les deux délégués de l'ISU ont mis en garde la mère de la championne, estimant que cette figure *« intimidait et gênait »* les autres concurrentes.

PODIUMS

SKI ALPIN

Combiné dames

1. Pernilla Wiberg (Suè.), 3 min 5 s 16 ; 2. Vreni Schneider (Sui.), 3 min 5 s 29 ; 3. Alenka Dovzan (Slo.), 3 min 6 s 64... 7. Florence Masnada (Fra.), 3 min 10 s 2.

SKI NORDIQUE

Relais 4 x 5 km dames

1. Russie (E. Vaelbe, L. Lazoutina, N. Gravliuk, L. Egorova), 57 min 12 s 5 ; 2. Norvège (T. Dybendahl, I.-H. Nybraeten, E. Nilsen, A. Moen), 57 min 42 s 6 ; 3. Italie (B. Wanzetta, M. Di Centa, G. Paruzzi, S. Belmondo), 58 min 42 s 6... 11. France (C. Stanisière, S. Giry-Rousset, S. Villeneuve, E. Tardy), 1 h 2 min 28 s 4.

PATINAGE DE VITESSE

1 500 m dames

1. E. Hunyadi (Aut.), 2 min 2 s 19 ; 2. S. Fedotkina (Rus.), 2 min 2 s 69 ; 3. G. Nieman (All.), 2 min 3 s 41.

PATINAGE ARTISTIQUE

Danse

1. Oksana Grischouk-Evgueni Platov (Rus.), 3,4 pts ; 2. Maia Oussova-Alexander Zhouline (Rus.), 3,8 pts ; 3. Jayne Torvill-Christopher Dean (G.-B.), 4,8 pts... 5. Sophie Moniotte-Pascal Lavanchy (Fra.), 10 pts... 14. Bérangère Nau-Luc Moneger (Fra.), 29 pts.

HOCKEY SUR GLACE

Poule B

Canada b. Suède 3-1 ; Slovaquie b. France 6-2 ; Etats-Unis b. Italie 7-1.

Matches de classement
(le 22 février)

Autriche-France, Italie-Norvège

Quarts de finale
(le 23 février)

Finlande-Etats-Unis, Allemagne-Suède, Canada-République tchèque, Slovaquie-Russie.

PATINAGE ARTISTIQUE

Doublé russe en danse sur glace

Le don enfui de Torvill-Dean

Les Russes Oksana Grischouk et Evgueni Platov sont devenus champions olympiques de danse sur glace en devançant leurs compatriotes Maïa Ousova et Alexander Zhouline, lundi 21 février à Hamar. *Les Britanniques Jayne* Torvill et Christopher Dean, médaille d'or en 1984, ne se sont classés que troisièmes.

Leçon de maintien à l'anglaise. Christopher Dean se contente de hausser les sourcils, le sourire mécanique de Jayne Torvill se bloque en position de rictus. Une barre de notes vient de tomber du tableau d'affichage sur la tête des Britanniques, qui s'efforcent d'offrir bonne figure aux caméras. Des 5,7 cinglants, un 5,8 pète-sec en appréciation technique, douchent leurs espoirs de médaille d'or. La pluie des notes artistiques sera presque aussi glaciale. La marée des neuf 6,0 de Sarajevo en 1984 s'est retirée, n'en abandonnant plus qu'un seul comme butte-témoin suspecte – car érigée par le juge britannique – des sommets d'antan. Les deux patineurs quittent leur canapé de torture en finissant de regretter ce retour palimpseste qui superpose un récit de défaite à leurs histoires de gagnants, qui écorne *d'un échec le label de qualité* Torvill-Dean. Les deux Anglais s'en vont, déboussolés surtout de ne plus rien comprendre à ces *juges qui les* ont éconduits sans prendre de gants.

Naguère, Jayne Torvill et Christopher Dean savaient deviner jusqu'à quel point les autorités de la danse sur glace accepteraient de se laisser violenter, *jusqu'où repousser les barrières* de leur discipline. Programmes après programmes, ils avaient construit, grâce à cet instinct, *leur réputation* de patineurs révolutionnaires. Depuis leur retour parmi les amateurs, après dix années chez les professionnels, les Britanniques ont perdu ce don. Leur tentative de conquête d'un deuxième titre olympique a ressemblé à une partie de cache-cache avec les règles, un dialogue de sourds avec les juges.

Torvill-Dean ont d'abord tenté de se couler dans les nouveaux réglements de la fédération internationale, au prix d'un reniement de leur passé (*le Monde* daté 20-21 février). Ils se sont mis à patiner ringard sur une chorégraphie surannée, comme pour renvoyer ironiquement à la danse la *caricature de ce qu'elle exigeait.* Les juges ont semblé gênés de tant de zèle. L'accueil glacial qu'ils ont reservé à leur programme libre lors des championnats d'Europe de Copenhague, en janvier, avait montré aux Britanniques qu'ils faisaient fausse route. La première place à la Pyrrhus devant leurs rivaux russes, grâce à une de ces subtilités mathématiques qui gardent au patinage artistique sa part de mystère, les avait convaincus de prendre une autre direction. Pen*dant les trois semaines qui les* séparaient de l'échéance olympique, Jayne Torvill et Christopher Dean ont donc travaillé d'arrache-pied. Ils ont déménagé 80 % de leur programme libre, décisif pour l'attribution du titre, pour le meubler de figures de meilleur style. Des portés, des mouvements audacieux, comme ils en effectuaient dans le temps.

Ces efforts se sont révélés vains. Lundi, les deux patineurs avaient bien évolué vers un modernisme de bon aloi. Quelques mouvements du programme, méconnaissable par rapport à celui de Copenhague, ont enflammé le public. Mais, en *trois semaines, les Britanniques* n'ont pas eu le temps d'inventer. Ils n'ont guère réussi mieux qu'un pot-pourri de leurs anciennes trouvailles, emprunté à leurs vieux succès ou à ceux des Duchesnay, pour qui Christopher Dean – un temps marié avec Isabelle – avait conçu des chorégraphies. Comme éreintés par les travaux de ravalement de leur programme, ils avaient surtout égaré dans leur patinage trop lent leur principale qualité de jadis. Cette capacité à camoufler les *heures d'entraînement, les journées* de travail, sous le délié de leur glisse, sous la perfection de leurs chorégraphies.

Un autre défaut est apparu, plus gênant. Christopher, qui a gardé à trente-cinq son visage *lisse de jeune premier* de la glace, donnait bien l'impression de vouloir aller de l'avant. Mais Jayne, qui s'est construit un rempart de maquillage contre les assauts de ses trente-six ans, ne pouvait plus le suivre. Le patineur a donc tenté de décharger sa partenaire du poids de quelques mouvements difficiles, d'assurer le plus gros de ces acrobaties au bord d'une catastrophe prévisible.

Car la déroute sportive se double d'un échec commercial. Torvill-Dean comptaient sur un nouveau titre olympique pour lancer une tournée *mondiale dans la* foulée de leur retour. Lundi, ils n'avaient plus qu'à tenter de colmater les brèches ouvertes dans leur réputation en s'appuyant sur l'ovation d'un public qui aurait aimé les voir récompensés pour l'ensemble de leur œuvre. Épuisés, les Britanniques ne semblaient plus avoir de force pour allumer les feux d'une polémique sur la manière dont ils avaient été notés.

Du subjectif à l'arbitraire

La seule controverse justifiée de la soirée ne pouvait de toute manière diviser que *les deux couples* russes. Qui d'Ousova-Zhouline ou de Grischouk-Platov méritaient davantage de prendre l'or convoité par les Anglais ? Premiers des amateurs sur la liste d'ancienneté, qui a souvent servi de seul critère à la danse pour attribuer ses trophées, Maïa Ousova et Alexander Zhouline, médaillés de bronze à Albertville, pensaient leur tour venu. Ils ont interprété une danse espiègle sur des musiques de Nino Rota. Derrière eux, Oksana Grischouk et Evgueni Platov, respectivement vingt-deux et vingt-six ans, se sont ingéniés à appuyer sur l'âge, point faible de leurs concurrents. En mini-jupe sexy et bustier, *Oksana, aguicheuse de juges avec* ses mimiques coquines, s'est lancée dans un rock endiablé avec son partenaire. Mais leurs mou*vements ont parfois semblé man*quer d'allant, comme bloqués par les enjeux d'une compétition très en deçà de son niveau d'Albertville.

Dans un sport qui glisse souvent du subjectif à l'arbitraire, les *juges eux-mêmes ont paru pour* une fois hésiter. Ils ne se sont prononcés en faveur de Grischouk-Platov qu'à cinq contre quatre. *Une manière de congé*dier définitivement les anciens Torvill-Dean et de se soulager de leur mauvaise conscience d'avoir enfermé la danse dans sa prison de règles qui l'isolent de toute émotion en offrant un coup de jeune à leur discipline.

J. Fe.

SKI NORDIQUE

Relais 4x5 km dames

Egorova, le dernier chaînon

En franchissant la ligne d'arrivée du relais dames 4x5 km avec 30 secondes d'avance sur la Norvégienne Anita Moen, la Russe Lioubov Egorova a remporté, lundi 21 février, sa troisième *médaille d'or depuis* le début des Jeux de Lillehammer. En comptant les trois qu'elle avait déjà gagnées à Albertville sous les couleurs de la CEI, elle égale le record de titres olympiques d'hiver, détenu par la patineuse de vitesse Lydia Skobikova pour le compte de l'URSS en 1960 et 1964. Le 30 km en style classique pourrait lui fournir l'occasion, jeudi 24 février, de devenir la seule détentrice de ce record.

Les journalistes russes en reportage à Lillehammer ont du vague à l'âme. L'équipe de hockey sur glace, qui est la première fierté du sport de l'ex-empire soviétique, a terminé quatrième de la poule A de classement du tournoi olympique. Naguère, l'« orchestre rouge », qui a gagné huit fois le *titre olympique* en dix Jeux depuis 1956, rivalisait même avec les plus fortes équipes professionnelles de la ligue nord-américaine. Aujourd'hui, *la sélection* russe subit des défaites humiliantes face à l'Allemagne (4-2) et à la Finlande (5-0). Rien ne semble en mesure de la tirer de leur mélancolie. Pas même le nouveau triomphe de Lioubov Egorova dans le relais 4×5 km dames en ski de fond. A croire qu'il n'y a qu'un seul titre qui les intéresse vraiment aux Jeux d'hiver, celui du *hockey sur glace.*

Pourtant la skieuse de Saint-Pétersbourg a fait vibrer les dizaines de milliers de spectateurs qui, encore une fois, avaient envahi le stade Birkebeiner. Lorsqu'elle a pris le dernier relais, elle avait une seconde *de retard sur la* Norvégienne Anita Moen. Ce handicap aurait pu être insurmontable dans les conditions particulières de la course. Moen bénéficiait du soutien inconditionnel de la foule massée le long du parcours, qui chantait et agitait de petits fanions aux couleurs de la Norvège.

Pour Lioubov Egorova ce fut un véritable stimulant. Elle imprima à la course un rythme tel qu'Anita Moen ne put lui résister qu'une poignée de minutes. Après quoi, l'écart ne cessa de croître entre la Russe et la Norvégienne. En fait, l'exploit est considérable. Après avoir terminé en boulet de canon avec trente secondes d'avance, Lioubov Egorova allait se voir remettre une sixième médaille d'or en deux participations aux Jeux d'hiver. Une seule championne de l'ex-URSS, la patineuse de vitesse Lydia Skobikova, avait obtenu un tel palmarès. A peine manifestée la joie de la victoire en approchant de la ligne d'arrivée, Lioubov Egorova n'en reprendra pas moins un masque d'icône timide et énigmatique *« Que j'égale ou que j'améliore le record des médailles gagnées aux Jeux d'hiver ne change rien au fait qu'il faudra que je m'entraîne toujours autant pour rester la meilleure »*, note-t-elle comme si elle était incapable d'exprimer la moindre joie après une aussi belle et intense lutte pour arracher la victoire aux Norvégiennes.

Un ordre révolu

Les journalistes russes savent pourquoi. *« Egorova est une championne exceptionnelle. Ces trois dernières années, elle s'est classée dans les quatre premières de toutes les courses auxquelles elle a participé sauf une, le 15 km des derniers championnats du monde. Et encore, ce n'était pas de sa faute : les techniciens s'étaient trompés de fart. Mais Egorova est le produit d'un système mort*, explique le rédacteur en chef du principal journal sportif. *Du temps de l'URSS, elle aurait été certaine que son talent aurait été largement récompensé. Elle aurait été sûre que toute sa famille aurait pu en profiter. Or, elle ne sait plus ce qui va lui arriver. Les champions ont perdu leur statut. Il n'y a plus d'argent pour eux. Ils sont forcés de faire la chasse aux sponsors, comme ceux de l'Occident. Qui va donner de l'argent à une femme de vingt-sept ans aussi peu « médiatique », comme vous dites? Elle sait gagner, elle ne sait pas s'occuper de la promotion de ses victoires. Si bien qu'aujourd'hui elle peut plus facilement mesurer ce que cette nouvelle médaille ne va pas lui apporter dans la nouvelle Russie que l'inverse. »*

Nostalgique d'un ordre révolu, Lioubov Egorova l'est peut-être aussi. Consciente d'être le dernier maillon d'une chaîne *qui a été* brisée. Bien qu'elle ait commencé le ski de fond à l'âge de neuf ans, elle a attendu d'avoir vingt-cinq ans avant de pourvoir remporter ses premières victoires internationales. Ce n'est pas qu'elle manquait de talent. C'est que les premières places étaient prises par les aînées de la sélection soviétique. Maintenant qu'elle occupe cette position avec Elena Valbe, elle n'est pas certaine d'être relevée un jour par de nouvelles championnes russes. Pourtant, après trois saisons de *domination quasi* absolue, Lioubov Egorova aspire à prendre sa retraite pour faire des enfants.

A. G.

La grande île du paludisme

A Madagascar, tous les visages africains de la maladie parasitaire sont présents

MADAGASCAR

de notre envoyée spéciale

IL y a deux ans, le parc de l'Institut Pasteur de Madagascar ressemblait à une jungle. Il y a deux ans, la Grande Ile comptait six programmes de lutte contre le paludisme : un français, deux italiens, deux malgaches – l'un universitaire et l'autre ministériel –, et un dernier lancé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS)...

Aujourd'hui, les neuf hectares des jardins de l'Institut sont joliment entretenus, les bâtiments rénovés, et *« la situation s'améliore »*, selon le professeur Jean Roux, directeur de l'Institut Pasteur à Tananarive. Les Italiens sont partis et ils ont confié la poursuite de leur projet de moustiquaires imprégnées d'insecticide à l'OMS.

Le paludisme (1) représente, selon le ministère malgache de la santé, 9 % des affections les plus fréquemment rencontrées sur la Grande Ile (12 millions d'habitants sur 587 041 kilomètres carrés), et arrive en tête des causes de mortalité. En 1987, le taux de mortalité due au seul paludisme était estimé à 1,9 pour mille. Le professeur Roux s'avoue *« perplexe »* face aux chiffres. *« Dans toutes les déclarations faites par les dispensaires africains, il y a une masse fabuleuse de diagnostics palustres erronés »*, explique ce biologiste de formation devenu épidémiologiste. Pendant les quatre ans qu'il a passés à la tête du centre Muraz au Burkina-Faso, Jean Roux a constaté que au cours des analyses de concentration des parasites dans le sang *« on se trompait une fois sur deux »*. *« Et cela,* ajoute-t-il, *lorsque les équipes médicales disposaient d'un microscope ! Quand elles n'en ont pas, on imagine la marge d'erreur... »*

« Pendant la saison des pluies, explique pour sa part le docteur Ronan Jambou, responsable de l'unité paludisme de l'Institut Pasteur de Madagascar, *80 % des enfants sont porteurs de parasites, dont 1 % peut-être présentent des signes cliniques. A la moindre affection ORL, le dépistage sanguin conclut invariablement au paludisme. » « Quand nous avons mis en place des gens compétents et attentifs dans les services de pédiatrie,* renchérit le professeur Roux, *nous avons toujours diminué les accès pernicieux par dix. Lorsqu'on dit 400 cas, il faut généralement en compter 40. »*

Le professeur Roux n'est même pas certain que la maladie soit bien la première cause de décès dans le pays. *« Cela est certes un « confort » pour les médecins,* avance-t-il, *mais on devrait conduire des études plus approfondies avant de se prononcer. »* Outre le caractère contestable des statistiques, la rumeur fait son office – *« des bruits circulent aujourd'hui sur le paludisme sans fièvre et même sans hématozoaires dans le sang ! »*, s'indigne Jean Roux. On peut ainsi s'interroger : est-ce bien l'épidémie qui tue, ou plutôt l'état sanitaire du pays, qui prive les victimes de soins ? 65 % de la population seulement vit à 5 kilomètres – ou à une heure de marche – d'une des formations sanitaires relevant du ministère de la santé.

Epidémiologie du paludisme à Madagascar

Antsiranana
Ile Nosy-Be
Vohimarina
Mahajanga
Lac Alaotra
Ile Ste-Marie
Maintirano
Toamasina
Antananarivo
OCÉAN INDIEN
Morondava
Antsirabe
Fianarantsoa
Morombe
Ihosy
Toliara
Tolanaro
200 km

Modes de transmission palustre
- équatorial (transmission continue, paludisme stable)
- tropical (transmission saisonnière longue, paludisme stable)
- du Sud (transmission saisonnière courte (2 à 4 mois), paludisme très instable)
- des plateaux (transmission hétérogène, paludisme généralement instable)
- haute montagne (pas de paludisme)
- région mal connue

Source : Institut Pasteur de Madagascar

Toutes les classes d'âge touchées

Selon une étude épidémiologique sur le paludisme malgache publiée dans les *Archives de l'Institut Pasteur de Madagascar* (2), la Grande Ile, aux reliefs et aux climats contrastés, *« présente en réduction tous les types de paludisme du continent africain »*. Sur la côte orientale de l'île, zone de transmission stable et continue, les habitants bénéficient d'une forte prémunition. Sur la côte ouest, la transmission saisonnière, pendant six mois de l'année, entraîne également l'immunité de la population. Au sud, l'instabilité palustre prend, selon l'étude, *« des allures épidémiques certaines années, touchant sévèrement toutes les classes d'âge »*. Il en va de même sur les hautes terres, où le développement de la riziculture *« base de l'économie malgache,* soulignent les chercheurs, *semble avoir été à l'origine de l'introduction de* Plasmodium falciparum [l'anophèle dominante]. *»*

Sur les hauts plateaux, au pied des immenses montagnes érodées, le vert des rizières éclate sur l'ocre de la terre. S'il participe de la beauté des lieux, le développement du système d'irrigation a aussi coïncidé avec l'apparition de *Plasmodium falciparum* au dix-neuvième siècle. La déforestation d'abord, puis la construction de maisons en briques ont entraîné le creusement de trous d'eau, gîtes propices aux anophèles, et ont ainsi augmenté le risque de contamination des occupants. En outre, depuis plusieurs années, la peur des voleurs conduit les paysans à rentrer le bétail au rez-de-chaussée des habitations. Les moustiques, plus volontiers zoophiles, peuvent ainsi être amenés à piquer les humains. Les déplacements saisonniers de population à l'intérieur de l'île, principalement des zones de paludisme instable vers des zones de paludisme stable, ainsi que les nombreuses offensives antipaludiques à base de DDT menées entre 1950 et 1970 ont achevé de dessiner le paysage palustre du pays.

Une épidémie meurtrière

En 1987, une épidémie sur les hauts plateaux fut signalée aux autorités par une équipe de l'Institut Pasteur, elle-même prévenue par un vieux médecin malgache qui s'alarmait du nombre des décès dans une zone habituellement indemne. A moins de 18 degrés et au-dessus de 1 500 mètres, la transmission du parasite n'est plus permise. *« Le ministère ne voulait pas le croire »*, se souvient un chercheur. Cette vague meurtrière provoqua une vive émotion et déclencha plusieurs missions d'experts. Certains d'entre eux avaient, à l'époque, avancé le chiffre de 300 000 victimes. Il semble aujourd'hui qu'il faille diviser ce nombre par dix. *« Avec réflexion et prudence, on peut estimer aujourd'hui qu'il y a eu 30 000 à 40 000 morts »*, affirme le professeur Roux.

Quelques mois après sa création, l'unité de recherche sur le paludisme de l'Institut, dont la mission consiste à étudier les différents modes de transmission de la maladie et à surveiller l'évolution de la résistance de *Plasmodium falciparum* à la chloroquine (3), avait dû, dans l'urgence, tenter de comprendre les mécanismes de cette bouffée épidémique. Depuis, une quinzaine de villages institués « zones-témoins » sont régulièrement surveillés par l'équipe.

Une étude parue dans les *Cahiers Santé* (4) explique aujourd'hui que la gravité de l'épidémie, qui s'est en fait étendue sur quatre années (1985-1988), *« est due en grande partie au manque de disponibilité et d'accessibilité des antipaludiques, même en milieu hospitalier. » « La misère physiologique »* est également invoquée au titre des facteurs de risque, les années 80 ayant été *« les plus noires depuis l'indépendance* [1960] *sur le plan socio-économique »*.

L'approvisionnement en médicaments et, quand ils existent, les résistances qu'ils engendrent – la chloroquine perd de son efficacité dans 30 % des cas environ –, restent les deux écueils majeurs de la lutte antipaludique. Sans compter les incohérences du système de distribution : chez le dépositaire local, les villageois préfèrent payer 100 francs malgaches (3,50 francs français environ) un comprimé de Nivaquine dans son emballage, plutôt qu'acheter 15 francs malgaches seulement la même pilule, anonyme cette fois, fabriquée par la pharmacie centrale à Tananarive...

LAURENCE FOLLÉA

(1) Le paludisme (malaria) se caractérise notamment par des accès fébriles dus à l'infection de l'organisme par des parasites (plasmodium). Ceux-ci sont transmis à l'homme par des moustiques femelles (anophèles) eux-mêmes infectés par le parasite.

(2) « Stratification épidémiologique du paludisme à Madagascar », Mouchet J., Blanchy S., Rakotonjanabelo A., Ranaivoson G., Rajaonarivelo E., Laventure S., Rossella M., Aknouche F., *Archives de l'Institut Pasteur de Madagascar*, volume 60, numéros 1 et 2, 1993.

(3) La chloroquine est un antipaludique de synthèse qui exerce une action curative dans certains accès à *Plasmodium falciparum*. Elle est commercialisée sous le nom de Nivaquine.

(4) « Epidémiologie du paludisme sur les hautes terres malgaches depuis 1878 », Blanchy S., Rakotonjanabelo A., Ranaivoson G., Rajaonarivelo E., *Cahiers Santé d'études et de recherches francophones*, volume 3, numéro 4, juillet-août 1993.

Un organisme panafricain contre le fléau

Selon l'OMS, plus de deux milliards d'êtres humains dans le monde sont exposés au paludisme. En Afrique, où sont concentrés 90 % des cas, la maladie provoque 1,4 à 2,8 millions de décès par an, dont un million chez les enfants de moins de cinq ans. Sur le continent africain, 100 millions de personnes sont frappées par la maladie, dont 1 million décèdent chaque année (dont 85 % en Afrique tropicale).

La première conférence africaine sur le paludisme, qui a achevé ses travaux samedi 12 février à Victoria-Falls (Zimbabwe), a débouché sur la création d'un organisme panafricain pour le contrôle et l'éradication de cette mortelle endémie. Les participants, venus de vingt-deux pays africains anglophones et francophones, ont constaté que si 80 % des cas de paludisme se déclarent en Afrique, la recherche sur cette maladie a toujours été menée par des scientifiques extérieurs au continent. Les pays africains représentés se sont ainsi engagés à procéder à une coopération technique et à un échange d'informations, dans un objectif d'éradication du fléau.

Face aux résistances croissantes des parasites du paludisme aux traitements disponibles, la coopération interafricaine devra notamment mettre au point une base de données, sorte d'observatoire de ces tendances réfractaires. Certains parasites en Angola, au Cameroun, au Congo, au Gabon, au Kenya, au Mozambique, au Rwanda, en Tanzanie, en Zambie, au Zaïre et au Zimbabwe, ont manifesté une résistance à la chloroquine, au fansidar et à la quinine – les molécules les plus couramment utilisées pour soigner le paludisme. En Afrique australe, la résistance moyenne des parasites à la chloroquine serait de l'ordre de 30 %, contre 80 % au Zaïre, qui détient cet inquiétant record.

Multiplier les attaques

Certains spécialistes ont ainsi prôné l'abandon de la chloroquine en raison du taux de résistance qu'elle engendre. D'autres ont défendu le recours à ce médicament invoquant d'une part, son bas prix, et, d'autre part, son absence d'effets indésirables sur les femmes enceintes et les enfants. L'annonce par l'OMS de la possible mise au point d'un vaccin antipaludique d'ici quatre ans (*le Monde* du 15 février) permettra d'envisager sous un autre angle cette question des résistances.

Le vaccin actuellement expérimenté en Tanzanie, baptisé SPf66, *« pourrait bien n'être qu'une composante de la stratégie vaccinale antipaludique – qui elle-même ne sera qu'une composante d'une stratégie antipaludique globale,* précise l'OMS. *Le parasite à l'origine du paludisme, le* Plasmodium falciparum, *constitue en fait une population de plasmodies ayant un pool génique variable. Toute attaque contre le parasite doit être durable, comme dans le cas de la grippe par exemple, et il faudra alterner les approches vaccinales ou multiplier les attaques sur plusieurs fronts »*, conclut l'organisation.

L. F.

POINT DE VUE

La procréatique et l'ignorance

par Maurice Auroux

LES procréations médicalement assistées (PMA) peuvent donner aux médecins le vertige de la toute-puissance. La médecine atteint là, on le sent bien, une dimension nouvelle. C'est pourtant faire bien de l'honneur à la médecine que de penser qu'elle maîtrise tout.

Sait-on ici exactement ce que l'on fait ? Sait-on, au-delà de nos discours éthiques, sociologiques et juridiques, quelles sont les répercussions biologiques des manipulations que l'on fait subir aux gamètes et à l'embryon ? Connaît-on la valeur fonctionnelle d'un utérus de la postménopause ? Son irrigation sanguine est-elle suffisante ? Chez la rate, on a montré qu'une diminution de la circulation utérine entraînait une « débilité mentale » des ratons. Est-on sûr que l'enfant de la femme ménopausée est à l'abri de ce genre de risque ?

Il y a plus de vingt-cinq ans que l'on a expérimentalement démontré qu'en dehors de toute malformation des troubles fonctionnels, touchant en particulier le comportement et la capacité d'apprendre de la progéniture, pouvaient succéder à des agressions diverses concernant la gestation, voire avant la conception. Des travaux récents viennent par ailleurs de montrer d'une part que la congélation de l'ovocyte de souris pouvait avoir des effets mutagènes chez l'embryon qui en était issu (1), d'autre part que la simple culture d'un embryon suivie de son transfert chez une femelle réceptive pouvait entraîner des effets à long terme sur le phénotype des souriceaux (2). Ce sont donc ici les PMA et leurs possibles répercussions sur le *conceptus* qui doivent être examinées. Il y a alors deux attitudes possibles.

Expérimentation animale nécessaire

Si, descendant de notre piédestal et abandonnant la mystique humaine, nous nous considérons comme faisant partie de la série animale, il n'y a pas de raison de ne pas expérimenter sur les parents et les enfants, à condition – puisque la capacité de comprendre caractérise notre nature – que tout le monde ait été informé et ait bien compris. Ce qui pose un problème pour le fœtus. Sans le dire, les médecins se conduisent souvent comme des expérimentateurs agissant dans la série animale. Mieux vaudrait l'admettre franchement et en montrer la nécessité. D'ailleurs, ne ferions-nous pas preuve d'une certaine noblesse en nous prenant complètement en charge et en expérimentant sur nous-mêmes plutôt que sur l'animal ? Cet humanisme ne vaudrait-il pas l'autre ? Il faudrait alors que nous nous donnions les moyens de suivre, à très long terme, les enfants des PMA. Vaste entreprise, actuellement engagée par quelques groupes.

Si nous restons dans la mystique humaine, la situation est plus difficile. On peut admettre que des adultes décident, pour eux-mêmes, de prendre tous les risques en leur âme et conscience. Mais comment la médecine peut-elle décider de prendre ces risques pour un enfant potentiel et de ne répondre, ainsi, qu'au désir des parents ? C'est-à-dire de faire comme si l'existence de l'enfant n'allait pas être celle d'une personne, mais celle d'un objet ? Remarquons ici que les laboratoires pharmaceutiques qui cherchent à lancer une molécule nouvelle doivent faire une expérimentation animale avant de s'adresser à l'homme et d'obtenir une autorisation de mise sur le marché. Rien de tel pour les techniques purement médicales. Pourquoi ? Ne serait-ce pas l'honneur des médecins que de pouvoir dire à leurs patients, avant qu'ils ne s'engagent : nous avons fait tout ce que nous pouvions raisonnablement faire, et voilà ce que les expérimentations animales nous ont appris.

Certains obstacles ne doivent être franchis qu'avec les plus grandes précautions, car l'ignorance peut conduire à des drames, qu'il s'agisse de ceux de la thalidomide, du distilbène, du sida et des transfusions sanguines ou des nouvelles affaires du cancer de l'ovaire et de la maladie de Creutzfeldt-Jakob. Tout cela devrait nous rendre circonspects. Que nous réservent demain les biopsies embryonnaires faites avant toute expérimentation complète, c'est-à-dire « à long terme », chez les mammifères ? Avec les PMA, nous agissons sur des systèmes que nous ne connaissons pas. Il faut dire notre ignorance. Certains redouteront que cela ne crée une inquiétude supplémentaire. Mais que veut-il mieux : l'inquiétude ou l'abus de confiance ?

(1) M. Bouquet, J. Selva et M. Auroux, *Biol. Reprod.* 1993, 49, p. 764-769.

(2) N. Reik, I. Römer, S. Barton *et al.*, *Development*, 1993, nº 119, p. 933-942.

▶ **Le professeur Maurice Auroux dirige le laboratoire de biologie de la reproduction et du développement, histologie, embryologie et cytogénétique du centre hospitalier de Bicêtre.**

Les Mérovingiens de la rive droite

Des fouilles récentes près de l'Hôtel de Ville et aux Arts et Métiers éclairent cette période où Paris a acquis son statut de capitale

LUIS VALENCIA et son équipe ne sont pas près d'oublier cet instant. Cela se passait dimanche 6 février. Au fond de « leur trou », à l'emplacement d'un furtur parking souterrain place Baudoyer, derrière l'Hôtel de Ville de Paris, les archéologues s'apprêtaient à ranger leur matériel. Les meilleures choses ont une fin, et, après quatre mois de « fouilles de sauvetage », il convenait de laisser la place aux bulldozers. Soudain, le miracle : un sarcophage de plâtre muni de son couvercle. Visiblement, à la différence de la quarantaine d'autres trouvés au même endroit durant ces dernières semaines, il avait échappé au pillage.

Brisé en une dizaine de morceaux, très humide, le sarcophage est malheureusement en piteux état. Son occupant ne vaut guère mieux : un squelette dont tous les os tombent en poussière, hormis quelques phalanges, un humérus et, semble-t-il, un tibia. A l'emplacement du crâne, des fils d'or et quelques épingles d'alliage de cuivre témoignent de ce qui fut sans doute une coiffe d'apparat. Posée sur les restes du bassin, la lame de fer d'un poignard, entourée d'un fourreau très dégradé : quelques fragments d'alliage de cuivre et trois filets d'or. L'ensemble est évidemment intransportable, et la ville a autorisé une prolongation d'une quinzaine de jours, le temps que les chercheurs puissent étudier sur place leur trouvaille.

« L'homme, un guerrier mérovingien, était sans doute de rang assez élevé », estime Jean-Claude Blanchet, conservateur régional de l'archéologie. Mais il ne s'agit en aucun cas d'un prince ou d'une princesse comme l'ont prétendu certains. *« Le matériel trouvé à Saint-Denis, par exemple, dans les sépultures de personnages de ce rang étaient autrement plus riche »*, précise un autre archéologue. *« Dans la plupart des nécropoles mérovingiennes, on trouve un ou deux personnages de ce type »*, explique M. Blanchet. Hors contexte, la découverte, en soi, n'apparaît donc pas vraiment exceptionnelle. Rapportée à Paris, en revanche, elle prend un relief important.

C'est en effet Clovis, fondateur de la dynastie mérovingienne qui, au début du sixième siècle, donna à la ville le statut de capitale du royaume franc. Or nos connaissances sur cette période charnière sont issues soit de textes anciens, soit de fouilles qui, pour la plupart, remontent au dix-neuvième ou à la première moitié du vingtième siècle. *« A l'époque*, souligne le conservateur régional, *on se contentait souvent de ramasser les objets. Avant 1950, les relevés précis et l'étude de l'environnement des trouvailles pratiqués de nos jours n'étaient pas encore de rigueur. »* En ce qui concerne les textes, hormis quelques actes officiels, les chercheurs s'appuient surtout sur l'*Histoire des Francs* de Grégoire de Tours. Et, si les récits et les portraits rédigés par cet évêque de la fin du sixième siècle sont hauts en couleur et très instructifs quant à la vie parisienne de cette période, ils sont assez flous sur la topographie des lieux et l'architecture des bâtiments.

Malgré ce handicap, les archéologues et les historiens sont quand même parvenus à se faire une idée assez nette du développement du Paris mérovingien, que l'on peut d'ailleurs admirer sur une maquette exposée au Musée Carnavalet. S'ils ne connaissent pratiquement rien ni de l'architecture du palais de Clovis et de ses fils, ni de sa localisation exacte (probablement dans l'île de la Cité, à l'emplacement du futur palais capétien), ils savent, en revanche, que les édifices religieux poussaient comme des champignons.

Des « fouilles scientifiques »

Plus d'une douzaine de fondations, d'églises, d'abbayes et de prieurés ont été dénombrés, même si leur emplacement n'est pas toujours repéré avec précision. *« Presque chaque quartier (...) comportait un lieu de culte »*, souvent implanté aux intersections des voies gallo-romaines, écrit Philippe Velay, conservateur du Musée Carnavalet (1). Parmi les plus remarquables, la cathédrale Saint-Etienne (à l'emplacement du parvis de Notre-Dame), et la basilique Sainte-Geneviève. C'est aussi sous le règne de Clovis et de son fils Childebert que Paris s'étend à la rive droite. Autour de la ville, des églises isolées souvent entourées d'un cimetière (peut-être des paroisses) apparaissent, comme Saint-Germain-l'Auxerrois ou Saint-Pierre, à Montmartre. Au bord de la Seine, sur un monticule s'élevant au-dessus des marais, des zones d'habitation se développent entre le Carrousel et le quartier de l'Hôtel de Ville.

Le site de la place Baudoyer, qui se trouve précisément à cet endroit, permettra donc aux archéologues de préciser leurs connaissances. Les *« fouilles scientifiques »* menées à Paris sur cette période sont, en effet, extrêmement rares, souligne Jean-Claude Blanchet. Une autre occasion exceptionnelle s'est présentée en août dernier, avec l'ouverture du chantier de rénovation du Musée des arts et métiers, dans la chapelle Saint-Martin-des-Champs qui l'abrite. Des sondages de routine effectués avant l'ouverture des travaux ont permis d'y mettre au jour les fondations de l'une de ces églises suburbaines (*le Monde* du 25 août 1993).

Dans toute l'Europe, une demi-douzaine seulement de sites d'églises mérovingiennes ont été fouillés, et les restes de celle-ci sont sans doute parmi les mieux conservés, estime M. Blanchet. Ils ne représentent, pourtant, que cinq pans de mur d'une dizaine de mètres de longueur, mais leur disposition permet déjà de se faire une idée assez juste du chœur. Les archéologues espèrent bien en trouver d'autres, d'ici à la fin des fouilles en avril prochain, et être ainsi en mesure de retracer le plan complet de l'édifice. Le chantier est particulièrement riche. De très nombreux sarcophages (hélas ! jamais intacts) d'adultes et, souvent, d'enfants ont été dégagés, au milieu d'un incroyable fatras de vestiges divers. *« Un vrai jeu de mikado qui, sur une hauteur guère supérieure à 3 mètres, va de l'époque gallo-romaine au début de l'ère industrielle »*, s'extasie une archéologue qui travaille sur place.

D'autres chantiers en vue

Ces deux chantiers exceptionnels ont pu être lancés grâce au décret de 1986, qui exige un avis du service régional de l'archéologie pour toute demande de permis de construire impliquant des travaux en sous-sol. Appliquée à Paris depuis seulement deux ans, cette disposition oblige l'équipe de M. Blanchet à examiner près de 900 dossiers chaque année, mais leur fournira, cette année, l'occasion d'ouvrir trois nouveaux chantiers de fouilles. Un dans le Marais (hôtel Saint-Aignan, rue du Temple), et deux sur la rive gauche, à Saint-Michel (un parking face aux thermes de Cluny) et au Collège de France (construction de deux amphithéâtres). Ce dernier devrait s'avérer, lui aussi, particulièrement riche en vestiges mérovingiens et carolingiens.

JEAN-PAUL DUFOUR

(1) *De Lutèce à Paris*, par Philippe Velay, édité par la Caisse nationale des monuments historiques (presses du CNRS, 1992). On peut lire aussi *l'Ile de France de Clovis à Hugues Capet, du Ve au Xe siècle, Musée archéologique* du département du Val-d'Oise (Editions Valhermeil, 1993).

Le TGV en état de choc

Pour limiter les effets des collisions, la SNCF a développé pour ses rames des voitures à structures déformables

STRASBOURG
de notre envoyé spécial

LE choc a été terrible. Dans un bruit de tonnerre, la rame du TGV a percuté les 480 tonnes d'acier des wagons de marchandise qui encombraient la voie. Le métal a plié, puis s'est rompu et, quand le silence est revenu, Louis Marie Cléon, chef du département Caisses et structures à la SNCF, a écrasé une larme tandis que les applaudissements crépitaient. Un accident parfait, sans victimes, comme l'ordinateur Cray de la SNCF l'avait prévu après plusieurs jours de calculs (*le Monde* daté 6-7 février).

Sur cette voie perdue de la région de Strasbourg, noyée sous la pluie, la voiture prototype des futures rames du TGV à deux niveaux, que la SNCF envisage de mettre en service sur le réseau Sud-Est en 1996, est restée sur ses rails. Malgré la violence de la collision. Sous les feux des puissants projecteurs qui illuminent la scène, elle paraît presque intacte. La partie centrale n'a, semble-t-il, pas joué d'un pouce, démontrant ainsi que la cellule abritant les passagers tenait bon.

En à peine un quart de seconde, toute l'énergie du choc (6 mégajoules) a été encaissée par les extrémités de la voiture. La partie avant s'est pliée tel un accordéon et a reculé d'environ 75 centimètres. La porte qui donnait sur la voie a presque totalement disparu et, au niveau du bogie avant qui supporte les roues, d'épaisses plaques d'aluminium (1) sont tordues, comme décollées de la caisse.

A l'arrière, les dégâts ne sont que peu apparents pour le profane. Seules des tôles déplacées et quelques fissures attestent de la violence de cette collision.

Pourquoi la SNCF s'est-elle livrée à un tel essai ? Pourquoi a-t-elle dépensé environ 15 millions de francs pour cette étude dont le contenu remonte à 1987, date à laquelle le programme des TGV à deux niveaux a été lancé ? Pour améliorer bien sûr la sûreté de ses équipements, mais surtout pour disposer de techniques permettant au matériel de bien résister lors de certaines situations accidentelles difficilement maîtrisables comme la présence d'un poids lourd en panne sur un passage à niveau. Un tel accident n'a hélas rien d'hypothétique. Voici quelques années, une rame TGV Paris-Grenoble avait, à Voiron (Isère), percuté à 110 km/h un transport routier de 80 tonnes immobilisé sur la voie.

Un accordéon d'aluminium

Simuler un semblable accident afin de développer des structures capables d'absorber de tels chocs sans dommages pour les passagers et le conducteur de la rame est donc au centre des préoccupations sécurité de la SNCF. Pourtant, le 3 février, la voiture prototype du TGV de Strasbourg ne roulait qu'à 45 km/h au moment du choc. A peine plus vite qu'un champion du monde du 100 mètres ! Etait-ce suffisant pour démontrer qu'elle résisterait à un choc à plus de 100 km/h ? Assurément oui, affirme François Lacôte, directeur du matériel à la SNCF, qui explique que, *« lors d'un accident, c'est l'ensemble de la rame qui absorbe l'énergie considérable du choc. Sur les 200 mégajoules que représente l'énergie cinétique de la rame en mouvement, circulant à une vitesse d'environ 110 km/h, 10 % sont absorbés par la déformation plastique des structures, 10 % sont dissipés par frottements et les 80 % restants par la rame qui court sur son erre après le choc. »* Sur ces 10 % d'énergie de déformation, soit 20 mégajoules, les simulations sur ordinateur ont montré que le nez et les structures de la motrice « prenaient » 8 mégajoules et la première voiture de la rame 5 mégajoules correspondant aux conditions de l'essai de Strasbourg (70 tonnes lancées à 45 km/h contre un bloc fixe de 480 tonnes). Le reste, 7 mégajoules, est dissipé par le reste de la rame.

Pour parvenir à ces résultats, la SNCF, les chercheurs et les industriels (2) ont multiplié les calculs et les essais avant de définir les ensembles capables d'encaisser de tels chocs. D'abord, des structures alvéolaires, en alliage d'aluminium, capables de plier tel un accordéon tout en gardant une certaine stabilité au cours de leur déformation. *« Une prouesse technique impensable il y a dix ans et que seule une meilleure connaissance de la résistance des matériaux nous a permis récemment d'atteindre »*, estime François Lacôte.

Ensuite, des systèmes d'attelage nouveaux, montés sur des tiroirs coulissants, qui, en cas d'accident, évitent le chevauchement des voitures et leur dramatique encastrement. Le principe déjà existant de la « solidarité » entre les voitures des rames de TGV qui a fait ses preuves à l'occasion de plusieurs déraillements se voit ainsi renforcé. Il ne reste donc plus qu'à interpréter les résultats de ce coûteux « crash-test », ce qui devrait demander environ trois mois de dépouillement.

S'il se confirme que le concept est bon, tous les nouveaux matériels, à commencer par le futur automoteur TER que la SNCF envisage de mettre en service sur ses lignes, seront dotés des systèmes du TGV à deux niveaux. Des systèmes de sécurité passive d'autant plus intéressants que leur surcoût ne dépassent pas 1 % du prix d'une rame classique (entre 77 et 85 millions de francs pour un TGV Nord-Europe et un TGV Atlantique). De plus, ils complètent ce qui reste pour la SNCF *« le principe fondamental de la sécurité »* : la prévention de la collision grâce à la sécurité active (contrôle de la vitesse, signalisation performante comme pour les voies TGV, etc.) seule capable de prévenir une collision à 300 km/h à laquelle pas une tôle, aussi sophistiquée soit-elle, ne résisterait.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

(1) Pour les nouvelles rames du TGV à deux niveaux (TGV-2N), les ingénieurs ont dû abandonner l'acier et faire appel à des alliages d'aluminium pour respecter les contraintes de limites de poids à l'essieu tout en offrant une capacité de sièges passagers accrue. La rame de pré-série sera livrée à la SNCF le 15 janvier 1995, et les premières de série – trente ont été commandées pour une somme un peu supérieure à 3 milliards de francs – le seront à la mi-1996.

(2) Ont été également associés à ce programme : *GEC-Alsthom et De Dietrich* pour les industriels, l'Ecole centrale de Nantes, l'Institut de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS), l'Union technique de l'automobile, du motocyle et du cycle (UTAC), les sociétés Mecalog et Optilas pour l'étude scientifique du projet et la mise en œuvre des moyens techniques nécessaires à l'essai.

Le 44e Festival du film de Berlin

Les dossiers de la planète

Du 10 au 21 février, le deuxième plus grand festival du monde a présenté un très large éventail d'une production internationale très préoccupée par les « questions de société ».

BERLIN

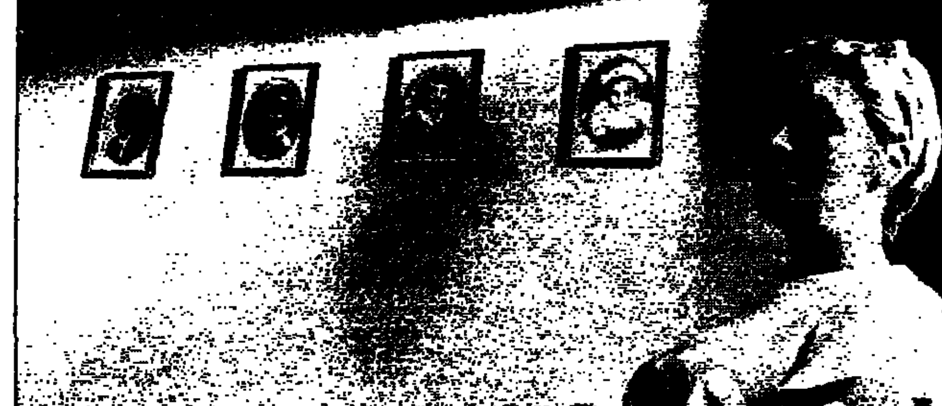
de notre envoyé spécial

Pour tenir son rang parmi les grandes manifestations cinématographiques, la « Berlinale » (désormais privée de son rôle de *checkpoint* entre l'Est et l'Ouest pour cause de fin de guerre froide) a choisi la quantité, sans critère de tri apparent, parmi les productions disponibles en début d'année. D'où l'obligation pour le festivalier trop sollicité d'opérer lui-même des choix, parmi les deux cent soixante-sept titres proposés par la compétition officielle, le Panorama, le Forum et la section consacrée aux films allemands de l'année.

Avec comme premier motif d'élimination les films déjà sortis en France (*Smoking* et *No Smoking, Jeanne la Pucelle, Trois couleurs : Blanc, la Nage indienne*) ou promis à une très prochaine distribution (les autres représentants français, *Pas très catholique* de Tonie Marshall, *Point de départ* de Robert Kramer, *A la belle étoile* d'Antoine Desrosières, *Grande petite* de Sophie Fillières, et toutes les grosses machines hollywoodiennes : *l'Impasse* de Brian de Palma, *les Vestige du jour* de James Ivory, *Au nom du père* de Jim Sheridan, *Philadelphia* de Jonathan Demme, *Shadowlands* de Richard Attenborough, *Fearless* de Peter Weir).

Le jury, présidé par le producteur anglais Jeremy Thomas, n'avait pas les mêmes critères, et a choisi parmi ces derniers son Ours d'or, *Au nom du père*, dossier de plaidoirie en faveur de Gerry Conlon (Daniel Day Lewis), jeune Irlandais arrêté, torturé et condamné à tort par la justice britannique comme membre de l'IRA. Mais la dégelée d'Ours d'argent qui entoure cet unique vainqueur traduit un certain désarroi devant la quantité des titres proposés. Pas moins de six statuettes argentées ont été distribuées, dont une au double film d'Alain Resnais, et une autre au deuxième chapitre de la trilogie de Kieslowski, qui poursuit sa féconde tournée des festivals, après le Lion d'or récolté à Venise par *Bleu*, et avant la projection de *Rouge* à Cannes.

S'il existe pourtant un point commun entre la plupart des films en vue à Berlin, Ours d'or compris, c'est leur côté « dossier ». De Sarajevo au sida, des transformations à l'Est au sort des homosexuels dans les démocraties et les dictatures, en passant par la lutte contre la Mafia en Italie, le mal de vivre des intellectuels en Chine, la misère et la violence au Brésil... Parmi eux, le plus remarqué aura sans conteste été le film cubain *Fraise et chocolat*, cosigné par le vétéran Tomas Gutierrez Alea et Juan Carlos Tabio, coqueluche des festivaliers et des acheteurs au marché du film – et, bien sûr, attributaire d'un Ours d'argent, enturbanné d'un Prix spécial du jury.



Crissy Rock (Maggie) dans Ladybird, Ladybird de Ken Loach

D.R.

Servi par des dialogues rapides, jouant avec adresse de l'humour et de l'émotion, ce face-à-face entre un jeune intellectuel homosexuel de La Havane et un adolescent idéaliste, au début tout entier acquis à la rhétorique castriste, condamne avec ardeur la répression de la liberté d'expression et de la liberté de mœurs. Mais, passée une jolie séquence d'ouverture, il ne s'agit pourtant que d'un sitcom, où tout est dans le texte, où le cinéma est réduit à la mise en conserve de ce qui pourrait aussi bien être une pièce de théâtre. Du moins était-il réconfortant de trouver deux films latino-américains en compétition, le second étant une fable désenchantée, au charme un peu bancal, du grand réalisateur brésilien Nelson Pereira Dos Santos, *la Troisième rive du fleuve*.

Etat des lieux

Comme il est d'usage à Berlin, l'Europe centrale et orientale tenait une place considérable dans la programmation. Outre le splendide voyage vers l'Est de Chantal Ackerman, déjà vu à Locarno, *D'Est* (*le Monde* du 18 août), et l'impressionnant documentaire de Vitaly Kanevski diffusé sur Arte le 19 février, *Nous, les enfants du XXe siècle* (*le Monde* daté 13-14 février), et une immense fresque (7 h 30) du Hongrois Bela Tarr, *le Tango de Satan*, plusieurs productions dressaient, à leurs manières variées, l'état des lieux russe.

Ainsi du conte fantastique *Salade russe*, de Youri Mamine, qui imagine que des habitants de Saint-Pétersbourg se retrouvent par magie à Paris, et brode sur les contrastes aux extrémités de l'Europe. Ainsi de *Nu*, d'Alexandre Rogoshkine, nouvelle parabole sur l'impossibilité de quitter la terre russe, sous couleur de polar lui aussi teinté d'onirisme. Ou, plus mémorable – et donc gratifié d'un Ours d'argent –, *l'Année du chien* de Semyon Aranovitch.

Durant la première heure, le jeu provocant et tendre entre un jeune voyou (Igor Skliar) et une femme vieillissante et coincée (Inna Tchourikhova) dans la jungle de Moscou, fait impression. Quand la comédie noire laisse le pas à la métaphore existentielle, dans un village désert pour cause de radiations, on se prend à regretter l'absence d'un producteur, qui aurait contraint le cinéaste à transformer les 2 h 15 « intéressantes » en un film vraiment réussi d'1 h 30.

L'aboutissement du projet conçu par Nikita Mikhalkov avait de quoi intriguer : de 1979 à 1991, le cinéaste a filmé sa fille à l'occasion de son anniversaire, et lui a posé les mêmes questions (*« De quoi as-tu le plus peur ? Qu'est-ce que tu aimes le plus ?... »*). Grâce à ce qu'il capte du temps qui passe – et il est sacrément passé en Russie, durant ces années-là –, *Anna de 6 à 18*, composé du montage de ces « films de famille » et de documents d'actualité, serait un utile témoignage, malgré les habiletés parfois trop rouées du papa réalisateur-monteur. Mais celui-ci s'est aussi promu donneur de leçons pesantes et antipathiques, à la gloire de la Russie éternelle et très chrétienne, pontifiant en voix off, plastronnant à l'image au volant de sa Mercedes. Bavard sur tout, il reste pourtant muet sur le général Routskoï, leader des conservateurs dont Mikhalkov fut le conseiller jusqu'à la chute du Parlement l'été dernier.

Aux absolus antipodes de ces dossiers et métaphores, la caméra la plus créative de toute l'ancienne URSS, celle de Kira Mouratova, inventait, elle, un poème ironique et bouleversant, méfiant de tous les discours et avides de la réalité des hommes, plus encore des bêtes, des lumières et des plantes. « Matière filmique » complexe et déroutante, pratiquement impossible à commercialiser, *Passions* fait la part splendide aux chevaux, aux masques et aux contes.

Un Ours d'argent mérité

Il y eut aussi, grapillé de-ci de-là, de multiples témoignages de la productivité du cinéma indépendant américain (pour la plupart déjà aperçus au Festival de Sundance, *le Monde* du 4 février), le contingent désormais traditionnel de films d'Extrême-Orient de bonne tenue (Chine, Corée, Japon, et six films apportés de Mongolie par le Forum), un *Cari Fottutissimi Amici* de Mario Monicelli, toujours souriant mais un peu fatigué à soixante-dix-neuf ans. Et des documentaires plus drôles, plus effrayants ou plus stimulants que la plupart des fictions (dont le palpitant compte-rendu de l'installation par Christo d'immenses parasols au Japon et en Californie, *Umbrellas* d'Albert Maysles).

Il y eut surtout, au-delà de documentaire et fiction, le plus beau film du Festival, *Ladybird, Ladybird* de Ken Loach. L'Ours d'argent (sic) décerné à son actrice principale, Crissy Rock, est à la fois mérité et insuffisant pour ce film bouleversant et dérangeant, récit sans concession de l'existence obstinée d'une femme que la société a jugé indigne de vivre comme elle le veut, et le peut, avec ses enfants. Sans un gramme de graisse métaphorique ou didactique, la rencontre de cette Maggie de Liverpool et d'un réfugié politique sud-américain élargit le propos du film aux dimensions de la planète, tout en restant implacablement à hauteur d'humain. Même s'il traite, et avec quelle puissance, de l'état des choses, celui-là n'est pas un « film dossier ». Mais du grand cinéma.

JEAN-MICHEL FRODON

Cinéma allemand

Le blocage

BERLIN

Correspondance

L'absence, pour la deuxième année consécutive, de toute production allemande au palmarès pourtant pléthorique du Festival de Berlin, témoigne du triste état de l'industrie cinématographique. Pas la moindre petite citation de consolation pour sauver l'honneur d'une profession toujours à la recherche d'un nouveau souffle.

Trois productions nationales figuraient pourtant dans la compétition officielle. La comédie boulevardesque *On reprend tout depuis le début* (*Alles auf Anfang*), de Reinhard Münster, daubait d'ailleurs sur le monde du cinéma, coincé entre arrivisme et attentisme. Les deux autres œuvres illustraient l'une des questions les plus brûlantes de la réunification, celle des dossiers de l'ancienne police de sûreté est-allemande, la Stasi.

Avec un humour grinçant et les moyens du bord, le metteur en scène est-allemand Michael Gwisdeck s'est débrouillé pour suggérer, dans *Adieu Agnès* (*Abschied von Agnes*), un face-à-face entre un intellectuel sur le retour et un ancien officier de la Stasi qui se servait de sa femme pour espionner sa vie dans ses détails les plus intimes. *Le Bleu* (*Der Blau*), de Lienhard Wawrzyn, tente pour sa part de transformer en thriller la confrontation entre un ex-mouchard, devenu une personnalité en vue de l'Allemagne réunifiée, et un ancien ami qu'il a jadis envoyé dans les geôles de la Stasi.

A l'issue de la projection, les critiques allemands se sont élevés contre le caractère trop commercial du film. Reproche singulier, alors que le cinéma allemand est désomais à la portion congrue sur son propre marché, comme l'a fait remarquer Volker Schlöndorff, patron des studios de Babelsberg qui ont coproduit la réalisation de Wawrzyn. Il est certain que la réunification, si elle a fourni le sujet de nombreuses productions, n'a nullement contribué à sortir le cinéma national de la médiocrité dans laquelle il végète depuis la fin du « Nouveau cinéma » des années 60 et 70. Et les tentatives d'imitation de feu Fassbinder, devenu la grande référence de la nouvelle génération, n'arrangent rien.

Le système allemand des aides au cinéma, qui relèvent à la fois du gouvernement fédéral et de chaque Lender, porte une lourde responsabilité dans cette situation. A la fois bureaucratique et émietté, il empêche une véritable politique cinématographique des pouvoirs publics d'ailleurs peu sensibles à la question, et favorise un attentisme général, dont tous – producteurs, metteurs en scène, élus et fonctionnaires – se renvoient la responsabilité.

HENRI DE BRESSON

RECTIFICATIF : Dans l'entretien avec Steven Spielberg (*le Monde* du 22 février), une erreur typographique a déformé un des propos tenus par le metteur en scène. Il fallait lire *« Pour moi,* Schindler *est une recréation et non une fiction »*, et non pas *« une récréation et nôn une fiction »*.

EXPOSITIONS

LARGESSE au Musée du Louvre

Les dons de l'esprit

A l'acte III de *Dom Juan*, le pauvre qui mendie un morceau de pain refuse de payer l'aumône d'un juron comme Dom Juan le lui demande. Il s'obstine, en dépit des conseils de Sganarelle, et, pour finir, reçoit néanmoins son quignon, avec cette réplique du *« grand seigneur méchant homme » : « Va, va, je te le donne pour l'amour de l'humanité. »* Mauvaise plaisanterie ou reste de morale ? Dom Juan cède-t-il par lassitude, par indifférence, par habitude ou par compassion ? Que révèle le don sur celui qui donne, son « amour de l'humanité », la noblesse de son caractère, le sentiment qu'il a de sa supériorité ?

Ces questions ne sont point absolument inactuelles en un temps qui débat de l'« humanitaire » et se demande quand, à partir de quel degré, la charité devient une forme travestie de domination. Solidarités détournées, secours pervertis : il y a trop d'exemples. On ne sait s'ils étaient présents à l'esprit de Jean Starobinski quand il a décidé de traiter du don au moyen d'une exposition, mais on aurait peine à croire qu'il n'y ait pas songé quand il écrit : *« Les largesses ont été tantôt obligatoires, tantôt suspectes. (...) Il est des règles sociales qui fixent donateur et donataire dans un écart invariable. D'autres qui ménagent l'inversion possible des rôles... »* Largesses d'autant plus suspectes que plus obligatoires, inversions des rôles d'autant plus troublantes qu'elles sont plus brutales.

Exposition, donc – troisième d'une série dénommée sans autre précision « Parti Pris ». Le Cabinet des dessins propose à un invité de composer un accrochage en puisant dans ses collections. A cet hôte de trouver un sujet, les œuvres qui s'y rattachent, l'ordre de leur présentation. L'exercice exige rigueur et science, faute de quoi il court le risque de la confusion ou de l'égotisme élégant. Jean Starobinski a pris la mesure de la difficulté et l'a vaincue. Son « parti pris » a donné naissance à une galerie de dessins complexe – avec quelques gravures et photographies – où se reconnaissent les habitudes d'analyse et l'érudition de l'auteur, exposition composée et accrochée à la manière non d'une démonstration mais d'une fugue.

Une belle et puissante création

Anthropologie et histoire des religions, mythologies et économie, philosophie et littérature servent tour à tour, justifiant, expliquant la présence de telle œuvre, *Eve tendant la pomme*, du Corrège, *la Rencontre de Ruth et de Booz*, de Rembrandt, croquis de Londres de Doré, *Salomé dansant*, de Moreau. Alternent représentations savantes et représentations immédiates, scènes mythologiques dont le décryptage exige d'avoir bien lu Ovide, épisodes bibliques, allégories nobles ou triviales, constructions symboliques et hermétiques, scènes de genre et clichés anonymes. La plupart s'interprètent sans peine.

Si Salomé danse et se dénude, c'est pour obtenir, en manière de récompense, la tête de saint Jean. Si *« Satan sème l'ivraie »* – gravure de Félicien Rops –, il parodie la Fortune, dispensatrice hasardeuse de plaisirs et de douleurs. Une *Rixe de mendiants*, de Bellange, les *Glaneuses*, de Millet, *le Vieillard amoureux*, de Goltzius, ne surprennent pas davantage. Ils témoignent de la persistance du sujet, de la Renaissance jusqu'à aujourd'hui, et énumèrent ses avatars suivant les lieux et les époques. Il apparaît ainsi que l'idée de la largesse princière disparaît peu à peu, que la charité sociale la remplace – œuvre pie, devoir, puis habitude. Le désordre et l'injustice du monde sont ainsi quelquefois corrigés, injustice d'un monde gouverné par une Fortune aveugle et titubante.

De façon plus elliptique, allusive au point de paraître parfois énigmatique, l'exposition suggère d'autres formes de l'échange et glisse, de Fortune en Hasard, jusqu'à Mallarmé. Ce ne sont point ces gloses, dont esquisses et croquis ont quelque peine à suggérer les développements, qui emportent le plus franchement l'adhésion. A l'inverse, la série des gueux de Londres, entrecoupée de mendiants rembranesques, est une belle et puissante création, de celles qui justifient le principe des « Parti pris ». Tant il est vrai qu'assujetties à la logique d'une réflexion véritablement cohérente, les œuvres parlent plus haut et disent ce que, jusque-là, elles n'avaient fait parfois que suggérer à demi-mot.

PHILIPPE DAGEN

► « Largesse. Parti pris de Jean Starobinski », hall Napoléon, Musée du Louvre, 75001 Paris ; tél. 40-20-51-51. Jusqu'au 18 avril.

CULTURE

THÉATRE

HAMLET à la Comédie-Française

« Tout va changer, peut-être »

Pour l'avoir vu ici et là, errant sur la lande, enjambant les parapets, défiant les chausse-trapes, on *rêvait de voir Hamlet* revenir au Français, où il n'avait pas paru depuis 1943, sous les traits d'un jeune homme récemment disparu, Jean-Louis Barrault. On rêvait de sa jeunesse inquiète, de son humour féroce, de son courage absurde, de sa science des mots. On rêvait d'un héros de théâtre pour dire au monde d'aujourd'hui, un monde de lâcheté, de mensonge, de compromission, lui dire encore et toujours le vrai, le juste, le beau. On rêvait d'un Hamlet de poésie, d'incandescence, d'un Hamlet « éclairant » en somme, lui qui, conçu à un moment-clé de l'histoire, se moquait de toutes les féodalités pour inventer un monde neuf.

On savait que ce ne serait pas celui de la facilité. Hamlet découvre, avec la maturité dans laquelle l'a précipité le meurtre de son père, la complexité des hommes et des âmes : *« Mon carnet ! Il est bon que j'y inscrive qu'on peut sourire et toujours sourire et être un traître. »* Quand son père l'invite, au-delà d'une vengeance posthume, presque accessoire, à restaurer l'ordre au Royaume du Danemark, Hamlet est déjà ailleurs, projeté dans une ère où les sciences et les consciences vont radicalement changer. Shakespeare assigne à son héros – mais aussi aux auteurs et aux publics du théâtre – une mission claire : *« Le temps est hors de ses gonds. O sort maudit qui veut que je sois né pour le rejointer ! »*

Mais comment faudrait-il s'y prendre ? Shakespeare ne donne pas de réponse claire. On peut même dire qu'au travers d'*Hamlet*, il s'acharne à poser des questions sans réponses : *Hamlet* est une mise en pièce (s) des certitudes. *« Hamlet parle pour conjurer la tentation d'agir, autrement dit de tuer. Son père lui a confié une tâche précise, il sait que chaque geste va vers la violence et la mort. Il n'évite pas, il retarde, c'est la tragédie du personnage »*, notait le metteur en scène allemand Klaus Grüber en 1983. Tragédie d'autant plus terrible que le jeune homme lit dans les actes de Claudius, dans cette manière froide d'envisager la vie et son accomplissement, les prémices de ce monde « de violence et de mort ». Tragédie encore parce que le royaume est à ce point *« pourri »* que si Hamlet s'avisait de dénoncer le crime, personne, même pas le fidèle des fidèles, Horatio, non plus que les amis d'enfance, Guildenstern et Rosencrantz, ne le croiraient. Il lui faut garder, seul, absolument seul, un secret impossible à communiquer.

Ainsi est Hamlet, un homme et tous les hommes, frère de sangd'Electre et d'Oreste. Comme Electre, il doit vivre sous le toit du crime et subir l'humiliation de voir sa mère, qu'il aime sincèrement, s'offrir à l'assassin. Comme Oreste plus tard, il est le fils qui revient – d'Angleterre, où Claudius a voulu l'éloigner – et qui va tuer. *« Or c'est par la famille – frères, sœurs, père, mère –, que Shakespeare ouvre le théâtre sur l'histoire de la Nature entière comme fait Eschyle. La roue des rois et des princes n'est pas tout. La famille, le corps humain lui-même, champ étroit, contiennent tous les mouvements de l'histoire »*, écrivait Antoine Vitez en présentant son *Hamlet* à Chaillot en 1983.

Redjep Mitrovitsa, que le même Antoine Vitez nous a fait découvrir dans son école, est Hamlet aujourd'hui. Sûr qu'il a retenu la leçon. *« Je pourrais être enfermé dans la coque d'une noix et me tenir pour le roi d'un espace sans limites »*, dit-il. Et on le croit. Même si l'interprétation de ce rôle-fleuve paraît le fatiguer un peu dans la seconde partie, il est exactement là où l'auteur l'a placé, à ce carrefour de l'âge où l'enfance inspire encore les gestes, les mouvements du corps, quand la maturité a fait déjà son chemin dans le regard et dans la voix. Georges Lavaudant a choisi de l'enfermer ici dans les hauts murs d'acier d'une prison. Il n'y a qu'une ouverture dans ces parois qui enserrent un sol de marbre noir dallé dont les joints laissent par endroits sourdre le givre (décor splendide de Jean-Pierre Vergier). Peu d'accessoires, sinon des livres, des fleurs, des armes, un choix qui est presque un manifeste.

Hamlet est une énigme

Par là entreront ses geôliers, la cohorte des gens de cour qui le renvoient sans cesse à son isolement carcéral. Et pourtant il parle, il faut qu'il parle, c'est vital quand on veut vous priver de la vue. Car la lumière n'entre que rarement dans ce lieu, ou alors tellement froide et si intense qu'on préférerait fermer les yeux. Souvent, Hamlet s'adresse à la terre, les genoux au sol, les mains jointes, tendues à faire mal mais, pour peu qu'il hausse un peu le ton, les mots résonnent loin et haut dans les cintres, ondes mystérieusement véhiculées.

Hamlet devra bouger aussi, danser même quand on voudrait l'astreindre à ne plus faire un geste. Pour lutter contre cet échafaudage de privations sensorielles, il ira même jusqu'à se débarrasser du carcan des vêtements : quand il lui faudra se jouer de son entourage, son pourpoint noir s'ouvrira sur sa poitrine blanche, il aura un pied nu et l'autre couvert d'un simple bas... La blancheur d'un corps diaphane opposée aux velours, fourrures, taffetas des costumes d'apparat.

Georges Lavaudant a voulu associer un moment dans ce dénuement l'ennemi juré d'Hamlet, Claudius, le roi félon interprété par Andrzej Seweryn, qui, dans une des plus belles scènes du spectacle, apparaîtra presque nu sous son manteau de velours rouge bordé d'hermine. Dans un rai de lumière or, il voudrait se repentir mais ne le pourra pas. *« Tout va changer, peut-être »*...

De scènes de cette qualité, le spectacle sera parcimonieux. La pantomime des comédiens et le spectacle soigneusement mis en scène par Hamlet pour confondre son oncle en font partie. A ce moment-là, on retrouve le Lavaudant polychrome, l'iconoclaste qui ose propulser sur la scène du théâtre les effets et accessoires du music-hall. La scène du spectre et celle des fossoyeurs rappelleront l'expérience mexicaine du metteur en scène, son goût du rituel, une violence païenne, une élégance envoûtante à figurer la mort. Pour le reste, Georges Lavaudant metteur en scène a cédé le pas devant le maître des lumières et le directeur d'acteur.

A ce chapitre, il connaît des fortunes aussi diverses que les interprètes qu'il a réunis. La reine de Christine Fersen est impériale de subtilité ; le spectre de François Chaumette est souverain ; Thierry Hancisse, qui a remplacé au pied levé Philippe Torreton souffrant, est un Laerte de premier rang. Isabelle Gardien donne une Ophélie qui hésite entre le ballet et l'opéra, plus juste à mesure que le sort l'accable. Les autres souffrent pour la plupart du choix de présenter la pièce dans une version raccourcie d'un tiers. Ils ont plus de mal à affirmer leurs personnages, même si les plus jeunes (Jean-Pierre Michaël, Eric Frey, Malik Faraoun et Eric Génovèse) en remontrent à leurs aînés.

Hamlet est une énigme. Georges Lavaudant s'était promis de ne rien décider qui en amoindrirait le mystère (*le Monde* du 10 février). En ce sens, son projet est tenu : il nous donne la traduction d'Yves Bonnefoy – irréprochable – dans toute la poésie de son écriture, sans en fermer jamais les sens possibles. Mais on voudrait qu'il y revienne un jour car *« il en est d'une œuvre telle qu'*Hamlet *comme du* Ring *de Wagner : on n'en vient pas à bout en une seule fois »*. C'est Patrice Chéreau qui le dit.

OLIVIER SCHMITT

▶ **Comédie-Française, salle Richelieu, place Colette, Paris-1er. En alternance (horaires variables) jusqu'au 30 avril. Tél. : 40-15-00-15. De 60 F à 165 F. En raison des travaux salle Richelieu à partir du 2 mai, le spectacle sera repris du 17 au 30 juin au Théâtre Mogador.**

ARTS

Pierre-Jean Remy nommé directeur de la Villa Médicis

Jean-Pierre Angremy, diplomate, membre de l'Académie française, écrivain (sous le pseudonyme de Pierre-Jean Remy), a été nommé pour trois ans, dimanche 20 février, par décret du ministre de la culture et de la francophonie, directeur de l'Académie de France à Rome (la Villa Médicis), en remplacement de Jean-Marie Drot, nommé en 1985 et atteint cette année par la limite d'âge.

[Né le 21 mars 1937 à Angoulême, ancien élève de l'ENA, Jean-Pierre Angremy a été en poste à Hongkong, Pékin et Londres – où il a exercé les fonctions de conseiller culturel de 1975 à 1979 – avant d'être nommé en 1979 directeur du théâtre et des spectacles au ministère de la culture. Chargé en 1981 d'une mission d'étude pour la construction d'un opéra populaire (le futur Opéra-Bastille), il a été nommé en 1985 consul général à Florence. Directeur général des relations culturelles, scientifiques et techniques au ministère des affaires étrangères de 1987 à 1990, il a été ensuite, jusqu'en 1993, ambassadeur auprès de l'UNESCO. Auteur de nombreux romans et essais sous le nom de Pierre-Jean Remy, il a été élu en 1988 à l'Académie française au fauteuil de Georges Dumézil. Il a obtenu en 1971 le prix Renaudot pour *le Sac du palais d'été* et en 1986 le Grand Prix du roman de l'Académie française pour *Une ville immortelle*.]



COMMUNICATION

La France prépare la « révolution interactive »

Le gouvernement ouvre le chantier des « autoroutes de l'information »

A l'occasion d'un comité interministériel convoqué, mardi *22 février, à l'hôtel Matignon*, sous la présidence d'Edouard Balladur, le gouvernement devait ouvrir le chantier des premières « autoroutes de l'information » en confiant une mission d'études à Gérard Théry, ancien directeur général des télécommunications. Selon le calendrier envisagé, les travaux dureraient une vingtaine d'années. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, devrait faire une communication sur ce sujet au prochain conseil des ministres.

Le premier ministre devait prendre date, mardi 22 février, au terme d'un comité interministériel chargé de préparer l'ouverture d'un vaste chantier, celui des « autoroutes de l'information », pour la mise en œuvre d'une politique industrielle qui sera de longue haleine, puisqu'elle devra être développée sur quinze à vingt ans. Il s'agira là de l'un des paris les plus importants de la décennie à venir, car la réalisation d'un tel projet exigera beaucoup de persévérance de la part de tous les gouvernements qui seront amenés à le soutenir au-delà de l'an 2000.

Edouard Balladur devait faire le premier pas en confiant une mission d'études à Gérard Théry, l'ancien directeur général des télécommunications (aujourd'hui France Télécom). Celui-ci devra, avant le mois de mai 1994, proposer un calendrier et un cadre juridique, financier et technique sur tout ce qu'implique le lancement d'« autoroutes de l'information ».

Il s'agit d'abord de prévoir et d'organiser le rapprochement des télécommunications et de l'audiovisuel, d'expérimenter la diffusion d'images sur le réseau téléphonique de France Télécom et la distribution de communications téléphoniques sur les réseaux câblés. Des expériences seront menées qui obligeront les câblo-opérateurs, au moins dans un premier temps et tant que le monopole durera, à se raccorder au réseau de France Télécom.

Plusieurs nécessités

L'ouverture d'un tel chantier obéit à plusieurs nécessités :

■ **Des nécessités économiques internationales.** Depuis l'arrivée de Bill Clinton au pouvoir, les Etats-Unis ont entrepris une vaste réforme réglementaire qui a eu pour conséquence de mobiliser l'ensemble de l'appareil industriel des Etats-Unis. Compagnies de téléphone, câblo-opérateurs, compagnies d'informatique fusionnent et investissent massivement pour préparer les *information superhighways*, prélude d'un monde multimédia interactif. L'avance prise par les Etats-Unis dans ce domaine oblige tous les pays développés à réagir pour éviter d'être distancés.

■ **Des nécessités européennes.** Arès le rapport de la Commission des communautés européennes qui soulignait, en 1992, l'insuffisance de l'offre de nouveaux services téléphoniques et les disparités de tarifs en Europe, le conseil des ministres de l'Union européenne a mis en place un plan de libéralisation du téléphone à partir du 1er janvier 1998. A cette date et malgré la présence de monopoles dans les télécommunications, des opérateurs privés pourront louer des capacités sur les infrastructures publiques et les utiliser ou les commercialiser comme bon leur semble. Une libéralisation complète devra être établie avant l'an 2000.

Dans son récent Livre blanc sur la croissance, la Commission de Bruxelles a confirmé également les perspectives de développement offertes par les marchés du multimédia, qui devraient, jusqu'à l'an 2000, augmenter de 10 % par an pour l'audiovisuel et de 8 % par an pour le téléphone. Ce qui représenterait une hausse de 10 % du PNB européen d'ici à la fin du siècle.

■ **Des nécessités nationales.** Le thème des « autoroutes de l'information » pourrait bien jouer un rôle politique de premier plan. Au fur et à mesure qu'approchera l'élection présidentielle, mieux vaudra pour l'actuel premier ministre disposer d'un grand projet politico-industriel capable de réduire le chômage, tout en mobilisant l'opinion publique, que d'un bilan en demi-teinte. Un objectif aussi ambitieux aura également l'avantage de satisfaire les grands groupes assoiffés de commandes publiques. Enfin, la mise au point des autoroutes électroniques va obliger le gouvernement à repenser l'ensemble du système audiovisuel. Le développement, pour l'instant séparé du câble et de la télévision payante, la stratégie défensive de France Télécom sur ce secteur, sont des questions qui, tôt ou tard, devront être abordées par le pouvoir exécutif.

Le gouvernement de M. Balladur ne paraît d'ailleurs pas mécontent de bousculer France Télécom, dont le monopole sur le trafic téléphonique international à partir de la France est déjà menacé par des opérateurs privés et subit sur le territoire national la concurrence d'opérateurs de téléphone mobile qui peuvent déjà utiliser les infrastructures des réseaux câblés pour l'acheminement des communications personnelles. Enfin, les observateurs s'inquiètent de voir Deutsche Telekom nouer des alliances multimédias avec Astra ou Bertelsmann. Le rapport que Gérard Théry devra remettre en mai sera donc sans doute déterminant par *les indications qu'il donnera, tant* au plan réglementaire que financier, à tous les opérateurs.

YVES MAMOU

Un passage obligé par les « nationales » du câble

Le téléphone n'est pas encore prêt à véhiculer des images à grande échelle et à faible coût. Le satellite ne peut que les distribuer, sans interactivité facile ni contrôle des contenus. Pour la première génération des services multimédias, le câble s'impose donc comme vecteur privilégié, grâce à sa capacité (multipliée bientôt par la compression numérique), et parce qu'il permet de préserver les intérêts culturels de l'industrie des programmes, en limitant une dérégulation venue du ciel.

Cette vision du câble comme passage obligé vers les « autoroutes de l'information » imprègne les discours. Elle se nourrit aussi d'une triste réalité : le retard français. Avec 5,3 millions de prises installées, le câble ne couvre que 25 % du territoire métropolitain (contre 92 % du Benelux ou 70 % de l'Allemagne). Les 1,28 million de foyers abonnés (6,6 % des foyers équipés d'un téléviseur) font pâle figure à côté des 20 millions de foyers allemands touchés par câble ou satellite, un marché que convoitent tous les groupes, en vue duquel se forment toutes les alliances.

Ce double constat posé, le gouvernement souhaite donc accélé*rer le câblage*, avant même d'attendre pour 1995 une loi d'ensemble sur les télécommunications et l'audiovisuel, et pour cela avancer dans trois directions : régler le partage des réseaux de la Caisse des dépôts, mieux utiliser les prises déjà installées en favorisant un « service antenne » de huit chaînes à bas prix, enfin mobiliser Canal Plus au service du câble.

Vaincre les réticences

Premier point : profiter du « partage » des réseaux de la Caisse des dépôts pour demander aux repreneurs de s'engager à construire trois millions de nouvelles prises. Si le schéma le plus couramment cité voit le jour, cela représentera une « taxe » de 2 millions de prises pour France Télécom (qui rachèterait les 700 000 prises du « plan câble ») et 1 million pour la Générale des eaux, héritière des réseaux « privés » de la Caisse. Encore faut-il vaincre les réticences, nombreuses, qui « gèlent » depuis des mois ce partage... (*le Monde* du 10 février)

Deuxième axe : faire entrer un « service mimimum » du câble dans le maximum de foyers, et notamment dans les quatre millions de logements déjà câblés, mais non encore abonnés. Pour favoriser ce « service-antenne » de huit chaînes que les communes pourraient subventionner, la mise aux normes des réseaux d'immeuble et leur raccordement pourraient être déductibles fiscalement des revenus (ce qui, accessoirement, pourrait engendrer 1 milliard de francs de travaux annuels sur quatre ans), et les câblo-opérateurs invités à étaler les charges liées. Cela implique, toutefois, des modifications législatives, même limitées à quelques articles. Or, toute incursion de l'audiovisuel dans l'arène parlementaire comporte des risques, que le gouvernement veut s'employer à minimiser. C'est d'ailleurs l'un des avantages politiques du projet de « grande loi » sur les « autoroutes de l'information » que de renvoyer à plus tard (c'est-à-dire à l'automne 1995...) l'essentiel des questions législatives.

Il s'agit, enfin, et ce n'est pas la moins controversée des orientations proposées, de faire de Canal Plus le moteur du câble. La démission spectaculaire d'André Rousselet est intervenue alors que le protocole d'accord sur le renouvellement de l'autorisation de la chaîne cryptée était quasiment bouclé. Même s'il l'a fait de mauvais gré, en contestant ce « braquage », M. Rousselet s'était en effet résigné, dès janvier, à aider le câble à hauteur de 450 millions de francs sur trois ans. Il avait alors posé deux conditions à Jacques Friedmann, le négociateur chargé par Edouard Balladur de traiter ce dossier interministériel : que le câble transporte « en transparence » les programmes (l'équivalent du *must-carry rule* américain) et que cet effort financier incite, en priorité et à égalité, les abonnés de Canal Plus à s'abonner au câble. Reste à en préciser les modalités exactes, ce qui pourrait être fait rapidement si le nouveau président de la chaîne cryptée, Pierre Lescure, selon toute logique, reprend les mêmes positions de négociation que M. Rousselet.

Autant dire que les trois axes définis pour la première étape des « autoroutes de l'information » sont encore très encombrés et qu'il convient de déblayer auparavant les « nationales » du câble.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA

CLÉS / *Définitions*

■ **Réseaux.** – Le terme « autoroute de l'information » désigne un ou des réseaux électroniques dits « large bande », seuls à même d'assurer la distribution de services audiovisuels, télématiques ou informatiques aux particuliers, entreprises, universités, centres de recherche, hôpitaux etc.

■ **Connexion.** – Ces « autoroutes de l'information », censées relier tous les points d'un pays ou d'une région, ne reposent pas tant sur la mise en place de réseaux à haut débit, qui existent déjà, que sur la mise en place, au niveau de l'utilisateur final, d'une connexion physique, *fibre optique* ou *câble coaxial*, lui donnant accès à ces réseaux large bande. L'installation d'une connexion de ce type prendra plusieurs années et nécessitera des modification substantielles des réseaux câblés et des réseaux téléphoniques.

■ **PROMOTION DES EMPLOIS A DOMICILE.** Après avoir annoncé la prochaine mise en œuvre de simplifications administratives destinées aux « gens de maison », Simone Veil, ministre des affaires sociales, a indiqué jeudi 17 février que les aides sociales et fiscales pour la garde d'enfants à domicile seront accrues. Ces dispositions, dont l'objectif est de faciliter la création d'emplois par les ménages n'ont pas encore été détaillées par le gouvernement. Elles constituent une poursuite des efforts de promotion des emplois à domicile alors que les entreprises multiplient les plans sociaux.

■ **AVANTAGES SOCIAUX ET CRITIQUES.** Ces emplois bénéficient d'importants avantages sociaux et fiscaux essentiellement appréciés par les ménages disposant de revenus élevés. Victimes de leur succès, ils suscitent pourtant des critiques. Malgré les efforts de simplification, la réglementation reste contraignante et assez complexe alors que les URSSAF et les Caisses d'allocations familiales éprouvent des difficultés à coordonner leur activité. Enfin, les facilités offertes aux employeurs familiaux ont parfois été introduites sans que les organismes de Sécurité sociale aient été associés à leur élaboration.

Dysfonctionnements, réglementation complexe et obligations contraignantes

Les emplois familiaux victimes de leur succès

Fort appréciés sur le plan financier, les mécanismes d'incitation à la création d'emplois familiaux provoquent dans certains foyers de furieuses montées d'adrénaline. Interlocuteurs obligés des particuliers employant une femme de ménage ou une nourrice, les caisses d'allocations familiales et l'URSSAF sont souvent vouées aux gémonies. Et elles en sont bien conscientes. Ainsi, démentant l'opinion couramment répandue selon laquelle le sens de l'humour n'aurait pas droit de cité à la Sécurité sociale, le service de l'information et des relations extérieures de l'URSSAF de Paris conserve précieusement dans ses archives un florilège de lettres de protestation.

Parmi ces missives, certaines fustigent les *« crânes d'œuf »*, la *« technocratie qui jette les gens dans le désespoir »*, et réclament *« des modes d'emploi qui ne soient pas seulement compréhensibles par un polytechnicien »*. D'autres manient le second degré (*« Bravo pour la simplification administrative ! Quel est l'honorable cerveau qui a concocté de si beaux imprimés ? »*) ou lancent de pathétiques appels de détresse (*« Je dois calculer les cotisations à partir du salaire net qui correspond au salaire brut déduit des cotisations sociales, mais, pour calculer ces cotisations, il faut se baser sur le salaire brut lui-même établi sur une formule incluant le salaire net. Comment résoudre ce rébus ? »*).

Si les usagers font parfois preuve de négligence, force est de constater – et les organismes sociaux l'admettent sans difficultés – que l'intendance n'est pas toujours à la hauteur. Submergées par les démarches des particuliers et ligotées par une réglementation d'une insondable complexité (1), les URSSAF (chargées du recouvrement des cotisations sociales) comme les caisses d'allocations familiales (CAF) n'ont pu éviter que se multiplient les différends.

Au hit-parade des récriminations, l'aide pour la garde d'enfant à domicile (AGED) l'emporte haut la main. Cette prestation (18 900 bénéficiaires et 448 millions de francs l'an passé) permet depuis 1987 aux parents d'enfants de moins de trois ans, à condition qu'ils occupent tous deux un emploi, de faire prendre en charge par les CAF les charges sociales liées à l'emploi, chez eux, d'une assistante maternelle. L'AGED, plafonnée à 2 000 francs par mois, s'est surtout développée avec l'introduction en 1992 du tiers-payant qui évite toute avance de frais à l'URSSAF. Très apprécié des couples qui travaillent, cet avantage financier peut, dans certains cas, virer à l'aventure kafkaïenne. Les exemples abondent.

Une usine à gaz

« L'URSSAF m'a réclamé des sommes que j'avais réglées. J'ai eu beau produire mon relevé de compte bancaire et la référence du chèque débité, personne n'a rien voulu savoir. Comme je refusais de payer deux fois, on m'a envoyé un huissier. En outre, j'ai découvert que l'on m'avait attribué deux numéros d'immatriculation. Bilan de trois ans : le tiers-payant a fonctionné pendant deux trimestres et, pour finir en beauté, j'ai appris hier de la CAF des Hauts-de-Seine que j'avais disparu de son fichier. Entre-temps, j'ai engagé une jeune fille au pair, mais personne ne m'a prévenu que je ne pouvais pas bénéficier de l'AGED puisqu'il ne s'agit pas d'un contrat de travail… », raconte une jeune mère de trois enfants. *« Il m'a fallu attendre quatre trimestres pour obtenir le tiers-payant, mais, dès le trimestre suivant, la CAF de Lyon m'a fait savoir que je ne pouvais plus prétendre à l'AGED puisque la limite d'âge de trois ans était atteinte. Or, mes jumeaux avaient dix-huit mois. Soit trois ans, mais à eux deux… »*, plaisante, mais après coup, une autre mère de famille.

« Le système du tiers-payant de l'AGED est une usine à gaz qui exige de tous les protagonistes – CAF, URSSAF et bénéficiaires – qu'ils soient parfaits », estime un spécialiste de la politique familiale, qui assure pourtant que *« les récriminations sont en baisse »*. Lancée en 1992 par les ministères sans que les organismes de Sécurité sociale n'aient été consultés, la procédure de déclenchement du tiers-payant (vérification trimestrielle de la situation des bénéficiaires) engendre d'inutiles complications et déclenche de lancinantes migraines. Si le délai de renvoi de la déclaration trimestrielle n'est pas respecté, le tiers-payant n'est plus accordé et tout est à refaire. Aux défaillances – ou aux absences momentanées – des assurés peuvent s'ajouter des cafouillages informatico-administratifs entre les CAF et les URSSAF, dont les moyens n'ont pas été revus pour faire face à la masse de leurs nouveaux interlocuteurs.

Les dysfonctionnements les plus criants s'observent en région parisienne, détentrice de la plus forte concentration d'allocataires de l'AGED (dont le revenu annuel moyen atteint 100 000 francs). Parmi les 2 200 bénéficiaires franciliens, 900 peuvent sortir chaque trimestre du tiers-payant… L'inadaptation des structures de l'URSSAF d'Ile-de-France – qui règne sur sept départements, n'a jamais pu être déconcentrée et était dotée jusqu'à la fin 1993 d'un fonctionnement informatique particulier ! – ne facilite pas la coordination des différents services. Résultat : le délai imposé pour l'envoi de la déclaration trimestrielle est de cinq jours contre dix partout ailleurs. Quant à la CAF de Paris, dont le nombre d'allocataires est passé de 245 000 à 316 000 en trois ans, elle vient tout juste de rétablir son service d'accueil téléphonique, suspendu pendant un an et demi, et, malgré ses efforts méritoires (allongement des plages horaires des permanences, serveurs télématiques et vocaux), concède que les besoins sont loin d'être satisfaits.

La visite d'un huissier

Le sentiment d'insatisfaction est d'autant plus perceptible que les tribulations des allocataires de l'AGED, prestation réservée par la force des choses aux catégories sociales aisées, ne restent pas sans écho. *« Il s'agit en général de « leaders d'opinion » qui ont des relations, savent se faire entendre et supportent mal de faire la queue aux guichets »*, remarque un responsable. A coup sûr, les cafouillages dans l'attribution du RMI provoquent moins de vagues.

Les autres types d'emplois familiaux ne constituent pas non plus des modèles d'harmonie. Les responsables de la « Sécu » considèrent comme une erreur essentielle le fait d'avoir imposé que la rédaction du bulletin de salaire repose sur le salaire net, ce qui a *« complètement désorienté les habitués »*. Le lancement systématique – car entièrement informatisé – de procédures de recouvrement par les URSSAF en cas de non-respect des échéances est également critiqué par cette famille de Seine-et-Marne qui, contestant le montant de la taxation provisionnelle qui lui était réclamée, a reçu la visite d'un huissier exigeant 126 francs.

« Les relations sont difficiles, car les gens ne sont pas aguerris. Certes, les circuits ne fonctionnent pas parfaitement, mais il ne faut pas oublier que nous sommes parfois informés au dernier moment du changement des taux de cotisation et qu'en dix-huit mois nous avons procédé à 99 000 nouvelles immatriculations d'employeurs de personnel de maison », plaide l'URSSAF de Paris.

En dépit des critiques, la politique de développement des emplois à domicile n'en a pas moins permis de créer des emplois et de « blanchir » des travaux domestiques jusqu'alors non déclarés. Pourtant, on peut redouter que la complexité de la réglementation et la multiplication des différends administratifs ne finissent, sous l'effet du découragement, par favoriser le retour du travail « au noir ».

C'est pourquoi les organismes sociaux ont pris le parti d'avancer des propositions. Il suggèrent notamment une vérification annuelle et non plus trimestrielle pour obtenir le tiers-payant, l'attribution de l'AGED dès l'ouverture des droits et l'amélioration de la déclaration simplifiée. D'autre part, les pouvoirs publics ont d'ores et déjà décidé que les cotisations sociales seront calculées dès juillet sur une base unique et promis que le décompte de la CSG sera moins rébarbatif. Autant d'améliorations attendues avec intérêt mais circonspection. Souvent, les espoirs nés des promesses de simplification administrative ont été déçus.

JEAN-MICHEL NORMAND

(1) On pourra utilement se reporter au petit ouvrage de Philippe Steck (*les Prestations familiales*, collection « Que sais-je », *PUF*).

CLÉS/ *Les incitations financières*

■ **Allégements fiscaux.** – Introduite en 1992 par Martine Aubry, alors ministre du travail, la réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile représente 50 % du montant des dépenses effectives (c'est-à-dire le salaire de l'employé et les charges sociales acquittées) dans la limite de 26 000 francs par an. Autrement dit, elle peut atteindre jusqu'à 13 000 francs.

■ **Emplois nouveaux.** – Selon des estimations réalisées début 1993, ce dispositif aurait permis de faire apparaître 92 000 emplois. Deux tiers constitueraient une « régularisation » de salariés non déclarés jusqu'alors et 30 000 seraient de véritables emplois nouveaux.

■ **Garde d'enfants.** – La garde d'un enfant de moins de trois ans au domicile des parents – à condition que ceux-ci travaillent ou, en cas de famille monoparentale, que le parent occupe un emploi – ouvre droit à l'allocation de garde d'enfant à domicile (AGED) depuis 1987. Celle-ci représente les charges sociales de la nourrice, dans la limite de 2 000 francs par mois. L'AFEAMA (allocation d'aide aux familles pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée) fonctionne selon le même système pour les enfants confiés à une nourrice agréée, à l'extérieur du domicile. Les frais de garde des enfants de moins de sept ans dans une crèche ou chez une assistante maternelle agréée autorisent une réduction d'impôt de 25 % des sommes payées dans la limite de 15 000 francs par enfant.

■ **Tiers payant.** – Dans un premier temps, l'employeur déclarait à l'URSSAF l'embauche d'une garde d'enfants, payait les cotisations et la Caisse d'allocations familiales remboursait l'AGED à l'employeur. Le mécanisme du tiers payant a permis à l'employeur de ne pas faire l'avance des cotisations sociales. Celles-ci sont directement réglées par la CAF à l'URSSAF. Mais la vérification a lieu tous les trimestres. C'est un système analogue qui fonctionne en matière d'assurance-maladie : le malade ne paie au pharmacien que les sommes non remboursées par la Sécurité sociale ; celle-ci verse directement au pharmacien sa quote-part.

72 accords recensés en 18 mois

Le partage du travail a un faible impact sur l'emploi

Depuis un peu plus d'un an, des expériences dites de « partage du travail » se sont multipliées dans des entreprises, presque toutes industrielles, mais de taille différente et répondant à des logiques variées. La direction de l'animation de la recherche du ministère du travail (DARES) en a recensé 72 entre l'été 1992 et décembre 1993 : soit des accords, soit des quasi-accords négociés relevant tous d'un ajustement des salaires ou d'un « partage du travail ». Elle s'est plus particulièrement concentrée sur neuf expériences et a dressé une typologie qui permet de distinguer *« trois logiques d'ajustement des salaires » : la réduction non négociée des salaires, la tentative syndicale de limiter les conséquences d'une restructuration et la régulation conjointe de la masse salariale pour passer un cap difficile »*.

La réduction unilatérale des salaires est le fait d'*« entreprises familiales »*, préoccupées par leur *« rentabilité »*, dans lesquelles *« les organisation syndicales, faibles ou peu reconnues par la direction, sont peu en mesure d'influer sur les décisions »*. En cas de *« difficultés structurelles »*, les initiatives viennent *« des syndicats du site menacé, qui tentent de limiter l'impact des restructurations sur l'emploi »*. Les directions s'avérant *« souvent sceptiques »*, *« les mesures de solidarité interne demeurent alors limitées »* et *« risquent de ne constituer qu'un sursis provisoire »* aux suppressions d'emplois, affirme l'enquête. Plus porteur d'espoir semble le dernier cas de figure, lorsque les accords sont liés à une volonté partagée des acteurs de l'entreprise, dans l'attente d'une reprise de l'activité.

Mais le point sur lequel sont attendus ces accords de partage du travail et qui a été fortement médiatisé, à savoir les conséquences sur l'emploi (licenciements évités ou en nombre réduit) se révèle décevant. L'étude note que *« les effets sur l'emploi »* sont *« inégaux et encore peu stabilisés »*. En général, les réductions du temps de travail sont trop faibles pour avoir un impact sur l'emploi. Dans l'ensemble, *« la signature d'accords de partage du travail n'a pas empêché la mise en place ultérieure de plans sociaux »*, note l'étude.

A. B.-M.

Dans un rapport au Conseil économique et social

M. Fabre (FO) propose d'étendre aux fonctionnaires les règles de prévention des accidents du travail en vigueur dans le privé

« Se donner les moyens d'appliquer la législation mise en place durant les années 1989-1993 » en matière de prévention des risques professionnels. Tel est le sens du rapport présenté mardi 22 février au Conseil économique et social par Marcel Fabre, rapporteur (FO) de la section du travail. Liée notamment à la transcription en droit français d'une quinzaine de directives communautaires améliorant la sécurité au travail, cette *« intense activité législative et réglementaire »* s'est en effet traduite par l'émergence en droit français d'une nouvelle conception de la prévention des accidents du travail, à savoir *« l'évaluation du risque professionnel »*. Une notion dont il convient, selon M. Fabre, d'améliorer l'efficacité au moment où *« les conditions de travail ressenties par les salariés semblent plus contraignantes aujourd'hui qu'il y a quelques années »*.

Entre 1970 et 1991, le nombre des accidents du travail avec arrêt a certes décru de 29,2 %, celui des accidents graves de 37,4 % et celui des accidents mortels de 52,3 %, alors même que la population couverte par le régime général d'assurance-maladie augmentait de 15,5 %. Mais, à l'inverse, le nombre de maladies professionnelles reconnues a crû, sur la même période, de 27,9 %, celui des incapacités permanentes de 72,2 % et celui des décès de 114,3 %.

En outre, rappelle M. Fabre, un certain nombre de facteurs – transfert à la sous-traitance des tâches pénibles, gestion à flux tendus, précarisation du statut des salariés – contribuent à augmenter *« l'occurrence des accidents du travail »*, notamment dans les PME et parmi les salariés intérimaires.

Mais ces nouveaux *« risques professionnels »* sont encore très mal cernés. M. Fabre propose donc plusieurs pistes de réflexion tendant à améliorer la connaissance statistique et qualitative de ces risques, via notamment une nouvelle orientation des axes de recherche scientifique ; à relancer la négociation collective dans les branches professionnelles ; et à rendre encore plus incitatif le système de tarification des accidents du travail par la Sécurité sociale, notamment pour les entreprises employant plus de 50 salariés.

Le rapporteur souhaite enfin que les 4,5 millions de fonctionnaires encore régis pour la plupart par le décret du 28 mai 1982, bénéficient de règles de prévention équivalentes à celles du secteur privé.

V. D.

2 500 emplois nouveaux en 1994

La Poste embauchera les lauréats non affectés de ses concours de recrutement

« Nous allons reprendre des recrutements significatifs, de l'ordre de 2 500 à 3 000 fonctionnaires cette année », indique André Darrigrand, nouveau président de La Poste, dans un entretien publié, lundi 21 février, dans *la Tribune Desfossés*. Ces embauches ne *« compenseront pas pour autant*, a-t-il ajouté, *l'ensemble des départs naturels »*.

De fait, chaque année, près de 7 000 agents en moyenne (sur 270 000 titulaires) sont susceptibles de faire valoir leurs droits à la retraite. Mais ces recrutements devraient d'abord viser à résorber le flux de lauréats des différents concours de La Poste qui, depuis trois ans, sont encore dans l'attente d'une affectation (*le Monde* du 27 novembre 1992). Quelque 650 des 3 300 lauréats concernés (agents d'exploitation, sténo-dactylos, contrôleurs) auraient d'ores et déjà refusé de rejoindre La Poste.

Les autres seront recrutés sur un emploi de facteur. A charge pour la direction de La Poste de leur proposer d'ici… à 1998 un poste correspondant à leur niveau de concours.

EN BREF

CASTORAMA aide les « coups de main du cœur ». – Le groupe de distribution Castorama s'est engagé dans l'opération « Coups de main du cœur », destinée à favoriser l'insertion des exclus, notamment des chômeurs de longue durée. Selon un accord signé lundi 21 février avec les responsables de cette initiative, Castorama (13 000 salariés) va *« mettre prochainement à la disposition de l'opération un espace de collecte des demandes de « coups de main du cœur » dans chacun de ses 125 magasins »*. Lancée le 4 janvier, l'opération *« Coups de main du cœur »* vise à mettre en contact des exclus avec des particuliers à la recherche d'une aide pour de menus travaux, moyennant rémunération. Pour cette opération, l'association a déjà mis en place un service Minitel (36 15 COUPDEMAIN, et un numéro de téléphone unique dans toute la France : 36-68-74-44).

RADIATIONS DE L'ANPE : deux mouvements de chômeurs protestent. – Le Mouvement national des chômeurs et précaires (MNCP) et l'Union nationale des associations de chômeurs (UNAC) *« s'indignent des méthodes utilisées par le ministère du travail pour alléger les listes de demandeurs d'emploi »*. *« Une fois encore*, font observer les deux mouvements, *on préfère « purger » les listes plutôt que de mettre en œuvre des mesures efficaces pour redonner à chacun sa place dans le monde du travail. »*

PÊCHE INDUSTRIELLE : troisième semaine de grève à Boulogne-sur-Mer. – Les marins de la pêche industrielle de Boulogne-sur-Mer ont poursuivi, lundi 21 février, leur mouvement de grève lancé le 2 février. Aucun grand chalutier n'a quitté le port, a confirmé la capitainerie. Soutenus par la CFDT, majoritaire, les marins demandent une réévaluation de leur salaire mensuel, qui est d'environ 4 800 francs net pour l'échelon de base. Ils réclament également que les armateurs renoncent à certaines suppressions de postes. L'intersyndicale CFDT-CGT-CFTC a éclaté vendredi. Lors d'une assemblée générale, 155 marins avaient voté la poursuite de la grève, à l'appel de la CFDT, tandis que 118 se prononçaient pour le départ des bateaux, suivant les souhaits des deux autres syndicats. Les grévistes ont suspendu momentanément leurs actions contre des supermarchés et camions frigorifiques transportant du poisson d'importation.

Le différend Honda-BMW

La « deuxième mort » de Rover

Honda ayant décidé de mettre fin à ses participations croisées avec Rover, BMW, le nouveau propriétaire du constructeur britannique, doit désormais convaincre son concurrent japonais de ne pas rompre sa collaboration industrielle avec Rover du jour au lendemain. Sinon, le constructeur allemand se retrouverait avec une coquille vide.

LONDRES

de notre correspondant

Le gouvernement britannique s'accrochait, lundi 21 février, à un espoir fragile, tout en s'efforçant, une fois de plus, de rassurer l'industrie japonaise quant à la volonté de la Grande-Bretagne de continuer à accueillir ses investisseurs. L'espoir est que, au-delà de la vision apocalyptique de ceux qui prévoient une rupture complète et rapide entre Honda et Rover, les relations industrielles entre les deux constructeurs puissent, *dans une certaine mesure*, être maintenues.

Or, le communiqué publié par Honda-UK ne laisse guère de place à l'incertitude, s'agissant à la fois du caractère inexorable de la décision de la firme nippone et de ses motifs. *« Honda n'était pas prêt à laisser la technologie supérieure qu'il a développée tomber aux mains de BMW. »* Les chances d'un quelconque arrangement des relations entre Rover et Honda *relèvent du vœu pieux*, puisque, dans les faits, Rover, en tant que groupe industriel indépendant, n'a plus d'avenir. Cet arrêt de mort avait été signé le *31 janvier dernier*, lorsque British Aerospace avait cédé sa participation de 80 % dans Rover à BMW. Il est mis à exécution aujourd'hui avec la décision du *constructeur allemand de récupérer* les 20 % de Rover acquis en 1989 par Honda. La firme de Munich pourra donc porter sa participation dans Rover à *100 %*. La direction de Honda-UK s'est efforcée de rassurer les 2 000 employés de son usine de Swindon, dans le comté de Wiltshire (sud de l'Angleterre) : *le retrait de Honda ne devrait* entraîner aucun licenciement, du moins dans un avenir prévisible.

Modèles communs

A moyen terme, le gouvernement britannique a cependant raison : des relations financières et industrielles croisées extrêmement complexes lient Honda et Rover, et la volonté du groupe nippon de se désengager prendra du temps. Elle ne pourra intervenir qu'à la suite d'une série de négociations avec BMW, qui, depuis l'accord du 31 janvier, *a acquis* 20 % de Honda-UK. Sur le plan financier, Rover verse à Honda une redevance annuelle d'un montant d'environ 400 millions de *livres (1)*, pour prix de licences lui permettant de fabriquer des modèles et d'acheter des moteurs Honda. Sur le plan commercial, d'autre part, la marque japonaise *perdrait* beaucoup d'argent si elle choisissait de rompre les différents contrats de production engagés avec Rover.

Ainsi, le modèle (identique) Honda Accord et Rover 600 est produit à la fois dans l'usine *Rover de Cowley et dans l'usine* Honda de Swindon. Honda fabrique des moteurs 2 litres et 2,3 litres pour le modèle Rover 600, des modèles 1,6 litre pour la Rover 400 et la Rover 200, 2,7 litres pour la Rover 800, tandis que Rover fournit Honda en pièces de carrosserie. La logique commerciale impose donc la *continuité* pour la production de la « 600 », de même qu'il paraît difficile d'envisager l'arrêt pur et simple du programme au nom bizarre de Rover Theta-Honda HH, qui est une nouvelle série devant remplacer à la fois les Rover 200, 400 et Honda Concerto, dont la production doit commencer l'année prochaine.

Contrairement à Nissan et à Toyota, Honda est intervenu sur le marché britannique sous la forme d'une joint-venture dans laquelle Rover maintenait son indépendance.

Honda renonce aujourd'hui à cette stratégie, et il est probable que la leçon sera retenue par d'autres investisseurs japonais. Il *est à cet égard significatif* que plusieurs parlementaires conservateurs se soient offusqués de la manière avec laquelle le constructeur japonais a été traité, à la fois par la direction de Rover et par le gouvernement (accusé, en quelque sorte, de *« non-assistance à industrie automobile en danger »*), et aient demandé des excuses officielles. Tout en se refusant à interférer dans une transaction commerciale, le gouvernement de John Major s'inquiète cependant des réactions de l'industrie japonaise, dont 41 % des investissements en Europe s'effectuent en Grande-Bretagne. Ce sont ces inquiétudes que la *« deuxième mort »* de Rover vient d'attiser.

LAURENT ZECCHINI

(1) Une livre sterling = environ 8,70 francs.

BMW devra sans doute débourser beaucoup plus que prévu

« On ne rase pas gratis » ou, en anglais, *« There is no free lunch », aucun repas n'est gra*tuit. En achetant à British Aerospace les 80 % du capital de Rover, pour la modique somme de 800 millions de livres (7 milliards de francs), le coût de développement d'un nouveau véhicule, BMW semblait avoir fait une affaire particulièrement bonne. C'était compter sans la riposte de Honda, partenaire de Rover depuis 1979, qui se trouvait *privé du jour au lendemain de* sa tête de pont européenne. *« BMW va devoir lui verser beaucoup d'argent »*, prédit le Britannique John Lawson, de la *société d'études* DRI (Data Resources Inc.), expert réputé de l'industrie automobile européenne.

Honda ayant décidé de dénouer les liens capitalistiques qui le lient à Rover (*le Monde* du 22 février) et de mettre un terme à leurs accords techniques, plusieurs scenarii sont *désormais possibles. Ou le* désengagement technique est aussi rapide que le désengagement capitalistique, hypothèse possible dans la mesure où *Honda peut dénoncer* certains accords de licence dans les trois mois. Ou Honda fait payer cher à BMW un retrait partiel, en augmentant substantielle*ment le montant des rede*vances. Selon les contrats actuellement en vigueur, Honda perçoit déjà annuellement des redevances de l'ordre de 400 millions de livres. Cette *éventualité paraît la plus probable*, d'autant plus que, comme tous les constructeurs automobiles japonais, Honda souffre de la mauvaise conjoncture et de l'appréciation du yen. Sur les neuf derniers mois, son résultat avant impôt a chuté de 53 % *et son chiffre d'affaires* consolidé a reculé de plus de 9 % à 2 823 milliards de yens (157 milliards de francs).

En outre, BMW devra aussi payer à Honda le prix des 20 % de Rover dont il a décidé de se défaire, tandis que BMW cédera à Honda les 20 % détenus par Rover dans Honda UK. Néanmoins, selon M. Hussmann, porte-parole de la firme munichoise, le prix de cette transaction devrait être modique.

Dans un deuxième temps, quand les liens avec Honda *seront définitivement rompus*, BMW devra investir seul dans le développement d'un petit véhicule. Selon John Lawson, l'investissement sera de l'ordre de 1 milliard de livres, *« un coût difficile à amortir étant donné les faibles volumes de ventes de Rover comparés aux leaders du marché que sont Renault ou PSA »*.

« Ce qui arrive aujourd'hui est sans doute le pire scénario que BMW pouvait imaginer » conclut John Lawson.

A. K.

Touchant 16 000 personnes

Le plan de restructuration de Fiat est adopté

ROME

de notre correspondante

Il aura fallu deux tournées exténuantes de négociations et plusieurs journées ininterrompues de discussions forcenées, mais il semble, cette fois, que Fiat et les *syndicats se soient mis d'accord*, sous l'égide du gouvernement, lundi 21 février, à Rome, sur le fameux plan de restructuration triennal (1994-1996) de l'entreprise de Turin, *présenté* le 23 novembre dernier. Un plan dicté par la nécessité d'adapter l'entreprise à la nouvelle demande du marché automobile (en baisse de 22,1 % pour 1993 en Italie) et qui prévoit, outre des investissements pour la recherche de 450 *milliards* de lires environ (1), un « dégraissage » de quelque 16 000 personnes, ouvriers et employés. Après une première négociation inaboutie, Turin avait *été* le théâtre de plusieurs importantes manifestations destinées à faire monter l'inquiétude d'une ville dont le sort dépend étroitement de l'entreprise du Corso Marconi, tandis que les élus locaux et même – fait rare – les évêques de la ville appelaient à la renégociation.

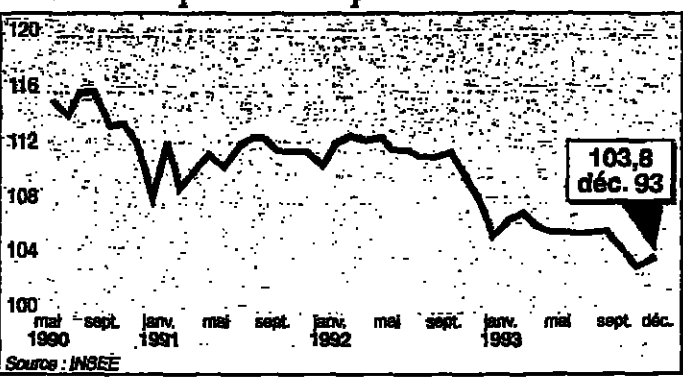
Lundi à Rome, tout a failli une *nouvelle fois voler en éclats*, devant le refus d'un des plus grands syndicats de travailleurs de la métallurgie (FIOM-CGIL) de donner son accord. Accord, mais « de principe », donné cependant peu avant minuit, et seulement après que le président du conseil, Carlo Azeglio Ciampi, ait pris son téléphone pour discuter directement avec Giovanni Agnelli, tandis que le ministre du travail, Giugno Giugni, s'engageait à veiller en personne à vérifier l'efficacité et la mise en place des mesures adoptées.

L'accord devrait, après une ultime consultation de la base, être signé très rapidement. Il prévoit globalement 3 500 contrats de « solidarité » pour sauver un maximum d'emplois, des préretraites pour 6 600; une mobilité « longue » pour aller jusqu'à la retraite dans 2 200 cas et le recours à la « cassa integrazione » (sorte de réserve de main-d'œuvre perméable) pour 4 100 autres personnes qui recevront aussi des cours de formation. Quant aux 450 milliards de lires pour la recherche, effort qui sera directement soutenu par le gouvernement, 330 sont destinés aux recherches sur la voiture électrique; 60 pour l'auto à méthane. Enfin, la fermeture des usines Sevel de Pomigliano, prévue pour mars, n'aura lieu qu'en mai et une centaine de travailleurs passeront ainsi à la production de l'Alfa.

M.-C. D.

(1) 1 milliard de lires vaut 3,6 millions de francs.

Début de reprise de la production industrielle



Après avoir baissé par paliers successifs depuis l'été 1990, la production manufacturière semble recommencer à augmenter. Reprise trop récente pour être encore convaincante puisque les deux hausses successives enregistrées en novembre et décembre succédaient à une nouvelle baisse importante enregistrée à partir des niveaux atteints l'été dernier. Il n'empêche que les derniers indices publiés par l'INSEE coïncident avec un assez net retournement des anticipations des chefs d'entreprise. Coïncident aussi avec des données positives dans la construction de logements et la consommation des ménages.

Après le référendum interdisant les poids lourds étrangers

Les Douze demandent un rapport sur le transit des camions en Suisse

Les ministres des affaires étrangères des Douze, réunis lundi 21 février à Bruxelles, ont évoqué les conséquences du rejet *par les Suisses du transit* de camions étrangers par les cols alpins dans leur pays (*le Monde* du 22 février). Ils ont demandé à la Commission de présenter un *rapport* sur les *conséquences* de ce refus sur les relations entre la Suisse et l'Union européenne, a indiqué le président du Conseil des ministres, Théodore Pangalos (*Grèce*). Ce rapport examinera notamment les risques de voir le trafic se détourner vers les pays voisins, dont la France et l'Autriche. Le référendum suisse pourrait avoir des *répercussions* sur les pourparlers d'élargissement de l'Union européenne. Ainsi, l'Autriche réclame la prolongation du traitement particulier pour le *transit* alpin sur ses routes obtenu en 1992 et qui est théoriquement valable jusqu'en 2004.

A Rome, le ministre italien des transports, Raffaele Costa, a réclamé la convocation d'un conseil extraordinaire des ministres de l'Union. *« Même si la perspective d'un délai de dix ans pour appliquer l'interdiction semble en apparence devoir permettre une programmation du passage de la route au rail, une telle possibilité apparaît très difficile, sinon impossible, à réaliser pour toute une série de raisons »*, a-t-il déclaré.

La décision a également suscité de vives réactions de la part des transporteurs routiers. La Fédération française s'est élevée contre *« cette décision discriminatoire, contraire à l'accord de transit conclu entre la Suisse et la CEE et qui garantit le libre transport des marchandises par camions jusqu'à 28 tonnes »*.

Intensification des contrôles des importations

Le ministère de l'économie dénonce « plusieurs tromperies pour le consommateur » dans les produits de la mer

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a intensifié au cours de la période récente ses contrôles sur la qualité des produits de la mer importés, a indiqué le ministère de l'économie dans un communiqué, lundi 21 février.

Les infractions relevées ont porté essentiellement sur la présence d'additifs interdits ou en quantité trop élevée dans des crevettes, ou dans des lottes, en provenance des Etats-Unis, qui ont été saisies. Les contrôleurs ont également relevé une teneur excessive en eau dans les coquilles Saint-Jacques surgelées ou une indication d'un poids net incluant l'eau de glaçage dans les produits congelés, ce qui constitue, selon le communiqué, *« une tromperie pour le consommateur, tout en permettant d'abaisser artificiellement les prix »*.

Les services de M. Alphandéry dénoncent encore la commercialisation sous des dénominations valorisantes inexactes : « soles » pour les soles tropicales, « cabillaud » pour le colin d'Alaska, « saint-pierre » pour le doré austral, « dorade » pour le denté, « bar » pour le loup de mer. *« Plusieurs milliers de contrôles devraient être réalisés avant l'été. Les analyses de produits suspects devraient dépasser le nombre de 600 atteint l'an dernier »*, conclut le ministère.

***JACQUES CALVET (PSA) :* Renault doit rembourser 8 milliards de francs à l'Etat français.** – Jacques Calvet, président de PSA-Peugeot-Citroën, estime, lundi 21 février, que son rival public Renault devra rembourser 20 % de son capital à l'Etat, lorsque ses liens avec son ancien partenaire suédois auront été totalement dénoués. *« S'il en allait différemment*, a déclaré M. Calvet à l'AFP, *l'opération avec Volvo pourrait s'interpréter en dernière analyse comme une nouvelle dotation en capital faite par l'Etat à Renault, après celle de 1988, modifiée en 1990, et qui devait être en principe la dernière. »* Ce bloc d'actions peut être évalué à 8 milliards de francs. Renault a réagi rapidement à ces propos. Pour la firme au losange, M. Calvet *« donne de l'accord passé entre Renault et Volvo en 1990 une lecture qui est toute personnelle et qui ne trouve de base ni dans les textes ni dans l'intention des parties. L'apport de fonds propres de 8 milliards de francs a été fait par Volvo à Renault et ne comprend aucun fonds de l'Etat »*, affirme le communiqué publié par Renault.

REPÈRES

ALLEMAGNE

IG Metall se prononce pour une grève progressive

Comme prévu, IG Metall, le syndicat des 3,2 millions de métallurgistes allemands, a choisi, lundi 21 février, de se mettre progressivement en grève. Dans un premier temps, la direction d'IG Metall a décidé de convoquer ses adhérents du Land de Basse-Saxe pour *voter le 1er mars sur une grève*. La loi impose que les métallurgistes votent à bulletin secret à plus de 75 % en faveur de la grève pour que celle-ci puisse avoir lieu. En cas de vote positif, le mouvement d'arrêt de travail débutera le 7 mars. Si le patronat n'a pas *cédé le 15 mars*, IG Metall lancera les Länder du nord de l'Allemagne de l'Ouest dans la grève.

L'objet du conflit (*le Monde* du 22 février) vient d'un différend sur *la compensation salariale* à appliquer en échange d'une flexibilité de la durée du travail. Le patronat exige une *baisse des rémunérations* proportionnelle au temps de travail, tandis que IG Metall réclame une baisse non proportionnelle. La Basse-Saxe – qui est *une petite région métallurgique* (90 000 emplois) – a été choisie par IG Metall afin d'éviter *« une grand conflit social »*. *Mais* Klaus Zwickel, son *responsable*, a invité le patronat à revenir *« sur la voie de la raison »*. – *(Corresp.)*

SOCIAL

10,9 % de chômeurs dans l'Union européenne en décembre 1993

Selon Eurostat, le taux de chômage dans l'Union européenne, corrigé des variations saisonnières, a atteint 10,9 % au mois de décembre 1993, en hausse de 1 % par rapport au mois de décembre 1992, et de 2 % par rapport au mois de décembre 1991. La *moyenne annuelle* du taux de chômage pour les douze pays qui forment l'Union européenne *est estimée à 10,5 %, en* augmentation de 1,1 % par rapport à celle de l'année 1992 (9,4 %). Aux Etats-Unis, la moyenne se situe à 7 %, en recul de 0,4 % par rapport à 1992. Au Japon, le taux de chômage moyen pour 1993 ne dépassera pas 2,4 %.

En prenant la définition du Bureau international du travail (BIT), le nombre de chômeurs pour l'ensemble de l'Union européenne est *estimé à 15,8 millions de per*sonnes, en hausse de 1,9 million par rapport à 1992. Les plus fortes progressions entre 1992 et 1993 ont eu lieu en Espagne (+ 659 000, + 23,5 %), en Allemagne (+ 355 000, + 25,8 %), en Italie (+ 235 000, + 9,5 %), et en France (+ 210 000, + 8,5 %).

Les dépenses d'assurance-maladie ont augmenté de 5,7 % en 1993

Le régime général de l'assurance-maladie a consacré 400,9 milliards de francs aux rem*boursements médicaux* en 1993, soit une hausse de + 5,7 % sur l'ensemble de l'année, contre + 7,1 % en 1992. Sans la baisse des remboursements décidée en juin par le *gouvernement* et appliquée depuis août 1993, cette évolution aurait été de + 6,2 % au lieu de + 5,7 %, précise la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM). Si l'on excepte les versements aux hôpitaux publics, qui ont encore progressé de + 7,5 % (191,1 milliards de francs au total) après + 7,4 % en 1992, l'année 1993 *« se caractérise par une nette atténuation des rythmes d'évolution des dépenses »*, constate la CNAM.

En ce qui concerne la médecine ambulatoire, *« le fléchissement* est *particulièrement net »* pour les dépenses d'honoraires médicaux (52 milliards de francs), qui ont *progressé de + 3,6 % contre* + 6,1 % en 1992. Elles auraient toutefois augmenté de + 4,9 % sans les baisses de remboursements du mois d'août.

ENERGIE

Le Koweït juge « prématurée » une baisse de production du pétrole de 5 % à 10 %

Le ministre koweïtien du pétrole, Ali Al Baghli, a estimé *« prématurée »* la décision du Qatar et du Nigéria de baisser de 5 à 10 % leur production de brut. Dans une déclaration parue vendredi 18 février dans la presse koweïtienne, M. Al Baghli a ajouté qu'une proposition de réduction de production comparable *« sera exposée lors de la prochaine réunion ministérielle de l'OPEP »* le 25 mars à Genève. *« Une telle décision doit être précédée par des études de l'offre et de la demande sur le marché pétrolier au cours du deuxième trimestre de l'année en cours* (...) *afin de prendre une décision commune dans l'intérêt des pays membres et de l'équilibre du marché. »*

VIE DES ENTREPRISES

Un assainissement de 25 milliards de francs

Le plan de sauvetage du Banesto a été adopté

La mise en place du plan de sauvetage du Banesto est achevée. La Banque d'Espagne a formellement approuvé, lundi 21 février, les modalités d'assainissement du Banesto, la quatrième banque espagnole, mise sous tutelle le 28 décembre 1993 (*le Monde* du 30 décembre 1993). Le plan, auquel le conseil des ministres a donné vendredi 18 février son feu vert, avait déjà reçu le 29 janvier l'aval des grandes banques espagnoles.

Il évalue les besoins d'assainissement du Banesto à 605 milliards de pesetas (plus de 25 milliards de francs). Un peu plus de la moitié, soit 320 milliards de pesetas, seront couverts par Banesto qui utilisera ses réserves à cette fin, à hauteur de 244 milliards de pesetas. La banque procédera parallèlement à une réduction de son capital pour un montant de 48,8 milliards de pesetas, la valeur nominale de ses actions passant de 700 pesetas à 400 pesetas.

Le Fonds interbancaire de garantie, auquel participent les grandes banques et la Banque d'Espagne, prendra en charge les sommes restantes, à savoir 285 milliards de pesetas, avant de souscrire totalement à une augmentation de capital de Banesto qui s'élèvera à 180 milliards de pesetas. Les actionnaires de la banque devront renoncer à cette occasion à leur droit de souscription préférentiel en faveur du Fonds. Une décision qui reste soumise à l'approbation d'une assemblée des actionnaires prévue pour le mois prochain.

Dans une deuxième étape qui interviendra le plus rapidement possible, le Fonds interbancaire de garantie va céder sa participation dans Banesto (environ 70 %) à une ou plusieurs entités bancaires qui, à leur tour, devront s'engager à vendre des titres aux actionnaires actuels au prix d'une action nouvelle contre deux anciennes. La Banco de Santander est officiellement sur les rangs pour reprendre le Banesto. Le nouvel actionnaire de référence du Banesto devra s'engager à maintenir l'identité et la personnalité de la banque.

Le Banesto pourrait enregistrer cette année un profit symbolique d'un milliard de pesetas et devrait à nouveau verser des dividendes à partir de 1997 ou 1998.

E. L.

La crise de l'aluminium

Les maires des Hautes-Pyrénées contre la fermeture de l'usine Pechiney de Lannemezan

TARBES

de notre correspondant

Les maires du département des Hautes-Pyrénées se mobilisent contre les menaces de fermeture des sites Pechiney dans la région. Le PDG du groupe, Jean Gandois, a eu beau assurer que les unités d'électrolyse d'Auzat (Ariège) et de Lannemezan (Hautes-Pyrénées) ne seraient pas fermées en 1994, lors d'un déplacement éclair le 21 janvier à Toulouse, ces garanties ont sur le terrain été interprétées comme un sursis à exécution. Et les craintes s'étendent désormais à l'usine d'électro-métallurgie de Pierrefitte-Nestalas, spécialiste des ferro-alliages.

Cent quatre-vingt-treize élus, représentant près de la moitié des communes du département, viennent ainsi de signer une pétition pour *« demander l'inscription du site de Lannemezan dans l'objectif II des instances européennes »*. Cet objectif caractérise les zones où doivent intervenir des diversifications et reconversions industrielles, ce qui est le cas de Lannemezan. Les crédits affectés à cet objectif II sont jugés *« plus de trois fois supérieurs à ceux de l'objectif V »*, dans lequel a été placée l'usine de Lannemezan, aux regrets des maires concernés.

L'usine des Hautes-Pyrénées emploie 300 personnes. Elle est menacée de fermeture dans le cadre d'une restructuration du groupe et de son activité d'aluminium. *« Devant la gravité de la situation »*, les maires pétitionnaires demandent au préfet des Hautes-Pyrénées *« d'intervenir auprès de la direction du groupe nationalisé Pechiney afin d'obtenir le maintien de cette unité de production et demandent que la classification du bassin d'emploi de Lannemezan soit révisée dans le schéma européen afin d'obtenir des subventions importantes de l'Union européenne pour la reconversion industrielle »*. Parmi les signataires se trouvent Jean Glavany, conseiller général, maire de Maubourguet, député, porte-parole du Parti socialiste, et François Fortassin, maire de Sarp, président (MRG) du conseil général des Hautes-Pyrénées.

JEAN-JACQUES ROLLAT

KPMG a remis aux banques son rapport d'audit sur Euro Disney

Le cabinet d'audit KPMG a remis, lundi 21 février, son rapport d'audit sur Euro Disney, aux neuf banques mandatées pour négocier avec Walt Disney la restructuration financière du parc de loisirs. Les autres banques créancières – elles sont une soixantaine au total – recevront prochainement le document. L'audit a été réalisé à la demande des banques qui ne disposaient que du « business plan » fournit par Walt Disney sur l'avenir du parc.

L'audit de KPMG ne chiffrerait pas, selon nos informations, les besoins de financement nécessaires au parc de loisirs, mais les projections d'Euro Disney seraient jugées quelque peu *« optimistes »*. Il apporterait, en revanche, une appréciation *« plutôt bonne »*, sur la nouvelle stratégie commerciale, engagée par Philippe Bourguignon, président d'Euro Disney. Depuis le début de l'année, le prix des hôtels a été revu à la baisse. La gamme de produits (souvenirs, restauration) vendus sur place a été tirée vers le bas et les tarifs de visite du parc modulés.

Promodès se désengage des Etats-Unis

Le groupe de distribution français Promodès, qui exploite notamment les hypermarchés Continent, va se désengager des Etats-Unis, après avoir signé avec le groupe néerlandais Royal Ahold une lettre d'intention portant sur la cession de sa filiale Red Food Stores Inc., elle-même contrôlée par la société Pramer.

Red Food Stores, dont l'acquisition par Promodès remonte à 1980, exploite 55 magasins dans l'est du Tennessee et le nord de la Georgie. La transaction devrait être conclue fin avril.

Pour Promodès, Red Food Stores *« a toujours défendu avec succès sa part de marché tout en apportant une constante satisfaction à ses actionnaires, mais l'accroissement de la concurrence dans sa région rendait souhaitable, pour elle, soit de grandir par acquisition, soit de s'adosser à une entreprise plus puissante. C'est ce dernier choix qui a été fait »*, commente le groupe.

Le rachat de Red Food Stores Inc. cadre avec la stratégie d'expansion de Ahold aux Etats-Unis, où il est déjà propriétaire des chaînes Giant Food Stores, BI-LO, Tops Markets, Finast et Edwards Super Food Stores. Ces chaînes, qui représentent 526 supermarchés dans six Etats américains, ont réalisé un chiffre d'affaires total de 7 milliards de dollars (40,6 milliards de francs). *« Malgré l'intérêt que le groupe continue de porter à l'évolution de la distribution américaine, le maintien de Red Food Stores dans son périmètre n'était plus statégiquement déterminant »*, précise Promodès.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CAPITAL

SAINT-GOBAIN : augmentation de 3,6 milliards de francs. – Le groupe Saint-Gobain va procéder à une augmentation de capital de 3,6 milliards de francs, a annoncé le groupe, mardi 22 février, dans un communiqué. Le capital social sera porté de 7,258 milliards de francs à 7,918 milliards par émission de 6 598 887 actions nouvelles, au prix de 550 francs (100 francs de nominal et 450 francs de prime d'émission). L'émission est réservée en priorité aux actionnaires actuels du groupe, à raison d'une action nouvelle pour onze anciennes, du 1er mars au 21 mars. Les actions nouvelles seront créées avec jouissance au 1er janvier 1994 et auront droit au dividende qui sera distribué au titre de l'exercice 1994. L'augmentation de capital permettra au groupe *« de saisir de nouvelles opportunités dans ses métiers »*, mais le groupe précise qu'*« aucune opération n'est sur le feu »*.

EUROTUNNEL : les actionnaires approuvent l'émission d'actions au profit de Bombardier. – Les actionnaires d'Eurotunnel, réunis en assemblée générale extraordinaire jeudi 17 février, ont approuvé l'émission de 25 millions d'actions nouvelles au profit de la société canadienne, Bombardier. Au cours actuel de l'action (49,95 francs), cette transaction s'élève à 1,25 milliard de francs. Bombardier, le constructeur des navettes de tourisme, avait réclamé 3,4 milliards de francs en raison des surcoûts résultant des exigences gouvernementales en matière de sécurité. Un accord, conclu en novembre 1993 entre Eurotunnel, le groupement des constructeurs (TML) et Bombardier prévoyait que ce dernier recevrait 700 millions de francs auxquels s'ajouteraient 25 millions d'actions. Selon le président d'Eurotunnel, André Bénard, l'effet de dilution de cette augmentation de capital sera d'environ 3 % pour les actionnaires actuels, et devrait être compensé par l'effet positif sur le titre.

DIFFÉREND

DAEWOO débouté de sa plainte contre GEC-Alsthom. – Un tribunal sud-coréen a débouté Daewoo Heavy Industries Co. de sa plainte contre GEC-Alsthom, visant à mettre fin aux négociations du consortium franco-britannique avec le gouvernement sud-coréen sur le projet de TGV en Corée du Sud, ont indiqué lundi 21 février des responsables coréens. Daewoo avait décidé de saisir la justice contre GEC-Alsthom, en novembre 1993, après l'annonce du choix en faveur de son concurrent Hyundai Precision and Industry Co. pour la construction du train à grande vitesse entre Séoul et le port de Pusan. – *(AFP.)*

NOMINATION

GUY LAROCHE : Bruno Bich nommé PDG de la maison de couture. – Bruno Bich, fils du fondateur du groupe Bich, vient d'être nommé PDG de Guy Laroche, la filiale « couture » du groupe Bic spécialisée dans les produits jetables, a indiqué la société, lundi 21 février. Bruno Bich succède à ce poste à Richard Hanckowiak. Jean-Jacques Schmoll, qui a réalisé toute sa carrière dans le textile et a été de 1969 à 1989 actionnaire et directeur général de Georges Rech, assistera directement Bruno Bich dans le management de Guy Laroche.

RÉSULTATS

PWA : le groupe papetier a perdu 240 millions de deutschemarks en 1993. – Le groupe papetier allemand PWA (Papierwerke Waldhof-Aschaffenburg AG) a annoncé, lundi 21 février, pour la première fois depuis dix ans, une perte nette de 240 millions de deutschemarks (816 millions de francs), contre un bénéfice net de 3 millions de deutschemarks lors de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires a diminué de 9 % à 3,86 milliards de deutschemarks. PWA a expliqué ces pertes par une demande stagnante, des variations de change, des surcapacités ainsi que des importations de produits d'Europe du Sud et de l'Est. PWA a parlé d'une année *« apocalyptique »* pour la branche, dont le chiffre d'affaires global a reculé de 10 %. Les effectifs ont fondu de 579 personnes l'an dernier, à 12 545, et les suppressions d'emplois devraient se poursuivre.

CRISE

VILLEROY ET BOCH : 1500 suppressions d'emplois envisagées en 1994. – Le groupe allemand Villeroy et Boch (arts de la table, installations sanitaires, carrelages) devrait afficher un résultat négatif pour 1993, en raison des coûts de restructuration et de réduction d'effectif de son secteur carrelages, a indiqué récemment le groupe. Villeroy et Boch – 12 600 salariés – souhaite réduire ses effectifs de 1 500 personnes, dont 1 150 en Allemagne. Le groupe avait affiché, en 1992, un bénéfice net de 37,6 millions de marks (127 millions de francs).

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 22 février ↑ Petite reprise

Après deux séances de forte baisse, la Bourse de Paris se raffermissait quelque peu mardi 22 février, première séance du terme de mars. En hausse de 0,51 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure plus tard un gain sensiblement identique. Toutefois, aux alentours de 13 heures, les valeurs françaises abandonnaient un peu du terrain gagné, le principal indicateur de la place ne gagnant plus que 0,31 % à 2 222,01 points.

En hausse en début de journée (+ 0,14 %), l'échéance mars du notionnel sur le MATIF s'effritait pour céder 0,06 %. Ces dernières séances, la vive baisse des marchés obligataires avait pesé sur le marché des actions.

Deux nouvelles semblaient confirmer que l'activité économique retrouvait un peu d'élan : les mises en chantier ont augmenté de 28,2 % en janvier 1994 par rapport au même mois de 93 et la consommation des produits manufacturés a progressé de 0,9 % en janvier après une petite progression en décembre de 0,3 %. Le commerce extérieur a enregistré un excédent de 13,2 milliards de francs en décembre.

Du côté des valeurs, à la mi-séance, les actions Elf Aquitaine, récemment privatisée, étaient cotées à partir de ce mardi à l'unité. Cette possibilité entraînait un gonflement des échanges sur le titre qui perdait 1,3 % à 409,50 francs. Euro Disney abandonnait 6,3 % alors que l'audit sur la société de Marne la Vallée venait d'être remis aux banques créditrices. L'annonce d'une stabilité des résultats d'Eridania-Béghin Say était plutôt fraîchement accueillie à la Bourse, le titre reculant de 3,9 %. Saint Gobain, qui va lancer une augmentation de capital de 3,6 milliards de francs au prix de 550 francs et à raison d'une action nouvelle pour 11 anciennes, cédait 2,5 %.

NEW-YORK, 21 février, Clos

Tous les marchés boursiers et financiers américains ont chômé lundi 21 février en raison de la célébration du President's Day.

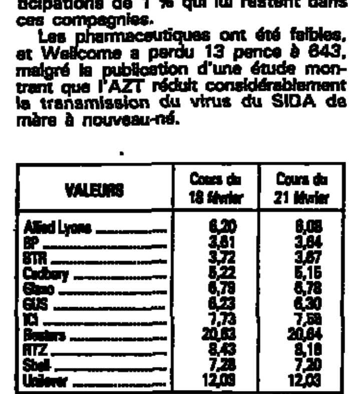
LONDRES, 21 février, ↓ Recul

Les valeurs ont nettement reculé, lundi 21 février, au Stock Exchange, sous l'influence des marchés boursier et obligataire américains vendredi et du marché à terme britannique. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en baisse de 33,1 points à 3 349,5 points, soit un recul de 0,9 %. Quelque 502,3 millions de titres ont été échangés contre 630,1 millions vendredi.

Wall Street étant fermé pour le President's Day, les opérateurs attendaient l'intervention mardi du président de la Réserve fédérale (Fed) devant le Congrès, redoutant des indications sur une nouvelle hausse des taux d'intérêt américains.

Les compagnies d'eau et d'électricité ont été affectées par des informations de la presse du week-end indiquant que le gouvernement pourrait vendre les participations de 1 % qui lui restent dans ces compagnies.

Les pharmaceutiques ont été faibles, et Wellcome a perdu 13 pence à 643, malgré la publication d'une étude montrant que l'AZT réduit considérablement la transmission du virus du SIDA de mère à nouveau-né.



VALEURS	Cours du 18 février	Cours du 21 février
Allied Lyons	6,20	6,05
BP	3,81	3,84
BTR	3,72	3,67
Cadbury	5,22	5,15
Glaxo	6,79	6,78
GUS	6,23	6,30
ICI	7,73	7,59
Reuters	20,63	20,64
RTZ	8,43	8,18
Shell	7,28	7,20
Unilever	12,09	12,03

TOKYO, 22 février ↓ Irrégulière

La Bourse de Tokyo a terminé sur une note irrégulière mardi 22 février, à l'issue d'une séance hésitante et dépourvue d'orientation particulière. L'indice Nikkei a fini en baisse de 51,31 points à 19 342,63 points, soit un repli de 0,26 %. L'indice Topix, à plus large base de calcul, a gagné 2,21 points, soit 0,14 %, à 1 572,17 points.

Selon les boursiers, le repli récent du yen continue toutefois de soutenir la tendance. Mais le marché manque de vigueur car les investisseurs, prudents, attendent que le différend américano-nippon trouve une solution, ont-ils ajouté.

VALEURS	Cours du 21 février	Cours du 22 février
Bridgestone	1 430	1 420
Canon	1 600	1 620
Fuji Bank	2 150	2 170
Honda Motors	1 660	1 690
Matsushita Electric	1 720	1 690
Mitsubishi Heavy	670	668
Sony Corp.	6 110	6 110
Toyota Motors	1 930	1 900

Tel-Aviv
Journée « noire » à la Bourse

La Bourse de Tel-Aviv a connu lundi 21 février une nouvelle journée noire marquée par une chute de 4,88 % de l'indice des principales valeurs, revenu à son niveau de janvier 1993.

Depuis le début de février, l'indice a baissé de près de 15 %. En 1993, la Bourse avait progressé de 28 %, et de 800 % depuis 1989. Le recul général de lundi a été provoqué par un afflux d'ordres de ventes, estimé à 160 millions de dollars, de particuliers qui voulaient se débarrasser de leurs parts dans des fonds d'investissements.

De nombreux épargnants ont pris ces derniers mois des emprunts à faible taux d'intérêt proposés par les banques pour acheter ces fonds. Pour récupérer leur argent à la suite de la baisse des cours, les banques ont exigé le remboursement de ces prêts, contraignant les emprunteurs à vendre et à subir des pertes supérieures au montant des crédits qu'ils avaient pris. Cette pratique a été critiquée par la presse qui estime que les banques poussent ainsi à une hausse artificielle des cours. Dimanche, l'intervention massive des caisses de retraite, qui disposent de capitaux évalués à 15 milliards de dollars, avait permis de freiner la baisse des cours, limitée à 0,61 %.

La capitalisation boursière à Tel-Aviv est de l'ordre de 50 milliards de dollars. Cent cinquante-huit sociétés sont cotées, et le volume moyen des échanges quotidiens est de l'ordre de 130 millions de dollars.

L'accès de faiblesse de la Bourse fait suite à une série de scandales qui ont secoué le monde financier israélien. Trois importants agents de change soupçonnés de pratiques frauduleuses ont été placés la semaine dernière en garde à vue, puis libérés sous caution. La semaine dernière également, les anciens dirigeants des quatre plus grandes banques du pays (la Hapoalim, la Leumi, la Discount et la Mizrahi) ont été reconnus coupables par le tribunal de Jérusalem de « gestion frauduleuse » et responsables du krach boursier d'octobre 1983.

CHANGES

Dollar : 5,8860 F ↑

A Paris, mardi 22 février, le deutschemark se dépréciait à 3,3970 francs au cours des échanges interbancaires, contre 3,4008 francs lundi soir (cours indicatif de la Banque de France). Le dollar progressait à 5,8860 francs, contre 5,8715 francs la veille en fin de journée (cours de la Banque de France).

FRANCFORT	21 fév.	22 fév.
Dollar (en DM)	1,7260	1,7328
TOKYO	21 fév.	22 fév.
Dollar (en yens)	105,23	105,95

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (22 fév.) .... 6 5/16 % - 6 7/16 %
New-York (21 fév.) .... Clos

BOURSES

PARIS

	18 fév.	21 fév.
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	2 251,78	2 215,20
(SBF, base 1000 : 31-12-90)		
Indice SBF 120	1 574,52	1 550,91
Indice SBF 250	1 528,36	1 500,40

NEW-YORK (indice Dow Jones)

	18 fév.	21 fév.
Industrielles	3 887,46	Clos

LONDRES (indice « Financial Times »)

	18 fév.	21 fév.
100 valeurs	3 382,60	3 350,30
30 valeurs	2 606,40	2 585,30

FRANCFORT

	18 fév.	21 fév.
Dax	2 151,97	2 119,53

TOKYO

	21 fév.	22 fév.
Nikkei Dow Jones	19 339,94	19 342,63
Indice général	1 569,96	1 572,17

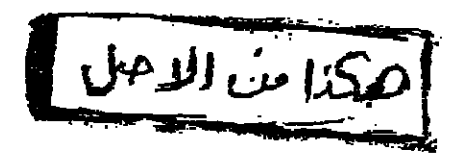
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,8760	5,8770	5,9125	5,9155
Yen (100)	5,5554	5,5591	5,6084	5,6144
Ecu	6,5811	6,5882	6,5763	6,5863
Deutschemark	3,3988	3,3990	3,3997	3,4022
Franc suisse	4,0412	4,0448	4,0614	4,0663
Lire italienne (1000)	3,5069	3,5086	3,4895	3,4931
Livre sterling	8,6671	8,6745	8,6889	8,7005
Peseta (100)	4,1733	4,1770	4,1468	4,1534

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 5/16	3 7/16	3 1/2	3 5/8	3 11/16	3 13/16
Yen (100)	2 3/16	2 5/16	2 1/8	2 1/4	2 1/8	2 1/4
Ecu	6 5/16	6 7/16	6 1/4	6 3/8	6 1/16	6 3/16
Deutschemark	6	6 1/8	5 13/16	5 15/16	5 9/16	5 11/16
Franc suisse	4 1/8	4 1/4	3 15/16	4 1/16	3 7/8	4
Lire italienne (1000)	8	8 1/4	8	8 1/4	8	8 1/4
Livre sterling	5	5 1/8	5	5 1/8	5	5 1/8
Peseta (100)	8 5/8	8 7/8	8 7/16	8 11/16	8 1/4	8 1/2
Franc français	6 3/16	6 5/16	6 1/8	6 1/4	5 15/16	6 1/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



BOURSE DE PARIS DU 22 FÉVRIER

Liquidation : 24 mars
Taux de report : 6,13

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : +0,27 % (2221,19)

Règlement mensuel

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
147,28	EDF-GDF 3%	5780	5820	+0,69
85,23	B.N.P. (T.P)	1130	1085	-3,98
88,28	Cr.Lyonnais(T.P.)	1115	1105	-0,90
95,67	Renault (T.P.)	2741	2740	-0,04
101,18	Rhone Poulenc(T.P)	2831	2830	-0,04
99,14	Saint Gobain(T.P.)	1278	—	—
82,24	Thomson S.A (T.P)	1137	1137	—
18	Accor 1	709	712	+0,42
14	Air Liquide 1	830	836	+0,72
14,50	Alcatel Alsthom 1	714	718	+0,56
10	Alcatel Cable 1	651	665	+2,15
13	Alspi 1	405	401,10	-0,96
—	AGF-ASS.GEN.(PORT)	—	658	+1,25
23	Axa 1	1458	1456	-0,14
72,61	Bail Invest. 1	1221	1220	-0,08
10	Bancaire (Cie) 1	630	640	+1,59
10	Bque Colbert C2#	181,20	183	+0,99
16	Bazar Hot. Ville 2	676	665	-1,63
15	Berger (M) 2	1376	1380	+0,29
15	Bertrand Faure 2	622	620	-0,32
18	BIC 1	1330	1302	-2,11
4	BIS 1	280	289,80	+3,77
—	B.N.P. 1	271	270,30	-0,26
22	Bollore Techno.1	385	397	+3,12
61	Bongrain 1	3400	3370	-0,88
5,50	Bon Marche (Au) 1	742	743	+0,13
5	Bouygues 1	712	723	+1,54
15	BSN 1	908	910	+0,22
25	Canal + 1	997	999	+0,20
7	Cap Gemini Sogeti	210	207,10	-1,38

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
0,25	Hitachi 1	48,50	49,05	+1,53
22,73	Hoechst 1	1009	1018	+0,89
1,24	I.B.M 1	310	311,70	+0,55
0,98	I.C.I 1	66,30	65,40	-1,36
2,48	I.T.T. 1	576	582	+1,04
0,75	Ito Yokado 1	306,10	310	+1,27
0,28	Matsushita 1	93,95	92,35	-1,70
0,53	Mc Donald's 1	358,50	358	-0,14
1,41	Merck and Co 1	193	194,50	+0,78
4,12	Minnesota Mining 1	824	818	-0,96
0,18	Mitsubishi Corp. 1	61	60,70	-0,49
4,28	Mobil Corporat. 1	476,80	475,70	-0,23
3,41	Morgan J.P. 1	407	403	-0,98
57,18	Nestle SA Nom.1	5430	5430	—
0,70	Nippon MeatPacker1	86	85,70	-0,35
2,92	Norsk Hydro 1	201	200	-0,50
34,47	Petrofina 1	1700	1685	-0,88
3,28	Philip Morris 1	337	340,80	+1,13
3,13	Philips N.V 1	141	141,20	+0,14
0,29	Placer Dome Inc 1	144	142,70	-0,90
1,57	Procter Gamble 1	338,40	339,50	+0,33
0,48	Quilmes 1	276	290	+5,07
1,45	Randfontein 1	52,20	52,30	+0,19
1,41	Rhone Poul.Rorer 1	203,60	207,80	+2,06
0,62	Royal Dutch 1	630	631	+0,16
1,18	R T Z 1	71,70	72,70	+1,39
—	Saatchi & Saatchi1	12,60	12,70	+0,79
0,68	Sega Enterprises 1	403,60	415	+2,82
1,22	Saint-Helena 1	55,05	54,55	-0,91
1,77	Schlumberger 1	335,80	340,70	+1,46
0,88	Shell Transport 1	92	—	—
33,14	Siemens 1	2345	2367	+0,94
1,16	Sony Corporation 1	335,20	339,40	+1,25
0,19	Sumitomo Bank 1	120,80	120,10	-0,58
1,12	T.D.K 1	228,50	—	—
0,78	Telefonica 1	84	82,60	-1,67
0,23	Toshiba 1	39,80	40,30	+1,26
3,37	Unilever 1	688	679	-1,31
2,24	Unit.Technologie 1	405	407,20	+0,54
9,76	Vaal Reefs 1	531	529	-0,38
5,03	Volkswagen A.G 1	1501	1512	+0,73
3,97	Volvo (act.B) 1	495	—	—
3,77	Western Deep 1	227	228	+0,44
3,76	Xerox Corp. 1	576	—	—
0,30	Yamanouchi 1	117	117	—
—	Zambia Copper 1	5,05	5,40	+6,93

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Carbone Lorraine 2	939	941
Case Poclain 2	2,73	—
CBC 1	405	405
Centenaire Blanzy	375	368
Caragen Holding	21,10	20,90
Champex (Ny)	9	8,90
CIC Un.Euro.CIP 1	452	450
C.I.T.R.A.M. (B)	3500	—
Cpt Lyon Alem.2	448	431
Concorde-Ass Risq2	1250	1255
Constr.Met.Prov.	14,20	—
Credit Gen.Ind.	88	—
Darblay	635	—
Didot Bottin	690	690

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Taittinger 1	2761	2675
Tour Eiffel	328,60	—
Ufiner Cofreth	1800	1780
Vicat 2	541	550
Virax	114	—

Étrangères

Hors-cote (sélection)

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
CFPI	204	205
C.N.I.M 1	1480	1480
Codetour	387	387
Creeks	231,90	231
Dauphin OTA	333	—
Devanlay 2	1428	1429
Labor.Dolisos	149,50	—
Editions Belfond	159,80	—
Europ Propulsion 2	390	378
Finabail	193	193
Finacor	265	261
G.L.M. S.A.	1186	1188
Gravograph	240	240
I.C.C. 2	254,50	245,50
TF1-1	525	525
Thermador Hold(Ly)	600	587
Unilog	320	310
Viel et Compagnie#	280	279
Vilmorin et Cie#2	454,80	455

Sicav (sélection) 21 février

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 21/02	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,8485	5,8715	5,60	6,10
Ecu	6,5780	6,5830	—	—
Allemagne (100 dm)	340,2300	340,0800	328	351
Belgique (100 F)	16,5155	16,5115	16	17
Pays-Bas (100 fl)	303,2200	303,0800	292	313
Italie (1000 lires)	3,4975	3,5035	3,30	3,75
Danemark (100 krd)	87,0100	86,9700	83	91
Irlande (1 iep)	8,3200	8,3225	8	8,75
Gde-Bretagne (1 L)	8,6530	8,6675	8,25	9,05
Grèce (100 drachmes)	2,3465	2,3470	2,85	3,35
Suisse (100 f)	403,0100	403,6800	390	412
Suède (100 krs)	73,5800	73,7500	69	78
Norvège (100 k)	78,5800	78,5600	74	83
Autriche (100 sch)	48,3910	48,3650	46,90	49,90
Espagne (100 pes)	4,1600	4,1665	3,90	4,45
Portugal (100 esc)	3,3550	3,3500	3	3,75
Canada (1 $ can)	4,3678	4,3801	4,15	4,60
Japon (100 yens)	5,5823	5,5340	5,67	5,82

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 21/02
Or fin (kilo en barre)	71500	71500
Or fin (en lingot)	71850	72000
Napoléon (20f)	418	418
Pièce Fr (10 f)	338	—
Pièce Suisse (20 f)	419	412
Pièce Latine (20 f)	411	412
Souverain	527	522
Pièce 20 dollars	2660	2680
Pièce 10 dollars	1550	1550
Pièce 5 dollars	821,25	—
Pièce 50 pesos	2700	2685
Pièce 10 florins	431	431

Matif (Marché à terme international de France)
21 février 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 216 782

Cours	Mars 94	Juin 94	Sept. 94
Dernier	127,54	127,10	126,58
Précédent	128,16	127,72	126,98

CAC 40 A TERME
Volume : 29 403

Cours	Février 94	Mars 94	Avril 94
Dernier	2220	2230	2258
Précédent	2259	2269,50	2280,50

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◌ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Anniversaires de naissance

Pépé Claude,

pour tes soixante ans, tes petites-filles
Gwenaëlle et Morgane
te souhaitent un bon anniversaire, ainsi que
Mamie Colette,
Martine et Frédéric.

Alexandre, Marie, Mathieu
et leurs parents,

souhaitent un joyeux anniversaire à

Micheline et Michel FAISAN,

fidèles lecteurs du *Monde*.

Mariages

Catherine CASTANO
et
Dominique ROUSSEAU

sont très heureux de faire part de leur mariage, le 26 février 1994.

5, rue de l'Aiguillerie,
34000 Montpellier.

Décès

– Sa famille,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Pierre BERNARD,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure,
inspecteur général de la création
et de l'enseignement artistique
au ministère de la culture,

survenu le 15 février 1994, en son domicile, des suites d'une longue maladie.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité à Egriselles-le-Bocage (Yonne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

« S'il n'espère pas, il ne découvrira pas l'inespéré, qui réside en un lieu introuvable et inaccessible. »
Héraclite, fragment 18.

– Les familles Cantos, Mortier, Rouat, Verollet,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pedro CANTOS TERUEL,
capitaine
de l'armée républicaine d'Espagne,
ancien résistant,

38500 Coublevie.

– L'Union pacifiste de France
a le regret d'annoncer le décès, survenu au centre gériatrique de La Verrière (Yvelines), le 19 février 1994, à l'âge de quatre-vingts ans, de

Mme Thérèse COLLET,

qui fut sa secrétaire administrative pendant vingt-cinq ans.

Thérèse Collet, décédée dans la dignité, avait légué son corps à la médecine.

– Hermeray.

Les amis de

M. Michel DURAN

font part de son décès, survenu le 16 février 1994.

Ses obsèques civiles auront lieu le jeudi 24 février, à 14 h 30, au cimetière d'Hermeray (Yvelines).

– M. et Mme Edouard Gastaud,
Viviane, Elizabeth et Baptiste,
Elisabeth et Alexandra,
ont la douleur de faire part du décès de

Michel GASTAUD,

survenu le 17 février 1994.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 25 février, à 10 h 45, en l'église Notre-Dame de Deuil-la-Barre, place des Victimes-du-V2, Deuil-la-Barre (Val-d'Oise).

L'inhumation aura lieu au cimetière de Deuil-la-Barre.

– Gérard Bremond,
Et l'ensemble du personnel
du groupe Pierre & Vacances,
ont la tristesse de faire part du décès de

Michel GASTAUD,

survenu le 17 février 1994.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 25 février, à 10 h 45, en l'église Notre-Dame de Deuil-la-Barre, place des Victimes-du-V2, Deuil-la-Barre (Val-d'Oise).

L'inhumation aura lieu au cimetière de Deuil-la-Barre.

– M. et Mme Jean-Marie Grassin,
professeurs à l'université de Limoges,
Béatrice Grassin,
ont la grande douleur de faire part du décès accidentel de

Jean-Alexis GRASSIN,
étudiant à la faculté de droit
de Poitiers,

survenu dans sa vingt-deuxième année.

La bénédiction funèbre sera donnée à Saint-Amand-sur-Sèvre (Deux-Sèvres), le mardi 22 février, à 16 heures.

– Le président,
Et les membres de la communauté israélite de Bayonne, Biarritz, de la côte basque et des Landes,
ont la profonde tristesse d'informer du décès de

Mme Alice HARROSCH,

et présentent à son époux, M. le rabbin Harrosch et à toute sa famille leurs plus sincères condoléances.

– Monique et Patrick Arnould,
Bernard et Marie-Françoise Lebreton,
ses enfants,

Jean-Patrick et Marie-Laurence,
ses petits-enfants,

Les familles Dantoine, Aubert, Reverdy et Levesque,

ont la tristesse de faire part du décès survenu le 18 février 1994 de

Lucie LEBRETON,
née Dantoine.

Selon sa volonté, son incinération aura lieu dans l'intimité familiale. Une messe sera célébrée ultérieurement, à la paroisse Saint-Vincent-de-Paul.

« Et ce jour-là, le soir venu, il leur dit : passons sur l'autre rive »
(Marc IV, 35.)

85, boulevard de Magenta,
75010 Paris.
5, boulevard d'Indochine,
75019 Paris.

– Mme André Piettre,
Le général et Mme François Bresson,
leurs enfants et petits-enfants,
Le colonel et Mme Bruno Piettre,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme François Piettre
et leurs enfants,
M. et Mme Dominique Piettre
et leurs enfants,
M. et Mme Benoît Piettre
et leurs enfants,
M. Xavier Piettre
et son fils,
M. et Mme Bernard Piettre
et leurs enfants,
M. et Mme Robert Prévost,
sa sœur,
Mme de Lusy, M. Jacques Piettre,
ses filleuls,
M. et Mme Alfred Thaflet,
ont la douleur de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-huitième année, du

professeur André PIETTRE,
membre de l'Institut,
commandeur de la Légion d'honneur,

survenu le 20 février 1994.

Les obsèques seront célébrées le mercredi 23 février, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine), à 15 heures.

(Lire ci-dessous.)

Remerciements

– M. Bahador HOMAYOUN,
extrêmement touché par la sympathie témoignée à l'occasion de la perte de son cher fils,

Soheil,

prie toutes les personnes rassemblées autour de MM. Auger et Carrière de trouver ici sa profonde gratitude.

Anniversaires

– A ceux qui l'ont rencontré dans sa courte vie, une pensée est demandée pour

Frédéric BEAUFILS,

décédé à Pointe-Noire (Congo), le 23 février 1984.

Sa famille.

19, place Saint-Martin,
14000 Caen.

– Le 23 février 1992, au Kenya,

Muriel et Denis.

Ils sont présents dans le cœur de leurs amis fidèles.
CJP.C.S.

– Le 21 février 1992

Vincent,
vingt ans,

disparaissait à Agadir (Maroc).

Les démarches entreprises au Maroc par sa maman et ses deux frères sont malheureusement demeurées vaines.

Ils demandent à tous ceux qui les aiment de s'unir à eux en pensée en ce douloureux jour anniversaire.

Communications diverses

– Le centre d'études et de réflexion (CER) organise un petit-déjeuner-débat, le lundi 28 février 1994, de 8 h 30 à 10 h 30, à l'Espace Etoile Saint-Honoré, 21-25, rue Balzac, Paris-8e, sur : **La politique américaine en matière de non-prolifération nucléaire, avec Norman Wulf, directeur adjoint de l'Agence pour le contrôle des armes et le désarmement (US Arms Control an Disarmament).**
Participation aux frais : 100 francs.
Inscriptions : CER, 23, rue Bréa, 75006 Paris, tél. : 43-26-08-03/68-55, fax : 46-33-95-51.

Ecole du Louvre
(rentrée 1994-1995)

Bacheliers, futurs bacheliers, diplômés de l'enseignement supérieur, vous désirez intégrer l'Ecole du Louvre pour l'année 1994-1995.
Un test probatoire d'entrée en première année de premier cycle est instauré à partir de cette année.
Retrait des dossiers : 34, quai du Louvre, Paris-1er, ou par correspondance.
Dépôt des dossiers : par correspondance, avant le 4 mars 1994, minuit.
Renseignements : (1) 40-20-56-15.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

CARNET DU MONDE
Téléphone 40-65-29-94 / 40-65-29-96
Télécopieur 45-66-77-13

Mort de l'économiste André Piettre

L'économiste André Piettre est décédé dimanche 20 février à son domicile de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine). Il était âgé de quatre-vingt-sept ans.

Né le 3 mai 1906 à Vaudry dans le Nord, André Piettre avait fait ses études à l'Institution Notre-Dame-de-Grâce à Cambrai puis à la faculté de droit de Paris et à l'Ecole libre des sciences politiques. Il était agrégé de droit.

Professeur (1937) puis doyen (1952) de la faculté de droit et des sciences politiques et économiques de Strasbourg, professeur (1953) puis professeur émérite à la faculté de droit et des sciences économiques de Paris (Panthéon-Assas), il était membre de l'Institut (académie des sciences morales et politiques) depuis 1970.

André Piettre était l'auteur de très nombreux ouvrages, depuis *Colbertisme et dirigisme* jusqu'à *les Chrétiens et le socialisme* (1984), *les Chrétiens et le libéralisme* (1986). Dans ce dernier ouvrage – symétrique du précédent – André Piettre rappelait les rapports d'attraction et de répulsion que l'Eglise catholique a toujours entretenus avec la propriété, l'entreprise et les lois du marché. Il mettait en garde contre les excès du libéralisme qui revenait à la mode et risquait de faire oublier la tradition sociale de l'Eglise. Tourmenté par la misère du tiers-monde, André Piettre a montré tout au long de sa carrière d'enseignant et d'écrivain combien il était marqué par la crise sociale du XIXe siècle. Ce qui ne l'empêchait pas d'être hostile à toutes les attitudes et raisonnements radicaux.

FRANCOPHONIE

La géographie revue par le Quai d'Orsay

Les ministres des affaires étrangères et de l'éducation nationale viennent de faire publier, au *Journal officiel* du 25 janvier, un arrêté *« relatif à la terminologie des noms d'Etats* (indépendants) *et de capitales »*. Ce texte, préparé notamment par la commission de terminologie du Quai d'Orsay, créée en 1990, remplace l'arrêté du 14 octobre 1985 et a été approuvé par la Délégation générale à la langue française et le Conseil international de la langue française. Il ne s'agit que de « recommandations » mais qui sont appelées à être en principe appliquées par tous les services de l'Etat.

Sachez désormais que les légers Lisboètes (habitants de Lisbonne) deviennent de lourds Lisbonnins et Lisbonnines ; que la Nouvelle-Delhi s'écrit désormais en bon français New Delhi (les Indiens disent simplement Delhi qui englobe la *« Vieille »* et la *« Nouvelle »*) ; que les ressortissants du Burkina Faso (pays qui perd son trait d'union tandis que la Bosnie-Herzégovine ou la Guinée-Bissao officialisent le leur) sont tolérés en *« Burkinais »* mais que la graphie convenable est *« Burkinabè »* (invariable) ; que l'Irak perd son k final au profit d'un q (comme en anglais) ; que Madagascar est féminin *« en tant qu'île »*, tandis qu'Haïti, sans doute parce qu'il n'est qu'une demi-île, est masculin ; que le Viet Nam s'écrit en deux mots non liés mais qu'il est peuplé de Vietnamiens d'un seul tenant...

Apprenez en outre que les terminologues du Quai qui ont su fort bien néologiser en faveur des natifs de Quito, les Quiténiens, ou des sujets des Emirats arabes unis, les Emiriens, ont préféré ne pas se prononcer sur le cas des habitants de la capitale desdits Emirats, Abou Dabi (et non plus *« Abou-Dhabi »*) qu'on verrait pourtant tout à fait en Abou-Dabiens sans parler des gens de Tbilissi (Tbilissiens ?) ou de Vaduz (Vaduziens ?) laissés, eux aussi, sans adjectif en compagnie des populations de Dacca (capitale du Bangladesh, lequel est désormais peuplé de Bangladais ce qui, il est vrai, sonne mieux en français que « Bangladeshis ») et de celles de Belmopan (capitale du Belize).

Alain Juppé et François Bayrou ont beau nous prévenir, dans leur arrêté, que les nouvelles graphies géographiques proposées tiennent comptent des *« traditions culturelles ou historiques francophones »* et des *« règles de morphologie, orthographe et prononciation en français »*, on bute tout au long des sept pages du J. O. sur ce qui apparaît bien des fois comme des incohérences ou des illogismes.

Si on admet *Antananarivo* en lieu et place de *Tananarive* (l'arrêté donne le premier comme d'usage courant et le second comme variante), ce dernier terme n'étant que la version française traditionnelle du malgache *« Antananarivo »*, il faudrait être logique et admettre – ainsi que l'ont d'ailleurs demandé naguère les administrations de certains pays – qu'Alger devienne en français *El Djazaïr* ou Pékin *Beijing*... Et puisqu'on a intronisé les *Burkinabè* on devrait pouvoir dire, toujours en bonne logique, les *English* pour les Anglais, les *Loubnani* pour les Libanais et ainsi de suite...

Même confusion dans les traits d'union qui, avec les accents, sont pourtant l'un des plus anciens raffinements de notre langue : on nous recommande d'écrire maintenant Côte d'Ivoire, Sri Lanka ou Port d'Espagne mais Guinée-Bissao, Sri-Lankais, Trinité-et-Tobago... On nous prescrit aussi de parler d'« Arabie saoudite » (la graphie française était jadis Arabie-Séoudite par référence au roi Ibn Séoud). Sur cette lancée faudra-t-il un jour écrire Côte d'Or ou Pyrénées orientales ? On attend pour le savoir que M. Pasqua publie à son tour un arrêté...

JEAN-PIERRE PÉRONCEL-HUGOZ

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6242

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I							■		
II	■								
III					■				
IV				■					
V							■	■	
VI		■							
VII				■	■				■
VIII								■	
IX			■						
X						■			
XI			■						

HORIZONTALEMENT

I. Ajoutent à la grandeur humaine. Symbole. – II. Sa mère ne lui ressemble pas du tout. – III. En Italie. Il est aussi nécessaire pour lever le pied que le coude. – IV. Ancienne vallée. Prénom. – V. Permet d'écarter les lèvres à des gens qui ne desserrent pas les dents. – VI. Fait défaut à certains. – VII. Garçon manqué. Est positif ou négatif. – VIII. Sucettes au lait. – IX. Pronom. Il faut vraiment être bête pour s'y faire piéger. – X. Papier d'argent. Durée variable. – XI. Abréviation. En Tunisie.

VERTICALEMENT

1. Leur classe est remplie de cancres. – 2. Tromper. Œuvres de corneille. – 3. Réduisaient de volume. – 4. Pour les Anglais, c'est un commencement. En rogne. Prénom. – 5. Symbole. Possède deux grands pavillons. Sigle palindromique. – 6. Preuves du darwinisme. – 7. Peut provoquer la paralysie d'un bassin. Filles ou garçons. – 8. Se mit à divaguer. Préfixe. Quartier de Nevers. – 9. Assure un règlement provisoire. Fut, en son temps, un interlocuteur valable.

Solution du problème n° 6241

Horizontalement

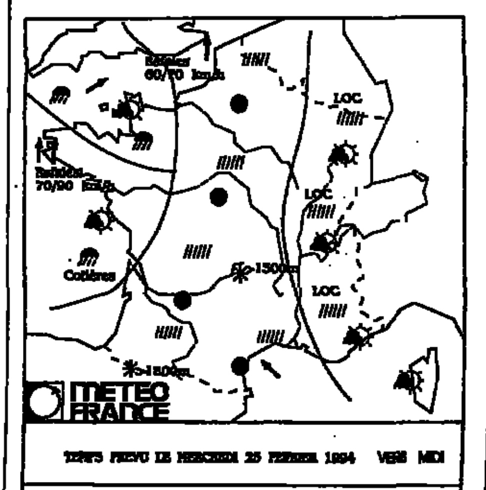
I. Endroit. – II. N. O. Eploré. – III. Nu. Velues. – IV. Ester. VT. – V. Alésia. – VI. Iguanes. – VII. NP. Tulle. – VIII. Mois. Lear. – IX. Ennuis. Cr. – X. Us. RC. Thé. – XI. Usinées.

Verticalement

1. Ennemi. Meut. – 2. Nous. Gnons. – 3. Taupin. – 4. Révéla. Sûrs. – 5. Opèrent. Ici. – 6. Ill. Seuls. – 7. Tou. Isle. Te. – 8. Rêva. Lâche. – 9. Test. Terres.

GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE



METEO FRANCE

TEMPS PRÉVU LE MERCREDI 23 FÉVRIER 1994 VERS MIDI

LÉGENDE: ENSOLEILLÉ – ÉCLAIRCIES PEU NUAGEUX – NUAGEUX COUVERTS ÉCLAIRCIES – TRÈS NUAGEUX OU COUVERTS – PLUIE OU BRUINE – NEIGE – AVERSES – ORAGES – BRUMES ET BROUILLARD – SENS DE DÉPLACEMENT

TEMPÉRATURES maxima – minima

FRANCE	
AJACCIO	14/ 3
BIARRITZ	15/ 3
BORDEAUX	10/ 6
BOURGES	8/ 5
BREST	8/ 7
CAEN	2/ 1
CHERBOURG	3/ 2
CLERMONT-FER.	11/ 6
DIJON	5/ 0
GRENOBLE	14/ 5
LILLE	7/–1
LIMOGES	9/ 5
LYON, BRON	12/ 7
MARSEILLE	15/ 3
NANCY, ESSEY	0/ 0
NANTES	11/ 8
NICE	13/ 5
PARIS-MONTS.	1/ 0
PAU	13/ 4
PERPIGNAN	12/ 2
POINTE-A-PITRE	30/21
RENNES	6/ 5
ST-ETIENNE	12/ 8
STRASBOURG	1/–2
TOULOUSE	12/ 3
TOURS	7/ 6
ÉTRANGER	
ALGER	22/ 6
AMSTERDAM	–1/–7
ATHÈNES	14/ 9
BANGKOK	36/24
BARCELONE	19/ 5
BELGRADE	–1/–3
BERLIN	2/–4
BRUXELLES	0/–4
COPENHAGUE	1/ 0
DAKAR	28/16
GENÈVE	9/ 4
ISTANBUL	10/ 5
JÉRUSALEM	11/ 4
LE CAIRE	22/ 8
LISBONNE	17/11
LONDRES	3/–2
LOS ANGELES	14/ 7
LUXEMBOURG	0/–5
MADRID	13/ 2
MARRAKECH	24/12
MEXICO	22/11
MILAN	9/–4
MONTRÉAL	7/ 2
MOSCOU	–7/–15
NAIROBI	26/13
NEW-DELHI	22/12
NEW-YORK	16/11
PALMA-DE-MAJ.	17/ 5
PÉKIN	6/–3
RIO-DE-JANEIRO	31/25
ROME	14/ 3
HONGKONG	21/16
SÉVILLE	20/12
SINGAPOUR	32/23
STOCKHOLM	–5/–6
SYDNEY	25/20
TOKYO	12/ 5
TUNIS	17/ 2
VARSOVIE	1/–2
VENISE	10/ 0
VIENNE	4/–1

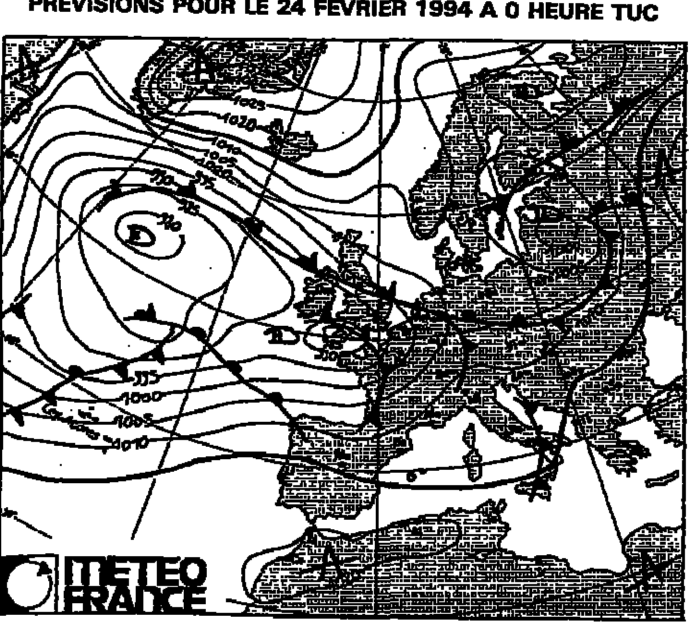
Valeurs extrêmes relevées entre le 21-02-1994 à 6 heures TUC et le 22-02-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

Mercredi : temps très nuageux et faiblement pluvieux. – Le matin, du Nord-Pas-de-Calais à la Normandie et à l'Ile-de-France, au Centre et à l'Aquitaine, le ciel sera souvent couvert avec quelques pluies faibles, parfois modérées sur les régions le plus à l'ouest. Plus à l'est, la matinée débutera avec un ciel souvent nuageux et brumeux. En cours de journée, les pluies gagneront progressivement toutes ces régions.
Sur le Massif Central et les Alpes il neigera au-dessus de 1 300 mètres et sur les Pyrénées au-dessus de 1 700 mètres. Sur la Corse, après une matinée ensoleillée, le ciel deviendra nuageux.
A l'arrière de la perturbation pluvieuse, soit sur la Bretagne le matin, gagnant ensuite toutes les régions de l'Ouest, le ciel restera souvent nuageux avec quelques averses locales, en particulier sur les régions côtières.
En fin d'après-midi et en soirée une nouvelle zone pluvieuse, parfois accompagnée d'orages, abordera la Bretagne et les côtes de l'Atlantique.
En cours d'après-midi le vent de sud-ouest se renforcera progressivement, atteignant parfois 100 km/heure sur la pointe de la Bretagne et sur les côtes de l'Aquitaine.
Les températures matinales seront encore légèrement négatives sur la façade est. Sur le reste du pays elles seront douces, comprises entre 3 et 9 degrés.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo France.)

PRÉVISIONS POUR LE 24 FÉVRIER 1994 A 0 HEURE TUC



METEO FRANCE

RADIO-TÉLÉVISION

MARDI 22 FÉVRIER

TF 1

14.25 Série :
Hawaii, police d'Etat.
15.20 Série : Mike Hammer.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.35 Club Dorothée vacances.
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Les Filles d'à côté.
18.50 Magazine :
Coucou, c'est nous !
Invité : Pascal Obispo.
19.50 Divertissement :
Le Bébête Show (et à 0.00).
20.00 Journal, Résumé des J.O., Tiercé et Météo.
20.50 Cinéma :
Air America. ■
Film américain de Roger Spottiswoode (1990).
22.50 Sport : Boxe.
Super-moyens : Roberto Duran (Panama)-Carlos Montero (Saint-Domingue) ; poids plume : Stéphane Haccoun (France)-Roger Bonine (Etats-Unis), en direct du Palais des sports de Marseille.
0.05 Journal et Météo.
0.10 Magazine : Reportages.
Enfants-parents... les maux d'absence (rediff.).

FRANCE 2

15.45 Tiercé, en direct de Vincennes.
16.00 Variétés :
La Chance aux chansons (et à 5.15). Emission présentée par Pascal Sevran.
16.50 Jeu :
Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : Seconde B.
17.45 Série : Les Années collège.
18.10 Magazine : C'est tout Coffe.
18.45 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.40).
20.00 Journal, Résumé des J.O., Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma :
Maman, j'ai raté l'avion. ■
Film américain de Chris Colombus (1990).
22.35 Magazine :
Bas les masques.
Boulimie, anorexie : l'une mange, l'autre pas. Reportages : Jusqu'à la mort ; Je hais mon corps ; En sortir...
23.50 Journal, Météo et Journal des courses.
0.15 Sport : Basket-ball.
Demi-finale retour de la Coupe d'Europe des clubs champions : Cholet-Vitoria (Espagne).

FRANCE 3

15.20 Série : La croisière s'amuse.
16.10 Magazine :
La Fièvre de l'après-midi.
Invité : Ticky Holgado.
17.45 Magazine :
Une pêche d'enfer.
Invité : C. Jérôme.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
Animé par Julien Lepers.
18.50 Un livre, un jour.
Présenté par Olivier Barrot. *Les Vestiges du jour,* de Kazuo Ishiguro.
19.00 Le 19-20 de l'information.
De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Le Journal des Jeux.
20.30 Le Journal des sports.
20.50 Jeu : Questions pour un champion.
Animé par Julien Lepers. Le tournoi : dix candidats, anciens gagnants, s'affrontent en deux jeux de cinq personnes, puis les deux gagnants se retrouvent face à face.
22.05 Journal et Météo.
22.35 ► Les Brûlures de l'Histoire.
Magazine présenté par Laure Adler et Patrick Rotman. L'Affiche rouge, de Christophe Muel. Invité : Stéphane Courtois, historien.
23.30 Magazine :
A la une sur la 3.
Présenté par Christine Ockrent. Avec Serge July et Philippe Alexandre.
23.55 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

15.40 Magazine :
L'Œil du cyclone (rediff.).
16.10 Le Journal du cinéma.
16.15 *Cinéma : My Girl.* ■
Film américain de Howard Zieff (1991).
17.55 Magazine : Dis Jérôme ?
Présenté par Jérôme Bonaldi. Comment un voilier peut-il aller plus vite que le vent ? (rediff.).
18.00 Canaille peluche.
Orson et Olivia.

— En clair jusqu'à 20.35 —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine :
Nulle part ailleurs.
Invité : Jean Rochefort.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma :
Medicine Man. ■
Film américain de John McTiernan (1991).
22.15 Flash d'informations.
22.20 Cinéma : Mensonge. □
Film français de François Margolin (1991).
23.45 Cinéma :
Bienvenue en enfer. ■
Film américain d'Ate Jong (1991).
1.20 Cinéma : Les Perles de la couronne. ■■■
Film français de Sacha Guitry et Christian-Jaque (1937).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Nos cousins les singes.
Extraits de la soirée thématique *du 20 février (rediff.).*
19.00 Série : Paul Merton.
19.30 Documentaire :
Les Hauts Lieux de l'Histoire.
Ljubljana, de Hans Emmerling. *L'histoire, méconnue, de la capitale de la Slovénie.*
20.28 Chaque jour pour Sarajevo.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Magazine : Transit.
De Daniel Leconte. Marx est-il mort ? Invités : Arlette Laguiller, Youri Afanassiev, Dietmar Keller, Alain Gérard Slama. Reportages en ex-RDA, en France, en Russie, à Cuba.
21.45 ► Théâtre :
Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée.
Pièce d'Alfred de Musset, mise en scène de Louis-Dominique de Lencquesaing.
22.20 Théâtre :
Poésie à quatre voix.
Mise en scène de Giorgio Strehler.
Un spectacle de poésie, créé en 1992 par Strehler.
23.15 ► Documentaire :
La Véritable Histoire d'Artaud le Mômo.
De Gérard Mordillat et Jérôme Prieur (2e partie).

M 6

15.10 Variétés : Musikado.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : Rintintin Junior.
18.00 Série : V.
19.00 Série : Mission impossible, vingt ans après.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine :
Grandeur nature.
Présenté par Caroline Avon. Spécial éléphants.
20.50 Téléfilm : Karaté Girl.
De Sam Um.
22.30 Série :
Les Incorruptibles, le retour.
0.00 Informations :
Six minutes première heure.
0.10 Magazine :
Mes années clip.
Romantique 80.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel médecine.
Vingt-quatre heures d'un psychiatre.
21.32 Tire ta langue. Une invention stalinienne digne d'Hergé : le *moldave (rediff.).*
22.40 Les Nuits magnétiques.
Poubelles, je vous aime (1).
0.05 Du jour au lendemain. Avec Robert Maggiori (la Philosophie au jour le jour, 1).
0.50 Musique : Coda.
Betty Carter (2).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct de Chambéry) : Funf Gesange, de Schreker ; Symphonie pour *ensemble de chambre op. 21,* de Webern ; Lied der Waldtaube, de Schoenberg ; Lieder eines fahrenden Gesellen, de Mahler, par l'Ensemble Musique oblique, dir. Philippe Herreweghe ; Catherine Robbin, soprano.
23.07 Ainsi la nuit. Ouverture sur des thèmes juifs, de Prokofiev ; Quintette pour piano, hautbois, clarinette, cor et basson en mi bémol majeur K 452, de Mozart ; Sonate pour violon et piano, de Ravel.
0.00 L'Heure bleue. Carnet de route, par Philippe Carles. Jean Mereu, trompettiste.

Les interventions à la radio

France-Inter, 19 h 20 : « Bosnie : et maintenant ? » (« Le téléphone sonne »)).

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Vaisseaux fantômes

CES Anglais, Jayne Torvill et Christopher Dean, nous en avait-on assez promis merveilles ! Et il est vrai que leur rumba de la veille avait emporté la conviction. Quel métier ! Quel classicisme ! *Quelle sûreté !* Mieux qu'une danse : une épure, une leçon. Ils revinrent plus illusionnistes distingués encore que la veille. Pourtant, il leur manquait quelque chose. Quoi donc ? On redoutait qu'ils fussent prisonniers de leur mythe, mais ce fut tout le contraire. Ils apparurent libérés d'eux-mêmes et de leur passé, navigant au-dessus de la compétition. Deux vaisseaux fantômes dans les brumes, deux grands dirigeables majestueux fendant les vents, affranchis de toutes amarres. Et voilà ce qui leur manquait : le désir désespéré de retrouver cette médaille déjà décrochée dix ans plus tôt à Sarajevo. Un intérêt à la course autre que nostalgique. La faim tout simplement. Les juges le sentirent-ils ? S'ils concédèrent le bronze aux glorieux fantômes, ils couronnèrent d'abord deux petits corsaires d'Odessa lancés dans un abordage-rock, nerveux, essoufflés – affamés précisément.

D'autres Russes un peu laborieux s'interposèrent sur la seconde marche. Pour le reste, deux Français avaient honnêtement tenté leur chance – ils peuvent espérer décrocher un titre quand tous leurs concurrents auront pris leur retraite, pronostiqua en substance Roger Zabel avec une cruauté que l'on espère involontaire. Et l'on avait surtout admiré deux Finlandais inclassables, figurant les amours saccadées de deux clochards célestes. Ceux-là semblaient les plus imprévisibles, les plus fous, les plus sincères sans doute. Hélas, un faux mouvement et la fille dérapa sur la glace. Une chute aérienne imperceptible, sitôt tombée sitôt relevée : mais c'était terminé pour eux. Ils trouvèrent tout de même la force d'arriver au bout des quatre minutes. Où puise-t-on l'énergie de poursuivre l'illusion quand on sait le rêve olympique évanoui ? Il faudrait inventer une médaille pour les patineuses qui tombent et se relèvent et continent la lutte.

On se roulait encore dans les draps blancs d'un rêve de glace quand une voix se fit entendre : *« Je crois savoir que Sophie – la patineuse française – est une fan de Roch Voisine ! »* Ce fut comme la sonnerie du réveil un lundi matin. On *se souvint brutalement où l'on* était : chez Michel Drucker en compagnie du comique Lagaff, du chanteur Roch Voisine et d'une étrange chose nommée Lova Moor. Dans un demi-sommeil encore on espéra déraisonnablement un putsch de Roger Zabel et Anne-Sophie de Kristoffy, un ferme refus de rendre l'antenne et des rediffusions au ralenti des divins clochards finlandais et des vaisseaux fantômes de Sa Majesté. Mais non, la télévision avait repris le pouvoir.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ► Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MERCREDI 23 FÉVRIER

TF 1

6.00 Série : Passions.
6.28 Météo (et à 6.58, 7.18).
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.00 Journal.
7.20 Club mini. Tifou.
7.30 Disney Club mercredi.
Transmutazors ; Dessin animé ; La Petite Sirène ; La Bande à Picsou ; Reportage ; L'Atelier de magie de Pierre Barclay ; Transmutazors.
8.55 Club Dorothée vacances.
Les Aventures de Carlos ; Sailor Moon ; Dragon Ball Z ; Ranma un demi ; Max et Compagnie ; Salut les Musclés ; La Séquence animaux du docteur Klein ; Clip ; Jeux.
11.30 Feuilleton : Santa Barbara.
11.55 Jeu : La Roue de la fortune.
12.25 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Résumé des J. O., Météo et Tout compte fait.
13.40 Série : Les Trois As.
14.35 Club Dorothée vacances.
Huit ça suffit ; Arnold et Willy ; Ici bébé ; Drôle de vie ; Salut les Musclés ; Jeux.
17.50 Série :
Le Miel et les abeilles.
18.20 Série : Les Filles d'à côté.
18.50 Magazine :
Coucou c'est nous !
Présenté par Christophe Dechavanne. Invité : Michel Sardou.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 23.50).
20.00 Journal, Résumé des J. O., Météo et Météo des neiges.
20.50 Sport : Jeux olympiques.
Patinage artistique : programme technique dames, en direct.
22.05 ► Magazine :
Les Coulisses du destin.
Présenté par Guillaume Durand.
Qu'est-ce qui fait courir Bernard Tapie ?
23.35 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise.
Invité : Bertrand Collomb, président de Lafarge-Coppée.
23.55 Journal et Météo.
0.05 Série : Mésaventures.
0.30 TF1 nuit (et à 1.25, 2.25, 3.25, 4.00, 4.35).
0.35 Documentaire :
Noblesse oblige.
1.35 Documentaire :
Histoires naturelles (et à 4.05, 5.05).
2.35 Documentaire :
L'Equipe Cousteau en Amazonie.
3.30 Documentaire :
L'Aventure des plantes.
4.45 Musique.

FRANCE 2

6.00 Dessin animé.
6.05 Feuilleton : Secrets.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.30 Feuilleton :
Amoureusement vôtre.
8.55 Feuilleton :
Amour, gloire et beauté.
9.25 Sport : Jeux olympiques.
En direct de Lillehammer. Ski alpin : slalom géant messieurs (1re manche) ; à 10.50, Biathlon : 7,5 km dames ; à 11.50, Combiné nordique : saut par équipe K 90.
12.59 Journal et Météo.
13.45 INC.
13.50 Série : Le Renard.
14.50 Série : L'Enquêteur.
15.45 Variétés :
La Chance aux chansons (et à 5.05). Emission présentée par Pascal Sevran. Entrez dans la danse. Avec Anne-Marie et Cyril, Dave, Franck Fernandel, Rosita, Dominique *Lorca, Nadine Faure,* Jean Amani, Evelyne Leclerc.
16.40 Jeu :
Des chiffres et des lettres.
17.10 Série : Seconde B.
17.40 Série : Les Années collège.
18.10 Magazine : C'est tout Coffe.
De Jean-Pierre Coffe.
18.45 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 4.25).
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
20.00 Journal, Résumé des J.O., Journal des courses et Météo.
20.50 ► Téléfilm : La Récréation.
De Nicolas Ribowski, avec Madeleine Robinson, Antoine Dulery.
22.30 Première ligne.
A qui profite la cocaïne ? 2. L'arme à double tranchant, de Mylène Sauloy et Gilles de Maistre, avec Yves Le Bonniec et Franck Duprat.
23.25 Journal et Météo.
23.45 Magazine :
Le Cercle de minuit.
Présenté par Michel Field.
0.55 Histoire courte.
Relâche, moyen métrage de Gilles Bourdos ; Mathilde, d'Olivier Panchot.
1.30 Magazine : Bas les masques (rediff.).
2.40 Emissions religieuses (rediff.).
3.40 Documentaire :
Septième continent.
L'Essai du pôle.
4.10 24 heures d'info.
4.55 Dessin animé.

FRANCE 3

7.00 Premier service.
7.15 Bonjour les petits loups.
Les Moomins ; Souris, souris ; Les Histoires du père Castor ; Les Aventures de Tintin : l'Affaire Tournesol.
8.05 Les Minikeums.
Les Koalous ; Denis la malice ; Peter Pan ; Widget ; Jeu : les Mondes fantastiques ; Fantômette ; Gargantua ; Les P'tits Loups-garous ; La Légende de Prince Valiant.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.05 Sport : Jeux olympiques.
En direct de Lillehammer. Combiné nordique : saut par équipe K 90 ; à 13.20, Ski alpin : slalom géant messieurs (2e manche) ; à 14.35, Biathlon : 10 km messieurs.
15.05 Série : Capitaine Furillo.
15.55 Série : La croisière s'amuse.
16.45 Jeu : Les Délires d'Hugo.
Présenté par Karen Cheryl. Invité : Carlos.
17.45 Magazine :
Une pêche d'enfer.
Invité : Alex Taylor.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
Un garçon romantique et *la Couleur des rêves,* de Loustal et Philippe Paringaux.
19.00 Le 19-20 de l'information.
De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Le Journal des Jeux.
20.30 Le Journal des sports.
20.45 INC.
20.50 Magazine :
La Marche du siècle.
Présenté par Jean-Marie Cavada. *Quelques justes contre l'Holocauste.* A l'occasion de la sortie du film de Steven Spielberg, *la Liste de Schindler,* hommage à Oskar Schindler, Paul Grüninger, Raoul Wallenberg. Invités : Emilie Schindler, femme d'Oskar Schindler ; Irène Gorintin, Eric Billig, sauvés par Schindler ; Marcellin Cazals, ancien gendarme, chef de la brigade du canton du Malzieu en Lozère de mars 1941 à juin 1944 ; Jacques Derogy, journaliste *(Raoul Wallenberg, le juste de Budapest)* ; Raul Hilberg, historien américain *(Exécuteurs, témoins, victimes).*
22.30 Journal et Météo.
23.00 Mercredi chez vous.
Programme des télévisions régionales.

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 7.25 —

7.00 CBS Evening News.
7.23 Le Journal de l'emploi.
Présenté par Martine Mauléon.
7.25 Canaille peluche.
Il était une fois... les découvreurs.

— En clair jusqu'à 8.45 —

7.55 Ça cartoon.
Présenté par Philippe Dana.
8.45 Surprises.
8.55 Magazine : Dis Jérôme ?
Comment un voilier peut-il aller plus vite que le vent ? (rediff.).
9.00 Cinéma : L'Epée du Cid. □
Film italo-espagnol de Miguel Iglesias (1962). Avec Roland Carey, Daniela Bianchi, Sandro Moretti.
10.25 Flash d'informations.
10.30 Magazine :
L'Œil du cyclone.
Nuits de Chine, nuits câlines (rediff.).
11.05 Le Journal du cinéma.
11.10 Cinéma :
Les Contes sauvages. ■
Film français de Gérald Calderon et Jean-Charles Cuttoli (1992).
De superbes images d'animaux sauvages.

— En clair jusqu'à 13.35 —

12.30 Magazine :
La Grande Famille.
Présenté par Jean-Luc Delarue.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Décode pas Bunny.
14.30 Série animée :
Chipie & Clyde.
14.35 Documentaire :
Les Cyranos du Costa-Rica.
De Martin Dohrn.
A la découverte des coatis. Cousin du raton laveur et du panda, cet animal, grand amateur d'œufs de tortues, est doté d'un énorme appendice nasal.
15.05 Les Superstars du catch.
17.50 Surprises.
18.00 Canaille peluche.
Orson et Olivia.

— En clair jusqu'à 19.00 —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Sport : Basket-ball.
Limoges-Olympiakos. Match de la coupe des champions, en direct ; à 19.00 : coup d'envoi.

— En clair jusqu'à 21.00 —

20.40 Le Journal du cinéma *du mercredi.*
Bandes-annonces ou extraits de films.
21.00 Cinéma : Les Aventures d'un homme invisible. ■
Film américain de John Carpenter (1991). Avec Chevy Chase, Daryl Hannah, Sam Neill.
22.35 Flash d'informations.
22.40 Cinéma : Trois lits pour un célibataire. □
Film américain de Will McKenzie (1989). Avec Mark Harmon, Madeleine Stowe, Lesley Ann Warren.
Séduire trois femmes en moins de trois mois.
0.20 Cinéma :
La Femme du déserteur. ■
Film franco-israélien de Michel Bat-Adam (1991). Avec Fanny Ardant, Sharon Alexander, Didi Gov.
Une pianiste française mariée en Israël.
1.40 Documentaire :
La Planète Albert Kahn.
2.30 Surprises.

ARTE

17.00 Court métrage :
Charlot pompier (rediff.).
17.30 Magazine : Transit (rediff.).
18.30 Le Dessous des cartes.
De Jean-Christophe Victor (rediff.).
18.40 Court métrage :
Rue Saint Valentin.
De Jacques Cheppet.
19.00 Il était une fois...
Brer le lapin.
19.30 Magazine : Mégamix (rediff.).
20.28 Chaque jour pour Sarajevo.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Musica.
Soirée Norvège.
20.41 Documentaire : Norvège, pays de la musique.
21.25 Danse : Cendre, brume et poudre au vent.
Ballet de Kjersti Alveberg. D'après une scène de la pièce Peer Gynt, d'Henrik Ibsen. Musique d'Antonio Bibalo.
21.55 Musique : Jazz en Norvège.
Jan Garbarek.
22.25 Documentaire :
Les Sons de la Norvège.
Concerto pour piano en la mineur d'Edvard Grieg.
22.50 Documentaire :
Wanda c'est moi.
Portrait de Barbara Loden, de Katja Reganelli et Konrad Wickler.
23.55 Berlinale. De Michael Strauven.
0.55 Documentaire :
Jacques Prével, de colère et de haine.
De Gérard Mordillat et Jérôme Prieur.

M 6

7.00 Informations : M 6 express *(et à 8.00, 9.00, 10.00,* 11.00, 12.00).
7.05 Contact 6 Manager.
7.10 Les Matins d'Olivier (et à 8.05).
9.05 Musique :
Boulevard des clips (et à 10.05, 1.20, 6.05).
11.05 Série : Daktari.
12.05 Série : Papa Schultz.
12.35 Série :
Les Routes du paradis.
13.30 M 6 Kid.
La Guerre des tomates ; Conan, l'aventurier ; Balade à Notre-Dame ; Robin des Bois ; Rahan.
16.00 Magazine :
La Tête de l'emploi.
16.30 Magazine : Fax'O (et à 0.40, 5.40).
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : Rintintin Junior.
18.00 Série : V.
19.00 Série : Mission impossible, vingt ans après.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Ecolo 6 (et à 1.15).
20.40 Magazine :
Duel autour du monde.
20.45 Téléfilm :
Rendez-moi mon enfant.
De François Labonté, avec Julie Vincent, Didier Flamand.
A Rio, un jeune garçon enlevé par les « Escadrons de la mort ».
22.25 Téléfilm :
Au-delà de la haine.
De Dick Loury, avec Rod Steiger, Michael Gross.
Un vieil agriculteur extrémiste.
0.00 Magazine : Emotions.
0.30 Six minutes première heure.
3.00 Rediffusions.
Salsa opus 3 : Puerto-Rico ; *Saint-Bernard de l'air ; Les* Enquêtes de Capital ; Fréquenstar.

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes.
21.32 Correspondances.
Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Les transsexuels (2).
22.40 *Les Nuits magnétiques.*
Poubelles, je vous aime (2).
0.05 Du jour au lendemain. Avec Robert Maggiori (la Philosophie au jour le jour, 2).
0.50 *Musique : Coda.*
Betty Carter (3).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 18 février, à Paris) : Tasso, lamento e trionfo, Concerto pour piano et orchestre n° 2 en la majeur, de Liszt ; Symphonie n° 6 en ré majeur op. 60, de Dvorak, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Yuri Ahronovitch.
22.30 Soliste. Isaac Stern, violon.
23.07 Ainsi la nuit. Sonate pour violoncelle et piano n° 3, de Martinu ; Sextuor mystique pour flûte, hautbois, saxophone, harpe, guitare et célesta, de Villa-Lobos ; Quatuor pour flute, alto, violoncelle et guitare en sol majeur D 96, de Schubert.
0.00 L'Heure bleue. Tendances hexagonales, par Xavier Prévost.

Les interventions à la radio

Europe 18 h 35 : Guillaume Durand.
Radio-Shalom, 18 h 30 : Dominique Strauss-Kahn (« Le grand débat »).



Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Livres

Il a été mis fin, à bout portant, aux activités d'un individu très dangereux qui empêchait les islamistes de prier en rond : un Français de nationalité, Espagnol d'origine, pied-noir de culture et libraire de métier.

Ce personnage, qui tenait, dans la principale rue d'Alger, une boutique à l'enseigne des Beaux-Arts, était un triste sire : songez que, non content de vendre des livres, il s'employait à faire de son échoppe un lieu de calmes rencontres et de plaisir partagé, pour intelligences en quête de convivialité !

Il s'appelait Joaquim Grau. Jusqu'à ses derniers jours il se félicitait de ne pas être parti, en 1962, avec ceux qui, selon lui, moururent ensuite « de mélancolie ». *Sur les rayons, les livres éclaboussés de sang lui ont rendu un hommage silencieux.*

PROCYON

L'ESSENTIEL

DÉBATS

Communication: «L'Europe face au défi des autoroutes de l'information», par Georges Nahon; Diagonales, par Bertrand Poirot-Delpech: «Aux confins de l'absolu» *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Querelle de frontières entre le Cameroun et le Nigéria

Le différend qui oppose le Nigéria et le Cameroun au sujet de la péninsule de Bakassi, sur le golfe de Guinée – une zone d'intérêt économique revendiquée par les deux pays –, va être porté devant la communauté internationale. Le gouvernement camerounais a annoncé, dimanche 20 février, son intention de saisir la Cour internationale de justice de La Haye, l'Organisation de l'unité africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU *(page 6)*.

SOCIÉTÉ

Les mystères du château de Bridoire

En Périgord, un château du XIVe siècle, classé «monument historique» est laissé à l'abandon depuis plus de douze ans. Aux pillards ont succédé les casseurs, puis une faune interlope qui met en émoi les villageois de Bridoire. Le préfet de Dordogne a assigné le propriétaire, une mystérieuse société dont le siège est à Dakar (Sénégal) *(page 9)*.

JEUX OLYMPIQUES

Des patineurs qui déçoivent

Les Britanniques Christopher Dean et Jayne Torvill ont, semble-t-il, perdu définitivement, lundi 21 février, à Hamar, leur réputation de patineurs révolutionnaires. Ils n'ont guère réussi qu'un pot-pourri de leurs anciennes trouvailles, sans vitesse ni délié. Les anciens champions olympiques n'ont décroché que la médaille de bronze en danse sur glace, derrière deux couples russes *(page 13)*.

SCIENCES ◆ MÉDECINE

La grande île du paludisme

Selon l'OMS, plus de deux millions d'êtres humains dans le monde sont exposés au paludisme et 90% des cas sont concentrés en Afrique. L'île de Madagascar, aux reliefs et aux climats contrastés, présente en réduction tous les types de cette maladie du continent africain *(page 14)*.

CULTURE

Le Festival du film de Berlin

L'absence, pour la deuxième année consécutive, de toute production allemande au palmarès – pourtant pléthorique – du Festival de Berlin, témoigne du triste état de l'industrie cinématographique nationale *(page 16)*.

Le retour d'Hamlet

Depuis 1943 (le rôle-titre était alors tenu par Jean-Louis Barrault), *Hamlet* n'avait pas été joué au Français *(page 17)*.

ÉCONOMIE

Le succès des emplois familiaux

Alors que le gouvernement a annoncé une simplification des démarches administratives destinées aux «gens de maison» et un accroissement des aides sociales et fiscales pour la garde d'enfants à domicile, les emplois familiaux, essentiellement appréciés par les ménages disposant de revenus élevés, suscitent des critiques *(page 18)*.

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Ce numéro comporte un cahier «Initiatives» folioté I à XII

Demain

Arts et spectacles

Plus personne ne se réclame du «théâtre engagé» cher aux années 60. Mais notre enquête montre que la guerre du Golfe et le conflit yougoslave troublent profondément auteurs, metteurs en scène et chefs de troupe du théâtre français. Plusieurs spectacles en témoignent.

Le numéro du «Monde» daté mardi 22 février 1994 a été tiré à 471 190 exemplaires

La deuxième chance de François Léotard

La guerre dans l'ex-Yougoslavie donne au ministre de la défense, président d'honneur du PR un rôle de premier plan, que favorise Edouard Balladur et qui lui ouvre des perspectives

Il en va des treillis comme des bures. S'ils ne forgent pas une religion, ils y contribuent. Depuis sa nomination rue Saint-Dominique, conformément à son vœu, François Léotard n'a de cesse de revêtir le cilice couleur de poussière des militaires. Tout à son ministère, la jugulaire serrée, il n'est que dans ses dossiers et auprès des hommes placés sous sa responsabilité. Le salut de son destin politique passait nécessairement par cette pénitence. Après dix bonnes années d'un tapage parfois intempestif, c'est, ni plus ni moins, une retraite anticipée qui risquait d'être signifiée à ce vieux jeune homme de cinquante-deux ans, empêtré, qui plus est, dans une affaire médiocre de corruption dans sa ville de Fréjus.

Son premier essai ministériel, lors de la cohabitation de 1986 à 1988, n'avait pas laissé de souvenirs impérissables. Bombardé ministre de la culture et de la communication, lui qui, déjà, guignait la défense – François Mitterrand et Jacques Chirac s'étaient, selon lui, débrouillés pour la lui refuser –, il n'avait guère fait d'ombre à son prédécesseur socialiste, Jack Lang, qui en avait gardé tous les brevets. Novice en affaires, M. Léotard avait conservé un souvenir cuisant de l'examen par le Parlement de la loi sur la liberté de la communication, autorisant notamment la privatisation de TF 1, qui avait vu le ministre, singulièrement au Sénat, cruellement étrillé par ses propres amis politiques.

La suite avait été à l'avenant, jusqu'à ce qu'il abandonne, en 1989, la présidence du Parti républicain, qu'il occupait depuis 1982. Puis étaient venus les miasmes de Port-Fréjus, la démission de ses mandats après son inculpation en juin 1992 et, enfin, le non-lieu de février 1993, qui l'avait partiellement blanchi. Silencieux pendant la campagne référendaire de Maastricht, M. Léotard n'avait cependant pas attendu la décision de justice pour reprendre pied dans la politique, en décembre 1992, de peur de manquer, une nouvelle fois, le ministère tant désiré. Celui-ci se nichait, pour cause de domaine *«réservé»* ou *«partagé»*, entre l'Elysée et Matignon.

Mortifié par ces revers, affaibli, le président d'honneur du PR a dû faire preuve d'humilité en arrivant à l'hôtel de Brienne et tirer un trait sur son indépendance, aliénée à un premier ministre qui lui a rapidement fait comprendre que la discipline serait la force principale de son gouvernement. Il n'a pas eu à le regretter. En retour, Edouard Balladur s'est interposé avec autorité entre son ministre et ceux que M. Léotard avait appelés, en 1987, les *«moines-soldats»* du RPR. Ainsi en juin, lorsque ces derniers se sont offusqués des restructurations militaires annoncées par le ministre.

La complicité forcée des deux hommes s'est nourrie d'une brouille tenace entre le premier ministre et son ministre des affaires étrangères, Alain Juppé (*le Monde* du 19 février). C'est sans états d'âme que M. Léotard, rompant pour une fois avec la réserve qu'il s'est imposée, a fait publiquement de M. Balladur, en décembre dernier, le meilleur candidat de la majorité pour la prochaine élection présidentielle. De même, M. Balladur n'a pas manqué, avant la fin de l'ultimatum en Bosnie, de mettre systématiquement en avant l'action du ministre de la défense.

L'écueil de la loi de programmation

Hormis cette exception à la règle du silence, M. Léotard, sanglé de kaki, les maxillaires serrés, s'efforce, plus que jamais, de se montrer sous un nouveau jour de serviteur de l'Etat. Auprès des parlementaires, la mue a pris et surpris. Jean-Michel Boucheron, ancien président (PS) de la commission de la défense de l'Assemblée nationale, a très vite reconnu au ministre la capacité d'assimiler les dossiers de sa charge. *«Le fait est qu'il les connaît et qu'il se montre particulièrement bien disposé à notre égard»*, confirme Xavier de Villepin (Union centriste), président de la commission des affaires étrangères et de la défense au Palais du Luxembourg.

Revenu du diable vauvert, définitivement débarrassé, à en croire son entourage, du boulet encombrant de Port-Fréjus, M. Léotard peut de nouveau se prendre à rêver. Au sein de l'UDF, si ses relations sont définitivement exécrables avec Valéry Giscard d'Estaing, il peut penser que le temps joue désormais en sa faveur. Au PR, il a pu prendre la mesure de la nouvelle stature gagnée par Gérard Longuet, son successeur à la présidence, mais il reste convaincu d'être, dans son propre camp, le meilleur de sa génération.

Un poste de premier ministre, si M. Balladur l'emporte sur M. Chirac ? Un simple maintien au rang actuel, en remisant pour sept ans son ambition présidentielle, si un autre lui est préféré ? Une candidature au premier tour de la prochaine élection présidentielle, pour prendre date, si c'est M. Chirac qui triomphe au sein du RPR, libérant ainsi les voix UDF attirées pour l'instant par le premier ministre ? Ce sont autant d'hypothèses qui ne prendront corps qu'au cours des prochains mois, avant l'automne. Il sera temps, alors, de dégrafer la haire de l'uniforme et de voir quelles traces salutaires elle aura laissées.

Les épreuves ne manquent pas sur ce parcours. Outre le dossier bosniaque, qui risque d'attirer sur lui des critiques acerbes en cas d'enlisement, le ministre de la défense devrait vivre une prochaine session parlementaire difficile pour cause de loi de programmation militaire. Les vifs reproches entendus du côté du RPR, en juin dernier, risquent de passer pour de gentilles espiègleries lorsqu'il faudra trancher parmi les grands programmes d'équipement concentrés dans cette période de vaches maigres budgétaires. M. Léotard devra, alors, faire la preuve qu'il est capable de décision.

Coincé entre la rigueur des chiffres et les exigences des militaires relayées par des parlementaires qui se font déjà entendre, comme René Galy-Dejean (RPR), Jacques Baumel (RPR) ou Jacques Boyon (RPR), président de la commission de la défense de l'Assemblée nationale, M. Léotard s'attend, avec raison, à des moments difficiles. Le pire serait que l'étoffe protectrice patiemment tissée au cours de ces derniers mois s'étiole et s'use prématurément sous le feu parlementaire. Le pire serait que François Léotard ressorte de l'hôtel de Brienne comme il y était entré.

GILLES PARIS

Victimes de mauvais traitements infligés par leur pays

Des centaines de bûcherons nord-coréens désertent des camps de travail en Sibérie

TOKYO

de notre correspondant

Une centaine de bûcherons nord-coréens travaillant dans des exploitations de bois en Sibérie ont demandé asile en Russie ou en Corée du Sud, a-t-on appris à Séoul (*le Monde* du 22 février). On compterait plusieurs centaines de défections parmi les 20 000 travailleurs de ces camps. Une dizaine d'entre eux ont trouvé asile au Sud, dont quatre depuis le début de l'année. Radio-Moscou avait évoqué, en octobre, des désertions en masse, principalement causées par les mauvais traitements et la malnutrition, selon les déserteurs réfugiés récemment interviewés à Séoul par la presse japonaise.

Aux termes d'un accord de 1966 entre la République populaire démocratique de Corée (RPDC) et l'URSS, Pyongyang exploite plusieurs sites forestiers dans les régions de Chegdomyn et Khabarovsk : 40 % de la production revient à la RPDC, qui en vend une partie à la Chine et au Japon. Renouvelé en 1991 pour trois ans, cet accord fait l'objet d'une nouvelle négociation. Les Russes entendent en effet placer ces camps sous l'autorité de leur ministère des forêts et refusent, apparemment, d'appliquer une clause les obligeant à retourner les déserteurs à Pyongyang, qui les interne dans des camps de travail forcé. Lors d'une inspection effectuée en juin 1993 par des membres du Parlement russe, de nombreuses violations des droits de l'homme auraient été constatées : en moyenne dix bûcherons meurent chaque mois dans ces exploitations.

Aux dires des déserteurs, ces camps sont entourés de barbelés et surveillés par des agents de sécurité nord-coréens. Selon Kim Gil-song, interviewé à Séoul par le quotidien japonais *Yomiuri*, il existe dix-sept camps d'environ 600 hommes dans la région de Chegdomyn et Tynda. Lui-même travaillait dans l'un d'eux depuis 1992. Il était payé en «points» qui revenaient à sa famille restée en RPDC et qu'elle échangeait contre des produits de base. Les bûcherons travaillent quotidiennement dix heures, sans jour de repos, nourris d'une soupe de riz avec des algues. Mais, depuis fin 1992, la RPDC n'envoie plus de légumes, rendant l'«ordinaire» encore plus spartiate.

Ce système fournit aux Nord-Coréens une source de devises et ils en tirent la moitié du bois qu'ils utilisent. Les autorités régionales de Khabarovsk leur vendent des équipements. Mais, depuis juillet, Pyongyang n'a pas payé le transport depuis le port de Nakhodka, et les bûcherons ont reçu pour instruction d'aller travailler dans des usines russes afin d'obtenir les roubles nécessaires aux expéditions.

PHILIPPE PONS

Pyongyang pose de nouvelles conditions à l'inspection de ses sites nucléaires

Le ministère nord-coréen des affaires étrangères a exigé, lundi 21 février, que Washington annonce la date des prochains pourparlers américano-nord-coréens et l'abandon des manœuvres conjointes américano-sud-coréennes *«Team Spirit»* avant d'autoriser l'inspection de ses sites nucléaires. Pyongyang estime en outre que ces inspections ne doivent avoir aucun statut *«régulier»* mais seulement un caractère *«spécial»*. Cette interprétation limitative d'un accord obtenu le 15 février dernier, à quelques jours de l'ultimatum de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), est contestée par les Etats-Unis. Le porte-parole du département d'Etat a en effet déclaré lundi que *«nous avons indiqué publiquement, et ils* (les Nord-Coréens) *le savent, que nous sommes prêts à discuter de la date de la troisième série de pourparlers quand les inspections auront commencé»*. Cette prise de position de Pyongyang est qualifiée par l'AIEA de *«nouvelle manœuvre pour retarder l'échéance de l'inspection»* en établissant un *«lien artificiel»* entre celle-ci et les conversations avec les Etats-Unis.

Après un solde positif de 30,9 milliards en 1992

L'excédent commercial a atteint 87 milliards de francs l'an dernier

Le commerce extérieur de la France a été excédentaire de 87,3 milliards de francs en 1993 après un solde positif de 30,9 milliards en 1992 et un déficit de 30 milliards en 1991.

Les bons résultats de la balance commerciale enregistrés tout au long de l'année ont été confirmés en décembre, mois au cours duquel l'excédent extérieur a atteint 12,9 milliards de francs en données brutes et 13,2 milliards en données corrigées des variations saisonnières. Selon les chiffres publiés mardi 22 février par les services des douanes, les exportations ont atteint 105,4 milliards en données brutes (103 milliards après correction) et les importations 92,5 milliards (89,8 milliards après correction).

La balance des produits agro-alimentaires a été excédentaire de 4,87 milliards de francs contre + 5,34 milliards en novembre, celle des produits énergétiques déficitaire de 4,3 milliards de francs (– 4,5 milliards en novembre). La balance des produits manufacturés, y compris le matériel militaire, a été excédentaire de 8,5 milliards de francs, soit nettement plus qu'en novembre (2,5 milliards de francs). Il a été vendu quatorze Airbus en décembre pour 5,3 milliards contre 9 appareils en novembre pour 3,3 milliards de francs.

La balance commerciale de la France a été excédentaire de 4,5 milliards en décembre vis-à-vis de l'Union européenne. Les échanges avec l'Allemagne (+ 800 millions) et la Grande-Bretagne (+ 2,2 milliards de francs) ont été sur-équilibrés. En revanche, la balance a été déficitaire de 1 milliard vis-à-vis des Etats-Unis.

Les chiffres de l'INSEE pour janvier

Forte augmentation de la consommation des produits manufacturés

La consommation des ménages en produits manufacturés (ils représentent le tiers de la consommation totale) a augmenté de 0,9 % en janvier, après + 0,3 % en décembre (chiffre révisé à la hausse), en données corrigées des variations saisonnières, selon les chiffres publiés, mardi 22 février, par l'INSEE.

Si l'on s'en tient au commerce, qui exclut l'automobile, la hausse de la consommation en janvier est plus sensible (+ 2,4 %). Selon les chiffres de l'INSEE, la consommation de produits manufacturés avait reculé de 0,9 % en novembre et de 0,7 % en octobre.

Une reprise se manifeste également dans le bâtiment. Les mises en chantier de logements neufs ont progressé de 28,2 % en janvier 1994 par rapport à janvier 1993, à 26 800 unités, selon les chiffres publiés mardi par le ministère de l'équipement. Les permis de construire ont progressé pendant la même période de 11 %, à 28 200 unités.





Le Monde

INITIATIVES

L'emploi de demain « vu en noir »

AU-DELÀ des frontières du salariat traditionnel, celui qui sert de référence à tous les raisonnements établis, s'ouvre toute une zone d'ombre. De maléfices, diront les pessimistes, pour qui la définition de l'emploi de demain ne doit pas se confondre avec un mouvement de régression sociale. Car, instruits par l'expérience, autant que par le précédent du phénomène de précarisation du marché du travail à l'œuvre depuis le début de la crise, ceux-là refusent de chausser des lunettes roses pour regarder un avenir qu'ils voient en noir (« le Monde Initiatives du 16 février »).

Ils n'ont pas totalement tort de passer ainsi de l'endroit à l'envers. A jouer les Cassandre, ils ne font que révéler des tendances existantes, s'inquiètent de projets ou de dispositions qui pourraient aboutir à des effets pervers et mettent le doigt sur des dangers réels. En bien des points, leur argumentation, certes frileuse, justifie la peur du saut dans l'inconnu, au moment où il faudrait innover pour retrouver de nouvelles marges afin de ne plus subir le chômage.

Immatériel, sûrement, relationnel, sans doute, le travail indépendant n'offre pas que des avantages, puisqu'il ajoute à la vulnérabilité, ou qu'il fait porter la menace de l'ajustement aux besoins sur le *maillon le plus faible*. D'une certaine façon, on peut considérer que le contrat commercial, dans la relation avec un donneur d'ordre, se substitue à un contrat de travail. Avec les risques que cela représente. Déjà, le processus qui conduit à l'entreprise « éclatée », tel que l'observent les inspecteurs du travail au sein de l'association Villermé, montre à quels excès peut aboutir la situation actuelle. Derrière la gestion par l'externalisation de certaines activités, quelquefois cohérente et justifiée, s'enclenche aussi une mécanique qui va loin. La sous-traitance crée une position de dépendance où l'accent est mis sur le moindre coût avec toutes les conséquences qui en découlent. De proche en proche, la cascade des intermédiaires ou des sociétés écran peut amener jusqu'aux confins du travail au noir ou clandestin, à la dilution des responsabilités et, donc, à tous les abus.

AU cœur de ce dispositif, le travailleur éprouve les pires difficultés, à côté desquelles le sort de l'intérimaire, du contrat à durée déterminée ou de tout autre salarié employé sous ce qu'on appelle « les formes particulières d'emploi » peut paraître enviable. Et il ne s'agit pas de se cantonner dans le misérabilisme. Des cadres, des techniciens, peuvent se trouver dans cette situation, comme ceux qui sont recrutés par l'entremise de boîtes aux lettres par des sociétés étrangères sans frontières. De fait, ils deviennent des indépendants, entièrement soumis aux ordres pourtant, à la manière des faux artisans ou des tractoristes du transport routier, sans protection sociale d'aucune sorte.

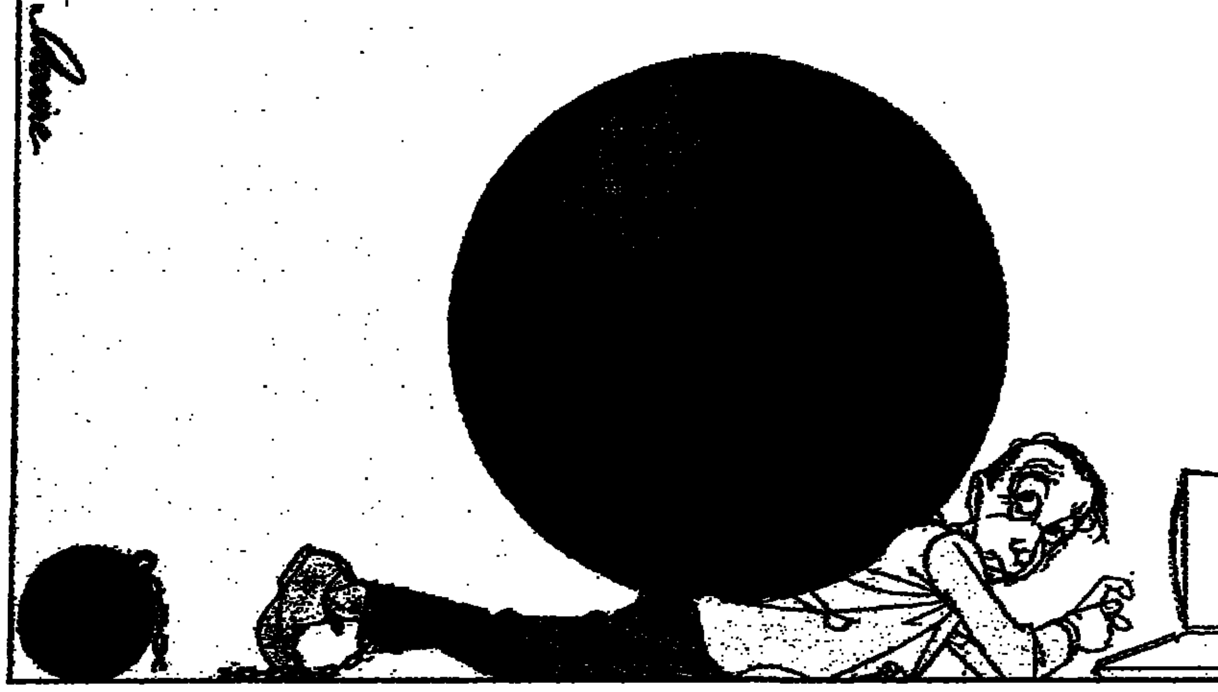
Dans quantité de métiers, ou dans certaines activités, ces cas d'exception pullulent, où l'on retrouve les vacataires et tous ceux qui interviennent sous le couvert d'honoraires, à la limite de la légalité, sans l'avoir toujours choisi. Des professions honorables sont touchées, dont les consultants ou les ingénieurs-conseil qui vivent au quotidien ces contraintes d'un autre temps, celui du journalier ou du tâcheron, toutes proportions gardées. D'ailleurs, qui dira la misère de celui qui se met à son compte pour exercer son métier d'artisan et sombre dans les problèmes financiers, faute de formation ? Qui avouera que nombre de consultants en chambre ne sont jamais que des chômeurs en sursis, confrontés aux fins de mois désargentées ?

Sous le rêve de la création d'entreprise ou les attraits du statut d'indépendant, se cachent des désillusions. Bien souvent, le recours à ces formules s'apparente à une solution de fortune et ne répond en rien à une vocation. Nous sommes alors loin du désir d'autonomie qui animerait certains et la prise de risque ressemble à une fuite en avant, forcément dangereuse pour les moins préparés. Cela explique, pour partie, les fortes réticences des inspecteurs du travail à l'égard de la loi d'Alain Madelin sur l'entreprise individuelle. Sous couvert de souplesse, la porte s'ouvre sur le développement du faux travail indépendant, non choisi, et par conséquent subi.

Pourtant, il devrait y avoir des solutions, pour réconcilier les optimistes et les pessimistes, au sujet de ces nouvelles pistes d'emploi qui, en tout état de cause, restent parmi les plus prometteuses, si l'on veut bien faire abstraction de leurs conditions précaires d'exercice. Par exemple, mais cela pose aussitôt le problème de la gestion paritaire des institutions, il devrait être accepté qu'un travailleur indépendant ou un entrepreneur individuel puisse bénéficier de la même couverture sociale qu'un salarié. Notamment pour ce qui concerne l'assurance-chômage dont il faudrait alors élargir l'assiette de cotisation qui ne serait plus limitée aux seuls salariés et employeurs, ainsi que l'exigerait l'aggravation du chômage, cause nationale s'il en est.

De la sorte, l'appel à la prise de responsabilité des personnes pour créer leur propre emploi aurait un sens. Un parachute existerait pour ceux qui s'engageraient dans l'aventure. Et, peut-être, pourrait-on ainsi vérifier la prédiction de ceux qui promettent que, grâce à la mutation en cours du travail, de nouveaux espaces d'emploi sont encore à conquérir. Pour le bien de tous.

Alain Lebaube



Le développement du travail indépendant autorise tous les abus. Faute de protection sociale adaptée

DOSSIER • L'emploi de demain « vu en noir »

Les fractures de l'entreprise

Dans un processus d'éclatement, les firmes risquent de tout emporter, travail et salariat

ATOMISATION de l'entreprise, firmes éclatées, travail en miettes, tâches parcellisées, voire morcelées... le constat de fragmentation du statut du salarié, tant sur le plan juridique qu'économique, dressé par l'association Villermé il y a bientôt trois ans (« le Monde Initiatives » du 24 avril 1991), ne s'est pas modifié, voire a gagné du terrain.

« Il n'y a en cours ni gel ni processus de recomposition », constate Claude Triomphe, inspecteur du travail et ancien président de l'Association Villermé. Au contraire sont apparus au sein du monde de l'entreprise deux nouveaux phénomènes qui concourent à la diffusion du processus de fragmentation. D'une part, un nombre croissant de salariés se voient imputer dans l'exercice de leur travail une obligation de résultats.

D'autre part, par le biais des démarches « qualité », on assiste à une homogénéisation d'un certain nombre de processus de gestion et de production, ce qui peut s'analyser comme une tentative de réponse à la fragmentation en cours du travail.

La politique de certification et de normes de qualité developpée par les pouvoirs publics depuis quelques années (normes Iso 2000 par exemple) répond certes aux exigences de qualité qui se sont accrues dans le corps social, mais aussi donne un cadre « technique » aux contrôles des sous-traitants par les donneurs d'ordres.

Au nom de la qualité du produit terminé, ces derniers finissent par avoir des « tableaux de bord » et des indicateurs techniques extrêmement fins. La firme sous-traitante est ainsi placée dans une position de dépendance, voire de quasi-tutelle. Lorsque ces indicateurs sont accompagnés de contrôles réalisés sur place, on peut se demander dans quelle mesure le degré d'autonomie de la firme sous-traitante n'est pas moindre que celui d'une filiale décentralisée.

Ainsi, la filiale d'un grand groupe, installée en région parisienne, qui produit des sièges pour une usine d'un des principaux constructeurs automobiles, module sa production en fonction du débit du constructeur. Une journée de chômage technique chez l'un se répercute de manière automatique chez l'autre. Un plan social chez le constructeur entraîne des réductions d'effectifs chez l'équipementier.

La production en flux tendu, plus la détention par le donneur d'ordres d'indicateurs de production très précis placent l'équipementier automobile en position de dépendance « technique » malgré une totale indépendance de statut sur le plan juridique et économique.

Le contrat de travail remis en cause

Le second axe de fragmentation du travail se situe à l'intérieur du système du salariat et l'attaque à sa source car il remet en cause les termes mêmes du contrat de travail. Les cas les plus flagrants se trouvent, entre autres, dans le secteur de l'informatique, où le salarié est astreint de plus en plus à une obligation de résultats. Dans un contrat de travail « classique », l'employeur fournit un travail à un employé, qui en échange fournit une prestation moyennant rémunération et subordination. Or les termes de l'équation sont tous en train de changer. L'entrepreneur ne fournit plus de travail. C'est au salarié en quelque sorte de générer sa propre charge de travail, en démarchant, puis en fidélisant sa clientèle. La rémunération du salarié se trouve, de cette façon insidieuse, liée directement au temps de travail.

La frontière entre contrat de travail et « contrat d'entreprise » s'estompe et on assiste à un glissement progressif du premier terme vers le second. Par ailleurs, la relation de subordination change aussi de visage. Elle est plus lâche mais elle n'en est pas moins forte.

En effet la marge du manœuvre du salarié dans l'entreprise ne s'accroît pas en proportion de sa marge d'autonomie dans son travail. Ce serait même plutôt le contraire ! Son poids sur la prise de décision au sein de l'entreprise et la répartition du pouvoir ne sont pas équitables.

Quels sont les éléments qui pourraient arrêter le mouvement ? A-t-on atteint un point d'équilibre, ou bien va-t-on assister à une fragmentation encore plus poussée du monde du travail ? A ces questions, l'Association Villermé n'apporte pas de réponses globales et collectives. Le constat que certains inspecteurs du travail peuvent dresser à partir de leurs investigations sur le terrain, pour appréhender la situation, n'invite cependant pas à l'optimisme.

D'un côté, l'atomisation du monde du travail a partie liée avec l'atomisation des syndicats. De l'autre, la cohérence entre le mouvement social et les avancées sur le plan du droit du travail semble brisée depuis la fin des années 70.

« Il n'existe pas à l'heure actuelle de forces pour résister à cette évolution », estime Claude Triomphe. Entre les pratiques des entreprises, celles des pouvoirs publics et des partenaires sociaux, l'évolution paraît aller dans le sens d'un monde totalement éclaté.

Alain Beuve-Méry

Attention aux chausse-trappes

La protection sociale est un véritable écueil pour les travailleurs indépendants

« LA protection sociale des indépendants, cela ne vaut rien. On paie beaucoup et on n'a pas une protection sociale en rapport avec nos cotisations. » Ce cri du cœur de François, un informaticien indépendant, est assez révélateur de l'état d'esprit du milieu. *« Il est vrai*, explique Laurence Piganeau, consultante au service juridique de l'Agence nationale pour la création d'entreprise (ANCE), *que les indépendants ont à faire face à de grosses charges. »* L'assiette des cotisations correspond à la totalité du bénéfice de l'entreprise et, une partie des charges sociales n'étant pas plafonnée, cela peut représenter des cotisations importantes pour quelqu'un qui réalise de gros bénéfices.

L'entrepreneur individuel est donc obligé de cotiser sur la fraction de bénéfice qu'il réinvestit dans l'entreprise. Jusqu'à présent, également, les entrepreneurs individuels ne bénéficiaient pas de réduction fiscale pour leurs cotisations volontaires complémentaires : assurance-chômage, prévoyance, retraite complémentaire. La loi Madelin, en rendant déductibles, jusqu'à un certain plafond, ces charges sociales complémentaires, vient résoudre ce problème. Cette amélioration du volet social devrait pousser un plus grand nombre de personnes à s'installer en entreprise individuelle plutôt que de monter des sociétés souvent « fictives ».

Pendant longtemps, en effet, les indépendants, préoccupés par leur protection sociale, ont cherché à créer des sociétés afin d'obtenir le statut de salarié et réduire l'assiette de cotisation. Ils ont créé des SARL, dans lesquelles ils étaient gérants minoritaires, voire associés non gérants exerçant une fonction technique dans l'entreprise, afin de pouvoir bénéficier de ce statut.

Un choix pas toujours judicieux. D'abord parce que la protection sociale d'un salarié est plus coûteuse que celle d'un non-salarié, puisqu'il faut payer à la fois les charges patronales et salariales. Ensuite, parce que *« ce statut n'implique pas forcément une protection sociale totale »*. Pour avoir une bonne couverture sociale, il faut cotiser énormément. Et, en général, un créateur d'entreprise ne peut guère aller au-delà du minimum obligatoire.

Assurance-chômage : une couverture illusoire

Inutile de foncer tête baissée sur le statut de salarié. Ce n'est pas forcément la panacée. Avant de se constituer en société et de choisir entre le statut de salarié et celui de non-salarié, il peut être intéressant de consulter le petit tableau comparatif élaboré en octobre dernier par l'ANCE sur le régime social des dirigeants, salariés et non-salariés de sociétés, en se cantonnant aux affiliations obligatoires. Pour les non-salariés, le coût minimal pour un revenu de 400 000 francs était d'environ 26 % (régime commerçant) contre 48 % de charges patronales et salariales pour les salariés (hors ASSEDIC). *A priori* donc, un coût beaucoup plus important pour le salarié.

Cette différence se justifie-t-elle par la couverture sociale ? Pour les salariés et les non-salariés, l'hospitalisation et les gros risques sont pris en charge de la même façon. Les petits risques, en revanche, sont moins bien couverts pour les non-salariés (50 %). De même, les non-salariés n'ont pas d'indemnités journalières en cas de maladie ou de maternité ni d'assurance-accident du travail et leur régime de retraite est moins avantageux que celui des salariés qui bénéficient de la retraite des cadres.

Mais, fait observer Laurence Piganeau, la personne qui opte pour le régime non-salariés, dans la mesure où elle paie moins de charges sociales, peut utiliser cet argent « économisé » pour renforcer sa protection sur les risques qu'elle souhaite vraiment couvrir.

Du côté de l'assurance-chômage, attention, danger. La protection offerte par le statut de salarié est tout à fait illusoire. Si, juridiquement, le gérant minoritaire et l'associé non gérant d'une SARL peuvent, sous conditions, bénéficier du statut de salarié, en pratique les ASSEDIC refusent de reconnaître ces contrats de travail comme véritables, car il y a absence de lien de subordination entre le salarié et l'entreprise. *« Le risque est grand de cotiser pendant des années... pour rien »*, commente Laurence Piganeau.

Chose étonnante : nombre d'indépendants, qui se sont installés après un licenciement ou un départ dans le cadre d'un plan social, ont choisi le statut de SARL pour pouvoir bénéficier de l'assurance-chômage... alors même qu'ils bénéficiaient déjà de cette couverture. En effet, toute personne ayant eu des droits à l'assurance-chômage en conserve le bénéfice pendant un certain temps (en règle générale trois ans plus la durée des droits ouverts). En cas d'échec, il est possible de retrouver ses droits là où on les avait laissés. Pour ceux qui ne bénéficieraient pas des ASSEDIC, il existe des assurances volontaires, comme la Garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (GSC) ou l'Association pour la protection des patrons indépendants (APFI). Il n'est pas facile, comme on le voit, de naviguer parmi les écueils de la protection sociale. A chacun de tenter d'y trouver son compte, en fonction de sa spécificité.

Catherine Leroy



Indépendance ou désagrégation ?

Se mettre à son compte volontairement ou non signifie aussi affronter l'insécurité et la fraude

ANNE et Catherine étaient journalistes dans un grand magazine féminin. Quand ce dernier a disparu, elles n'ont réussi ni l'une ni l'autre à retrouver un travail équivalent. C'est comme « salariée intermittente à employeurs multiples » qu'Anne gagne aujourd'hui sa vie, « indépendante » de fait bien malgré elle. *« Une rédactrice en chef*, s'indigne-t-elle, *m'a dit préférer les pigistes parce que l'insécurité les oblige à travailler un maximum. Et tous les journaux qui se créent actuellement comportent seulement un noyau de salariés entourés d'une nuée de pigistes... »* Quant à Catherine, elle rédige un gros ouvrage de type « encyclopédie » pour une maison d'édition. Elle travaille chez elle, avec deux aides qui ont d'abord été des salariées de l'éditeur, mais qui sont désormais des « stagiaires » – jeunes femmes très diplômées qui s'activent presque gratuitement dans l'espoir d'une embauche ultérieure. En attendant la signature escomptée (mais nullement garantie) d'un contrat en bonne et due forme, Catherine est « payée » en nature : ordinateur neuf, auto mise à sa disposition...

Pendant quelques décennies, un fort courant a tendu à organiser le travail dans le cadre d'un salariat protégeant peu à peu contre la précarité, la maladie, les accidents du travail, le chômage et les fins de vie sans ressources... Le mouvement était si fort qu'il a touché des métiers jugés initialement incompatibles avec la subordination qu'ils impliquent : il y a eu des salariés médecins, avocats, artistes et créateurs, chercheurs, VRP... Aujourd'hui, c'est le reflux – confirmé et amplifié par la loi Madelin. L'évolution des mentalités va dans ce sens. Le salariat est ressenti comme exigeant et rigide, beaucoup aimeraient pouvoir organiser librement leur activité. Quand les entreprises désireuses de réduire leurs effectifs ont commencé à proposer à leurs salariés guettés par le licenciement de les aider à se mettre à leur compte, l'offre a souvent été bien accueillie.

Mais l'ampleur du chômage est telle que ce qui pouvait être le point de départ d'une meilleure organisation du travail se tourne en désagrégation de l'ordre existant, avec une formidable montée de l'insécurité radicale (celle qui conduit à l'exclusion) et de la fraude. La progression du travail indépendant témoigne de cette décomposition dans au moins trois cas de figure : tout d'abord lorsque celui qui a opté pour lui, sur incitation d'un patron offrant de lui fournir du travail, se découvre encore plus étroitement assujetti qu'auparavant à sa tâche et incapable d'en tirer une rémunération convenable. Les URSSAF voient affluer les appels au secours de ces désespérés de l'indépendance, qu'ils soient effectivement tombés dans un traquenard ou simplement dépassés par la complexité d'une gestion d'entreprise à laquelle rien ne les a préparés.

Le règne des « malgré-nous »

D'autres – et c'est le deuxième cas – sont carrément des indépendants malgré eux : ex-VRP (donc salariés) qui ne retrouvent de travail qu'en acceptant d'agir en agents commerciaux (indépendants), professionnels du tourisme qu'on prie de se pourvoir du statut de guide indépendant même s'ils sont sans autonomie réelle, artistes de télévision ou de radio et journalistes à qui l'on ne fournit de travail que s'ils acceptent de se considérer comme créateurs réglés en honoraires, informaticiens payés de la même façon alors que rien ne les distingue de leurs collègues salariés, consultants en ressources humaines et autres chasseurs de têtes payés seulement à la commission tout en travaillant dans les locaux d'un cabinet ; architectes œuvrant sous les ordres d'un autre, médecins (notamment dans le secteur hospitalier privé), enseignants... Dans ces cas et bien d'autres, une activité dirigée et contrôlée de l'extérieur, présentant les caractéristiques du salariat, est déguisée en travail indépendant parce que l'employeur/client y gagne et que la conjoncture le met en position de force.

Enfin le chômeur, que hantent la baisse rapide de ses indemnités et la crainte de ne pas retrouver un travail à temps, et qui découvre la possibilité de travailler ainsi par bribes et morceaux, finit par y voir une roue de secours tentante, même s'il doit agir clandestinement pour conserver ses allocations.

Il ouvrira un cabinet au nom de son conjoint – ou de son enfant étudiant – qui sera supposé faire l'ouvrage à sa place. Ou bien le travail sera complètement clandestin et son paiement se fera en nature : l'entreprise cliente lui offrira un voyage d'études aux Etats-Unis avec son conjoint, tous frais payés, des billets d'avion, voire d'opéra (dont il pourra récupérer le montant par une annulation ou une revente), divers services, etc.

C'est sans doute faire prendre un bien mauvais départ à l'indépendance dans le travail que d'en ouvrir les vannes en pleine tourmente du chômage.

Marie-Claude Betbeder

Un no man's land social

Le chant des sirènes multinationales peut être un piège fatal aux cadres sans frontières

DEPUIS peu, l'espace européen est le terrain d'un bien curieux ballet : celui de cadres français, anglais, irlandais, etc, au chômage, qui, vu la conjoncture, cèdent bon gré mal gré au chant des sirènes des multinationales à la recherche de commerciaux au statut pas comme les autres.

A la tête des opérations, une maison mère – imaginons qu'elle soit américaine. Celle-ci demande à un cabinet indépendant (en façade seulement) basé en Europe de procéder au recrutement de cadres confirmés parlant couramment l'anglais. La tâche de cette première société écran est précisément confinée à ce rôle d'intermédiaire. Les postulants, s'ils ont satisfait au test rituel de pré-recrutement, reçoivent une proposition d'embauche de la part d'une deuxième société également européenne, mais dont le siège social, ce n'est évidemment pas un hasard, se trouve dans un paradis fiscal. Cette coquille vide, qui est la seule bien sûr à réaliser des bénéfices – non imposables – loue ensuite, ou prête, plutôt, les nouveaux salariés à la compagnie américaine, enfin à l'un de ses bureaux installés en Europe. Voilà pour le chapitre évasion fiscale. Passons maintenant au volet social. Le contrat proposé au cadre est celui d'un travailleur indépendant, chargé de démarcher, auprès des directions générales d'entreprises, de la matière grise, du conseil en organisation breveté par la maison mère américaine. Il doit donc prendre à sa charge sa couverture sociale et ses cotisations retraite. Rien de très étonnant en somme. Exception faite que le cadre n'est pas vraiment indépendant. Ses rapports avec l'entreprise, qui devrait être en principe une cliente parmi d'autres, sont tels qu'il s'agit en réalité d'une fausse sous-traitance. Son action commerciale, régie par des clauses strictes de confidentialité et de non-concurrence, est véritablement sous contrôle. Il ne gère pas lui-même son agenda, c'est très souvent le bureau européen situé en Suisse qui centralise l'ensemble des plannings.

Le cadre peut en prendre connaissance deux fois par jour sur l'ordinateur portable remis lors de son embauche. *« Nous sommes, en réalité*, explique un ancien recruté qui a depuis démissionné, *totalement sous le joug de la société. Les liens de subordination sont réels, nous sommes de faux indépendants mais de vrais salariés. Seulement, la maison est très forte juridiquement, soutenue par une équipe d'avocats de haut vol qui prennent soin d'étudier chaque document remis : le contrat, les ordres de mission envoyés... »* Il s'agit bien de ne semer aucune preuve susceptible de rétablir la vérité quant aux statuts des cadres.

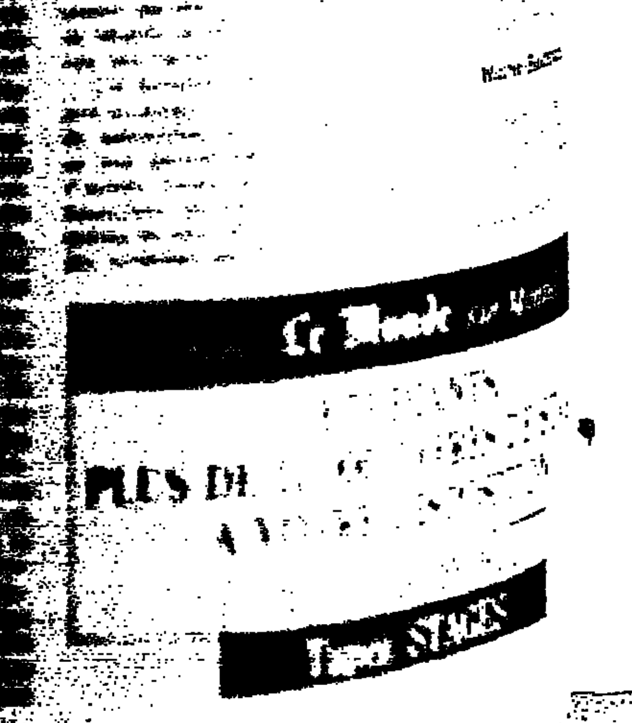
Ces derniers sont véritablement pris au piège. En effet, la situation de subordination est telle qu'elle ne leur permet pas de démarcher d'autres clients, et les traitements financiers qu'ils reçoivent sont faibles et très aléatoires : il existe des systèmes de pénalités en cas d'objectifs non tenus, et les notes de frais ne sont remboursées que pendant les six premiers mois. Beaucoup prennent donc la décision de ne pas se déclarer travailleurs indépendants, ne bénéficiant alors d'aucune couverture sociale. Un contrôle de l'URSSAF pourrait donc leur être fatal, car la multinationale, qui est à la limite de la légalité, pourrait réussir à faire valoir ses droits. Quelques fortes têtes commencent cependant à accumuler des preuves qui passent parfois à travers les mailles du filet juridique : des fax envoyés à la hâte, où le lien de subordination est lisible, le journal du groupe, où sont inscrits les noms des cadres qui ont réalisé de bons résultats et qui sont promus, donc augmentés... Cela sera-t-il suffisant ? Peut-être pour plaider au cas par cas. Pour le règlement global du dossier, il est clair que l'ensemble des pays européens concernés par le phénomène devraient collaborer. Y compris les paradis fiscaux.

Marie-Béatrice Baudet

Ndlr : Ce papier est le prolongement du papier intitulé « Sans frontières et sans protection », publié dans « le Monde initiatives » du 6 octobre 1993, sur le thème du travail au noir au quotidien.



صكا من الامل



on aux chausse-trappes

no man's land social

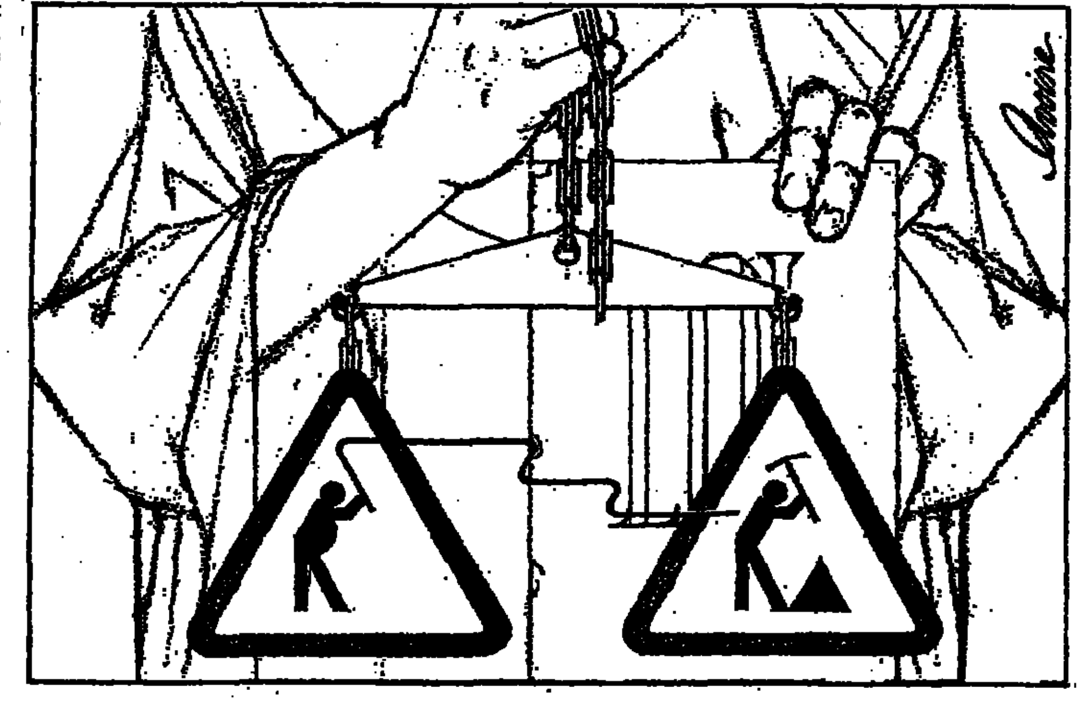
Légaliser l'illicite

La requalification des cas de fausse sous-traitance devient un vrai casse-tête pour les inspecteurs du travail

« *LÉGALISER l'illicite* », c'est ainsi que des inspecteurs du travail interprètent deux articles de la loi préparée par Alain Madelin, ministre des entreprises, sur « l'initiative et l'entreprise individuelle » adoptée par le Parlement le 27 janvier. Par ces dispositions, ils estiment qu'on leur enlève les moyens de lutter contre la fausse sous-traitance, une pratique qui se développe notamment dans le bâtiment et les transports et qui consiste, pour une entreprise, à recourir à un travailleur indépendant ou un artisan dans des conditions qui relèvent, en réalité, du statut de salarié. Le but de l'entreprise étant d'échapper au versement des cotisations sociales et aux contraintes du code du travail en matière de durée du travail, de rémunération et surtout d'hygiène et de sécurité.

A partir des procès-verbaux pour infraction à la sécurité ou pour travail clandestin par dissimulation de salariés qu'ils établissent au cours d'enquêtes toujours longues et délicates, les inspecteurs du travail parviennent, dans certains cas, à démontrer aux tribunaux qu'au-delà des apparences, l'artisan est, en fait, totalement subordonné au donneur d'ordre. Depuis l'arrêt Guégan de 1985 de la Cour de cassation, la jurisprudence a ainsi permis de requalifier des contrats commerciaux en contrats de travail.

Or l'article 49 de la loi Madelin établit que toute personne immatriculée au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est « *présumée* » ne pas être liée par un contrat de travail. Toutefois, cette présomption peut être renversée mais seulement si le travailleur se trouve placé dans « *un lien de subordination juridique permanente* » à l'égard d'une entreprise. Outre l'imprécision du terme « permanent », les inspecteurs du travail, qui ont demandé à leur ministère de leur diffuser une circulaire d'application, se demandent si, du coup, « *tout travail non permanent devient de la sous-traitance* ». N'incite-t-on pas alors à transformer



les salariés en contrat à durée déterminée, intermittents, à temps partiel, multi-employeurs..., en sous-traitants ?

La démarche commerciale supplante le droit

De plus, ce critère de permanence limite considérablement les possibilités de requalification. Celles-ci, jusqu'à présent, s'appuyaient sur un « *faisceau d'indices* » caractérisant un lien de subordination – organisation du travail par le donneur d'ordre, horaires imposés par lui, utilisation de son matériel... –, la permanence de ce lien n'étant pas déterminante. « *Sous couvert de protéger l'entrepreneur individuel, c'est en réalité le donneur d'ordre que l'on protège*, déplore Marianne Richard-Mollard, inspecteur du travail et présidente de l'association Villermé. *Car, dans le bâtiment, c'est le risque sécurité que l'on sous-traite à un pseudo-artisan qui n'a pas les moyens financiers d'assurer sa propre protection et qui, pour gagner sa vie, met en danger son intégrité physique.* »

Le procédé fait tache d'huile car la concurrence déloyale qu'il induit pousse les entreprises qui ne veulent pas y recourir à s'y plier quand même si elles veulent décrocher des marchés. « *Cette loi donne un feu vert à certaines branches*, redoute un inspecteur du travail. *Je suis révolté que l'on légitimise la démarche commerciale à la place du droit social.* »

L'article 35 de la loi Madelin est également critiqué. Il précise qu'une personne peut demander à l'URSSAF si son activité relève du régime général de la Sécurité sociale, mais qu'en cas de réponse négative, ou à défaut de réponse dans le délai de deux mois, l'intéressé ne pourra « *se voir imposer ultérieurement* » une affiliation au régime des salariés, à moins que les conditions d'exercice de son activité aient été « *substantiellement modifiées* ».

« *Le silence de l'URSSAF, qui est déjà débordée, vaudra reconnaissance éternelle du statut de travailleur indépendant*, s'alarme un inspecteur du travail. *On ne peut quand même pas lier les mains des juges à ce point !* » Selon lui, la fausse sous-traitance va « *exploser* » dans le bâtiment et les transports car ce sont des secteurs très concurrentiels et éclatés, mais aussi dans le nettoyage et le gardiennage, « *car le coût de la main-d'œuvre est déterminant et on a besoin de peu de matériel. Des pans entiers du salariat vont tomber dans la fausse sous-traitance* ».

Francine Aizicovici

La compétence insuffisante

Même après une longue expérience en entreprise, le conseil indépendant ne paie pas toujours

« *LA période du conseil passe-partout est clairement révolue. Il n'y a plus de place aujourd'hui pour un consultant qui ne propose pas un produit à la fois très pointu et très novateur.* » Si Charlie Redler n'abandonne pas son projet de créer, un jour, sa propre entreprise de conseil, son point de vue sur la question a fortement évolué au cours des deux dernières années. L'enthousiasme des débuts a laissé la place à une plus grande lucidité. Et l'assurance, usée par les difficultés, a fini par se changer en doute. Pourtant Charlie avait tous les atouts de son côté. Près de vingt-cinq ans d'expérience à des postes certes différents, mais toujours sur des activités liées à la gestion des ressources humaines en entreprise. Il entre même, au milieu des années 80, au service du personnel d'un des plus grands groupes industriels français. Aussi, lorsqu'il est licencié de cette entreprise en 1988, Charlie est-il très confiant : « *Malgré mes cinquante et un ans, j'étais alors sûr d'être qualifié pour gérer les situations les plus difficiles de ma spécialité* », souligne-t-il. Et d'ailleurs les faits lui donnent raison : quelques mois plus tard, il retrouve du travail.

Mais si sa nouvelle activité le conforte sur la valeur de ses compétences, elle s'achève malheureusement avec la mission précise qui lui avait été confiée, après dix-huit mois. Pour autant, Charlie ne s'en fait toujours pas. Il retrouve un second contrat de six mois, toujours sur une mission de gestion des ressources humaines. A ce stade – nous sommes en janvier 1992, – son sentiment devient déjà plus ambivalent : « *J'avais encore enrichi mes compétences*, précise-t-il, *notamment dans le domaine de la modernisation négociée. Mais j'ai vite réalisé qu'à cinquante-cinq ans aucune entreprise ne m'embaucherait autrement que sur des missions ponctuelles.* »

Le constat que fait alors Charlie se précise. Les missions se raréfient et l'obligent à multiplier les démarches prospectives. Résultat : « *C'est une situation où l'on mesure à quel point la galère devient double*, précise-t-il, un rien amer. *D'abord sur le plan financier : il est clair qu'avec le temps les allocations des ASSEDIC diminuent. On serre les boulons, soucieux d'éviter par exemple le restaurant, sauf à y commander les salades les moins chères. Ensuite – et peut-être surtout – c'est dur sur le plan psychologique, car commence alors une cuisante incertitude. Et la remise en question de soi-même, de ses propres capacités, est assez dure à vivre.* »

Etre dans « l'air du temps »

Mais Charlie réussit à tirer le côté positif de ses désillusions : tout en continuant çà et là à assurer des missions courtes de formation, il change son fusil d'épaule et décide d'arrêter ses recherches. Son nouvel objectif : réfléchir sur les besoins nouveaux des entreprises et sur sa réelle originalité. En somme, Charlie débute une étude de marché tout en reconnaissant que sa propre expérience ne lui suffit pas. Elle doit seulement lui permettre d'apporter une réflexion novatrice sur la période, le travail, les hommes. « *Premier constat : la modernisation négociée ne marche plus*, explique-t-il. *La lisibilité des entreprises est trop étroite, et le rôle des partenaires sociaux n'est plus ce qu'il était. N'oubliez pas qu'il s'agit d'un concept* [la modernisation négociée] *inventé en 1988 par Jean-Pierre Soisson...* »

Pendant toute l'année 1993, Charlie consacre son temps à élaborer un concept original de conseil en ressources humaines et, plus largement, sur la façon dont les salariés se représentent leur rôle dans l'entreprise. Aujourd'hui, son produit est mûr. Reste à le faire connaître et à mesurer s'il est bien dans « l'air du temps ». Incertain ? certes, mais quelle est l'autre solution ? Devenir officiellement travailleur indépendant en exerçant, dans les règles, une profession libérale ? « *Pour quoi faire*, lâche Charlie, perplexe. *Tant que je n'ai pas un minimum de clients sûrs, au moins sur le moyen terme, je ne vais pas jeter la proie pour l'ombre. Si mon âge m'oblige à chercher ma voie dans le conseil en indépendant, par nécessité, je ne tiens pas à courir le risque de perdre mes droits aux ASSEDIC... même s'ils sont minces !* »

Emmanuel Hyabollat

LIBRAIRIE

Les stratégies des ressources humaines

La gestion des ressources humaines est à la fois un sujet à la mode et un véritable enjeu pour les entreprises. D'un côté, petits chefs et patrons charismatiques, taylorisme et enrichissement des tâches constituent le lot commun des salariés et conditionnent une bonne partie de la vie de chacun de nous. De l'autre, des pratiques d'intéressement aux dépenses d'investissement-formation, des cercles de qualité aux essaimages et à l'affirmation d'une « culture d'entreprise », le domaine traditionnel de la gestion du personnel s'est profondément renouvelé au cours des années 80 en même temps qu'il a crû en importance au sein des entreprises. Dans ce contexte, une « stratégie » des ressources humaines devient inévitable. Elle porte en elle l'espoir que l'intérêt bien compris des entreprises coïncide avec celui de leurs salariés. Or si la décennie actuelle est faite d'efforts considérables de formation et de qualification, elle est aussi placée sous le sceau des licenciements massifs et des délocalisations. Dès lors, rechercher des tâches responsabilisantes, des filières « qualifiantes », des carrières évolutives et actives à la place des postes déqualifiés et dépendants semble vital.

En quoi ces stratégies de ressources humaines consistent-elles ? Comment peut-on les définir et les analyser ? Que peuvent-elles apporter ? Quelles sont leurs limites ? Bernard Gazier, professeur à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne passe en revue ces questions en ayant recours à la fois à l'économie du travail et à celle des organisations. Les trois premiers chapitres présentent une grille assez restreinte de stratégies de base, qui résume les possibilités de choix des entreprises. Ensuite cette grille est appliquée à trois domaines-clés de la gestion des salariés dans les trois chapitres suivants : la formation, les syndicats et la participation.

► ***Les Stratégies des ressources humaines*, de Bernard Gazier. Collection « Repères », éditions La Découverte : 9 *bis*, rue Abel-Hovelacque, 75013 Paris. 120 pages, 45 francs.**

Le négativisme dans l'entreprise

■ Qu'est-ce que le négativisme ou la négamania ? C'est la diffusion dans les entreprises de convictions négatives comme, par exemple, ne pas croire en la possibilité d'une extraordinaire productivité, d'un bon travail en équipe entre individus ou entre services, etc.

L'auteur de ce livre traduit de l'américain, Chérie Carter-Scott, a créé sa propre société de conseil en communication et en management en 1974, et s'est déjà illustré par la publication d'un best-seller : *Negaholics*, qui s'adresse aux pessimistes, négativistes dans leur vie privée. Cette fois-ci, il récidive en s'attaquant au négativisme dans l'entreprise, avec pour mission de le déceler, de le gérer et de le surmonter. Avec ce livre qui comprend une partie rédactionnelle, mais aussi une partie de questions-réponses, vous allez pouvoir dépister les comportements négomanieques et « *faire face aux difficultés et mettre un terme aux « Je ne peux pas... » ; mettre les « je peux » en exergue et ne pas les sous-estimer ; obtenir ce que vous voulez pour votre entreprise et dans votre vie professionnelle* ». Avis aux amateurs.

► **Le négativisme dans l'entreprise, de Chérie Carter-Scott, traduction de l'américain par Nathalie Pacout. Collection « Vie professionnelle », éditions Marabout. 248 pages, 43 francs.**

ÉCHOS

Assises nationales jeunes-industrie

■ Les Assises nationales jeunes-industrie se réuniront le 16 mars 1994 au palais des Congrès à Paris, porte Maillot, sous le patronage de l'UIMM (Union des industries métallurgiques et minières). Ces assises sont le prolongement de l'opération jeunes-industrie, lancée en mai 1991 par l'UIMM, qui souhaitait faire connaître l'industrie et ses métiers auprès des collégiens de quatrième et de troisième. Pour la première fois, l'UIMM réunit les principaux de collège et les industriels (au total près de 4 000 principaux et 2 000 industriels sont attendus). De nombreuses personnalités s'exprimeront : Martine Aubry, François Bayrou, Marc Blondel, Jacques Delors, Michel Giraud, René Monory, Nicole Notat, Jean-Pierre Soisson.

► **Renseignements UIMM, 56, avenue de Wagram, 75017 Paris. Tél. : 40-54-20-20. MCS Communication. Tél. : 47-48-94-13.**

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311 F

Edité par la SARL Le Monde

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ». « Association Hubert-Beuve-Méry » Société anonyme des lecteurs du *Monde* Le Monde-Entreprises. M. Jacques Lesourne, gérant.

La Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11
Index-Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

INITIATIVES

RENDEZ-VOUS

TRIBUNE

Economie participative/économie sociétale

par Thierry Jeantet

CHACUN le sait bien, la croissance continue du nombre de chômeurs provoque, en particulier en France, des fissures sociales de plus en plus profondes, prélude – peut-être – à des explosions. La société est menacée de nouvelles formes d'émiettements, de la naissance de corporatismes, de réflexes d'isolationnisme. La fameuse dualisation, tant crainte, risque d'apparaître comme un faible mal tant les fractures peuvent se multiplier entre ceux qui sont exclus depuis un terme long, ceux qui le deviennent, ceux qui se sentent menacés...

Les solutions de lutte contre le chômage sont certainement complexes ; elles passent par des initiatives européennes d'envergure annoncées, par exemple, par la Commission de l'Union européenne (les grands travaux). Elles nécessitent, en France, une sorte de renversement des priorités : renforcement de la formation à tous les stades, développement urgent de toutes les recherches centrées à la fois sur les nouvelles technologies et le renouvellement des métiers traditionnels, mise en œuvre rapide d'un véritable plan écologique, accélération de la construction de nouveaux logements sociaux, plans de rénovation des équipements urbains.

Dans le cadre de ces actions, des initiatives doivent être prises pour créer un nouveau tissu de relations sociales, de relations de solidarité. La préoccupation sur la « maîtrise du temps » (temps des différentes activités, d'étude, d'informations, de vie civique, de loisirs, etc.) devrait être au centre de toute démarche. Il faut souhaiter que les hésitations survenues « autour » du débat sur les trente-deux heures ne masquent pas la volonté des individus, des familles de travailler autrement et donc vivre plus activement. Ce n'est pas uniquement un enjeu, important, délicat, pour les entreprises. C'en est un, d'abord, pour la société à la recherche de nouveaux équilibres, d'une sorte de ressourcement.

Des textes d'orientation seront nécessaires ; mais, déjà, gouvernement et collectivités territoriales et locales pourraient immédiatement favoriser la création d' « ateliers du temps », véritables lieux de dialogues et d'actions entre élus, entrepreneurs, usagers, fonctionnaires, etc. Ils seraient destinés à faire émerger, à la base, des solutions permettant aux différents acteurs de tester d'autres aménagements des temps du travail, d'accès aux services, d'activités sociales et culturelles, etc. Leurs travaux pourraient être suivis par le Conseil économique et social et le Commissariat général au plan et faire l'objet d'un rapport et de propositions au gouvernement. Un Fonds national d'action pour le partage du temps, destiné à favoriser des expériences concrètes, devrait être très vite créé par l'Etat. Ses aides pourraient aller aux individus comme aux entreprises et organisations concernées ; des relais de ces fonds pourraient être mis en place par les régions et les villes.

LA démultiplication d'activités, entreprises et associations, etc., nécessaire à l'émergence d'un type nouveau de croissance socio-écologique et économique, suppose aussi des apports en fonds propres renforcés. Là aussi, la notion de solidarité doit jouer. C'est déjà le cas, d'ailleurs, grâce à toute une série d'organismes qui, depuis plusieurs années, ont mis en place différents outils originaux dont il faut s'inspirer (1). Le besoin d'un marché financier soutenant *« l'innovation, la participation et la solidarité »* – trois critères clefs – apparaît de plus en plus. Il ne peut être marginal par rapport aux circuits traditionnels existants et ne doit donc pas en être coupé ; mais, en même temps, il doit mieux tenir compte des trois objectifs-critères venant d'être cités. Il a été à plusieurs reprises question de projets (en France, en Italie, etc.) de banques de la solidarité ou banques solidaires de taille au moins nationale.

D'autres voies ont été choisies qui vont – moins formellement – dans ce sens (2). Elles préfigurent ce que devrait être un véritable pool de financement « innovation-solidarité » conduisant des banques et des institutions financières à fixer des règles du jeu adaptées plus incitatives, plus nettement favorables aux créateurs d'activités nouvelles particulièrement innovatrices d'emplois. Allant plus loin, les banques volontaires (dont celles de l'économie sociale devraient être chefs de file) pourraient créer entre elles une « banque » verticale, dont elles assureraient la gestion et fourniraient – au moins en partie – le réseau. Les outils locaux créés jusqu'ici pourraient, à cette occasion, trouver un appui. C'est à l'Etat, parallèlement, de fournir les garanties nécessaires en étendant le rôle des systèmes publics déjà existants (Sofaris...).

L'épargne doit également pouvoir se diriger vers les créations porteuses d'emplois, d'activités, faisant participer les personnes concernées. Les Fonds communs de placement, Sociétés d'investissements à capital variable devraient pouvoir porter plus largement qu'aujourd'hui des valeurs mobilières, des parts sociales émises par des personnes morales « différentes ». Des expériences de « partage » de l'épargne sont, d'ores et déjà, concluantes (3), en France, au Royaume-Uni ou ailleurs, il faut pousser la logique jusqu'au bout, en prenant, certes, les précautions et garanties utiles. Pourquoi, par exemple, des FCP ou SICAV ne souscriraient pas à des valeurs ou parts émises par des entreprises à caractère social fondées dans la perspective du dispositif « chèque-service » (4) ? Pour cela, il faut adapter, par voie législative, les règles des « véhicules financiers » considérés. Pourquoi tarder ?

Se fondant sur l'expérience du titre participatif français et de ses équivalents à l'étranger, il faudrait peut-être, parallèlement, imaginer une valeur mobilière adaptée aux entreprises de type socio-participatif qui ne sont pas obligatoirement que des micro-entreprises. Plus largement, d'ailleurs, entreprises d'économie sociale et PME à forme traditionnelle ont besoin d'un titre participatif rénové, déconnecté de celui des entreprises nationalisées, faisant l'objet d'un toilettage afin de le rendre moins coûteux, plus « circulant ».

Il faut, à cette occasion, réfléchir aussi à la naissance d'un marché financier moins soumis aux caprices quotidiens de l'économie capitaliste (par rapport à ceux qui existent), mais plus sensible aux trois critères déjà évoqués et à la notion de « terme » (au sens : donner une chance, à terme, à des expériences nouvelles, dûment labellisées). Cela suppose aussi la mise en place d'une agence d'évaluation des personnes morales voulant répondre aux trois critères.

Se fondant sur l'expérience accumulée par d'autres outils, il faudrait aussi imaginer des « plans d'épargne solidarité » permettant à ceux qui le souhaitent de soutenir les projets qui ne sont pas obligatoirement les leurs ; toujours avec cette idée que ceux qui peuvent épargner acceptent, volontairement, d'en diriger une partie vers des initiatives conduites, par exemple, par des chômeurs pour créer une activité, ou vers le financement de logements sociaux. Pour ce faire, ces plans devraient permettre d'accéder à des prêts à taux réduits et à des systèmes d'abondements des sommes investies dans des actions d'intérêt socio-économique. Le transfert ultérieur de propriété (rachat de parts par les bénéficiaires) sous forme d'un « leasing social », par exemple, devant être envisagé.

Derrière ces propositions se profile le thème de la participation des citoyens à la vie économique autant que sociale ou politique. Thème réévoqué depuis quelques semaines à propos des entreprises (5) mais qui doit être élargi aux différentes formes d'activités. Le plan français, par exemple, régulièrement menacé dans son existence, pourrait devenir participatif et impliquer plus directement les citoyens dans sa préparation comme dans son exécution : cela lui donnerait une légitimité neuve et plus d'emprise sur la réalité. La sortie de crise passe ainsi par un retour du citoyen au cœur de la démocratie, non plus seulement aux périodes de votes, mais dans son animation quotidienne.

(1) ALDEA, Cigales, par exemple.

(2) Les rencontres de Banques autour de Fondation France active.

(3) Entre autres, FCP Faim et Développement, créé par le Crédit coopératif.

(4) Les travaux IDES-ESFIN, Uniopss, CJDES.

(5) Le rapport Godefrain ou les travaux du secteur coopératif.

▶ Thierry Jeantet est auteur de *Démocratie directe - Démocratie moderne* (Editions Entente) et de *la Modernisation de la France par l'économie sociale* (Economica, 1986).

FORMATION

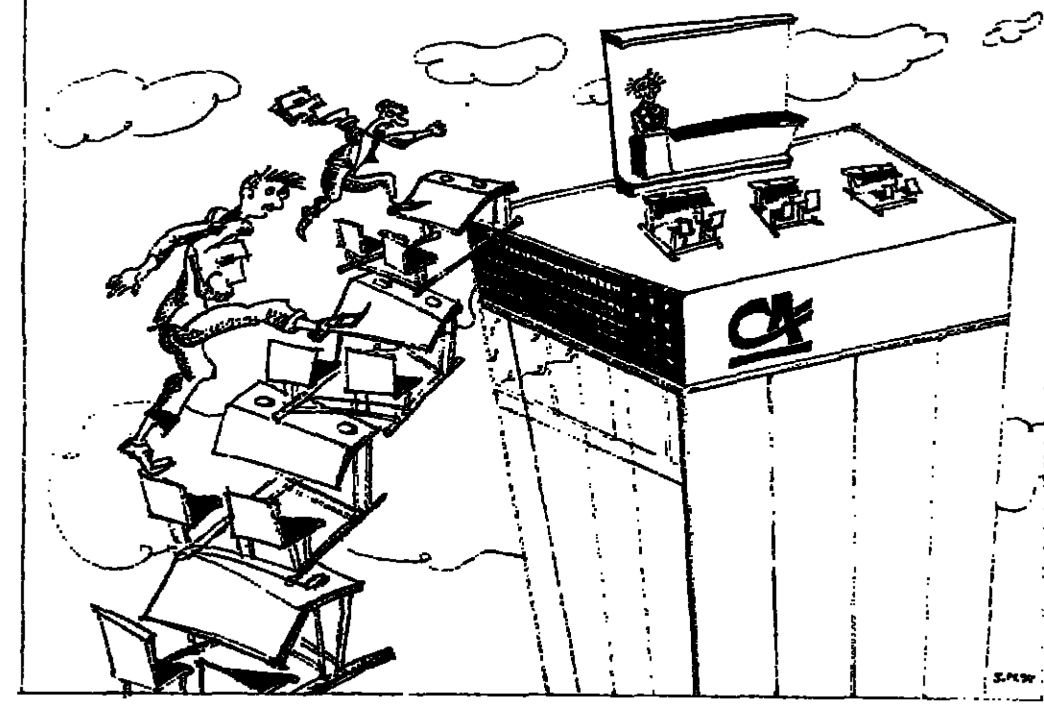
Le Crédit agricole se met à l'apprentissage

Déjà 750 jeunes bacheliers y préparent un DUT. Comme apprentis, ils seront bientôt 1 000

INSTAURER l'apprentissage dans une grande entreprise ou dans un groupe est une rude besogne et un long parcours. Pour Yves Jacquet, secrétaire général de l'Institut de formation du Crédit agricole mutuel (IFCAM), qui s'est lancé voilà quatre ans dans cette opération, il s'agit même d'*« une mécanique exceptionnellement compliquée à mettre en place et à gérer »*. Et c'est sans soulever la moindre protestation de la part du directeur de l'IFCAM, Gérard Torloting, son coéquipier dans cette aventure, qu'il avoue : *« Si c'était à refaire... »*, mais c'est pour corriger aussitôt : *« ... nous le referions, bien entendu, car nous sommes tous deux des enthousiastes de cette démarche. »*

Du côté des jeunes accueillis comme apprentis au Crédit agricole, on n'hésite pas davantage à parler des problèmes rencontrés : depuis les recrues de la première promotion, qui, en septembre 1993, ont obtenu de l'université Paris-V leur diplôme universitaire de technologie (DUT) après deux ans de formation, jusqu'aux cadets entrés en lice à la dernière rentrée, ils font un bilan tranquillement mais fermement critique des plâtres qu'ils ont eu à essuyer et des imperfections d'un système toujours en cours de rodage.

Ils soulignent notamment la qualité très variable – et souvent faible, même encore aujourd'hui – du suivi assuré auprès d'eux par leurs maîtres d'apprentissage (ou tuteurs) respectifs ; l'enfermement prolongé de certains dans des tâches trop étroites dont ils ont vite fait de ne plus rien apprendre. Mais c'est tout de même pour conclure le plus souvent que *« la formule est excellente »*, voire qu'il s'agit d'une *« voie royale »* vers la qualification et l'emploi.



Source d'intérêt et d'espoir, mais construction inachevée, l'apprentissage au Crédit agricole ne peut encore faire l'objet que d'une appréciation provisoire. Toutefois, c'est dès à présent une réalité marquante. D'une part à cause de son ampleur : il touche actuellement 750 jeunes alors que le Crédit agricole emploie 69 000 personnes. Autrement dit, il dépasse déjà le ratio d'un apprenti pour cent salariés, que tentent de promouvoir certaines fédérations patronales, et ses effectifs devraient bientôt se stabiliser autour du millier. D'autre part, si une véritable alternance, articulant soigneusement expérience pratique et formation théorique, est loin d'être réalisée, l'objectif est clairement perçu par les responsables et les outils nécessaires sont progressivement mis en place, notamment en matière de suivi et de formation des tuteurs.

C'est dans le prolongement du projet de groupe élaboré par le Crédit agricole en 1989 qu'est née l'idée de recourir à l'apprentissage, que venait de rénover et d'élargir la loi du 23 juillet 1987 : puisqu'il fallait trouver le moyen d'intégrer des jeunes dans les emplois que l'on venait de repérer comme stratégiques, pourquoi ne pas se lancer dans cette voie ?

L'Ile-de-France région pilote

Le Crédit agricole disposait déjà d'un appareil de formation – l'IFCAM – mais celui-ci était centré sur la formation continue et la poursuite de cursus internes. L'apprentissage lui permet d'intégrer en une démarche unique la préparation de diplômes reconnus et des éléments de formation adaptés à ses besoins. Il se révèle aussi un précieux outil d'évolution de ses ressources humaines en mobilisant comme tuteur, auprès de chacun des jeunes recrutés, un salarié que la présence à la fois dérangeante et stimulante de ce jeune pousse à évoluer.

« Nous avions, explique Yves Jacquet, *repéré une fonction particulièrement importante pour notre avenir : celle d'agent commercial. Nous avons analysé les aptitudes, les capacités, les compétences qu'elle réclamait, puis cherché quels diplômes essentiels y correspondaient le mieux. »* Comme les caisses régionales du Crédit agricole embauchent habituellement au niveau bac + 2, ce diplôme s'avère être le DUT Techniques de commercialisation (TC) ; bientôt s'y ajoutera le DUT Gestion des entreprises et des administrations (GEA). Une première expérience est alors mise en route.

La région choisie est celle d'Ile-de-France : *« Elle est en effet particulièrement active et novatrice en matière d'apprentissage et nous en avons reçu un fort soutien, qui a joué un rôle essentiel. »* Les deux caisses régionales de Crédit agricole qui s'y trouvent acceptent de tenter l'aventure en prenant des jeunes en apprentissage. Enfin, l'université Paris-V, à travers l'IUT de Paris, donne son accord au partenariat proposé. Un CFA (centre de formation par l'apprentissage), pour les métiers commerciaux et financiers est créé : ce sera l'instance dans laquelle se coordonneront les apports respectifs des professeurs de l'IUT et des intervenants fournis par l'IFCAM pour des enseignements plus proches de la pratique.

A ce jour, le Crédit agricole a ouvert deux de ces CFA à travers la France. Le prochain concernera la région Centre, d'autres sont en projet, notamment en Bourgogne et en Franche-Comté. Leur existence n'empêche pas que l'Université conserve partout la maîtrise du diplôme : c'est elle qui sélectionne les candidats parmi lesquels les caisses régionales puisent ensuite leurs apprentis, et elle le fait sur les mêmes bases que pour ses sections propres. C'est également un universitaire qui est à la tête de chaque comité des études : *« Nous y tenons beaucoup*, explique Gérard Torloting, *pour être sûrs que le diplôme ne sera jamais dénaturé. »* Garantie supplémentaire s'il en fallait une : les CFA sont ouverts à des jeunes venant d'autres entreprises. Les diplômes préparés ne sont décidément pas des *« DUT Crédit agricole »*.

Comme le reste, ce partenariat est encore en période de rodage. A l'IUT de Paris, Annette Dambrot, directrice de la formation continue, dit sa satisfaction de voir se réaliser un premier objectif : l'augmentation, grâce à l'apprentissage, du nombre annuel des diplômés. *« A l'automne prochain, ils seront une soixantaine de plus, sans que nous ayons eu à faire de dépenses supplémentaires. Et leurs niveaux seront au moins aussi bons que les autres ! »* En revanche, son deuxième objectif – élaborer une pédagogie différente – n'a pas encore dépassé la phase des tâtonnements et de la recherche, *« mais déjà on commence à y voir les retombées, y compris au niveau des classes traditionnelles : les enseignants y introduisent certaines des méthodes qu'ils ont imaginées pour le public, plus mûr, plus réactif à l'apprentissage »*. La relation entre tuteur et professeur est, elle aussi, encore assez balbutiante, bien qu'elle soit essentielle pour que se réalise une formation par alternance de qualité : *« En tant qu'IUT*, note Annette Dambrot, *nous avons une longue pratique des rapports avec les entreprises. Mais le dialogue avec les maîtres d'apprentissage est une forme nouvelle de relations qui réclame un effort spécifique de réflexion. »*

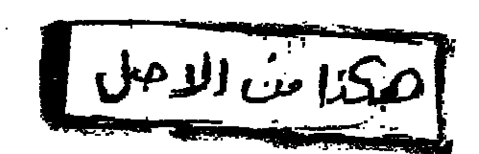
Le rapprochement nécessaire n'est pas seulement difficile à réaliser d'un point de vue matériel à cause du manque de temps ou des déplacements qu'il réclame ; mais parce qu'il implique que se conjuguent deux cultures très différentes, séparées par le nombre des années d'étude ainsi que par une certaine méfiance... Ce n'est pas du jour au lendemain que peut s'effacer tout ce qui sépare le monde de l'Université de celui de l'apprentissage.

M.-C. B.

Dans la pratique...

UN apprenti du Crédit agricole passe un mois sur deux en agence et l'autre en formation. Son salaire mensuel varie selon les caisses régionales, qui parfois s'en tiennent au minimum légal (un pourcentage du SMIC variable selon l'âge), parfois offrent nettement plus. Dans la pratique le chiffre varie de 2 800 francs à un peu plus de 5 000 francs.

L'apprenti n'est pas obligatoirement embauché une fois son diplôme acquis, mais l'objectif du Crédit Agricole est de garder un maximum des jeunes ainsi formés. Les autres ont de bonnes chances de trouver du travail ailleurs. S'il n'est actuellement possible de préparer que des DUT par ce système, des prolongements sont à l'étude. Les contacts sont à prendre en mars, avril.



LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Marketing et encadrement commercial

Notre société (500 MF de CA en 1993) a bâti, depuis 1969, sa réputation et sa croissance sur le développement de services informatiques sophistiqués (études marketing et communication, statistiques, fichiers...). Nous recherchons pour notre Département Santé un

Ingénieur commercial H/F
Grands comptes

■ Rattaché au Directeur commercial, et bénéficiant d'un environnement humain et technique très performant, vous devrez, en toute autonomie, ouvrir de nouveaux marchés, développer la vente additionnelle auprès des clients acquis, élaborer la configuration des projets chez les clients.

■ A 30 ans environ, de formation ingénieur ou école de commerce, vous avez acquis une expérience probante de la vente de services et de solutions informatiques globales, en SSII ou dans une société de services à très forte valeur ajoutée. Vous parlez anglais couramment.

■ Vous êtes familier des techniques de pointe en télécommunications, réseaux, micro, base de données et systèmes. Dynamique, développeur, vous disposez d'une grande aisance relationnelle à haut niveau et d'un esprit de service très développé.

Merci d'adresser CV et photo, sous la référence PSR 402, à Elysées Consultants, 10 rue des Saussaies, 75008 Paris.

ELYSEES
consultants

MEDIA SYSTEM

BANQUESOFIREC

NOUS SOMMES SPÉCIALISÉS DANS LES OPÉRATIONS D'AFFACTURAGE ET DE FINANCEMENTS PME ET PMI IMPLANTÉS À PARIS ET MARSEILLE (200 PERSONNES). NOUS RECHERCHONS, DANS LE CADRE DE NOTRE DÉVELOPPEMENT, UN CHARGÉ DE MISSION MARKETING

Basé indifféremment à Paris ou Marseille, vous avez entre 25 et 30 ans environ et un niveau Bac+3. Votre mission consiste à mettre en place les orientations commerciales arrêtées par le Comité Marketing de la Banque. Cette fonction s'exercera dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de 12 mois.

Merci d'envoyer votre lettre de motivation accompagnée d'un CV, au Service du Personnel de la BANQUE SOFIREC, Mireille Miot, 24 rue Francis Davso, 15001 Marseille.



MEDIA SYSTEM

JEUNE DIRECTEUR DES VENTES
DISTRIBUTION SPECIALISEE — **PROCHE BANLIEUE**

Nos produits "grand public" se sont [illegible] sérieux de leur conception, leur technicité et leur qualité. Dans un marché changeant, notre [illegible] ment, en France comme à l'étranger, grâce, notamment à la mise au point [illegible] leur marché.

Pour faire face à cette croissance, nous [illegible] hui notre **Directeur des Ventes France.**

Votre charisme naturel vous permet de [illegible] ement en charge notre force de vente que vous animez, formez, contrôlez [illegible]

Vous proposez et réalisez les actions de promotion dirigées vers notre réseau de distribution, vous participez [illegible] réalisation de notre communication "Grand Public".

A 30-32 ans, diplômé d'une Grande Ecole ou de l'Université, vous avez une expérience réussie [illegible] à travers un réseau spécialisé : maroquinerie, horlogerie, pharmacie, optique, luxe [illegible]

Vous avez une personnalité forte, imaginative, enthousiaste, un fort [illegible] entreprise à forte culture, l'environnement idéal pour exercer [illegible]

Cette opportunité vous intéresse : Merci d'adresser [illegible] référence D.DVE.05 EX à notre Conseil [illegible]

LINCOLN ASSOCIES
38 rue Vauthier - 92100 BOULOGNE
Lincoln — Paris / Londres / New-York / Francfort / Milan / Madrid / Utrecht

Filiale d'un groupe textile international leader sur son marché, nous réalisons des produits techniques pour :
- les administrations,
- les collectivités,
- les loisirs,
- la communication.

Votre passion en trois actions : CHERCHER - CRÉER - INNOVER

CHEF DE PRODUIT ET HOMME D'ACTION

■ Vous justifiez d'une triple compétence marketing, commerciale et technique, et êtes en permanence à l'écoute de votre marché avec une seule idée en tête : la conquête de nouveaux clients grâce à des produits toujours mieux adaptés.

■ Au-delà de cette compétence, vous êtes créatif et vous avez un sens réel et vérifié de l'organisation et de la rigueur, allié à un souci permanent des résultats et des relations humaines.

■ Rattaché à la Direction Générale, vous aurez la responsabilité du développement de nos produits en liaison avec le commercial et la production. Vous pourrez bénéficier des avantages d'une structure à taille humaine et d'une équipe chaleureuse pour concrétiser vos projets.

■ Vous êtes un homme de challenge et pratiquez l'anglais : vous êtes donc intéressé par notre ambition européenne, qui ne peut concerner qu'un candidat particulièrement dynamique et évolutif.

■ Notre société est basée sur le Littoral Nord.

Adressez lettre manuscrite, CV détaillé + photo, sous réf. 94.02.2024 à notre Conseil qui étudie votre candidature en toute discrétion ou tapez sur votre Minitel le 3617 DARCOR.

DARCOR

DARCOR LITTORAL - BP 6318 - 59330 DUNKERQUE Cedex 1

COMMUNICO

Professionnel de la vente
Haut niveau
Supercalculateurs / Grands comptes

Thinking Machines est reconnue comme tête de file mondiale des systèmes de traitement massivement parallèles. Nous concevons, fabriquons, commercialisons et assurons le support des Supercalculateurs les plus puissants.

Pour renforcer notre croissance actuelle et future, nous recherchons un professionnel de la vente, responsable, autonome et très expérimenté.

Cette personne prendra en charge la responsabilité des ventes pour tout ou partie des marchés français, belge, suisse, espagnol et portugais et sera rattachée au directeur de notre filiale française.

Cette activité sera exercée à partir des bureaux de Thinking Machines France, situés au sud de Paris. La maîtrise de l'anglais est indispensable et l'espagnol sera un plus.

Vous avez environ 40 ans, une formation supérieure (grande école commerciale ou scientifique) et une solide expérience d'au moins 10 années dans la vente effective de grands systèmes informatiques, auprès de grands groupes publics et/ou industriels.

Si cette expérience professionnelle s'appuie sur des succès réels et sur une volonté de vous développer en conduisant des projets à long terme, avec un fournisseur de Supercalculateurs leader sur ce marché, alors envoyez votre curriculum vitae (en français et en anglais) à :

Thinking Machines Corporation SA
Annonce « Ventes »
7, Centrale Parc – avenue Sully-Prud'homme
92298 CHATENAY-MALABRY Cedex

MARTINI & ROSSI S.A.

B[illegible]

En France, notre Société figure parmi les leaders grâce à la qualité et au caractère unique de nos produits. Pour poursuivre dans cette voie, nous recherchons :

Chef de groupe Marketing

Intégré au sein de la Direction Marketing et rattaché à son Directeur, vous proposez le plan Marketing et les stratégies à moyen et long termes pour les marques dont vous assurez le développement. Vous conseillez les deux Chefs de Produits que vous encadrez et êtes responsable de la réalisation des objectifs de rentabilité. Vous coordonnez les relations avec l'externe : agences, sociétés d'études, ... avec l'interne : Direction Commerciale, Direction Industrielle, Service Achats, Direction Internationale. Vous informez régulièrement et rendez compte des résultats au Directeur Marketing sur la gestion des marques, l'analyse des ventes, le suivi des actions en cours.

Diplômé d'une de nos meilleures Ecoles de Commerce, vous bénéficiez d'une expérience confirmée au sein d'une société réputée pour la qualité de son marketing. Vous êtes bilingue anglais et maîtrisez de préférence une autre langue. Ouverture d'esprit, relationnel et rigueur sont les qualités qui vous caractérisent.

Ce poste vous intéresse, alors n'hésitez pas à nous écrire sous référence RFR/59076 à MARTINI & ROSSI - Sophie COHEN BP 50 - 93401 SAINT OUEN CEDEX.

EURO RSCG CARRIERES

omie sociétale

apprentissage

SECTEURS DE POINTE

Production - Informatique - Haute technologie

FCB-UCB

Groupement coopératif : 7 sucreries ou sucreries-distilleries et 3 distilleries conjuguent leurs efforts et additionnent leurs moyens.

Pour améliorer et développer leur compétitivité industrielle,

nous vous proposons à **Paris-St Lazare** le poste :

RESPONSABLE CONSEIL & ASSISTANCE TECHNIQUE

ENSAM, ICAM, ECAM, ENSIA, etc.

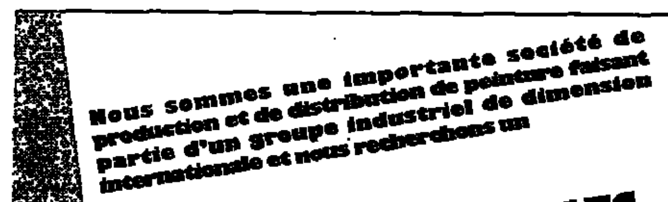
Relevant du Directeur, vous assurerez et développerez des prestations aux Directions Techniques **dans TOUS les domaines** (process, consommations, entretien, sécurité, qualité, environnement) :

- **conseils** pour études, essais de matériel, procédés nouveaux, énergie, démarche qualité, formation, etc.,
- **organisation et animation** de groupes de travail,
- **analyse et synthèse** comparative des performances industrielles,
- toutes **analyses** (qualité, R&D, méthodes nouvelles, etc.) avec le laboratoire que vous superviserez.

30 ans mini, vous avez une **expérience opérationnelle** (process, maintenance, environnement) ou d'**ingénierie en industrie lourde de process** (sucrerie, papeterie, aciérie, cimenterie, pétrole, etc.).

Vos capacités relationnelles sont aussi importantes que vos compétences techniques.

Merci d'écrire, sous réf. FCB.UCB/CO.AS.TEC/77M, en indiquant votre salaire actuel, à notre conseil :
Richard Bénatoui - **GROUPE BBC** -
1 bis, place de Valois - 75001 Paris.
Discrétion absolue et réponse assurées.



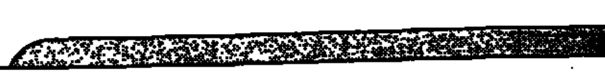
Directeur technique

Région parisienne

De formation ingénieur chimiste (ITECH Lyon...), vous avez une expérience réussie dans le domaine de la peinture bâtiment, en tant que responsable technique ou de laboratoire.
Rapportant au directeur général, membre du comité de direction, vous prendrez la direction technique, regroupant : laboratoire, colorimétrie, préconisations, normes et réglementations et assistance technique.
Vous assurerez la veille technologie et serez l'interface entre les directions commerciales et marketing et les usines. Vous définirez des projets innovants et contribuerez à la formation des hommes.
Vos compétences techniques, notamment en formulation bâtiment, et l'expérience des visites sur les chantiers ainsi que vos qualités de manager vous permettront de réussir dans cette fonction.
Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV et lettre manuscrite) sous référence 48473 à Media System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17 qui transmettra.

MEDIA SYSTEM

EURO RSCG CARRIÈRES



TDR

Opérateur privé (GROUPE GENERALE DES EAUX), nous développons et exploitons plusieurs réseaux publics nationaux de transmissions de données par radio (3RD, ERMES). Nos domaines d'applications sont multiples : réseaux d'entreprises, monétique, télésurveillance, messagerie ... Notre Direction Technique se renforce et recherche :

Le Responsable du Département RADIO

Vous dirigez le département en charge des aspects radiofréquences des réseaux 3RD et ERMES : planification, gestion des fréquences, qualité de service, spécification et qualification des terminaux. Vous animez une équipe de spécialistes et êtes l'interlocuteur des administrations et des industriels.
Ingénieur ENST ou SUPELEC, votre expérience de 8 à 10 ans dans le monde des radiocommunications vous a permis de devenir un expert en réseaux cellulaires et en propagation électromagnétique. Vous connaissez la téléinformatique et maîtrisez l'anglais. **Réf R/1**

Le Responsable du Département ERMES

Vous conduisez le développement technique du réseau ERMES et animez le département en charge de ses aspects systèmes. Vous définissez l'architecture et le dimensionnement des réseaux de collecte et de distribution d'appels et assurez la mise en œuvre de leurs infrastructures.
Ingénieur X, ENST, SUPELEC, à 35 ans vous avez de fortes compétences techniques sur les réseaux de télécommunications terrestres et par satellites, ainsi qu'une expérience de négociation de contrats et du management de grands projets. Disponible pour de courts déplacements en province et à l'étranger, vous maîtrisez l'anglais. **Réf E/1**

Les postes sont basés à Paris.

Merci d'adresser C.V., lettre manuscrite, prétentions et photo sous la référence choisie à notre Conseil :

DÉPÉA 5, avenue du Maréchal Juin - 92100 Boulogne.

PRESTATAIRE DE SERVICES A VOCATION D'EXPERTISE ET DE CONSEIL

recherche

CHARGÉ DE MISSION D'EXPERTISE

Diplômé(e) d'une grande école d'ingénieurs (ECL, ENSI,...) ou de commerce (ESC,...) et âgé(e) de 30 à 35 ans, vous rejoindrez une entité d'une dizaine de personnes dont l'activité en fort développement se situe à une charnière stratégique des relations entre les collectivités locales et les grandes entreprises de service public exerçant des activités à caractère industriel et commercial.

Vous aurez à évaluer les résultats obtenus par de grands opérateurs de service public en matière de tarification des produits et d'offre de service aux clients.

Des capacités rédactionnelles sont nécessaires pour réussir dans cette fonction qui appelle la rédaction en équipe de rapports d'expertise. Une expérience préalable acquise dans le domaine de la distribution d'énergie ou d'eau est un avantage certain.

Poste basé à Paris, déplacements en France à prévoir.

Merci d'adresser CV et lettre manuscrite avec le niveau de rémunération souhaité à:
A.E.C. – 20, boulevard de Latour-Maubourg – 75007 PARIS

Société européenne réalisant des installations électroniques et mécaniques recherche pour la Région Parisienne :

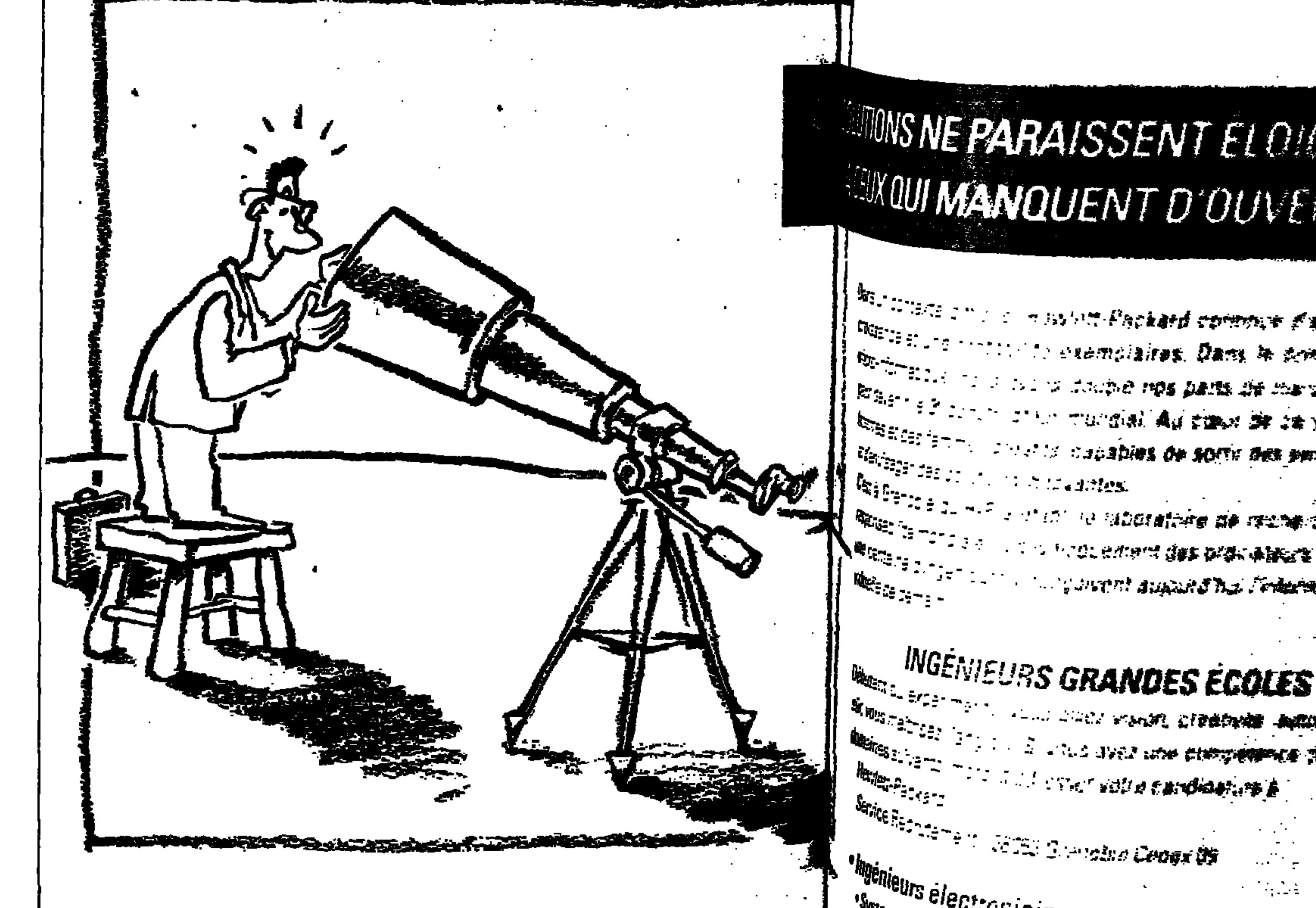


Ingénieur de haut niveau (Supelec, Télécom...), vous aurez dans un premier temps à asseoir votre autorité en assurant la responsabilité de projets d'importance, puis vous animerez une équipe d'ingénieurs et de techniciens qui conçoivent et développent des produits électroniques et informatiques.
A 35-40 ans, 10 ans d'expérience vous ont apporté une connaissance soft, souhaitée hard, la maîtrise des outils et des méthodes de travail, la capacité à animer de la sous-traitance.
Enthousiaste pour cette fonction, vous êtes capable d'y apporter des techniques étendues, nouvelles où la sortie des produits l'emporte sur la technologie pure. Vous y ajoutez charisme et rigueur.

EURO RSCG CARRIÈRES

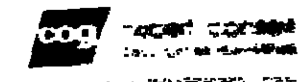


Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite + C.V.) sous référence B4 02 04 à notre Conseil
Madame Claude Favereau
FAVEREAU CONSULTANTS
52, rue de la Fédération - 75015 Paris.





Ingénieur Q.E.I.



ADMINISTRATEUR BASE D

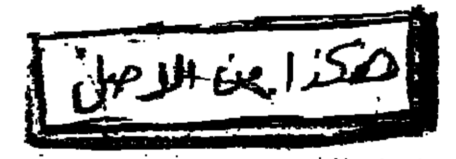
...TIONS NE PARAISSENT ELOI...
...EUX QUI MANQUENT D'OUVE...

INGÉNIEURS GRANDES ÉCOLES

• Ingénieurs électroniciens

• Ingénieurs informaticiens


TDR
Le Responsable du Départe
RADIO
Le Responsable du Départe



SECTEURS DE POINTE

LES DIRIGEANTS

Direction générale - Direction générale adjointe - Secrétariat général

ADMINIST

Chef de
Qualité

France Telecom

Compagnie d'Assurance

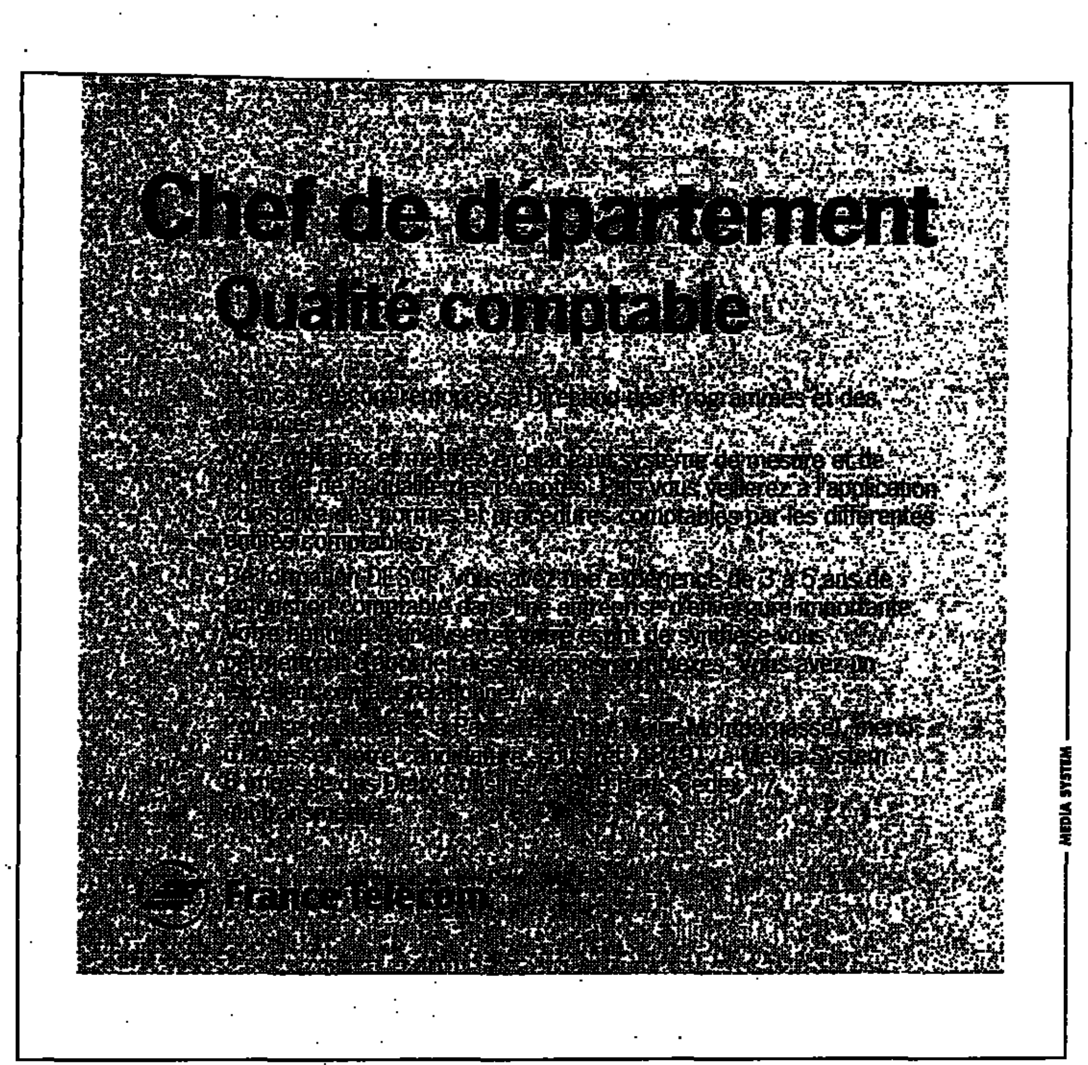
son RESPONSA
DU PERSONN



CH
DE COM
IN

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Gestion - Finance - Ressources humaines - Juridique



Ressources Humaines Formation

Nous sommes un groupe industriel de haute technologie de première importance.

Au sein de la direction des Ressources humaines, vous êtes chargé d'animer et de fédérer le réseau des responsables Formation des différents sites, de structurer le dispositif de formation centrale de la société.
Vous participez donc très activement à la définition et à la mise en œuvre des grandes orientations en matière de formation.

Par ailleurs, vous proposez toutes actions nouvelles dans le cadre de la stratégie de l'entreprise.
Vous animez une petite équipe opérationnelle.
De formation supérieure (université, *ESC, gestion...), vous justifiez d'une* expérience de 7 ans minimum en Ressources Humaines obligatoirement acquise pour partie dans un groupe industriel.

La fonction formation a fait partie de vos préoccupations à un moment donné de votre carrière.
Homme de dialogue, d'animation et de proposition, vous interviendrez en tant que consultant interne opérationnel (définitions, impulsions, fédération, conseil...) auprès de nombreux interlocuteurs internes ou externes à la société à tous niveaux.
Ce poste à pourvoir en région parisienne représente une véritable opportunité pour un candidat de valeur souhaitant évoluer dans la fonction Personnel.
Il implique des déplacements fréquents.
Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV, photo et prétentions) sous la référence C65W, à
Olivier Chaumette,
OC Conseil, 3 rue
E. et A. Peugeot,
Tour Corosa,
92500 Rueil-Malmaison.



CONSEIL
Ressources humaines

Compagnie d'Assurances (Paris)

recherche

son RESPONSABLE DU PERSONNEL

Très au courant des paies, déclarations sociales, toutes procédures liées à ce poste, relations avec les partenaires sociaux. Il aura une formation juridique, sociale et comptable. Une expérience réussie de 3 à 4 ans minimum dans la fonction est indispensable.

Ecrire avec CV, photo, et prétentions sous référence n° 8727
Le Monde Publicité, 133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08.

Etablissement financier français, solidement implanté, nous intervenons sur le marché tant pour notre compte que pour le compte de tiers, institutionnels ou particuliers.
Nous renforçons notre structure et recherchons deux professionnels, ayant une bonne pratique des contacts avec la clientèle institutionnelle :

GÉRANT OBLIGATAIRE

Dipômé d'enseignement supérieur (ENSAE, IFSA ...), vous avez au moins 7 ans d'expérience en gestion, et avez déjà la pratique du management d'une équipe. Nous vous confierons la responsabilité d'un service et d'un actif de 5 milliards de francs. (Réf.6021)

GÉRANT INSTITUTIONNEL ACTIONS

Diplômé d'enseignement supérieur, vous avez une expérience d'une dizaine d'années de la gestion des capitaux institutionnels sur les marchés étrangers. Nous vous proposons d'intégrer une équipe à taille humaine, gérant globalement 4 milliards de francs d'actions. (Réf.6022)

Pour un premier contact, écrivez à notre Conseil, en précisant la référence du poste choisi.



ALEXANDRE TIC
18, RUE ROYALE - 75008 PARIS



CHARGE(E) DE COMMUNICATION INTERNE

Nous sommes une fédération professionnelle représentant 6000 mutuelles, 40 milliards de chiffre d'affaires, leader dans le domaine de la complémentaire maladie et de la santé avec 25 millions de personnes protégées.

Nous créons au sein de notre Direction des Ressources Humaines le poste de Chargé(e) de Communication Interne.

Intégré(e) au Service Développement des Ressources Humaines, vous aurez pour mission de :

- définir et mettre en œuvre la communication interne,
- élaborer le projet d'entreprise,
- conseiller les responsables hiérarchiques en matière de communication,
- développer le management social,
- participer aux projets de développement des ressources humaines.

A 27-30 ans, vous avez acquis une première expérience professionnelle dans le domaine de la communication interne d'entreprise et souhaitez vous investir dans un nouveau projet.

De formation supérieure, orientée gestion des ressources humaines et communication (type CELSA), vous avez la capacité à innover, concevoir et mettre en œuvre une politique de communication interne.

Créativité, sens relationnel et esprit d'équipe sont des qualités indispensables pour ce poste.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo) en précisant la référence DRH, votre niveau actuel et vos souhaits de rémunération à : Marie-Christine DANE - MUTUALITE FRANCAISE - Direction des *Ressources Humaines*
255, rue de Vaugirard
75719 PARIS
CEDEX 15.

MUTUALITÉ FRANÇAISE

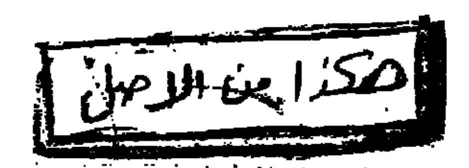
L'INTELLIGENCE MUTUELLE

Important ÉTABLISSEMENT HOSPITALIER PRIVÉ MCO - plus de 200 lits - situé dans le sud de la France recherche



■ A 28/45 ans, de formation supérieure type ESC, IEP, DESS gestion hospitalière privée, ou équivalent, vous possédez, si possible, une expérience de la fonction. Entretiens possibles à Paris ou Marseille.

■ Merci d'envoyer lettre de motivation accompagnée d'un CV et d'une photo, sous réf. 99360 (précisée sur l'enveloppe) à Media System, 46 bd Longchamp 13001 Marseille, qui transmettra.



ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Le succès
de nos produits ?

UNE QUESTION D'ENTHOUSIASME !

JURISTE D'ENTREPRISE



Filiale de Colgate-Palmolive Company, avec 4,2 milliards de francs de CA, 1 600 collaborateurs et des marques à forte notoriété, COLGATE-PALMOLIVE FRANCE est l'une des toutes premières entreprises européennes dans les secteurs Entretien et Santé-Beauté. Aujourd'hui, nous recrutons pour notre Direction juridique un(e) juriste d'entreprise.

Au sein d'une équipe de trois juristes, vous assumerez un rôle de conseil auprès des différents services de la société et collaborerez avec nos cabinets extérieurs. Vous serez responsable, pour notre Division Produits d'Entretien, du contrôle juridique des produits, de la publicité et des relations avec la Distribution. Vous assurerez pour ces mêmes produits l'interface juridique européenne auprès des autres filiales du Groupe.

Diplômé(e) en droit des affaires (Bac + 5), vous justifiez d'une première expérience de 2 ans en entreprise ou cabinet. Votre ténacité et vos qualités d'adaptation, associées à une grande rigueur de travail vous permettent de gérer avec efficacité l'ensemble de vos relations internes et externes. Vous parlez anglais couramment, pour avoir travaillé ou séjourné dans un pays anglo-saxon.

Merci d'adresser votre lettre de motivation et votre CV à COLGATE-PALMOLIVE, Agnès Lavaine, Service Recrutement, 55 bd de la Mission-Marchand, 92401 Courbevoie Cedex.



COLGATE-PALMOLIVE

MEDIA SYSTEM

Entreprise industrielle de dimension internationale et N°1 mondial dans notre secteur d'activité, nous exportons nos produits dans le monde entier, via nos usines et filiales françaises et étrangères.

La croissance de nos activités, la poursuite de nos opérations de diversification, nous conduisent à renforcer notre Direction Juridique Groupe en recrutant un

J U R I S T E

Bras droit de notre Directeur Juridique en matière **de couverture de risques**, protection et **propriété industrielle** et intellectuelle, opérations immobilières, accords de coopération..., vous apporterez également conseil et assistance dans la réalisation des contrats commerciaux internationaux.

Titulaire d'une maîtrise en droit privé et d'un D.E.A en droit des affaires, votre expérience (en entreprise industrielle exportatrice ou en cabinet), est celle d'un **spécialiste en droit des sociétés, des assurances et de l'immobilier.**

Ce poste, basé à Paris, implique une parfaite **maîtrise de la langue anglaise** et une disponibilité pour de courts déplacements à l'étranger. Une deuxième langue, ainsi qu'une expérience de quelques années à l'étranger seraient un plus.

Merci d'adresser votre dossier de candidature
(lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions) sous référence J/0294 à :

NEPLAZ & ASSOCIÉS
18, avenue Franklin-Roosevelt - 75008 PARIS.

Responsable Délégation Paris
Institutions de Retraite et Prévoyance

Important groupe de retraite et prévoyance - 4 milliards de cotisations - nous créons à Paris une Délégation Commerciale pour renforcer notre développement : prévoyance collective et individuelle, retraite par capitalisation...

Développer et animer un réseau de courtiers et experts-comptables, recruter et mettre en place son équipe commerciale, conforter notre notoriété en région parisienne, participer aux consultations nationales..., une mission de confiance pour un professionnel d'envergure.

A 30-35 ans environ, de formation supérieure, vous avez négocié au plus haut niveau des produits ou services, financiers ou assurances, aux entreprises et disposez d'au moins deux ans d'expérience en assurances collectives (courtiers, compagnies Vie, institutions de Prévoyance). Autonomie, capacité relationnelle, volonté d'entreprendre sont vos atouts pour construire une entité reconnue. Alors écrivez sous Réf. 504.03 M à CERA S.A. - 32, avenue Kléber - 75116 Paris.

MEMBRE DE SYNTEC



LES CONSEILS EN RECRUTEMENT ASSOCIES



CE RA

SOURCES

PARIS

JURISTE D'ENTREPRISE

Notre groupe industriel - 1,5 Md de CA - spécialiste de l'équipement du loisir poursuit son développement et renforce les structures du Service Juridique de son holding.

Vous possédez une formation en droit des affaires (niveau minimum maîtrise) et parlez l'anglais. Votre expérience d'au moins 3 ans acquise de préférence en entreprise, vous a permis de développer rigueur et créativité. Votre implication et vos qualités rédactionnelles sont indispensables pour réussir à ce poste.

Vous interviendrez dans l'élaboration et la rédaction de contrats, le secrétariat des sociétés et le suivi des procédures les plus importantes. Vous serez appelé(e) à assister et à conseiller la Direction Générale et les dirigeants des filiales dans la mise en oeuvre de leur politique industrielle et commerciale, et l'application de la réglementation (droit des affaires, droit de la concurrence, propriété industrielle...).

Notre Conseil Elisabeth Bailly-Salins, vous remercie de lui adresser votre dossier de candidature sous référence 135/11/B à ETHIKA 7, rue Victor Hugo - 69002 LYON. Les entretiens auront lieu à Paris.

Ethika
CONSEIL EN RECRUTEMENT DE CADRES

SOURCES

COULON, CARRON & ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ DE CONSEIL SPÉCIALISÉE EN CESSIONS/ACQUISITIONS D'ENTREPRISES
(FRANCE/ÉTRANGER)

Recherche, en raison de son développement, un (ou une) jeune ANALYSTE diplômé(e) d'HEC, ESSEC, ESCP ou d'une Grande Ecole d'Ingénieurs Française ou Européenne.

Le candidat devra justifier d'une première expérience professionnelle de l'ordre de deux ans dans le domaine de l'analyse financière d'entreprises, au sein d'une société de conseil, d'une entreprise ou d'une banque. Il possédera par ailleurs une bonne maîtrise de l'anglais et, si possible, de l'allemand.

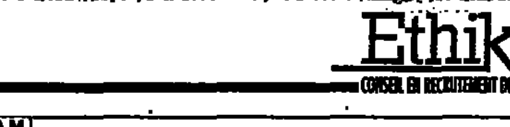
Il est offert une rémunération fixe de base avec intéressement aux résultats personnels et collectifs. Nous vous remercions d'adresser votre candidature (CV + lettre manuscrite) à :

Bertrand LOUVET – Associé, Directeur Général
COULON, CARRON & ASSOCIÉS – 16, place Vendôme, 75001 PARIS

Nous garantissons une confidentialité totale.

C.R.A.M. d'Ile de France

LA CAISSE RÉGIONALE D'ASSURANCE MALADIE D'ILE DE FRANCE RECRUTE UN



Directeur d'Etablissement

de suite et de réadaptation (PSPH) pour personnes âgées, de 121 lits, situé à Coubert (Seine et Marne).

Vous devrez posséder une formation Bac + 5 (diplôme de gestion et/ou universitaire) ou justifier d'une solide expérience de la gestion d'un établissement sanitaire.

Vous justifiez d'une bonne connaissance de la législation du travail, de la réglementation hospitalière ainsi que de réelles aptitudes aux relations humaines et le goût du travail en équipe.

Salaire annuel brut de base : 214.655 F. Participation par roulement aux astreintes administratives.
Logement de fonction (F5).

Pour tout renseignement, s'adresser à :
M. Gaillard - tél. 40.05.32.52 - M. Bouillon - tél. 40.05.31.33

Les candidatures sont à adresser à Monsieur le Directeur Général de la CRAMIF, 17/19, rue de Flandre, 75954 Paris Cedex 19.

ORC

LE MONDE DES CADRES

POUR UNE CARRIERE INTERNATIONALE

AUDIT... Aujourd'hui MANAGER... Demain

Notre Groupe est un des grands mondiaux de l'alimentaire.

C'est une expérience chez un des grands mondiaux de l'audit que nous recherchons.

HEC, ESSEC, ESCP, MBA, vous voulez valoriser cette première expérience de 3 à 5 ans.

Nous vous proposons :

• de participer, au niveau du Groupe, aux études financières, aux audits d'acquisition, aux activités "plans et budgets".

• de conseiller les filiales françaises et étrangères et d'assurer auprès d'elles une assistance technique diversifiée : finances, comptabilité, gestion, organisation.

Maîtrise de l'anglais indispensable, deuxième langue étrangère souhaitée.

Votre réussite vous permettra d'accéder rapidement à des responsabilités opérationnelles au sein du holding ou d'une de ses filiales France ou étranger.

Poste à Paris.

Ecrire sous réf.
7A 2639 4M
Discrétion absolue



etap

71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publipanel

TEXTUEL, agence leader en conception/réalisation de journaux pour les entreprises et les institutions, recherche :

JEUNE JOURNALISTE

T E X T U E L

Pour travailler aux côtés d'un journaliste chef de projet sur un ou plusieurs magazines :

• Vous suivrez de A à Z la réalisation des journaux de la conception du sommaire jusqu'à la mise en page, en équipe avec les secrétaires de rédaction et les directeurs artistiques de l'agence.
• Vous assurerez le suivi des budgets, des contacts clients et des pigistes.
• Vous êtes organisé, vous aimez travailler en équipe et vous vous intéressez au monde de l'entreprise.
• Vous avez suivi une formation spécifique au journalisme et vous avez déjà une expérience dans la presse grand public.
• Vous rejoignez une équipe de 50 personnes.

Merci d'adresser lettre et curriculum vitae sous la référence 463 à COMMUNIQUÉ - 50/54 rue de Silly - 92513 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX.

MEDIAPA



Consultants

Parce que vous savez écouter et poser les bonnes questions, vous saurez apporter des solutions sur mesure et durables à nos clients. Votre bon sens et votre esprit d'analyse sont vos meilleurs atouts pour réussir auprès d'interlocuteurs différents et exigeants.

Diplômé d'une grande école de commerce ou d'ingénieurs, à 28-35 ans, vous avez une première expérience en entreprise ou cabinet. Vous êtes parfaitement bilingue espagnol ou allemand. Enfin, vous êtes complètement disponible, autonome et très bien organisé pour des déplacements permanents en France et à l'étranger.

**Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et photo à notre conseil :
Catherine Colo, Logic Systems, 2 avenue Alphand, 94160 Saint-Mandé.**

MEDIA SYSTEM

SECTEUR PUBLIC

Collectivités territoriales - Ministères




CARRIÈRES INTERNATIONALES

Postes basés à l'étranger

